

---

## Informations internes sur L'AGRICULTURE

---

### Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE

- Synthèse
- Belgique et G.D. de Luxembourg
- Pays-Bas
- France

**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» - DIVISION «BILANS, ÉTUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée  
à la mention explicite de la source*

**APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE**

# LES EQUIPEMENTS POUR LA COMMERCIALISATION DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS DANS LA C.E.E.

Série: "Informations internes sur l'Agriculture"

nos 54 et 55

Cette étude vient de paraître en langue française -  
La version allemande est en préparation

La présente étude fait le point des équipements actuels pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans les régions de production des Etats membres de la CEE et des besoins futurs dans ce domaine. Elle tente de regrouper les données essentielles disponibles - celles recueillies au cours d'enquêtes organisées à cette fin -, de comparer la situation existante avec les besoins pour que la commercialisation puisse se faire de façon rationnelle et de déterminer les besoins complémentaires d'équipements que l'évolution de la production et de la consommation dans les années à venir rendront nécessaires.

Pour chacun des Etats membres, une étude d'ensemble analyse les structures de la commercialisation et les facteurs la conditionnant dans les régions de production. L'inventaire de la situation existante et, dans la mesure du possible, future, en matière d'équipements pour le stockage et la conservation des fruits et légumes frais en vue de leur commercialisation figure sous forme de tableaux. Cet inventaire a été établi à partir d'une enquête exhaustive effectuée par correspondance au cours de l'année 1968 auprès des organismes et groupements professionnels à l'échelon des unités régionales administratives dans les Etats membres.

L'enquête par correspondance a été complétée par des interviews auprès d'instances et personnalités compétentes, afin d'avoir le maximum d'informations. Celles-ci ont été groupées sous forme d'"appréciations", pour la plus grande partie des unités administratives, et font ressortir les éléments les plus caractéristiques de la situation.

Les recherches effectuées dans les Etats membres avaient été précédées en 1967 par des études à l'échelon régional suffisamment fouillées pour pouvoir porter une appréciation sur le problème d'équipement. Quatre régions ont été examinées: le Bodensee, la vallée de la Garonne, la Campanie et le Limbourg néerlandais. Les résultats de ces recherches régionales figurent en annexe aux rapports de leur pays respectif.

Une synthèse par pays figure au début du document et donne un bref aperçu de la production et son évolution, des équipements actuels et besoins en ceux-ci.

De l'étude, il se dégage que la production de fruits à pépins, les seuls à être stockés pendant plusieurs semaines, n'augmentera plus beaucoup dans la Communauté à partir de 1971 ou 1972. Cela semble dû à l'apparition d'une saturation du marché qui se fait de plus en plus sentir.

Les installations de conditionnement, de stockage et pour la mise en marché se sont développées rapidement au cours des dernières années. A l'heure actuelle, on peut dire que, de façon globale, la Communauté apparaît déjà comme fortement équipée en moyens de stockage et que, même, des symptômes d'un certain sur-équipement se font jour. Mais les coûts de ces installations paraissent trop élevés en comparaison du prix des marchandises. La Communauté est sur-équipée, mais seulement en installations périmées, économiquement peu rationnelles et à coûts d'exploitations trop élevés. Elle aurait besoin, en fait, non pas de nouveaux équipements, mais d'une meilleure structure d'installations contribuant à la bonne organisation de la production et de la mise sur le marché.

Ceci conduit à la conclusion qu'il existe encore pour un avenir immédiat dans les Etats membres, malgré les symptômes de sur-équipement, un certain besoin en stations et volume des stockages. Mais les efforts devraient porter davantage sur l'amélioration et la modernisation des équipements existants que dans leur extension. Compte tenu de l'évolution probable de la production et de la consommation, la création d'équipements supplémentaires modernes et rationnels portant, d'ici à 1975, sur 2 à 3 millions de m<sup>3</sup> en capacité de stockage semble nécessaire pour une évolution harmonieuse de ce secteur économique vers un équilibre relativement stabilisé de la production et des débouchés.

Juin 1970

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

## Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE

- Synthèse
- Belgique et G.D. de Luxembourg
- Pays-Bas
- France

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES » - DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATION »

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés Européennes par la Compagnie Française d'Organisation de Paris.

Les travaux ont été menés avec la collaboration des divisions "Bilans, Etudes, Informations", "Fruits, légumes et produits de transformation" et "Coordination des politiques nationales de structure et mesures communautaires".

Le présent rapport, constitué de deux parties, a été préparé par la Compagnie Française d'Organisation sur la base de travaux, enquêtes et interviews effectués par elle dans les Etats membres de la Communauté Economique Européenne.

Le premier volume comprend la synthèse ainsi que les résultats relatifs à la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas et la France.

Le second volume est relatif à la R.F. d'Allemagne et l'Italie.

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

S O M M A I R E (1)

	<u>Pages</u>
Préface . . . . .	III
Vue d'ensemble et conclusions générales de l'étude au niveau de la Communauté . . . . .	1
Introduction méthodologique . . . . .	20
<u>BELGIQUE-LUXEMBOURG</u>	
1ère partie : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	43
2ème partie : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes . . . . .	72
<u>PAYS-BAS</u>	
1ère partie : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	95
2ème partie : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes . . . . .	119
Annexe : Etude des données du problème de l'équipement dans le secteur de la commercialisation des fruits et légumes frais dans le Limburg néerlandais. . . .	139
<u>FRANCE</u>	
1ère partie : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	160
2ème partie : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes . . . . .	193
Annexe A : Etude des données du problème de l'équipement dans le secteur de la commercialisation des fruits et légumes frais dans la Vallée de la Garonne . . . . .	278
Annexe B : Récapitulatif de la production française . . . . .	325
 <u>Carte des unités régionales de la Communauté</u>	

---

(1) Une table des matières détaillée se trouve à la fin de ce volume.

PREFACE

Cette étude constitue, de par la nature des informations qu'elle fournit, une tentative de regroupements et même - dans une certaine mesure - d'harmonisation des données essentielles relatives aux problèmes actuels et futurs des investissements nécessaires pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans chaque Etat membre de la C.E.E.

Pour chacun de ces pays, une étude d'ensemble analyse les structures de la commercialisation et les facteurs la conditionnant dans les régions de production. Une enquête exhaustive effectuée par correspondance au cours de l'année 1968 auprès des organismes et groupements professionnels dans chaque unité administrative nationale fait l'inventaire de la situation existante et, si possible future, en matière d'équipements pour le stockage et la conservation des fruits et légumes frais en vue de leur commercialisation.

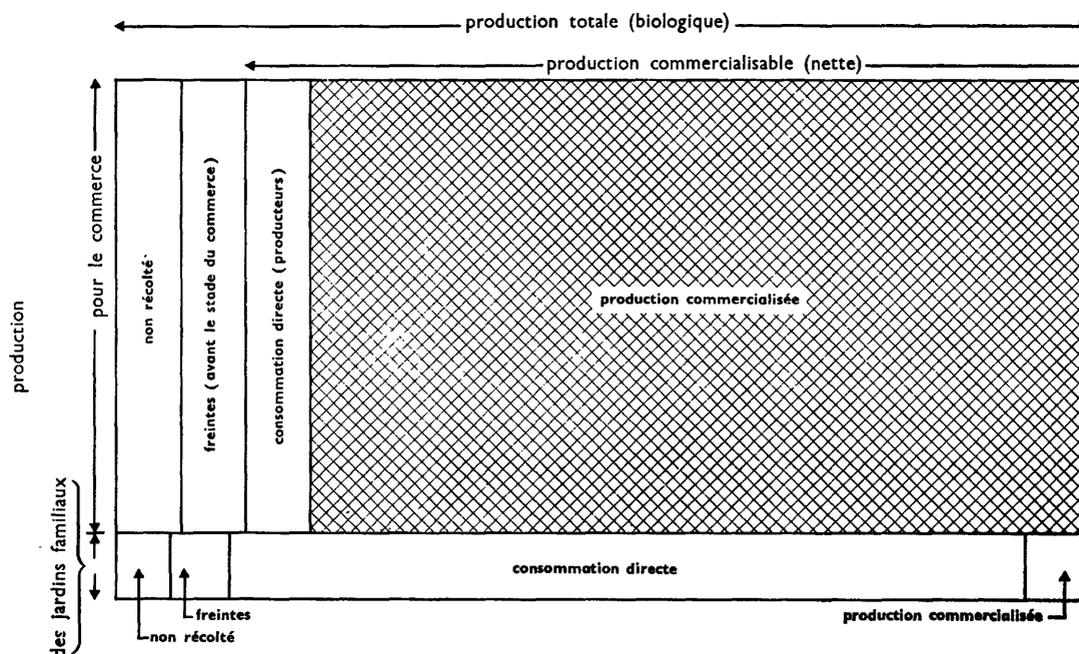
Les recherches effectuées dans les Etats membres ont été précédées en 1967 par des études à l'échelon régional. Celles-ci figurent en annexe des rapports sur l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas et présentent les données du problème d'équipement dans une région typique de chacun de ces quatre pays, à savoir respectivement : Bodensee, Vallée de la Garonne, Campanie et Limbourg néerlandais. Ces études régionales apportent un ensemble d'informations assez fouillées. Des études de ce type sont indispensables pour pouvoir porter au niveau régional une appréciation suffisamment fondée sur l'équipement de la commercialisation des fruits et légumes frais et des besoins éventuels d'investissements dans ce secteur.

La confrontation de l'ensemble de cette documentation avec des informations complémentaires obtenues par interviews auprès d'instances et personnalités compétentes, a montré que certaines données figurant dans les tableaux pouvaient prêter à des commentaires.

Afin de rester objectifs et de faire connaître au lecteur, dans la mesure du possible, toutes les informations qui ont été collectées -aussi bien celles de l'enquête par correspondance que des interviews - les principaux résultats et informations obtenus ont été groupés sous forme d'"appréciations" au niveau de chaque unité administrative.

Il est en outre nécessaire de souligner que les statistiques en matière de production récoltée et commercialisée de fruits et légumes frais n'ont - jusqu'à présent - jamais pu être d'une grande précision, étant donné la difficulté de les obtenir dans la réalité. Cette difficulté est, en outre, accentuée par l'existence de différents concepts de production (cf. schéma), à l'intérieur desquels même des interprétations divergentes ne sont pas exclues.

Aperçu des différents concepts de production de légumes et fruits (schéma) (1)



(1) Source : Statistique agricole 1966 - n° 6 - OSCE.

On peut dire cependant, en règle générale, que s'il s'agit de production récoltée, les statistiques sont élaborées par estimation des superficies en fruits et légumes. S'il s'agit de production commercialisée, elles sont élaborées par estimation des quantités livrées aux centres de commercialisation : groupements de producteurs, coopératives, marchés d'intérêt national, etc...

Les données correspondantes figurant dans le rapport pourront peut-être prêter à discussion; elles constituaient néanmoins de la part des rapporteurs les meilleures informations disponibles en la matière à l'époque des travaux de recherche.

Pour ces diverses raisons, les résultats de l'enquête et les données qui en dérivent n'ont qu'une valeur approximative.

VUE D'ENSEMBLE ET  
CONCLUSIONS GENERALES DE L'ETUDE  
AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSIONS GENERALES DE L'ETUDE  
AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

---

I. VUE D'ENSEMBLE SUR LA PRODUCTION ET L'EQUIPEMENT POUR LA COMMERCIALISATION  
DANS LA C.E.E.

La récapitulation des chiffres fournis par l'enquête effectuée par correspondance et sur place en 1968 conduit aux résultats figurant dans les colonnes 6 à 10 du tableau 1 ci-après.

La lecture de ces colonnes appelle les remarques suivantes :

1. Les données sur la production sont hétérogènes.

Les résultats émanent soit de sources officielles - Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, soit de sources officieuses - Belgique et Luxembourg.

De plus les périodes de référence sont différentes.

Enfin, les résultats sont relatifs tantôt à la production récoltée - Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg - tantôt à la production commercialisée - France et Pays-Bas.

La liste ci-après attire l'attention sur la disparité des sources :

Pays	Nature de la production chiffrée dans les colonnes 6 à 10	Source
Allemagne	Production récoltée en 1966	Statistiques officielles par Land
Belgique	Production récoltée en 1967	Estimations des autorités administratives provinciales
France	Production commercialisée en 1965	Statistique agricole nationale
Italie	Production récoltée en 1966	Statistique agricole nationale
Luxembourg	Production récoltée en 1967	Estimation des auto- rités professionnelles
Pays-Bas	Production commercialisée en 1967	Statistique agricole nationale

Tableau 1

Vue d'ensemble de la production et des équipements pour la C.E.E. (1)

	Production 1967					Production selon enquête 1968-COFROR					Stations à tri et expo- sition, vente, transit	Surface totale couverte destinée		Volumes destinés au stockage de plus de 4 semaines					Besoins additionnels déclarés pour l'année 1975			
	Légumes (t)	Fruits				Légumes (t)	Fruits					Total fruits et légumes (t)	à tri et expo- sition, vente, transit (m2)	en local ventilé (m3)	en local frigo- rifique (m3)	en atmos- phère contro- lée (m3)	Total (m3)	Conditionnement à prévoir		Stockage de plus de 4 semaines à prévoir		
		Total (t)	dont (2)		Total fruits et légumes (t)		Total (t)	dont		Total fruits et légumes (t)								surface (m2)	tonnage (t)	volume (m3)	tonnage (t)	
			fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)				fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)													
Allemagne	2.867	3.445	2.679	558	6.312	586	2.168	1.447	.	2.754	731	195	47	620	657	67	1.343	980	53	842	173	
Belgique	1.199	389	330	11,5	1.588	902	890	812	.	1.792	1550	176	132	16	203	43	263	-	200	176	35	
France	7.340	2.985 5)	1.912	732	10.325	3.991	2.295	1.214	738	6.285	1764	502	17	169	3.328	281	3.778	36.000	.	2.494	499	
Italie	11.509	9.115	3.248	1.546	20.624	7.853	8.570	4.072	1.887	16.423	2051	1.106		8	4.364	96	4.468	Pas de prévisions disponibles				
Luxembourg	20,1	26,2	20,5	2	46,3	3	7	5	2	10	2	0,3	-	-	13	-	13	-	-	-	-	
Pays-Bas	1.983	682	560	5,8	2.665	1.309	471	408	-	1.780	1747	51	374	296	526	245	1.067	-	-	465	93	
C.E.E.	24.918	16.642	8.750	2.855	41.560																	

Sources : Colonnes 1 à 5 : OSCE - Statistique Agricole 1968/8.

Colonnes 6 à 10: Données obtenues par la COFROR.

Colonnes 11 à 21 : Situation relevée par la COFROR relative à l'année 1968.

- (1) Sauf pour la colonne 11, les données sont exprimées en milliers.  
 (2) Pour les colonnes 3 et 4, les données pour la Belgique et les Pays-Bas concernent la production commercialisée.  
 (3) Fruits à pépins = somme des productions de pommes et poires.  
 (4) Fruits à noyau = somme des productions de cerises, prunes, abricots, pêches.  
 (5) Le chiffre de production totale contient les quantités non récoltées, la production pour le commerce et l'auto-consommation.

Toutefois, au niveau national, l'Office Statistique des Communautés Européennes fournit des résultats plus homogènes présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Il reprend les résultats relatifs aux productions nationales récoltées et commercialisées de fruits à pépins en 1967.

Seuls sont extraits les résultats de la production de fruits à pépins. En effet, l'étude présentée ci-après traite surtout des équipements de stockage de longue durée qui sont utilisés principalement pour la conservation des pommes et des poires. De façon plus précise encore, c'est par rapport à la production de variétés de pommes et de poires tardives - par opposition aux variétés hâtives et aux fruits à noyaux - que l'on juge l'utilisation des équipements de stockage de longue durée.

A la lecture du tableau 2, il apparaît que la différence entre la production récoltée et la production commercialisée est très variable d'un pays à l'autre. Cette différence est exprimée par un coefficient de conversion compris entre 0,58 et 0,90.

Tableau n° 2

Présentation de la production commercialisée de fruits à pépins (en tonnes)			
Pays	Production récoltée en 1967 (a)	Production commercialisée en 1967 (b)	Coefficient de conversion b/a
Allemagne	2.679.000	1.543.000	0,58
France	1.912.000	1.491.500	0,78
Italie	3.249.000		0,60 (*)
Pays-Bas		564.000	0,90 (*)
Belgique		330.000	0,75 (*)
Luxembourg	20.500	11.250	0,55
TOTAL	8.750.000	7.185.000	0,82

(\*) Estimations

Source : Statistique Agricole OSCE 1968/8

En 1968, la production récoltée de fruits à pépins diffère de façon assez sensible des valeurs indiquées dans le tableau 2.

Pour l'analyse des productions et pour l'étude des besoins en équipements, ont été également repris dans les publications de l'OSCE les résultats de la production récoltée en 1967. Les résultats sont présentés dans le tableau 1 (col. 1 à 5). Il convient d'insister sur le fait que les colonnes (1 à 5) et (6 à 10) sont dressées selon une approche différente :

- les colonnes 6 à 10 présentent la récapitulation des résultats concernant la production de légumes et de fruits, faite à partir des ventilations par circonscription administrative et obtenues lors des enquêtes effectuées;
- les colonnes 1 à 5 présentent les productions nationales de 1967 statistiquement connues par l'Office Statistique des Communautés Européennes.

En revanche, la récapitulation des équipements provient des enquêtes faites par correspondance et des interviews auprès de personnalités compétentes.

2. Les données sur les équipements existants sont également hétérogènes. Les réalités et les concepts diffèrent d'un pays à l'autre. Signalons que la collecte d'informations au niveau d'unités géographiques de petite taille (Kreise), si elle apporte quelques détails à ce niveau, entraîne un véritable brouillage dans la saisie des réseaux et des flux couvrant plusieurs unités, ce qui est le cas général.
3. L'appréciation des besoins varie beaucoup d'un pays à l'autre, et d'un interlocuteur à l'autre. Les normes utilisées pour des calculs justifiant des besoins, tant globaux que relatifs à une unité de production sont très dispersées. La charge au m<sup>3</sup> de chambre frigorifique en est un bon exemple. Elle varie de moins de 200 kg/m<sup>3</sup> (Service technique central du Ministère de l'Agriculture Français) à 300 kg/m<sup>3</sup> (norme de l'ICE). Les dossiers techniques sur lesquels s'appuient ces normes différentes sont également fournis et argumentés. Les normes retenues dans la présente étude correspondent à la norme prépondérante de chacun des pays.

L'application de l'une ou de l'autre norme au volume total des équipements en 1968 ou 1975 dans un calcul théorique à l'échelle de la C.E.E. bouleverse totalement le niveau des besoins et leur répartition entre les pays.

Dans ces conditions, les chiffres n'ont donc qu'une portée indicative.

#### 4. Hétérogénéité des besoins recensés

Les conditions du travail d'enquête en Italie n'ont pas permis de faire figurer de prévisions de besoins dans les tableaux. En effet, l'ICE, qui a bien voulu mettre à notre disposition les résultats tout récents de son enquête sur les équipements des stations fruitières en 1967, n'a pas revu ses prévisions de 1963. Celles qui figurent dans les appréciations par provinces, établies par la COFROR à la suite d'enquêtes sur le terrain, ne sauraient être comparées aux besoins exprimés, de façon centralisée ou décentralisée, par les intéressés des autres pays.

5. La distribution des surfaces couvertes n'a pas de signification comparative très précise dans la mesure où les évaluations fournies couvrent en fait des réalités différentes.

En revanche, la répartition des équipements de stockage de plus de 4 semaines peut être faite, entre chacun des Etats membres d'une part et selon les types d'équipement, d'autre part.

La distribution des équipements de stockage de plus de 4 semaines recensés est la suivante :

Pays	R é p a r t i t i o n	
	du volume des équipements de stockage (%)	de la production de fruits à pépins commercialisée (%)
Allemagne	13	26,2
Belgique	2	5,6
France	34	25,4
Italie	41	33,0
Pays-Bas	10	9,5
C.E.E.	100	100

Elle diffère sensiblement de celle des productions commercialisées. Une part notable de ces différences s'explique par la nature et les conditions de la production et de la commercialisation.

Il n'est pas sans intérêt de noter la répartition des différents types de volumes de stockage :

	Types de stockage		
	en local ventilé %	en local frigorifique	
		normal %	avec atmosphère contrôlée %
Allemagne	56	7	9
Belgique	1	2	6
France	15	37	38
Italie	1	48	13
Pays-Bas	27	6	33
C.E.E.	100	100	100

## II. APPRECIATION PAR PAYS

### R.F. D'ALLEMAGNE

#### 1. Production et évolution

On rappellera que la production de plein vent dispersée, les vergers et jardins familiaux, en un mot l'économie fruitière et légumière pré-industrielle tiennent encore une large place en Allemagne. La proximité géographique assez générale des aires de production et de consommation favorise l'autoconsommation locale et les circuits commerciaux à courte distance, ce qui soutien et valide la production dispersée. Dans ces conditions, la mesure de la production et des besoins se présente en Allemagne sous un aspect quelque peu différent de ce qu'on trouve en Italie ou en France. L'accent est porté ici sur l'organisation des producteurs, par l'intermédiaire notamment d'équipements de mise sur marchés centralisés. Seules, deux régions énoncent des besoins liés à une augmentation massive de la production moderne : NIEDERELBE et BODENSEE (pommes).

#### 2. Equipement actuel

Aussi bien pour les surfaces de conditionnement et de vente que pour les volumes ventilés, les chiffres donnés sont entachés de bien des incertitudes (nature et rôle des dépôts (Sammelstelle), stockage des choux de conserve, identification difficile du stockage à plus de 4 semaines).

On retiendra seulement que c'est la qualité et la localisation de ces équipements qui sont en cause, au moins autant que leur volume d'ensemble.

Le volume en équipements frigorifiques qui se chiffre à environ 657.000 m<sup>3</sup>, apparaît comme faible, mais il faut tenir compte du climat, qui permet d'utiliser les locaux ventilés dans de bonnes conditions.

Le taux de stockage de la production commercialisé de fruits à pépins (1967)

de l'ordre de :  $\frac{270.000 \text{ t}}{1.543.000 \text{ t}} = 19 \%$  est donc peu élevé.

#### 3. Besoins actuels et futurs

Nous ne disposons pas de calculs de besoins centralisés.

Les "besoins exprimés" en volume de stockage résultant de l'enquête sont en général établis en tenant beaucoup plus compte de la situation actuelle du marché et de la rentabilité prévisionnelle des équipements que dans d'autres pays. En d'autres termes, les évaluations faites résultent de considérations d'ordre plus économique que technique.

#### 4. Appréciation

L'ordre de grandeur des besoins en volume de stockage d'ici 1975, à savoir 840.000 m<sup>3</sup>, semble recevable. Une partie importante devrait être réalisée en atmosphère contrôlée. On mènerait ainsi approximativement la capacité de stockage aux alentours de 30 % de la récolte brute, ce qui ne semble pas anormal dans les conditions allemandes. Toutefois, une mesure de l'utilisation des capacités de stockage public et privé, en dehors du secteur de la production, pour le stockage de fruits et légumes serait peut-être utile : l'existence de fortes capacités (équipements portuaires, frigorifiques, urbains) éventuellement concurrentes n'a pas été ici prise en considération.

### BELGIQUE

#### 1. Production et évolution

Les données concernant la production actuelle de la Belgique sont des estimations. Pour l'avenir, on peut admettre que la production de fruits à pépins se stabilisera à peu près vers 1970 à un niveau légèrement supérieur au niveau actuel. On trouve en Belgique les caractéristiques des pays à commercialisation à courte distance (Cf. Allemagne).

#### 2. Equipements actuels

La Belgique apparaît comme peu équipé à côté des autres pays du Marché Commun en capacité de stockage. Le taux de stockage de la production commercialisée de fruits à pépins (1968) est de l'ordre de :

$$\frac{53.000 \text{ t}}{275.000 \text{ t}} = 20 \%$$

(53.000 t = 262.805 m<sup>3</sup> x 200 kg/m<sup>3</sup>).

#### 3. Besoins exprimés

Nous ne disposons d'aucun calcul centralisé de besoin global.

L'enquête recense un "besoin exprimé" de 176.000 m<sup>3</sup>, soit 35.000 tonnes, qui porterait le volume disponible à 438.000 m<sup>3</sup>, soit 88.000 t. (contre 202.000 m<sup>3</sup> et 52.400 t. en 1967).

On peut admettre que la production de fruits à pépins en 1975 ne dépassera pas 300.000 t.

Le taux de stockage atteindrait :  $\frac{88.000 \text{ t}}{300.000 \text{ t}} = 39 \%$ .

#### 4. Appréciation

Compte tenu de l'état de notre information et des caractères des structures de production et de distribution belges, et en faisant la place d'un certain développement des productions de type industriel aux dépens de la production dispersée, les besoins exprimés pour 1975 semblent modérés en matière de capacité de stockage.

Le tonnage supplémentaire à conditionner (200.000 t) correspondrait en principe à 20.000 m<sup>2</sup> de surface de conditionnement. Les surfaces existantes apparaissant comme relativement élevées, on peut penser qu'il s'agirait de transformations, aménagement ou remplacement de surfaces recensées par l'enquête plutôt que d'équipements s'ajoutant purement et simplement à l'existant.

### FRANCE

#### 1. Production et perspectives

La production des fruits à pépins est en rapide augmentation. Les chiffres de 1965 et cités dans le tableau 1 sont très largement dépassés.

En 1967, on estime la récolte de pommes de table à 1.430.000 tonnes (production récoltée) contre 1.132.000 tonnes en 1965.

En 1970 on attend une récolte de 1.800.000 à 2.000.000 tonnes.

Après 1970, la production tendra à se stabiliser à 2.000.000 tonnes avec toutefois une pointe vers 1972.

Pour les autres fruits et légumes, la croissance est beaucoup plus mesurée.

#### 2. Constructions récentes

Entre 1966 et le début de 1968, on est passé de 2.700.000 m<sup>3</sup> environ à 3.500.000 m<sup>3</sup>, soit + 800.000 m<sup>3</sup> de stockage sous froid.

### 3. Besoins exprimés

31. Les besoins en surfaces de conditionnement et d'exposition recensés sont faibles.

Il semble que, l'intérêt des interlocuteurs s'étant porté essentiellement sur les moyens de stockage, ces besoins sous-estiment ce qui serait nécessaire à une certaine centralisation et modernisation des équipements dans le cadre de la politique des groupements de producteurs.

32. Les besoins en volumes de stockage exprimés sont très importants, qu'il s'agisse des résultats décentralisés de l'enquête, ou des estimations administratives centralisées.

#### 321. Estimations centralisées

- . Le besoin actuel (1968) en chambres froides est estimé à 1.300.000 m<sup>3</sup> dont environ 550.000 m<sup>3</sup> en atmosphère contrôlée.

Le calcul qui mène à ce chiffre est basé sur les "normes" suivantes :

- charge au m<sup>3</sup> = moins de 0,200 t/m<sup>3</sup> environ
- mise en chambre de 60 % de la récolte brute de pommes.

Dans cette hypothèse, le volume global des équipements frigorifiques s'élèverait à 3.800.000 + 1.300.000 = 5.100.000 m<sup>3</sup>. Il permettrait le stockage de 1.020.000 tonnes de pommes, soit 91 % de la production commercialisée de pommes (1.119.000 t. en 1966).

- . Le besoin en 1970 n'est pas évalué. Si nous appliquons les normes ci-dessus à l'accroissement prévu de production (hypothèse minimale : 1.800.000 tonnes) on aboutit à une capacité totale de 7 millions de m<sup>3</sup>.
- . Le besoin en 1975 ne saurait guère être supérieur à celui de 1970.
- . On notera que ces chiffres ne prennent pas en compte la production et le stockage des poires, qui représentent un tonnage et des besoins de stockage notables et en augmentation.

322. Autre mode de calcul retenu par le C.T.I.F.L.(1)

Les besoins actuels (1968) et futurs (1970-1975) en chambres froides sont estimés de façon différente. Le mode de calcul retenu est fondé sur le raisonnement suivant :

Evaluation des besoins intérieurs :

Ces besoins comprennent :

- les quantités consommées sans y comprendre l'autoconsommation.
- les tonnages importés.
- les tonnages exportés.

Le cumul de ces tonnages donne la production commercialisée prévue par an. En estimant les pertes à 15 % des tonnages, on obtient la production commercialisée globale.

A la production commercialisée globale correspond un volume de stockage jugé nécessaire à condition de soustraire :

- les quantités consommées de juillet à décembre (sans l'autoconsommation).
- les tonnages exportés en juillet, août et septembre.
- et les pertes relatives à ces tonnages.

La différence entre la production commercialisée globale et la production commercialisée sans stockage de longue durée permet de situer l'importance de la production transitant par des installations de stockage de longue durée.

Les résultats de cette approche sont présentés dans le tableau ci-après :

---

(1) C.T.I.F.L. : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.

Evaluation des besoins de stockage des pommes de table  
en fonction des destinations intérieures et extérieures

	1968-69 (t)	1970-71 (t)	1975-76 (t)
<u>Production commercialisée globale (1)</u>	1.300.000	1.350.000	1.400.000
dont :			
- consommation (sans auto-consommation)	670.000	690.000	720.000
- exportation	420.000	450.000	450.000
- importation	50.000	50.000	50.000
- pertes correspondantes	160.000	160.000	180.000
<u>Part de la production commercialisée sans stockage de longue durée (2)</u>	450.000	470.000	500.000
dont :			
- exportations en juillet, août, sept.	70.000	80.000	80.000
- consommation (sans auto-consommation) de juillet à décembre	320.000	330.000	350.000
- pertes correspondantes	60.000	60.000	70.000
Production de pommes de table transitant par des installations de stockage de longue durée (1 - 2)	850.000	880.000	900.000

Il ressort du tableau précédent que les installations frigorifiques devraient permettre le stockage de longue durée de 850.000 à 900.000 tonnes.

En utilisant la "norme" de 0,200 tonnes/m<sup>3</sup>, le volume global des équipements frigorifiques s'élèverait à 4.250.000/4.500.000 m<sup>3</sup>.

### 323. Estimations décentralisées (enquête)

Pour 1975, on obtient un besoin total exprimé de 2.500.000 m<sup>3</sup> qui porterait à 6.280.000 m<sup>3</sup> la capacité totale, et permettrait donc de stocker 1.356.000 tonnes (avec 0,2 t/m<sup>3</sup>).

### 324. Remarque

Ces évaluations considèrent comme résolu le problème des débouchés de la production supplémentaire, à titre d'hypothèse de travail.

Au niveau des interlocuteurs professionnels, l'inquiétude se manifeste souvent sur la possibilité pour les stations et les producteurs de supporter des coûts d'investissements supplémentaires dans les conditions actuelles du marché. Cependant, cette inquiétude n'amène en général pas à modifier l'expression des besoins considérés comme techniquement souhaitables.

## 4. Eléments d'appréciation

En tout état de cause, une augmentation des volumes de stockage importante semble indispensable pour maintenir les taux actuels de stockage d'ici 1970 et faire face dans de bonnes conditions à l'accroissement prévu de la récolte de fruits à pépins. Cependant, les normes de stockage qui ont cours actuellement en France sont sensiblement plus exigeantes que celles des autres pays de la Communauté.

Nous estimons donc que la réalisation de 1.000.000 m<sup>3</sup> environ d'ici 1970-1971, portant la capacité à 4.800.000 m<sup>3</sup> et assurant ainsi un stockage de 960.000 t. soit 53 % seulement de la récolte de pommes (au lieu de 60 %) constituerait une réponse déjà raisonnablement optimiste à l'accroissement des besoins dans la conjoncture actuelle. Une partie importante pourrait en être faite en atmosphère contrôlée. Au-delà de 1970-1971, les besoins liés à l'augmentation de la production et au renouvellement des équipements périmés ne devraient guère dépasser 200.000 m<sup>3</sup>/an.

ITALIE1. Production et évolution

Actuellement, la production de fruits et légumes de l'Italie semble avoir à peu près atteint un plafond. Les évolutions en cours consistent en transformation des plantations plutôt qu'en nouvelles créations. L'Italie atteint donc, semble-t-il, un "régime stable" plus tôt que les autres pays membres.

2. Equipements existants

L'Italie dispose, avec 4.500.000 m<sup>3</sup>, d'une capacité correspondant, avec la norme de charge italienne de 0,3 t/m<sup>3</sup>, à

$$\frac{1.350.000 \text{ t}}{4.072.000 \text{ t}} = 33 \%$$

de la récolte brute de fruits à pépins (oranges et citrons exclus).

Avec la norme de 0,2 t/m<sup>3</sup>, ce pourcentage tomberait à 22 %.

Depuis le recensement ICE de 1963, un important effort d'équipement (1.000.000 m<sup>3</sup>) a été réalisé dans la province de Bologne (Emilia Romagna).

Actuellement, l'enquête sur le terrain révèle d'importants projets en cours ou sur le point d'être réalisés. Les premiers ont été pris en considération comme s'ils étaient terminés.

3. Besoins exprimés

Les autorités italiennes, et notamment l'ICE, n'ont pas publié de prévisions de besoins depuis 1963.

En dehors d'estimations de besoins centralisés, l'enquête révèle plusieurs faits :

- au niveau local, une incertitude manifeste sur l'opportunité de créer de nouveaux équipements; certains interlocuteurs sont favorables aux constructions, d'autres estiment les équipements actuels suffisants, voire excédentaires;
- la préoccupation de l'organisation des producteurs prend le pas sur celle de l'équipement. Souvent, cette organisation (et notamment la réduction des concurrences entre coopératives) est considérée comme un préalable à une utilisation satisfaisante des équipements existants, et à plus forte raison à la création d'équipements nouveaux.

#### 4. Appréciations

Sur la base des appréciations au niveau des provinces, on parvient à un besoin de surfaces de conditionnement de 200.000 m<sup>2</sup>, et, en ce qui concerne les volumes de stockage, à 350.000 m<sup>3</sup>, auxquels pourraient s'ajouter les volumes nécessaires à la production sicilienne - si du moins les projets de mise en valeur de cette région étaient mis en application - soit 250.000 m<sup>3</sup>.

Il nous semble que des extensions de cette importance (200.000 m<sup>2</sup> et 350.000 m<sup>3</sup>) donneraient à l'économie des fruits et légumes italienne les moyens d'une rationalisation et d'une souplesse des structures et des équipements de mise sur marché, qui sera le problème essentiel des années 1968-1975.

### PAYS-BAS

#### 1. Production et perspectives

La récolte de pommes devrait passer de 408.000 t. en 1967 à 560.000 t.-680.000 t. en 1975 (année normale et année forte).

Les autres fruits et les légumes augmenteraient de façon modérée.

#### 2. Equipements actuels

Le système de mise sur marché est, on le sait, déjà très développé et organisé (Veilingen).

On estime à 1.067.000 m<sup>3</sup> la capacité de stockage totale, mais 296.000 m<sup>3</sup> soit 28 % consistent en locaux ventilés.

#### 3. Besoins exprimés

##### 31. Surfaces de conditionnement et de vente

En plus de l'accroissement de la production, il faut tenir compte d'un certain volant permettant de faciliter l'évolution vers des stations plus importantes et une mise sur marché plus centralisée.

L'enquête dans les Veilingen fait apparaître un besoin d'ici 1975 de 51.000 m<sup>2</sup> qui semble admissible.

### 32. Besoins en volume de stockage

#### 321. Estimation centralisée

A l'heure actuelle, le taux de stockage de la récolte totale ressortit à :

$$\frac{213.000 \text{ t}}{424.000 \text{ t}} = 50 \% \text{ environ}$$

(213.400 t = 1.067.000 m<sup>3</sup> x 0,2 t/m<sup>3</sup>).

424.000 t = tonnage moyen de pommes commercialisé en 1967 et 1968.

Les besoins exprimés selon l'une de nos sources pour 1975 sont calculés dans deux hypothèses :

- si un excédent de 100.000 t. qui apparaît entre la production prévisible et les débouchés actuellement prévisibles trouve un débouché, il faudra prévoir stocker 280.000 t. (50 % de la récolte prévue minimum 560.000 t.). Ceci exigerait une capacité supplémentaire évaluée à 75.000 t., soit 375.000 m<sup>3</sup> (avec une charge de 0,2 t./m<sup>3</sup>);
- si cet excédent ne trouve pas de débouché, le besoin se réduirait à 25.000 t., soit 125.000 m<sup>3</sup> supplémentaires.

Dans les deux cas, le volume nouveau serait en atmosphère contrôlée à 95 %.

#### N.B.

Les "normes" en général admises actuellement sont :

0,18 t/m <sup>3</sup>	en ventilé
0,20 t/m <sup>3</sup>	frigorifique
0,23 t/m <sup>2</sup>	atmosphère contrôlée

#### 322. Estimation par enquête dans les Veilingen

Elle donne 93.000 t., soit 465.000 m<sup>3</sup>. En admettant les chiffres de production 1975 (année normale), le taux de stockage par rapport à la récolte brute de pommes atteindrait alors :

$$\frac{306.000 \text{ t.}}{580.000 \text{ t.}} = 53 \%$$

#### 4. Eléments d'appréciation

Le raisonnement effectué sur les débouchés pose le problème en termes réalistes.

Nous estimons qu'on peut se rallier à l'estimation de 375.000 m<sup>3</sup> supplémentaires, si les débouchés nécessaires apparaissent. Une progression prudente semble donc à recommander au-delà d'un volume de 150 à 200.000 m<sup>3</sup>.

### III. APPRECIATION AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

Les analyses et appréciations au niveau des Etats membres montrent que, si les conditions de production et de commercialisation d'une part, les normes de calcul et les stratégies prévisionnelles d'autre part, diffèrent sensiblement, un certain nombre de traits valent pour l'ensemble de la Communauté.

D'abord dans l'ensemble, la vague de plantations de vergers nouveaux est retombée. Les dernières augmentations massives de production prévisibles vont avoir lieu d'ici 1971 ou 1972. Au-delà, l'amélioration des rendements, le remplacement des vergers, l'extension de certaines surfaces se traduiront par des substitutions de productions plus que par un accroissement des tonnages.

Ceci résulte de l'évolution du marché vers une saturation relative de plus en plus durement ressentie. A l'intérieur des Communautés Européennes, l'accroissement de la consommation ne saurait être que modéré et progressif. A l'extérieur, les coûts de production et de commercialisation européens ne permettent pas d'espérer brillants dans un marché déjà encombré.

Face à l'accroissement de la production, mené par le "secteur leader" de la pomme de table, l'équipement en stations fruitières, en installations de conditionnement, de stockage et de mise sur marché, s'est développé rapidement. Le stockage sous froid, puis récemment celui en atmosphère contrôlée, ont fait l'objet d'efforts considérables. A l'heure actuelle, on peut dire que globalement, les Etats membres de la Communauté apparaissent comme fortement équipés déjà en moyens de stockage.

On peut même avancer que, même si cela n'est pas ressenti par tous de la même manière, les symptômes d'un certain suréquipement se font jour. Les coûts des installations paraissent trop élevés en comparaison des prix de marché. Même dans les conditions actuelles de subventions importantes, la rentabilité des équipements devient problématique.

En fait, un diagnostic à l'échelle de la Communauté amène à ceci :

La Communauté est suréquipée, mais seulement en installations périmées, économiquement peu rationnelles, et à coûts d'exploitation démesurés.

Ce diagnostic rejoint une tendance manifestée de plus en plus parmi les producteurs et leurs représentants. Cette tendance met au premier plan, comme préalable ou au moins comme concomitant à la réalisation ou à la modernisation des installations, l'organisation rationnelle de la production et de la mise sur marché. Il convient de remarquer que ce préalable n'est pas accepté par l'ensemble des producteurs, qui estiment que la construction d'équipements entraîne l'organisation rationnelle de la production. Le développement de la tendance favorable à l'amélioration des conditions de production et de mise sur marché amène un ralentissement certain dans les projets d'extension des équipements.

Il résulte de tout ceci qu'il existe encore dans les Etats membres de la Communauté, malgré les symptômes de suréquipement, et même si l'on fait des réserves sur l'opportunité économique d'un stockage "absolu" - c'est-à-dire permettant d'égaliser théoriquement la consommation sur l'ensemble de l'année - un certain besoin de stations, de marchés et de volumes de stockage.

C'est dans cette optique, d'un effort visant à l'amélioration plutôt qu'à l'extension, qu'il convient à notre sens de penser l'objectif communautaire.

Les besoins qui ont été exprimés au cours de notre enquête font apparaître une demande d'équipements de stockage permettant d'augmenter la capacité totale de 11 à plus de 14 millions de m<sup>3</sup> en 1975.

Les considérations relatées plus haut invitent à penser que l'opportunité de cette extension est ressentie différemment selon les producteurs et leurs représentants.

Nous estimons que s'il s'agit de créer des équipements inscrits passivement dans les structures économiques et professionnelles traditionnelles, le résultat risque d'être décevant.

En revanche, la création d'équipements modernes et rationnels de 2 à 3 millions de m<sup>3</sup> est probablement indispensable à l'évolution de l'économie communautaire dans ce domaine vers un équilibre relativement stabilisé de la production et des débouchés.

Dans cette perspective, et en fonction des appréciations énoncées pour chacun des Etats membres, on aboutirait vers 1975 à une distribution des équipements de stockage que l'on peut très grossièrement situer dans les fourchettes suivantes :

DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS DE STOCKAGE

	1975		1968	
	(millions de m3)	%	(millions de m3)	%
Allemagne	1,8 à 2,2	15	1,3	12
Belgique	0,3 à 0,5	3	0,3	2,5
France	4,6 à 5,0	35	3,8	34,5
Italie	4,8 à 5,2	37	4,5	41
Pays-Bas	1,1 à 1,4	10	1,1	10
Luxembourg		-	0,01	
C.E.E.	13 environ	100	11	100

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

## INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

### 1. LES OBJECTIFS ET LES METHODES DE LA PRESENTE ETUDE

#### 1.1 Objet principal de l'étude

Elle vise à :

- faire le point des investissements existants qui concernent la commercialisation des fruits et légumes à l'état frais dans les régions de production de la Communauté;
- comparer cette situation existante avec les besoins pour que la commercialisation puisse se faire de façon rationnelle, afin d'en déduire quels sont les besoins complémentaires d'investissement à l'heure actuelle, compte tenu de l'évolution de la production et de la consommation dans les années qui viennent;
- déterminer le rythme nécessaire pour les investissements dans ce secteur à l'avenir.

#### 1.2 Inventaire des équipements existants

Il apparaît qu'un inventaire systématique exhaustif des équipements dans une région exigerait des moyens très importants. Ce serait, même ainsi, une oeuvre de longue haleine et de courte portée : les évolutions sont souvent rapides et la précision de l'inventaire perd alors tout intérêt.

En fait, on dispose souvent de recensements officiels ou professionnels assez récents, sur lesquels on peut s'appuyer et que l'on peut mettre à jour par l'interview d'informateurs locaux. L'information ainsi recueillie possède, à notre avis, une valeur et une précision suffisantes par rapport au problème posé. En tout cas, les données auxquelles on parvient semblent faire de façon satisfaisante l'accord entre les esprits des experts et professionnels régionaux.

#### 1.3 La définition des besoins

Faire l'inventaire d'un besoin, comme de tout autre chose, exige qu'on le définisse, et qu'on détermine la façon de le mesurer. Telle est la difficulté fondamentale de l'étude, comme il pouvait apparaître à la réflexion dès le départ, mais comme l'a confirmé l'enquête au niveau des régions.

Nous allons développer successivement les deux étapes de notre réflexion à ce sujet : mise en lumière des obstacles logiques à une définition objective des besoins, satisfaisant aux termes du projet d'abord; solution opératoire proposée ensuite.

### 1.3.1 Ecueils logiques de la définition des besoins

La question posée peut se résumer ainsi : quels sont les équipements en moyens de conditionnement et de stockage nécessaires pour que la commercialisation se fasse de manière rationnelle ? L'ennui est qu'il nous faudrait un critère objectif de rationalité de la commercialisation. Si l'on se borne à envisager, par exemple, un aspect limité du problème d'équipement, celui du conditionnement, on parvient à la conclusion que l'on pourrait adopter l'un des critères suivants :

- a. la production doit être conditionnée au coût unitaire le plus faible;
- b. la production doit être conditionnée dans des installations modernes;
- c. la production doit être conditionnée dans des installations appartenant de préférence aux producteurs ou à leurs groupements.

La difficulté est que ces critères de "rationalité" - et tous les autres que l'on peut imaginer - ne sont pas forcément, ni même en général compatibles.

Le choix nécessaire entre eux relève obligatoirement d'une décision politique que nous ne pouvons pas formuler.

D'autre part, on s'aperçoit vite qu'il y a des rationalités différentes selon qu'on envisage le présent, le futur à court ou à long terme.

Par suite et par surcroît, de manière générale, à tous les niveaux des "espaces de plan" - individu, entreprise, région, état - la rationalité prend un contenu différent. Toutes ces rationalités, non seulement ne sont pas compatibles, mais souvent sont antagonistes. Si nous devions retenir la rationalité au seul niveau communautaire, il conviendrait de nous en donner la définition.

Enfin, si nous poursuivons l'analyse critique de la tâche entreprise, il faut bien dire que l'hypothèse de base selon laquelle il existe une influence précise et prévisible sans ambiguïté des équipements de stockage et de conditionnement sur la commercialisation et sa rationalité est une hypothèse hardie. Les structures que l'on se propose

de modifier ont une inertie sans commune mesure avec l'équipement de stockage et de conditionnement : l'expérience prouve que l'équipement qui ne correspond pas à ces structures périclité (exemple des stations inutilisées dans la Campanie). Ainsi est illustrée de façon saisissante la contradiction centrale de notre hypothèse : plus un équipement vise à modifier les structures existantes, plus ses risques d'échec sont élevés. La "rationalité de la commercialisation" et la "rationalité technico-économique" d'une station ne sont pas forcément une seule rationalité.

A cette étape de la réflexion, force est donc de constater qu'il n'est pas possible de définir en termes simples et généraux une procédure d'appréciation objective de besoins

- dont la couverture induirait des formes optimales de commercialisation;
- dont la définition ferait appel à des critères assurant une rationalité à la fois technique au niveau de l'entreprise et économique au niveau de la Communauté.

### 1.3.2 Solution opératoire proposée

Nous avons essayé de dépasser ces contradictions en interprétant le problème posé à la lumière du rôle et des préoccupations des instances communautaires : ouvriers d'une politique communautaire à long terme et gestionnaires de fonds importants, elles doivent concilier deux niveaux de rationalité :

- celui d'une stratégie à long terme d'orientation de la production et d'aménagement des structures ("besoins" au sens stratégique);
- celui d'une technique para-bancaire de discrimination des investissements, soucieuse de la productivité et de la rentabilité des équipements financés ("besoins" au sens technico-économique).

Le problème spécifique sur le plan de la Communauté est sans doute de coordonner les deux niveaux, c'est-à-dire de programmer des interventions éventuelles de façon à assurer l'efficacité maximum des fonds employés en direction des objectifs stratégiques.

Mais il n'y a pas de continuité des normes des besoins quand on passe d'un niveau à l'autre : les normes technologiques de productivité ont un sens au niveau de l'unité d'équipements. Elles n'en ont plus au niveau de la région, et a fortiori, de la Communauté. La rationalité d'un projet doit s'apprécier par rapport aux structures d'une région déterminée. Mais la stratégie à long terme au niveau de la région remet en cause toutes ces structures.

Nous suggérons, devant l'impossibilité logique et pratique d'inscrire les deux recherches d'optimisation dans un espace multidimensionnel unique et cohérent, de les aborder séparément de façon résolue.

Pratiquement, cela veut dire que nous admettons ce qui suit :

- Dans un premier temps, il y a lieu d'établir un cadre inter-régional de financement comportant des enveloppes financières et des priorités en fonction d'une comparaison inter-régionale aussi objective que possible. Nous pouvons fournir à cette fin une évaluation systématique et globale des besoins indicatifs au niveau des régions.
- Dans un second temps, et dans le cadre des enveloppes et des priorités ci-dessus, il y a lieu de procéder, au niveau des projets d'équipement, à une appréciation de la rationalité technico-économique de l'équipement projeté en fonction de ses caractéristiques internes et du milieu dans lequel il se trouve. Nous pouvons fournir à cette fin un système de normes techniques et économiques différencié par pays ou par type de région.

Cette procédure à deux étages n'assure pas automatiquement l'efficacité stratégique des équipements sur les structures. Elle permet seulement de prendre des jalons objectifs, là où on peut en trouver. Par rapport à ces jalons, on pourra mieux apprécier - et assumer s'il y a conformité avec les objectifs prévus - le risque et l'espérance des investissements consentis.

1.3.3 Le parti méthodologique qui vient d'être décrit explique les paragraphes qui suivent et également le contenu et la présentation des monographies régionales. Il convient donc, qu'on l'accepte ou qu'on le critique, de le conserver présent à l'esprit dans toute la suite du rapport.

## 2. DEFINITION ET CALCUL DES BESOINS AU NIVEAU DES REGIONS

Ce paragraphe de caractère essentiellement technique vise à présenter un système de normes permettant de synthétiser, sous forme chiffrée, à partir des données brutes (production, importance et nature des stations, quantité stockée dans les stations, etc...) les caractéristiques essentielles du problème des équipements destinés à la commercialisation des fruits et légumes frais dans la C.E.E.

Cet ensemble de normes a été expérimenté dans cette étude au niveau des quatre régions étudiées. Les résultats sont présentés à la fin de ces analyses régionales.

### 2.1 Signification des besoins indicatifs

#### 2.1.1 A long terme

- soit dans quinze à vingt ans -, on peut admettre qu'à la faveur de la circulation plus facile des hommes, des capitaux, des idées, à l'intérieur de la Communauté, de nombreuses conditions de production et de commercialisation se seront égalisées très largement entre pays et entre régions. Seuls subsisteront des facteurs permanents de différenciation : climat, vocation des sols, distance de la région de production aux régions de consommation, et même ordre de grandeur de la production et de l'assortiment, puisqu'on entre déjà dans une période de stabilisation régionale à cet égard.

Nous calculerons les besoins indicatifs à long terme à partir de cette hypothèse d'homogénéisation relative à l'échelle de la Communauté : c'est-à-dire que nous appliquerons à toutes les régions les mêmes normes de besoins ou plus exactement la même structure de normes, différenciée selon une typologie des régions basée sur les facteurs permanents. Nous appellerons le besoin ainsi calculé "besoin indicatif global net" (BIGN). Cette enveloppe décrit une orientation abstraite plus qu'un objectif, mais elle fournit un premier cadrage indispensable.

2.1.2 Le besoin indicatif global net ne suffit pas à justifier des priorités : il peut être ni perçu, ni solvable, ni mûr en un mot. On doit donc l'assortir d'une correction tenant compte de la réalité, de l'urgence du besoin. On définira donc le besoin indicatif corrigé (BIC) correspondant à l'enveloppe à moyen terme du besoin, sinon né et concret, du moins en gestation.

Cette correction introduit des éléments "subjectifs" comme le besoin retenu par les différents experts ou professionnels en mesure de l'évaluer.

## 2.2 Calcul des besoins indicatifs

On exposera successivement le système des normes retenues et la procédure de calcul des besoins indicatifs nets.

### 2.2.1 Normes de besoins

Ces normes sont provisoires et expérimentales : elles correspondent seulement à un essai de généralisation des données observées empiriquement sur les régions étudiées.

Elles font du besoin objectif une fonction de la production, modulée par un certain nombre de coefficients représentant l'influence des facteurs régionaux jugés essentiels.

On verra successivement les normes retenues pour les quatre catégories d'équipement : surfaces de conditionnement, capacité de stockage sous froid et conservation, capacité de stockage report, normes de volumes.

#### 2.2.1.1 Surfaces de conditionnement

- . La norme doit être différenciée en fonction de l'assortiment de la région. On retient une norme assez large correspondant à des conditions modernes et mécanisées de travail et à une productivité des surfaces satisfaisantes.

On retiendra pour une

- région polyvalente à produits frais à moins de 30 % des produits stockables :  
200 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an;
  - région à plus de 60 % de produits stockables :  
280 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an;
  - région avec 30 % à 50 % de produits stockables :  
240 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an.
- . Il est possible que l'étude sur d'autres régions conduise à différencier systématiquement la norme selon les critères
- situation géographique et
  - équilibre entre consommation régionale et expédition à distance.

A partir de quatre régions, on constate que ces facteurs jouent sans pouvoir définir leur articulation ni mesurer leur influence.

Aussi, on en tiendra compte ici au niveau de la correction du besoin indicatif, mais non de son calcul initial.

#### 2.2.1.2 Capacité de stockage sous froid

##### . facteurs

Le problème est ici particulièrement complexe : il est certain que des travaux plus fins seraient nécessaires pour établir un modèle satisfaisant à la lumière de la réflexion; on peut tenter de poser une première approche du problème. Trois catégories de facteurs se combinent pour déterminer le taux de produits stockables effectivement conservés :

- l'espèce et la variété;
- la situation géographique;
- la stratégie des entreprises de la région.

• hiérarchie des facteurs

La composante majeure est la stratégie des entreprises qui est d'ailleurs commune, à l'intérieur d'une région à la plupart d'entre elles.

• la stratégie des entreprises et des régions

Les facteurs qui la déterminent sont multiples.

Parmi eux, il est difficile de trouver ceux qui sont déterminants. Il ne semble pas que l'économie du stockage, les coûts comparés expliquent les variations

On avancera plutôt l'hypothèse que la politique de stockage est liée à l'autonomie de la région par rapport au marché global, c'est-à-dire au rapport entre sa production et la production globale.

- Une petite entreprise ou une petite région intervenant sur un marché inter-régional limité, et de façon "atomistique" sur le marché général, est libre de vendre vite en début de saison ou de stocker.
- Une grosse région dont l'intervention sur le marché général est de type "oligopolistique" n'est pas libre. Elle est contrainte de programmer ses sorties. Le marché général réagit à toutes ses interventions.

Cette distinction par taille relative recouvre une distinction selon la distance moyenne d'expédition. Les petites régions ont un marché proche qu'elles contrôlent "en direct" et y jouissent d'une certaine liberté : les négociants du VIERLAND sont libres de choisir, d'élargir leur clientèle ou de la servir plus longtemps. Par contre, Ravenne vend à 1.000 km en moyenne et ne contrôle pas directement la zone de consommation.

Ainsi, la dimension de la région relativement au marché des produits stockables semble être une des données immédiates de la stratégie commerciale et donc du stockage.

• normes

Il n'est pas possible d'établir le modèle combinant les trois dimensions du problème. On adopte donc des normes empiriques. Il est évident que les taux sont très dispersés (de 10 % à 90 %) mais ils sont bien regroupés autour de deux valeurs moyennes que nous retrouverons dans les analyses régionales :

- 30 % (cas du Limbourg et du Bodensee)
- 60 % (cas de la Campanie et de la vallée de la Garonne).

A noter que dans ces quatre cas, les critères géographiques et de dimension relative coïncident; les petites régions sont au nord et les grandes au midi. Il appartiendra à la suite de l'étude d'apporter des éléments pour :

- appuyer ces taux forfaitaires;
- attribuer à chaque région celui qui lui convient.

2.2.1.3 Stockage de report de courte durée

On peut envisager des projets destinés à assurer un report de quelques jours ou semaines en vue d'agir sur l'offre et de soutenir les prix.

Il nous semble que ces projets relèvent de décisions politiques dépassant le cadre de l'équipement normal. Dans le cadre de cette procédure, nous proposons un plafonnement du besoin acceptable en stockage de report à un niveau correspondant à des incidents normaux d'exploitation soit 1/2 journée de vente du mois de pointe.

2.2.1.4 Normes de volumes

Le rapport entre tonnages et volumes nécessaires est variable selon les produits et les pays. Il varie aussi en fonction de la finalité du stockage.

Comme norme commune d'occupation, nous basant sur les pommes (essentiel du tonnage stocké), nous retenons :

- 200 kg/m<sup>3</sup> soit 5 m<sup>3</sup>/t. pour le stockage en conservation;
- 140 kg/m<sup>3</sup> soit 7 m<sup>3</sup>/t. pour le stockage de report (moins bonne utilisation des volumes du fait des manutentions plus fréquentes);
- 100 kg/m<sup>3</sup> soit 10 m<sup>3</sup>/t. pour la prérefrigération dans des installations à usages multiples.

En outre, on ne retient qu'une part des équipements, supérieure ou égale à la moitié, comme apte à la prérefrigération.

## 2.2.2 Procédure de calcul des besoins indicatifs globaux nets (BIGN)

C'est à cette procédure que fait référence la première partie du diagnostic des monographies régionales.

### 2.2.2.1 Besoin indicatif en surface de conditionnement

- a. . production stabilisée (entre 1970 et 1975)
  - . moins auto-consommation
  - . moins écarts
  - . moins conserverie
 = tonnage à conditionnement pour commercialisation en frais - objectif -;
- b. normes de surface selon assortiment;
- c. a x b = besoin indicatif total;
- d. surfaces existantes;

#### Remarques

- . on prend ici en compte les surfaces non utilisées existantes;
- . on se limite aux surfaces couvertes recensables et différenciées, c'est-à-dire affectées à cet usage (hors espaces banals), quel que soit leur état et leur statut.
- e. = c - d = besoin indicatif net.

2.2.2.2 Besoin indicatif en volume de chambres frigorifiques

Stockage - conservation (classique ou en atmosphère contrôlée).

- a. production stabilisée - fruits catégorie II (\*) -  
moins auto-consommation  
    écarts  
    transformation  
= tonnage à commercialiser.
- b. taux de stockage sous froid (forfaits)
- c.  $a \times b$  = besoin indicatif total
- d. volumes existants

Remarques

- . on prend en compte uniquement les volumes affectés en fait au stockage de fruits et légumes : dans les entrepôts publics, ces surfaces sont pratiquement réservées;
  - . on prend les volumes utilisés ou non;
  - . quel que soit le statut.
- e.  $c - d$  = besoin indicatif net en stockage conservation

2.2.2.3 Stockage-report

- a. production stabilisée fruits et légumes (hors fruits du groupe II) (\*) pour un jour de pointe  
moins auto-consommation  
    écarts  
    transformation  
= tonnage à commercialiser en jour de pointe.
- b. taux forfaitaire de stockage-report : 1/2
- c.  $a \times b$  = besoin indicatif total
- d. volumes totaux disponibles
- e.  $= c - d$

---

(\*) voir Annexe D page 42.

Il est cependant possible qu'un projet comporte un équipement destiné au stockage de report alors que la capacité frigorifique de la région est sous employée. Le stockage étant nécessaire plus généralement aux périodes où les frigorifiques de longue durée sont disponibles, le besoin global en stockage de report a toutes les chances d'être nul dans la plupart des régions. Autrement dit, on serait conduit à refuser systématiquement les équipements qui y sont destinés. Or cet investissement peut être très rationnel dans une stratégie d'entreprise donnée. En outre, le stockage de report implique que l'équipement soit à proximité immédiate du hall de travail. C'est afin de laisser la porte ouverte à la manifestation de tels besoins, sans abus, que nous proposons de ne pas considérer le besoin comme nul, et de retenir le quart du besoin indicatif global lorsque  $c - d = 0$ ,  $e = \frac{c}{4}$

#### 2.2.2.4 Prérefrigération

Principe :

L'équipement de prérefrigération est toujours un équipement annexe :

soit fixe à des stations existantes avec chambres froides;  
soit mobile.

- a. production à commercialiser en frais de
  - légumes IV (\*)
  - fruits I et III
 dans un jour moyen du mois de pointe.
- b. on prend la totalité de ce besoin en tonnes pour exprimer le besoin x tonnes/jour à prérefrigerer.
- c. on peut tenter aussi d'estimer très approximativement la capacité de la région à partir de l'équipement total. Il n'y a pas de normes générales de traduction de la capacité de stockage en capacité de prérefrigération; la capacité de prérefrigération du m<sup>3</sup> se situe entre 10 et 25 % de sa capacité de stockage selon les catégories.

---

(\*) Voir annexe D, page 42.

### 2.2.3 Calcul des besoins indicatifs corrigés (BIC)

#### 2.2.3.1 Difficultés et insuffisance du besoin indicatif global

L'observation des résultats des calculs, la simple juxtaposition des chiffres des régions fait apparaître une disproportion considérable entre

- . les besoins des régions entre elles;
- . les besoins d'une région et son équipement actuel.

Cette disproportion peut-elle servir de base à l'établissement de priorités dans l'attribution des crédits et donc à l'élaboration d'un programme? A court et à moyen terme, il est certain que non. En effet, le besoin indicatif global, défini dans l'hypothèse d'une harmonisation et d'une unification des conditions de travail dans la Communauté, ne tient aucun compte de la distance qui sépare actuellement la région de cet état idéal. C'est ainsi que dans les régions pour lesquelles les besoins indicatifs sont les plus importants, on risque fort, comme en Campanie, de ne trouver ni besoin perçu, ni besoin solvable.

Etablir des priorités et un programme d'investissement implique que l'on cherche à contracter l'enveloppe du besoin estimé jusqu'aux dimensions d'un besoin vraisemblable.

#### 2.2.3.2 Méthode de correction

Il s'agit d'établir un chiffre vraisemblable, c'est-à-dire tenant compte de la situation actuelle de la région et de son évolution, prévue ou prévisible à court terme. La méthode de correction est donc empirique.

##### . Critère

On retiendra un besoin à partir du moment où il est perçu par les professionnels intéressés. S'il n'est pas actuellement perçu, on s'assurera qu'une évolution en cours ou sur le point de s'amorcer n'est pas de nature à le faire percevoir à moyen terme.

• Calcul du besoin perçu

Dans un premier temps, on analyse les estimations des besoins faites par des personnes compétentes de la région, généralement des membres de l'Administration. On examine les postulats et les critères appréciatifs sur lesquels ils ont établi leurs prévisions.

Ces chiffres et leur appréciation critique fournissent un élément de référence. Lorsqu'une estimation est formellement établie par les compétences on porte les chiffres de ce "besoin estimé par les compétences"(BEC) dans le tableau récapitulatif des besoins à titre de repère.

Parfois il n'y a pas d'estimation officielle ou professionnelle.

Dans un second temps, on procède à la correction besoin par besoin. On relève d'abord les obstacles actuels de la réalisation du besoin : méthodes de travail propres à la région, variétés particulières, part des produits commercialisés dans la région, stratégie dominante des firmes, etc.

Ayant recueilli sur place, de la part des professionnels et des cadres administratifs, une appréciation de ces phénomènes et des chances d'évolution les concernant, on est en mesure d'estimer le taux d'abattement à pratiquer sur le besoin indicatif.

Les chiffres retenus correspondent à l'hypothèse optimiste où l'évolution se produit avec l'efficacité maximale.

2.3 Tableau récapitulatif des besoins indicatifs global et corrigé pour 4 régions

Le tableau ci-après illustre les résultats de la procédure décrite pour les 4 régions qui ont fait l'objet d'enquêtes détaillées. On trouvera dans chaque monographie régionale les détails de l'établissement de ces chiffres.

		GARONNE	CAMPANIE	BODENSEE	LIMBOURG
B.I.G.N.	Halles	53.100 m <sup>2</sup>	213.000 m <sup>2</sup>	27.200 m <sup>2</sup>	23.500 m <sup>2</sup>
	Stockage longue durée	142.300 m <sup>3</sup>	474.000 m <sup>3</sup>	162.000 m <sup>3</sup>	
	Report	4.375 m <sup>3</sup>	3.700 m <sup>3</sup>	150 m <sup>3</sup>	1.750 m <sup>3</sup>
	Prérefrigéré		2.400 t.		350 t.
B.I.C.	Halles	25.000 m <sup>2</sup>	50.000 m <sup>2</sup>	10.000 m <sup>2</sup>	10.000 m <sup>2</sup>
	Stockage longue durée	141.000 m <sup>3</sup>	150.000 m <sup>3</sup>	80.000 m <sup>3</sup>	15.000 m <sup>3</sup>
	Report	3.125 m <sup>3</sup>	3.700 m <sup>3</sup>	150 m <sup>3</sup>	1.750 m <sup>3</sup>
	Prérefrigéré				100 t.

3. APPRECIATION DES "BESOINS" AU NIVEAU DU PROJET

L'appréciation porte essentiellement sur la rationalité technique et économique.

Elle varie beaucoup d'un pays à l'autre, et d'un interlocuteur à l'autre. Les normes utilisées pour des calculs justifiant des besoins, tant globaux que relatifs à une unité de production sont très dispersées. La charge au m<sup>3</sup> de chambre frigorifique en est un bon exemple.

Elle peut varier de moins de 200 kg/m<sup>3</sup> (Service Technique Central du Ministère de l'Agriculture Français) à 300 kg/m<sup>3</sup> (norme de l'ICE). Les dossiers techniques sur lesquels s'appuient ces normes différentes sont également fournis et argumentés. Les normes retenues dans la présente étude correspondent à la norme prépondérante de chacun des pays.

L'application de l'une ou de l'autre norme au volume total des équipements en 1968 ou 1975 dans un calcul théorique à l'échelle de la C.E.E. bouleverse totalement le niveau des besoins et leur répartition entre les pays.

Dans ces conditions, les chiffres n'ont donc qu'une portée indicative.

Il faut, en outre, souligner le caractère relativement hétérogène des besoins recensés. En effet, les conditions du travail d'enquête en Italie n'ont pas permis de faire figurer de prévisions de besoins dans les tableaux. En effet, l'ICE, qui a bien voulu mettre à notre disposition les résultats tout récents de son enquête sur les équipements des stations fruitières en 1967, n'a pas revu ses prévisions de 1963. Celles qui figurent dans les appréciations par provinces, établies par la COFROR à la suite d'enquêtes sur le terrain, ne sauraient être comparées aux besoins exprimés, de façon centralisée ou décentralisée, par les intéressés des autres pays.

Les normes techniques générales servant de base à la définition du besoin fournissent un cadre de référence mais restent très générales : dans le détail d'un projet, il est possible d'apprécier de façon plus fine.

Les éléments se trouvent dans les monographies nationales ou régionales. Ils ne se prêtent pas à généralisation au stade actuel de l'étude.

Les normes économiques concernant notamment les problèmes de coût de localisation et de rentabilité prévisionnelle doivent être modulées en fonction des régions : on rencontre et on peut concevoir divers types de localisation; d'autre part, la viabilité d'un projet est strictement liée à la structure économique et sociologique de la région, aux circuits en place. On sait que le risque d'investissements inutiles ou inadaptés est réel dans le secteur.

Au niveau des régions, on ne peut systématiser ces normes. On trouvera dans les monographies régionales les éléments qui doivent permettre pour l'ensemble des régions de définir des types de régions et de moduler ces normes économiques par type.

LEXIQUE METHODOLOGIQUE1. Agents et courtiers

Opérateurs autonomes ou liés à des négociants dont la fonction est de mettre en contact une offre et une demande sans prendre eux-mêmes en charge le produit. L'agent ou le courtier ne facture pas. Ils sont rémunérés par un taux de commission sur les affaires qu'ils traitent.

2. Allotissement

Fonction de regrouper les produits en "lots" importants adaptés à des conditions économiques de transport. Cette fonction entraîne, à l'aval, l'accomplissement d'une fonction symétrique de fractionnement des lots.

3. Banalisé

On entend par là que l'équipement ou l'installation est ouverte à des usagers. Un tel équipement s'oppose en ceci aux équipements privés particuliers ou particularisés. Ainsi on voit en France des stations conçues initialement pour être d'usage banal, c'est-à-dire fonctionner à la demande de tel opérateur, en prestataire de services, devenir particulières lorsqu'un groupement de producteurs la prend en charge pour l'usage exclusif de ses membres.

4. Calendrier pondéré

Répartition dans le temps (par quinzaine ou par mois) des tonnages récoltés ou commercialisés dans la campagne.

5. Commerce organisé

Ensemble de commerces de détail regroupés ou fédérés dans des organisations plus larges. On regroupe ainsi le commerce intégré (société à succursales); le commerce associé (coopératives de groupements); les grands magasins ... les détaillants.

6. Commissionnaires

Opérateurs destinataires d'une marchandise et chargés de sa vente pour le compte de l'expéditeur. Le commissionnaire facture et rend compte à son commettant.

7. Conditionneurs

Tout opérateur assurant les fonctions du conditionnement; certains peuvent ne faire que cela à façon, d'autres peuvent être négociants ou courtiers.

8. Expéditeurs

Opérateurs, négociants ou commissionnaires qui prennent en charge le produit et assurent les fonctions préliminaires au transport et au départ du produit hors de la région. Ce peut être là à la limite un simple auxiliaire de transporteur. C'est le plus souvent d'abord un commerçant.

9. Exportateurs

Expéditeurs spécialisés dans l'exportation.

10. Grossiste ou grossiste terminal

Négociant ou commissionnaire, destinataire de la marchandise expédiée dont la fonction principale est la vente aux détaillants.

11. Maraîchers

Producteurs de légumes, exploitant de façon très intensive de petites terres sur lesquelles ils cultivent un assortiment large de produits à cycle très rapide : 2 à 4 récoltes par an.

On oppose le maraîchage à la culture de plein champ, moins intensive et moins rapide.

12. Marchés de gros de production

Marchés où les producteurs vendent à des négociants (expéditeurs notamment) leurs produits conditionnés ou non. On parle quelquefois, dans le même sens, de marchés d'expédition.

Les Veilingen aux Pays-Bas sont une variété particulière de marchés de gros de production.

13. Marchés de gros de consommation

Marchés où des grossistes destinataires mettent en vente un assortiment plus ou moins large à l'intention du commerce de détail ou de distributeurs livrant aux détaillants. Ces marchés se trouvent dans de grandes agglomérations urbaines.

14. Marchés d'intérêt national

Marchés bénéficiant d'un régime juridique particulier en France (réglementation 1958) par décision gouvernementale. Il y en a 26 en France.

15. Négociant

Commerçant en gros, achetant la marchandise et la vendant pour son propre compte.

16. Opérateur

Tout agent économique, quel qu'en soit le statut, qui assure une ou plusieurs fonctions distributives ou commerciales.

17. Particularisé

cf. banalisé.

18. Polyvalent

Utilisé à différents usages. S'emploie spécialement pour les frigorifiques qui servent à l'entreposage de produits périssables, autres que les fruits et légumes, à certaines périodes.

19. Vente à la chine

Locution professionnelle désignant la vente livrée sans commande préalable. Un camion chargé effectue une "tournée" de visites, soit de détaillants, soit même de consommateurs. Passant de porte en porte, le vendeur écoule le contenu de son chargement.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.	Atmosphère contrôlée
A.S.O.	Agriculteurs du Sud-Ouest (France)
BACOPA	Bureau Central d'Etudes pour l'Aménagement de l'Espace Rural et la commercialisation des produits agricoles
B.E.C.	Besoins estimés par les Compétences
B.I.C.	Besoin Indicatif Corrigé
B.I.G.N.	Besoin Indicatif Global Net
C.E.G.F.	Compagnie des Entrepôts et Gares Frigorifiques
CERAFER	Centre National d'Etudes Techniques de Recherches Technologiques pour l'Agriculture, les Forêts et l'Equipement Rural.
C.F.O. ou COFROR	Compagnie française d'organisation
C.N.C.A.	Caisse Nationale de Crédit Agricole - France
C.T.I.F.L.	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
D.G.P.M.	Direction Générale des Produits et des Marchés du Ministère de l'Agriculture - France
D.G.R.S.T.	Délégation Générale pour la Recherche Scientifique et Technique - France
D.D.A.	Direction Départementale de l'Agriculture - France
F.D.E.S.	Fonds de Développement Economique et Social
F & L	Fruits et Légumes
F.O.R.M.A.	Fonds d'Organisation et de Régulation des Marchés Agricoles (Ministère de l'Agriculture - France)
G.R.	Service du génie Rural - Ministère de l'Agriculture
I.C.E.	Institut du Commerce Extérieur (Italie)
I.B.V.T.	Institut pour le stockage et le traitement des produits horticoles (Pays-Bas)
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

I.R.V.A.M.	Istituto per le Ricerche e le Informazioni di Mercato e la Valorizzazione della Produzione Agricola (Italie)
ISTAT	Institut de statistiques italien
M.I.N.	Marché d'Intérêt National
O.S.C.E.	Office Statistique des Communautés Européennes
S.C.A.	Société Civile Agricole
S.I.C.A.	Société d'Intérêt Collectif Agricole
SOCAUGROS	Société de caution mutuelle du Commerce de Gros
SOFIDECA	Société pour le Financement et le Développement de l'Economie Agricole
SOGAFRIGO	Société de Garantie pour l'Equipement Frigorifique Industriel
S.Y.A.G.	Syndicat des Arboriculteurs Garonnais
U.I.C.C.	Union Italienne des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
W.L.Z.	Wurttembergische Landwirtschaftliche Zentral Genossenschaft
WRA - Ag	Wurttembergische Raiffeisen Anlage Aktion Gesellschaft

UNITES ET SIGNES EMPLOYES  
POUR LA PRESENTATION DES RESULTATS CHIFFRES.

t	= tonnes
t/j	= tonnes produites ou traitées dans une journée
t/an	= tonnes produites ou traitées dans l'année entière
t/mois	= tonnes produites ou traitées dans un mois
m <sup>2</sup>	= mètre carré
m <sup>3</sup>	= mètre cube
ha	= hectares ou 10.000 m <sup>2</sup>
g ou Fl	= Gulden ou Florin
F	= Francs Français
-	= néant
o	= donnée très faible
.	= donnée non disponible
Ø	= moyenne
%	= pourcentage
( )	= donnée incertaine ou estimée
p/prov	= donnée provisoire
*	= donnée partielle ou incomplète. La valeur indiquée doit être considérée comme le minimum certain en la matière.

Un regroupement des fruits et légumes selon le traitement qu'ils subissent est utilisé pour la présentation de certaines données. Il se présente comme suit :

### Légumes

- I Légumes à traitement simple  
(par exemple : choux-fleurs, salsifis, petits pois, haricots, asperges)
- II Légumes lourds à traitement mécanique  
(par exemple:carottes, oignons).
- III Légumes fragiles à traitement mécanique  
(par exemple:tomates, concombres).
- IV Légumes impliquant un traitement spécifique  
(par exemple:laitues, chicorée Witloof).

### Fruits

- I Fruits fragiles à traitement manuel simple et pré-réfrigération  
(par exemple : cerises, groseilles, framboises).
- II Fruits à traitement mécanique et stockage au froid de longue période  
(par exemple : pommes, poires).
- III Fruits à traitement mécanique ou manuel simple et pré-réfrigération  
(par exemple : prunes, pêches).

BELGIQUE — GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

=====

## 1ère Partie

Données élémentaires de la commercialisation  
des fruits et légumes frais en U.E.B.L.

### CHAPITRE I - PRODUCTIONS ACTUELLE ET FUTURE

#### A. PRODUCTION ACTUELLE

Par ses dimensions, la Belgique peut être considérée comme une seule région de production à l'échelle européenne.

La statistique officielle belge fournit des chiffres (\*) de production commerciale par articles (on entend par production commerciale, la production en vue de la vente, à l'exclusion de la production des jardins potagers pour la consommation familiale).

En revanche, elle n'indique aucune ventilation par province. En regard des autres régions européennes productrices de fruits et de légumes, la province belge est une petite unité. Les ventilations n'ont donc qu'un intérêt limité. Néanmoins, les experts ont procédé à une évaluation de la production fruitière de chaque province.

---

(\*) Méthode d'évaluation des volumes de production :

#### Légumes

Les conseillers agricoles de la Fédération des Criées Coopératives Horticoles procèdent avec le Service Economique du Ministère de l'Agriculture à :

- un ajustement des surfaces maraîchères déclarées par les producteurs lors du recensement officiel effectué le 15 mai,
- une estimation des rendements par hectare pour chacun des produits.

#### Fruits

Le volume national par produit est calculé à partir des livraisons faites aux criées affiliées à la Fédération des Criées Coopératives Horticoles. Le Service Economique du Ministère de l'Agriculture estime le rapport entre le volume livré aux criées et la production nationale.

On trouvera donc ci-après :

1. La statistique de production nationale par article et par groupe pour les campagnes 1964-1965 et 1965-1966 (\*).
2. Une estimation de la répartition géographique par province établie à partir de la statistique d'utilisation des surfaces et d'un rendement moyen estimé pour chacune des provinces. Cette statistique très approximative ne doit être considérée que comme une indication de la part de chaque province en ordre de grandeur. Sa valeur n'est donnée que pour les pommes et les poires.

#### B. PRODUCTION COMMERCIALISEE EN FRAIS

Selon l'O.C.D.E., la transformation affecte environ 20 % de la production de fruits et légumes. Les volumes transformés en conserves atteignent en 1965 :

- 100.000 tonnes pour les légumes,
- 35.200 tonnes pour les fruits.

Cette transformation concerne essentiellement les produits suivants :  
(productions fruits et légumes - perspectives 1970)

Source : O.C.D.E.

Principaux produits transformés		Production campagne 1965/1966	Livraisons à l'industrie	Commercialisation en frais
Légumes	Petits pois	44.125	40.705	3.420
	Haricots	35.901	19.845	16.056
Fruits	Pommes	155.000	25.000	130.000

La transformation des fruits et légumes a connu un développement important entre les années 1958 et 1965 entre lesquelles le volume mis en conserve a doublé. Cette évolution devrait se poursuivre au même rythme, sinon pour les légumes, du moins pour les fruits.

(\*) Voir répartition de fruits et légumes par groupe, page 42

1. PRODUCTION NATIONALE PAR ARTICLE ET PAR GROUPE

a.- Légumes (chiffres en tonnes)

GROUPE I			GROUPE II			GROUPE III			GROUPE IV		
	1965	1966		1965	1966		1965	1966		1965	1966
Choux rouges	11.425	11.050	Carottes	52.320	65.940	Tomates	75.385	73.430	Laitues et salades de serres	49.678	53.840
Choux blancs	9.060	7.830	Oignons	25.230	24.150	Concombres	4.500	6.500	Chicorée Witloof	94.510	88.000
Choux de Bruxelles	15.040	18.050									
Choux verts	5.240	5.160									
Choux fleurs	57.540	49.710									
Salsifis	25.635	22.500									
Céleris	59.021	78.980									
Poireaux	59.592	59.688									
Epinards	13.880	13.000									
Petits pois	59.100	44.125									
Haricots	44.200	35.901									
Asperges	3.406	2.950									
Divers	20.190	23.337									
Total	383.329	372.281		77.550	90.090		79.885	79.930		144.188	141.840

Ensemble des Groupes 684.952 684.141

Source : Ministère de l'Agriculture  
Estimation de la Commission Consultative

b.- Fruits (chiffres en tonnes)

GROUPE I			GROUPE II			GROUPE III		
	1965	1966		1965	1966		1965	1966
Cerises	4.000	7.000	Pommes	165.000	205.000	Prunes	4.500	5.000
Groseilles à maquereaux	1.000	1.000	Poires	45.000	30.000	Pêches	2.500	2.500
Groseilles rouges	3.000	4.000						
Cassis	450	600						
Framboises	200	150						
Fraises	27.000	31.000						
Raisins de table	12.000	12.000						
Total	47.650	55.750		210.000	235.000		7.000	7.500

Ensemble des Groupes 264.650 298.250

Source : Ministère de l'Agriculture  
Estimation de la Commission Consultative

2.- Ventilation par article et par province

Aucun renseignement statistique ne permet de ventiler la production légumière par province.

En ce qui concerne les productions fruitières, les deux tableaux ci-dessous ont pour but de donner une idée approximative de la répartition par région.

a.- Dans le premier tableau, les superficies du verger intensif, composé d'arbres à basses tiges, sont réparties par provinces ( 1964 - chiffres en hectares).

	Pommiers	Poiriers	Pêchers	Pruniers	Cerisiers Griottiers
Anvers	520	137	220	18	48
Brabant	2.635	569	731	165	164
Flandre Occidentale	130	109	2	6	8
Flandre Orientale	955	532	24	12	31
Hainaut	75	65	1	2	2
Liège	327	134	-	5	6
Limbourg	3.166	448	129	61	265
Namur et Luxembourg	103	38	-	8	3
Total	7.911	2.032	1.107	277	527

Source : I.E.A.

b.- Estimation de la récolte fruitière par province en 1967

Le second tableau indique les évaluations faites par le groupe de travail "débouchés fruits" avant la récolte 1967. Les volumes globaux ne doivent pas être comparés aux résultats des séries présentées plus haut pour les années 1965 et 1966. En effet, la part destinée à la consommation familiale est comprise dans le volume global (chiffres en tonnes)

PROVINCE	Pommes des vergers		Poirs des vergers		Total GROUPE II
	Basses tiges	Hautes tiges	Basses tiges	Hautes tiges	
Anvers	7.444	} 22.500	1.741	} 6.000	
Brabant	40.724		3.800		
Flandre Occidentale	825		2.175		
Flandre Orientale	4.300		14.430		
Hainaut	1.207	} 44.625	521	} 48.000	
Liège	5.943		1.498		
Namur et Luxembourg	1.625		331		
Limbourg	57.309	89.250	2.429	5.400	
Total 1967	119.377	156.375	26.925	59.400	
Total	275.752		86.325		362.077

Source : J. JANSEN Groupe de Travail Fruits

## C. PREVISIONS

On dispose d'informations plus précises pour la production fruitière que pour la production légumière.

### 1. Fruits

La production fruitière est soumise à plusieurs facteurs d'évolution :

a. Stabilité des productions sous verre : tel est le cas de la production de raisins de table pour lesquels la superficie cultivée plafonne à 450 ha à la suite de l'entrée en vigueur d'un plan quadriennal (1er juillet 1963 - 30 juin 1967) visant deux objectifs :

- répartition de la production sur une période où le raisin de plein air n'est pas disponible;
- amélioration de la qualité grâce à une modernisation des systèmes de chauffage.

Cette stabilité des cultures sous verre ne touche pas la production de fraises qui connaît une expansion remarquable sous serres froides et chauffées.

b. Réduction des productions des vergers à hautes tiges : la superficie des vergers à hautes tiges a diminué d'environ 30 % de 1961 à 1965, passant de 42.000 à 30.000 ha environ, pendant cette période.

c. Accroissement des superficies des vergers à basses tiges intensifs et plantés en variétés conservables. La superficie totale des vergers à basses tiges est passée de 7.600 à 12.700 ha entre les années 1961 et 1965.

Parallèlement, la composition des vergers à basses tiges évolue vers une prédominance des variétés Golden et Cox's orange pour les pommes, Conférence pour les poires. Cette évolution est retracée par les deux tableaux ci-dessous. (% calculés à partir des superficies)

d. Régression de la production de pêches : elle est due aux aléas de la culture sous le climat belge et à la diminution des superficies; la part des pêcheurs dans les plantations à basses tiges diminue de 20,1 % en 1955 à 9,3 % en 1965.

Evolution en Belgique de la composition des vergers  
de pommiers à basses tiges

	1950 %	1958 %	1965 %	1970 %	1975 %
Golden	13,55	20,68	30,75	35,35	50,00
Cox's	30,87	34,93	28,80	26,25	35,00
Jonathan	20,83	13,91	9,90	7,95	
James Grieve	12,62	13,20	13,40	12,00	
Boskoop	7,86	4,49	5,10	6,65	
Autres	14,27	12,79	12,05	11,80	
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	
Production en t.			98.544	180.392	200.000

Source : I.E.A. et I.N.S.

Evolution en Belgique de la composition des vergers  
de poiriers à basses tiges

	1950 %	1958 %	1965 %	1970 %	1975 %
Conférence	16,63	27,72	33,70	41,00	50,00
Doyenné de Comice	25,35	25,14	19,10	18,50	
Durandeaue	17,00	15,29	18,50	18,00	
Triomphe de Vienne	4,94	6,21	4,67	4,00	
Beurré Hardy	3,39	2,52	2,60	3,00	
Autres	32,69	23,12	21,43	15,50	
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	
Production en t.			20.898	36.167	

Source : I.E.A. et I.N.S.

## 2. Légumes

Selon l'O.C.D.E., la production de légumes doit être marquée par un abandon de certaines cultures de plein champ, au profit de plantations sous verre produisant des légumes fins.

Les productions de la chicorée (Witloof), de choux-fleurs, de tomates, de laitues pommées, de haricots verts et de concombres devraient connaître une augmentation dans les prochaines années.

En revanche, les perspectives apparaissent peu favorables pour les asperges, les oignons et les petits pois.

Le tableau ci-après reprend les chiffres ou les ordres de grandeur que l'on attend pour 1970. Les prévisions n'étant établies que pour les principaux produits, il n'est pas possible de dresser un tableau complet présentant l'évolution globale de chacun des groupes.

## D. CLASSIFICATION DES REGIONS DE PRODUCTION

En l'absence de statistiques officielles ventilant la production par région, il ne peut être question d'une classification des régions.

### 1. Physionomie générale

La zone principale de production est située dans la partie Nord du pays, ainsi que le montrent les deux cartes suivantes empruntées à l'étude O.C.D.E. Ces cartes présentent la répartition des centres fruitiers et maraîchers les plus importants. (cf. pages 53 et 54)

### 2. Principales régions

La zone Nord se divise elle-même en régions bien caractérisées qui ne coïncident que partiellement avec les délimitations administratives. Elle se structure autour de deux axes :

- Pour les fruits : axe dirigé Ouest (Brabant)  
Est (Limbourg)
- Pour les légumes : axe dirigé Nord (Anvers)  
Sud (Brabant).

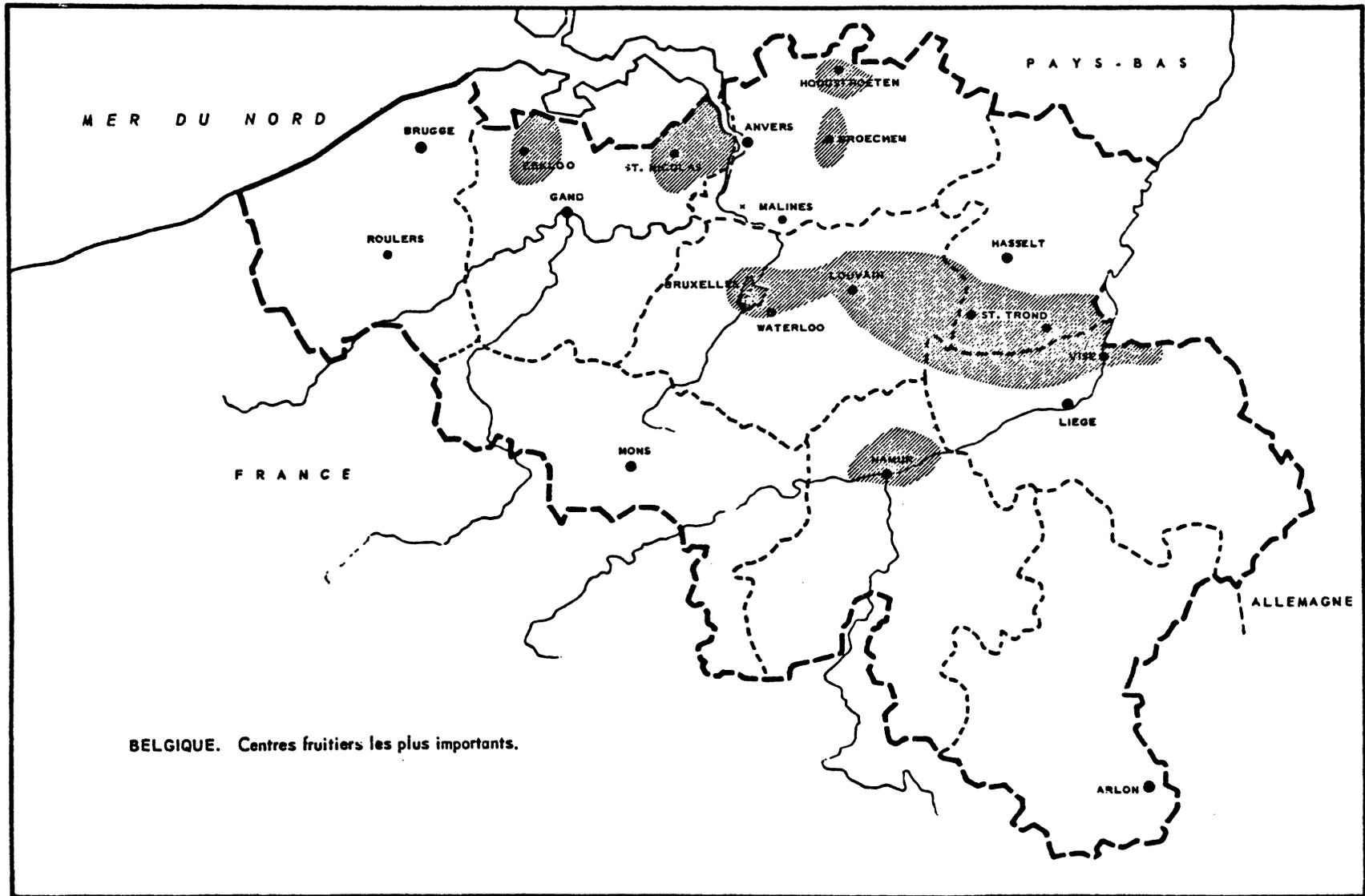
## VOLUMES PREVUS (Chiffres en tonnes)

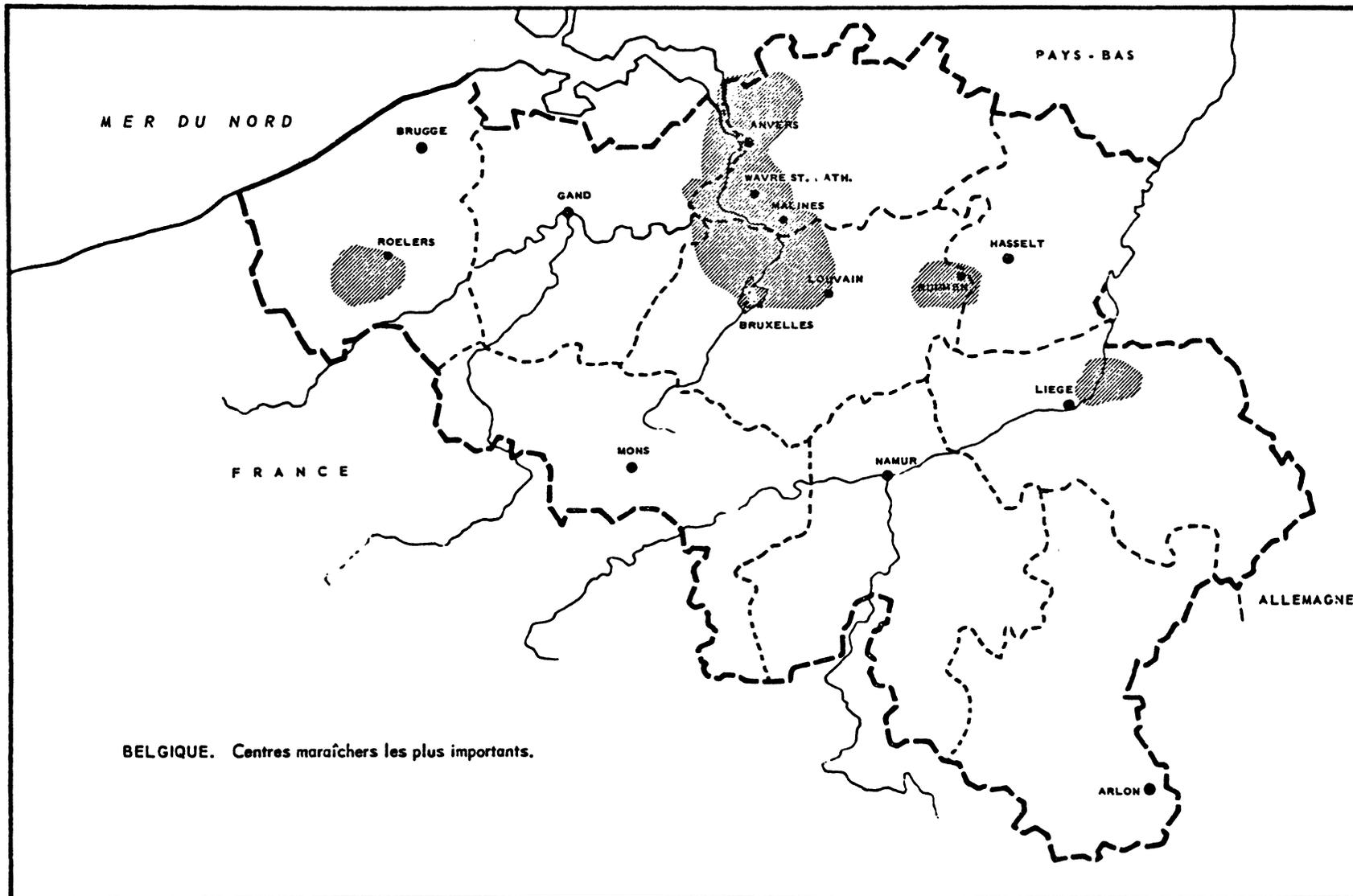
-0-

	I	II	
	1970	1970	1975
a.- <u>Légumes</u>			
<u>Groupe I</u>			
Choux-fleurs	70.000	27.460	30.590
Salsifis	40.000		
Petits pois	80.000	97.340(*)	123.460
Haricots	50.000		
Asperges	3.000		
<u>Groupe II</u>			
Oignons	27.580	19.070	20.160
<u>Groupe III</u>			
Concombres	6.000		
Tomates	90.000	65.910(*)	74.060(*)
<u>Groupe IV</u>			
Laitues et salades de serres	60.000		
Chicorée Witloof	150.000		
b.- <u>Fruits</u>			
<u>Groupe I</u>			
Cerises	20.000		
Groseille à maquereaux	1.000		
Groseille rouges	5.000		
Fraises	35.000		
Raisins de table	10.000	11.100	9.500
<u>Groupe II</u>			
Pommes	207.800	184.400	235.800
Poires	80.000	46.000(*)	57.800(*)
<u>Groupe III</u>			
Prunes	20.000		
Pêches	8.000	8.500(*)	10.700(*)

I Source O.C.D.E. Production de Fruits et légumes Situation actuelle et perspectives 1970.

II Source: Professeur G. BODDEZ<sup>M</sup> Analyse de la demande et de l'offre de Fruits et Légumes en BELGIQUE et perspectives pour 1970 et 1975. Conférence de Bari Septembre 1967. Rapport provisoire. Les valeurs marquées d'un astérisque sont à considérer avec réserve.





## CHAPITRE II - CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

### A. DIAGRAMME DE COMMERCIALISATION

On trouvera aux pages suivantes deux diagrammes :

- Le premier diagramme - diagramme général - est relatif aux flux de fruits et légumes en Belgique. Ce diagramme est construit à partir des informations recueillies dans l'étude OCDE - Productions de fruits et légumes. Situation actuelle et perspectives 1970.
- Le second diagramme - diagramme particulier - ne concerne que les flux de légumes en Belgique. Ce diagramme a été dressé par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.

### B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION

#### 1. Fonctions remplies

##### Fonctions

En Belgique, la commercialisation est déterminée par plusieurs facteurs essentiels :

- la part de la production destinée à l'exportation représente le tiers de la valeur de la production commercialisée en frais :

(1965) Production commercialisée en frais	:	10.656 millions FB
Production exportée	:	3.047 millions FB
dont : légumes frais	:	2.415 millions FB
(witloof, laitues pommées)		
fruits frais	:	632 millions FB

- la part de la production totale destinée à la transformation en conserves, jus de fruits et en fruit et légumes surgelés est évaluée à 20 %;
- bien que le marché intérieur soit de dimensions géographiques restreintes, les zones de production ne recouvrent que partiellement les zones de consommation. Dans le cas des légumes, les provinces

# DIAGRAMME GÉNÉRAL DES FLUX DE FRUITS ET LÉGUMES EN BELGIQUE

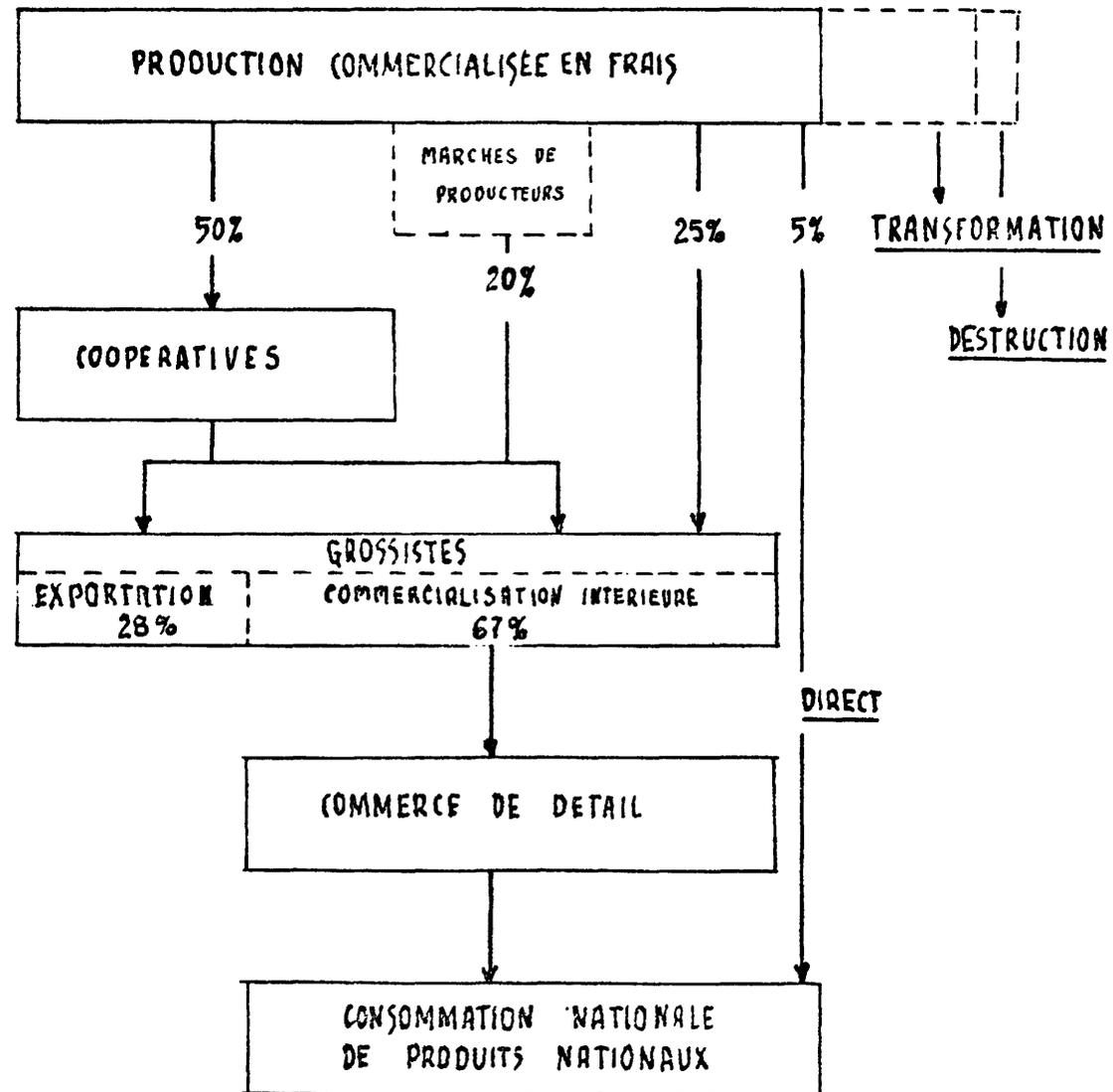
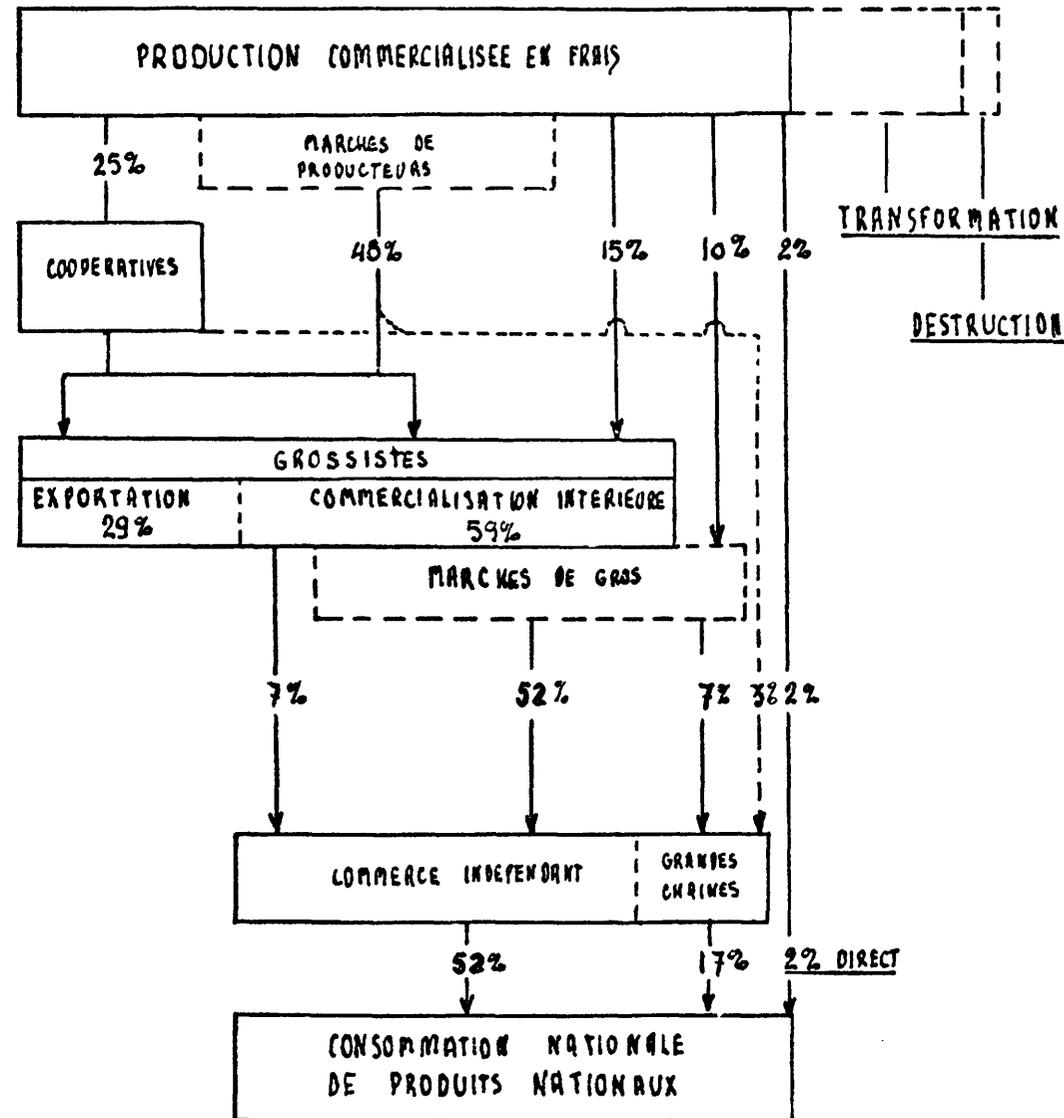


DIAGRAMME DES FLUX DE LEGUMES EN BELGIQUE



de Brabant, d'Anvers et de Flandre Occidentale fournissent 82,5 % de la production destinée au commerce et comportent 48,6 % seulement de la population (chiffres de 1962). Ceci explique la faible part de la production vendue directement au consommateur (5 %) et l'importance de l'intervention de divers intermédiaires dans la distribution;

- depuis la dernière guerre, l'organisation commerciale est marquée par l'évolution favorable à la coopération. Selon la C.E.E., les coopératives commercialisent 40 % des légumes et 60 % des fruits (\*). Selon l'O.C.D.E., les coopératives commercialisent environ la moitié de la production de fruits et légumes et leur chiffre d'affaires annuel est évalué à 3 milliards de francs belges.

Le conditionnement primaire est assuré par les producteurs eux-mêmes. Le stock d'emballage peut être la propriété des producteurs ou celle des criées coopératives. Dans ce dernier cas, l'emballage se fait dans des caisses standardisées à la mesure de fond 60 x 43, mises à la disposition des membres, gratuitement (à la criée Coopérative de Roulers, les producteurs versent une caution et payent une location de 0,50 F.B. par caisse).

Le stockage est assuré par le producteur lui-même ou à façon par la coopérative.

La mise en marché est faite par le producteur, soit dans un marché libre de producteurs ou dans une criée coopérative. Les différences qui séparent ces deux méthodes de vente tiennent aux traits suivants :

- les transactions se font individuellement entre acheteur et vendeur dans un marché libre. Dans une criée coopérative, en revanche, l'offre d'un producteur est confrontée à une demande globale et adjugée au plus offrant;
- seuls les apports des membres sont admis à la "Veiling", tandis que le marché libre des producteurs n'impose aucune restriction relative à l'origine des fruits et légumes offerts.

La vente et la recherche de débouchés restent exclusivement le fait du négoce travaillant dans des conditions de libre concurrence.

---

(\*) Etude 21 de la C.E.E. (Série agriculture) : La Coopération agricole dans la CEE - Coopération en Belgique, p. 73)

## 2. Rôle des groupements de producteurs

Les groupements de producteurs vendent leur production aux grossistes par l'intermédiaire de deux institutions : les marchés libres, les criées coopératives. La différence a été analysée plus haut.

### a. Marchés libres de producteurs

Les principaux marchés de producteurs sont : Malines, Betekom, Hoogstraten, Overijse, Saint-Nicolas et Roulers.

Ces marchés sont caractérisés :

- par l'offre d'une gamme complète de produits (fruits ou légumes),
- par l'absence d'infrastructure adaptée : le marché est constitué par un espace central et quelques rues adjacentes,
- par l'absence de normalisation des produits présentés,
- par le caractère individuel des transactions.

### b. Criées coopératives

Les criées coopératives sont affiliées à deux organismes :

- "Fruit Centrale",
- "Fédération des criées horticoles Coopératives" (Veilingen affiliées au Boerenbond).

### Fonctionnement des criées coopératives

Le producteur adhérent s'engage à commercialiser la totalité de sa production par la criée.

La coopérative assure les fonctions suivantes :

- fourniture d'emballages standards,
- classement des produits en vue de la vente,
- présentation des échantillons,
- vente au cadran par enchère décroissante,
- facturation de la vente,
- encaissement des ventes au comptant et versement du prix au producteur après déduction des frais de fonctionnement (2,5 à 5 % suivant la criée).

En plus de ces fonctions traditionnelles, la criée coopérative assure également :

- le conditionnement, le triage et la conservation à façon, surtout dans le secteur fruitier,
- la détermination de prix minima en-dessous desquels les produits sont retirés de la vente.

Regroupant 15 criées, la Fédération des criées coopératives a constitué :

- . un fonds de propagande pour organiser la publicité en faveur de la consommation des fruits et légumes,
- . un comité pour la prospection des marchés qui recherche des nouveaux débouchés à l'étranger.

Le nombre des criées coopératives est actuellement en légère régression. Des fusions ont ramené à 16 le nombre des criées affiliées au Boerenbond.

A noter que deux criées se trouvent à Wavre-Sainte-Catherine. La somme de leur chiffre d'affaires dépasse un milliard de francs belge. Parmi elles, la Mechelse Tuinbouwveiling est devenue une des plus grandes criées d'Europe.

Un exemple analogue, quoique de moindre ampleur, se trouve à Saint-Trond.

### 3. Rôle des marchés de gros

Au stade du commerce de gros, les grossistes assurent :

- les importations et la distribution des fruits et légumes,
- les exportations après reconditionnement des légumes,
- la concentration des produits, offerts sur les marchés de production et leur répartition sur les marchés de consommation.

Des installations couvertes remplacent les anciens marchés centraux à Liège et à Bruxelles.

Le tableau suivant indique l'évolution du chiffre d'affaires des criées affiliées à la "Fédération des criées horticoles coopératives".

FRUITS ET LEGUMES

(en milliers de francs belges)

Criées	Spécialités	1958	1961	1966
A.V.V. Hasselt	Fruits et légumes	10.600	15.075	29.910
Brusselse Tuinbouwveiling Zellik	Fruits et légumes	-	16.949	76.051
Broechem	Fruits	21.819	21.621	29.001
Centrale Tuinbouwveiling Heverlee	Légumes	56.000	77.588	126.360
Cova, Edegem	Légumes et fleurs	5.000	-	55.503
Criées aux fruits Visé	Fruits	11.530	20.643	14.785
De Kust - Ostende	Légumes	14.228	19.140	27.096
Gentse Tuinbouwveiling Wetteren	Légumes et fruits	14.000	50.973	94.835
Hageland - Glabbeek	Fruits	15.741	37.441	72.081
Hoogstraten	Petits fruits - conserves	43.497	75.818	157.800
Heverlee	fermée	24.515	25.524	-
Midden Brabant	Witloof - Endives	.	.	97.802
Kortenberg				
Markthalle Hoeilaart	Légumes, primeurs, raisins	22.820	14.870	10.345
M.T.V. Wavre, Ste-Catherine	Légumes	299.824	444.320	712.214
Roeselare	Légumes	31.736	66.341	204.884
St-Trond	Fruits	165.403	288.321	327.327
Tongres	Fruits	21.344	42.545	74.837
Waastrand St-Nicolas	Fruits et légumes	2.683	13.159	39.003
Heist-op-den-Berg	Légumes et petits fruits			20.078
Total		760.740	1.230.328	2.169.912

#### 4. Rôle du commerce de détail

Au stade du commerce de détail, 75 % des légumes sont commercialisés par le détaillant indépendant, le reste étant distribué par les grandes unités que sont les chaînes de magasins, les coopératives de consommation et les grands magasins. En 1964, le nombre des détaillants s'élevait à 44.000.

#### 5. Tendances

L'évolution de la commercialisation est marquée par les tendances suivantes :

- Fusion des criées coopératives : depuis quelques années on peut constater que le nombre des criées diminue. Cette diminution est due à la fermeture des criées dont la taille, trop petite, ne permet pas un équilibre de la gestion.

En revanche,

- . le chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives augmente,
- . le nombre d'adhérents s'accroît.
- Concentration des points de vente au niveau du commerce de détail,
- Les grandes entreprises de distribution et les magasins spécialisés qui achètent principalement aux marchés de gros, s'approvisionnent de plus en plus aux marchés de producteurs et surtout aux criées,
- Développement du pré-emballage et du conditionnement en petites unités de vente dans les grandes entreprises de distribution où la clientèle a libre accès aux denrées.

## CHAPITRE III - EQUIPEMENTS

### A. NORMES D'EQUIPEMENT

#### 1. Taille des stations

En l'absence de norme précise, on se trouve devant deux types de stations :

- les stations privées de producteurs, dont les dimensions sont directement liées à celles de l'exploitation,
- les stations coopératives créées par les criées. De création récente, les équipements sont de dimensions variables.

#### 2. Normes de surfaces de conditionnement

Dans de nombreux cas, le conditionnement est effectué par le producteur dans les bâtiments de l'exploitation. Il est difficile d'en dégager une norme.

La plupart des "criées" coopératives disposent d'une station d'emballage où sont triés et emballés les produits pour le compte des membres adhérents. Les constructions des criées sont trop diverses pour qu'une règle générale puisse être tirée.

#### 3. Normes de stockage frigorifique

##### a. Taux de récolte stocké

La part de récolte stockée varie selon les variétés et la période de commercialisation prévue. Les conditions climatiques naturelles en Belgique permettent de stocker pendant une assez longue durée les produits sous atmosphère naturelle ou en hangar ventilé. On observe donc une très grande souplesse dans le comportement des producteurs. Toutefois, on constate une conversion progressive des hangars en installation frigorifique.

Il est difficile de présenter un taux global normal de stockage.

Selon le Comité pour l'Etude de la Conservation des Fruits et Légumes, il est possible de fixer les conditions optimales de conservation suivant les variétés.

Variété	Période optimale de cueillette pour conservation	Type de stockage		
		Frigorifique		Atmosphère contrôlée
Cox's Orange	8 au 23 Septembre	3 à 3,5° C.	Décembre-Janvier	3,5° C. Janvier-Février 3% O <sub>2</sub> 2% CO <sub>2</sub>
Jonathan	18 Sept.au 5 Oct.	3 à 4° C.	Novembre-Mars	3,5° C. Février-Avril 3% O <sub>2</sub> 2% CO <sub>2</sub>
Boskoop	13 au 30 Septembre	3 à 4° C.	Janvier-Mars	4° C. Février-Avril 3% O <sub>2</sub> 3% CO <sub>2</sub>
Golden Delicious	25 Sept. au 10 Oct.	2° C.	Janvier-Mars	2° C. Février-Mai 13% O <sub>2</sub> 8% CO <sub>2</sub>
Conférence		0 à 1° C.	Février-Avril	0° C. Février-Avril 18% O <sub>2</sub> 2% CO <sub>2</sub>
Doyenné de Comice		0° C.	Décembre-Janvier	0° C. Février-Avril 18% O <sub>2</sub> 2% CO <sub>2</sub>
Durondeau		10 jours 6-7° C. puis 1 à 2° C jus- qu'au dé- but Déc.		

b. Rapport poids-volume

La charge au m<sup>3</sup> varie selon la technique d'emballage. Les taux généralement pratiqués sont les suivants :

	Pommes	Poires
Caisses de 20 kg	250 kg/m <sup>3</sup>	275 kg/m <sup>3</sup>
Pallox	220 kg/m <sup>3</sup>	240 kg/m <sup>3</sup>
Palettes avec petites caisses	200 kg/m <sup>3</sup>	220 kg/m <sup>3</sup>

B. MODALITES ACTUELLES DE FINANCEMENT

Les équipements sont financés avec une assistance financière des collectivités. Le promoteur trouve les moyens financiers auprès des institutions de Crédit Agricole. Ces institutions diffèrent selon les promoteurs :

- Criées affiliées à la Fruit Centrale : Institut National de Crédit Agricole
- Criées affiliées au Boerenbond : Caisses Rurales du Boerenbond
- Coopérative Hesbania : Comptoir Agricole de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Les banques privées apportent également leur concours au financement des équipements.

Le Fonds d'Investissement Agricole intervient en garantissant une partie du prêt qui peut s'élever à 75 %.

L'Etat Belge favorise les investissements par une subvention qui diminue de 3 % le taux d'intérêt du prêt pendant une durée variable selon la nature des investissements et du promoteur.

La durée de la subvention est de :

- 20 ans pour les bâtiments des criées,
- 10 ans pour les équipements des criées,
- 5 ans pour les investissements des producteurs individuels.

### C. NORMES DE COUT

Le coût des installations peut être estimé d'après les plus récentes constructions de chambres à atmosphère contrôlée effectuées dans les criées affiliées au Boerenbond. Il s'agit de complexes de 1.500 tonnes composés de salles de 200 tonnes en atmosphère contrôlée.

- Bâtiment 225 à 275 F.B./m<sup>3</sup>
- Isolation, écran d'air et de vapeur, portes 400 à 450 F.B./m<sup>3</sup>
- Installation frigorifique et électrique 250 à 300 F.B./m<sup>3</sup>
- Appareils pour absorption de CO<sub>2</sub> 250 à 300 F.B./m<sup>3</sup>
- Appareils de réglage et de mesure automatique de CO<sub>2</sub> et O<sub>2</sub> 100 à 125 F.B./m<sup>3</sup>

Le coût de construction d'entrepôts de stockage en atmosphère contrôlée est donc estimé de 1.225 à 1.450 F.B. par m<sup>3</sup>, soit environ 4.900 à 5.800 F.B. par tonne stockée.

Les coûts sont assez variables selon les réalisations. Deux solutions sont actuellement proposées pour la constitution des parois du bâtiment.

- Première solution (de l'extérieur vers l'intérieur) :
  - . plaque de matériau du type Eternit,
  - . Roofing sur matériau isolant et auto-portant,
  - . enduit de PVC.
- Deuxième solution (de l'extérieur vers l'intérieur) :
  - . plaque de métal galvanisé,
  - . épaisseur de polyuréthane,
  - . plaque de métal galvanisé.

Le type de paroi est fixé sur une ossature de poutrelles métalliques.

D. CONSISTANCE ACTUELLE DES EQUIPEMENTS

1. Entrepôts, types et propriétaires

La capacité de conservation de fruits et de légumes en Belgique est estimée à 89.000 tonnes en 1967.

En l'absence de statistique précise, il est difficile de répartir cette capacité entre les différents propriétaires. En effet, certains entrepôts détenus par certains organismes (Refribel) ou situés à la limite des zones de production, ne servent pas exclusivement au stockage de fruits et légumes. Enfin, aucun recensement exact n'est fait des capacités de stockage gérées par des producteurs privés, dont la part est généralement évaluée par les experts à plus de la moitié.

En 1967, la répartition approchée entre les différents propriétaires peut être donnée par le tableau suivant :

- Criées affiliées au Boerenbond	:	12.290 t.
- Criées affiliées à la Fruit Centrale	:	4.165 t.
- Coopérative Hesbania	:	5.500 t.
- Producteurs privés	}	58.005 t.
- Commerçants		
- Société REFRIBEL		
Capacité totale	:	89.000 t.

La répartition globale entre les types d'entrepôts a été estimée par le Comité pour l'Etude de la Conservation des Fruits et Légumes. Cette analyse peut être complétée par la connaissance de la répartition des entrepôts des criées et de la Coopérative HESBANIA 1967.

Estimation de la capacité de conservation en Belgique

(Année 1967)

Propriétaires \ Capacité de stockage en T.	Conservation frigorifique	Conservation en atmosphère contrôlée et confinée
Criées affiliées au Boerenbond	8.115	4.175
Criées affiliées à la Fruit Centrale	3.600	565
Coopérative Hesbania	3.000	2.500
Producteurs privés	58.005	
Commerçants		
Société REFRIBEL		
Capacité totale en Belgique	89.000	11.000

2. Volume et production stockable par zones

Aucune ventilation n'est faite de la capacité de stockage par zones. Cependant, on peut admettre que la majeure partie des installations se situe dans le Limbourg, le Brabant et la Flandre Orientale.

E. PREVISION DES BESOINS

Le tableau suivant retrace l'évolution de la capacité de conservation en Belgique (chiffres en tonnes).

Année	Conservation en frigorifique	Conservation en atmosphère	
		confinée	contrôlée
1965	75.500	5.350	100
1966	82.000	7.950	250
1967	89.000	8.500	2.500

Le Comité pour l'Etude de la Conservation des Fruits et Légumes estime que la capacité de conservation pour les pommes et les poires s'accroît annuellement de 7.000 tonnes environ. De plus en plus, on s'oriente vers la conservation en atmosphère confinée et en atmosphère contrôlée.

Il est possible de retracer l'évolution globale des équipements depuis l'année 1962 d'après les crédits que les criées ont demandés, avec la garantie du Fonds d'Investissement Agricole. Les experts estiment que la moitié de ces crédits a permis la construction d'installations frigorifiques.

1962 : 80.000.000 F.B.

1963 : 89.500.000 F.B.

1964 : 144.000.000 F.B.

1965 : 61.500.000 F.B.

1966 : 110.750.000 F.B.

#### 1. Evolution liée à l'adaptation technique

Il faut prévoir une évolution dans trois directions :

- vers une adaptation technique de l'équipement existant par la conversion en chambres à atmosphère contrôlée des frigorifiques existants et par la transformation des hangars de stockage des emballages durables en locaux de tri et de conditionnement;
- vers une extension des surfaces des stations existantes devant le développement des plantations de vergers à variétés tardives. A cet égard, les responsables du Boerenbond font état de projets tendant à doubler d'ici à 1970 la capacité de stockage des stations fruitières affiliées. A ce point de vue, il faut tenir compte de l'incidence du comportement des directeurs des criées à l'égard de leurs membres avant la réalisation des installations, les criées exigent une option de leurs membres pour la location des locaux frigorifiques. Cette option se traduit par deux engagements du producteur :
  - . participation au capital,
  - . versement forfaitaire de la partie fixe du loyer, même si le producteur n'entrepose pas de marchandises.

Cette attitude incite les producteurs à créer leurs propres installations correspondant à leurs besoins réels,

- vers une concentration des criées.

## 2. Evolution liée aux modes de commercialisation

En Belgique, l'évolution des besoins peut être esquissée à partir des traits dominants de la commercialisation :

- A l'échelon européen, la Belgique entière équivaut à une grande région. Les distances ne constituent pas un obstacle. En effet, certains producteurs de fruits (St Trond) ou de légumes (Roulers) écoulent eux-mêmes une partie de la production sur les marchés de consommation de Bruxelles ou d'Anvers. Le marché national est un marché régional.
- Les perspectives de production établies pour les années 1970 et 1975 font état d'une tendance à assurer la couverture des besoins nationaux par la production nationale dans tous les produits, à l'exception des agrumes, des raisins et des pêches.

La conjugaison de ces deux traits - courtes distances entre marchés de production et de consommation, tendance à l'autonomie dans l'approvisionnement - se traduit par le fait que les circuits se structurent autour de la consommation :

- a. A la différence de l'Italie et de la France, la fonction d'expéditeur n'existe pas pour les circuits internes belges.

A la différence des Pays-Bas et de l'Italie, l'exportation n'est pas très marquée en Belgique.

Les fonctions d'expéditeur et d'exportateur sont assurées par les grossistes.

- b. Les grossistes jouent un rôle multiple :

Présents sur les marchés de production, les grossistes complètent l'assortiment offert par les producteurs locaux. Ils effectuent les contacts inter-régionaux. En outre, 80 d'entre eux sont importateurs. La structure du métier de grossiste en Belgique s'accomode d'entreprises de petite taille : les grossistes belges sont donc petits et nombreux.

La projection dans l'avenir de ces principaux traits laisse entrevoir les conséquences sur les modes de commercialisation, par l'intermédiaire tant des marchés libres de production que des criées coopératives ou des coopératives privées.

- Les marchés publics devraient connaître une certaine régression, du moins dans leur forme classique. En effet, ils ne permettent pas les achats en bloc souhaités par les agents du commerce intégré.
- Les criées coopératives se spécialisent et cherchent à s'accroître pour pouvoir répondre tout-à-fait aux exigences du commerce intégré. Ces exigences sont de deux ordres :
  - . Présentation uniforme des produits,
  - . Offre de lots importants,
  - . Pour des quantités importantes, fixation d'un prix ferme et connu avant la récolte. Ceci est incompatible avec la vente aux enchères décroissantes.

Il s'agit de contrats. De tels contrats sont incompatibles avec la logique des criées aux enchères qui ne disposent pas de la marchandise, mais se contentent de fournir un cadre à la rencontre acheteur-vendeur. Toutefois, on note un pas en avant avec la mise aux enchères de blocs : lots homogènes constitués par les apports de producteurs groupés.

Ce progrès permet d'intéresser de plus gros acheteurs et de "suivre" la concentration du commerce de détail.

- Il semble que l'avenir soit plus favorable aux coopératives privées qui deviennent de véritables agents commerciaux dans la distribution des fruits et légumes. Dans une région de production, ces coopératives assurent les fonctions suivantes :
  - . fonction de criées,
  - . fonction de grossiste et d'exportateur à l'échelon européen.

Dans la perspective de cette évolution, il est possible de prévoir les grandes lignes des besoins en équipements ventilés dans les rubriques suivantes :

- surfaces de vente
- volumes de stockage
- surfaces de conditionnement
- pré-emballage
- télécommunications.

Les criées coopératives étendront leurs surfaces d'exposition et de vente. Elles développeront avec prudence les volumes de stockage, les surfaces de conditionnement et de pré-emballage, en jouant le rôle d'entrepôt public pour leurs adhérents.

Les coopératives privées étendront leurs volumes de stockage frigorifique, leurs surfaces de conditionnement et de pré-emballage; cette augmentation est chiffrable sur la base des normes européennes.

En ce qui concerne les marchés publics de producteur, le besoin en équipement est très difficile à évaluer. Il semble que l'on s'oriente vers une modernisation des installations vétustes, en transférant à la périphérie les marchés installés au centre des villes. La rentabilité de ces opérations relève plus de l'urbanisme que de l'économie des fruits et légumes.

2ème Partie

Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais.

CHAPITRE I - NOTE METHODOLOGIQUE ET RESULTATSA. NOTE METHODOLOGIQUEPrésentation

Le premier volet du tableau (1) est relatif à la production récoltée et à la production traitée par les "stations".

Le deuxième volet est relatif aux équipements actuels et à prévoir.

I. Production récoltéeColonnes

1.2.3.3a Les valeurs indiquées dans ces colonnes ont été recueillies auprès des autorités compétentes dans chaque province de Belgique (conseillers horticoles, directeurs des criées coopératives ...).

Ces valeurs ne font l'objet d'aucune publication officielle pour ce qui est de la ventilation par province.

1

Production récoltée de légumes.

Les évaluations ont porté le plus fréquemment sur les légumes suivants :

- choux, céleris, poireaux, épinards, petits pois, fèves, asperges;
- carottes, oignons;
- tomates, concombres, cornichons;
- laitue, chicorée, witloof, divers.

---

(1) Voir pages 79 à 81.

2 Production récoltée de fruits :

3 - fruits à pépins : pommes et poires de table.

Aucune évaluation de récolte par province n'a été faite pour les petits fruits et les raisins de serre produits.

3a - fruits à noyau : aucune évaluation de récolte de fruits à noyau par province n'a été faite en Belgique.

Dans le Grand-Duché de Luxembourg, la production récoltée de fruits à noyau a été indiquée.

4 La production de fruits et légumes récoltés est le résultat de l'addition des données des colonnes 1 et 2.

5 Indication des classes des "stations" d'après la capacité totale de stockage de longue durée (plus de 4 semaines) par station :

- moins de 2.000 mètres cubes
- de 2 à 10.000 mètres cubes
- plus de 10.000 mètres cubes.

La capacité de stockage retenue est celle de l'ensemble des locaux simplement ventilés, des locaux équipés de réfrigération simple ou avec contrôle de l'atmosphère.

## II. Nombre de stations

6 Nombre de stations

Le nombre de stations a été recueilli au cours de l'enquête sur place effectuée pendant le premier trimestre 1968, conduite auprès des conseillers horticoles et des directeurs des criées coopératives.

. Nombre de stations de moins de 2.000 m<sup>3</sup> :

par convention sont considérées de capacité inférieure à 2.000 m<sup>3</sup> les stations :

- disséminées pour lesquelles aucune analyse détaillée n'a été faite. Leur localisation n'est pas précisée et leur capacité généralement faible.
- individuelles de moins de 2.000 m<sup>3</sup>.

. Nombre de stations de 2 à 10.000 m<sup>3</sup>.

Stations individuelles de capacité de stockage comprise entre 2 et 10.000 m<sup>3</sup>.

. Nombre de stations de plus de 10.000 m<sup>3</sup>.

Stations individuelles de capacité de stockage supérieure à 10.000 m<sup>3</sup>.

7 Nombre de stations dont la forme juridique est la propriété d'un ou de plusieurs producteurs indépendants.

8 Nombre de stations dont la forme juridique est, soit :

- une coopérative (cricée coopérative ...)
- un groupement de producteurs.

9 Nombre de stations dont la forme juridique est :

- la propriété d'un négociant (expéditeur, importateur, exportateur ...)
- un entrepôt public.

### III. Tonnages annuels de fruits et légumes reçus dans les stations

Les tonnages annuels de légumes, de fruits à noyau et de fruits à pépins ont été évalués lors de l'enquête sur place; cette évaluation est fondée sur l'indication des tonnages reçus dans les criées coopératives en 1967.

10 Tonnage annuel des légumes reçus dans les stations

Les produits traités sont les mêmes que ceux décrits dans la colonne 1. Ne sont pas comprises les pommes de terre (plants) qui sont pourtant très temporairement entreposées dans les chambres froides avant mise en terre.

12 Tonnage annuel de fruits à pépins reçus dans les stations

Les produits traités sont les pommes et les poires de table.

13 Tonnage annuel de fruits à noyau reçus dans les stations

Les produits traités sont les mêmes que ceux décrits dans la colonne 3a.

**11** Le tonnage annuel total de fruits reçus dans les stations est le résultat de l'addition des données indiquées dans les colonnes 12 et 13.

**14** Le tonnage annuel total de fruits et de légumes reçus dans les stations est le résultat de l'addition des données indiquées dans les colonnes 10 et 11.

#### IV. Pourcentage de la production traitée dans les stations

**15** Le pourcentage de la production de fruits traitée dans les stations est le rapport entre :

- la production de fruits reçus dans les stations (colonne 11);
- la production de fruits commercialisés dans la circonscription (colonne 2).

**16** Le pourcentage de la production de légumes traités dans les stations est le rapport entre :

- la production de légumes reçus dans les stations (colonne 10)
- la production de légumes récoltés dans la circonscription (colonne 1).

#### V. Assortiment de la production traitée dans les stations

**17** La proportion de légumes dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de légumes reçus dans les stations (colonne 10);
- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

**18** La proportion de fruits à pépins dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de fruits à pépins reçus dans les stations (colonne 12);
- le tonnage annuel de fruits et légumes reçus dans les stations (colonne 14).

19 La proportion de fruits à noyau dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de fruits à noyau reçus dans les stations (colonne 13);
- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

Le second volet du tableau est relatif aux équipements des stations. On entend par "station" l'établissement où les produits sont groupés ou apportés et où ils sont triés, conditionnés, entreposés, stockés éventuellement pendant plusieurs semaines, que ce soit à un premier stade de la commercialisation ou à un stade ultérieur. Les marchés de consommation ne sont pas compris dans les stations ainsi définies, sauf pour la partie de leurs équipements éventuellement utilisée à des fins de distribution.

#### VI. Surface totale couverte des stations

21 Surface couverte destinée aux opérations de tri et de conditionnement.

22 Surface couverte destinée à la réception des marchandises, à l'exposition en vue de la vente, à la vente elle-même, au transit temporaire des marchandises jusqu'à leur enlèvement.

#### VII. Volumes destinés au stockage de plus de quatre semaines

23 Volumes des locaux simplement ventilés : sont compris dans cette rubrique tous les volumes de stockage utilisés pendant plus de 4 semaines et ne disposant pas d'équipements de refroidissement et de contrôle de l'atmosphère. Il s'agit en particulier des locaux équipés d'une ventilation plus ou moins contrôlée.

24 Volume des locaux équipés pour le refroidissement seulement.

25 Volume des locaux équipés pour le refroidissement de l'air et pour le contrôle de l'atmosphère (CO<sub>2</sub>).

26 Le volume total des locaux de stockage est le résultat du cumul des équipements indiqués dans les colonnes 23, 24 et 25.

N.B. Les valeurs recensées comme surfaces de conditionnement et volume de stockage, sont analysées par classe (moins de 2.000 m<sup>3</sup>, de 2 à 10.000 m<sup>3</sup>, plus de 10.000 m<sup>3</sup>).

Les équipements disséminés n'ayant pas fait l'objet d'une analyse détaillée, mais d'une évaluation globale de la part des autorités compétentes, sont considérées globalement comme faisant partie de la classe "moins de 2.000 m<sup>3</sup>".

#### VIII. Prévisions relatives aux équipements

Les prévisions concernent l'accroissement de surface pour le conditionnement et l'augmentation de volume pour le stockage de longue durée en fruits et en légumes frais.

Les valeurs indiquées dans les tableaux correspondent aux besoins additionnels déclarés par :

- les conseillers horticoles de chaque province;
- les représentants des professionnels.

Ces valeurs résultent donc d'opinions, de points de vue, exprimés par les personnalités auprès desquelles l'enquête s'est déroulée.

27 Surface de conditionnement à prévoir en 1975.

Aucun besoin de surface n'a été exprimé en termes de mètres carrés. Cette colonne n'a pas été remplie.

28 Tonnage à conditionner en 1975

Il s'agit de l'accroissement du tonnage de fruits et de légumes à conditionner en 1975 par rapport au tonnage reçu en 1967.

29 Volume de stockage de plus de 4 semaines à prévoir en 1975.

Il s'agit du complément de volume déclaré nécessaire pour faire face aux besoins de stockage en 1975. Ces besoins sont justifiés par des considérations souvent très différentes : installations vétustes, augmentation de la production, changement dans les modes de collecte ...

30 Tonnage à stocker pendant plus de 4 semaines en 1975.

Il s'agit de l'accroissement du tonnage de fruits à stocker en 1975.

N.B. Dans le cas où un besoin complémentaire a été déclaré en termes de volume, on est passé à l'expression du besoin en termes de tonnage en utilisant le taux de conversion :

1 m<sup>3</sup> permet de stocker 200 kg.

Dans le cas où un besoin complémentaire a été déclaré en termes de tonnage, on est passé à l'expression du besoin en termes de volume en utilisant le taux de conversion :

1 tonne est stockée dans 5 m<sup>3</sup>.

## B. RESULTATS

## BELGIQUE

PROVINCES	PRODUCTION RECOLTEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION RECOLTEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	CAPACITE	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	fruits	légumes	légumes	fruits à pépins	fruits à noyau
		Total	dont:					Produc- teurs indé- pendants	Coopé- ratives, autres groupes d'inter- médiaires de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total	dont:							
	(t)	(t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	(t)	(m <sup>3</sup> )					(t)	(t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	(t)	%	%	%	%	%
1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
ANTWERPEN	(600.000)	(200.000)	(200.000)	-	(800.000)	< 2000	22	20	2	-	101.500	800	120	-	102.300	0	17	99	1	-
						2 à 10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	23	20	3	-										
BRABANT	(112.000)	(300.000)	(250.000)	-	(412.000)	< 2000	-	-	11	-	190.000	107.500	90.000	17.500	297.500	36	170	64	30	6
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	1	-	1	-										
WEST-VLAANDEREN	(100.000)	(5.250)	(5.250)	-	(105.250)	< 2000	2	-	2	-	30.000	500	500	-	30.500	9	30	98	2	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	2	-	2	-										
OOST-VLAANDEREN	(70.000)	(30.000)	(25.000)	-	(100.000)	< 2000	-	-	-	-	11.000	3.000	3.000	-	14.000	10	16	79	21	-
						2 à 10000	2	-	2	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	2	-	2	-										
HAINAUT	(144)	(1.292)	(1.292)	-	(1.436)	< 2000	7	7	-	-	100	390	380	10	490	30	69	20	78	2
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	7	7	-	-										
LIEGE	-	(110.000)	(110.000)	-	(110.000)	< 2000	1	-	1	-	-	5.000	5.000	-	5.000	-	-	-	100	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1	-	1	-										
LIMBURG	(20.000)	(243.000)	(220.000)	-	(263.000)	< 2000	-	-	-	-	5.000	100.000	100.000	-	105.000	41	25	5	95	-
						2 à 10000	1	1	-	-										
						> 10000	2	-	2	-										
						TOTAL	3	1	2	-										
LUXEMBOURG	0	0	0	-	0	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
NAMUR	0	0	0	-	0	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
BELGIQUE	(902.144)	(889.542)	(811.542)	-	(1791686)	< 2000	32	30	16	-	337.600	17.190	99.000	17.510	554.790	24	37	61	36	3
						2 à 10000	1	-	3	-										
						> 10000	3	-	3	-										
						TOTAL	36	30	22	-										

PROVINCES	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR											
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975				
		tri et condition- nement (m <sup>2</sup> )	exposition, vente, transit (m <sup>2</sup> )	en local ventilé (m <sup>3</sup> )	en local frigori- fique (m <sup>3</sup> )	en atmosphère contrôlée (m <sup>3</sup> )	Total (m <sup>3</sup> )	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR			
		20	21	22	23	24	25	26	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
27	28	29	30										
ANTWERPEN	< 2 000	960*	-	400*	400*	-	800*						
	2 à 10 000	-	60.000	-	4.000	-	4000						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	960*	60.000	400*	4.400*	-	4800*	-	10.000	-	-	-	-
BRABANT	< 2 000	159.600	32.200	4.000	72.000	-	76.000						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	400	2 800	-	8.000	9.200	17.200						
	TOTAL	160.000	35.000	4.000	80.000	9.200	93.200	-	150.000	100.000	20.000		
WEST- VLAANDEREN	< 2 000	-	6.800	-	-	-	-						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	-	6.800	-	-	-	-	-	-	-	1.000	200	
OOST-VLAANDEREN	< 2 000	-	-	10.500	42.000	1.600	54.100						
	2 à 10 000	7.000	3.800	1.350	5.720	900	7.970						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	7.000	3.800	11.850	47.720	2.500	62.070	-	6.000	10.000	2.000		
HAINAUT	< 2 000	702	-	210	1.365	-	1.575						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	702	-	210	1365	-	1.575	-	-	-	-	-	-
LIEGE	< 2 000	940	2.340	-	1.000	-	1.000						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	940	2.340	-	1.000	-	1.000	-	3.600	1.200	240		
LIMBORG	< 2 000	-	-	-	32.000	8.000	40.000						
	2 à 10 000	2.000	-	-	5.000	2.000	7.000						
	> 10 000	4.100	24.000	-	31.560	21.600	53.160						
	TOTAL	6.100	24.000	-	68.560	31.600	100.160	-	30.000	64.000	12.800		
LUXEMBOURG	< 2 000	-	-	-	-	-	-						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NAMUR	< 2 000	-	-	-	-	-	-						
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-						
	> 10 000	-	-	-	-	-	-						
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BELGIQUE	< 2 000	162.202*	41.340	15.110*	148.765*	9.600	173.475*						
	2 à 10 000	9.000	63.800	1.350	14.720	2.900	18.970						
	> 10 000	4.500	26.800	-	39.560	30.800	70.360						
	TOTAL	175.702*	131.940	16.460*	203.045*	43.300	262.805*	-	199.600	176.200	35.240		

## GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG

KREISE REGIERUNGS BEZIRKE LANDER	PRODUCTION RECOLTEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																				
	PRODUCTION RECOLTEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES RECUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS				
	LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	CAPACITE	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	fruits	légumes	légumes	fruits à pépins	fruits à noyau	
		Total	dont					Producteurs indépendants	Coopératives autres groupements de producteurs	Frigo-crants		Total	dont :								
	(t)	(t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	(t)	(t)	fruits à pépins (t)				fruits à noyau (t)		(t)	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
	1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG	3.229	6.950	5.250	1.700	10.179	<2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
						2 à 10000	2	-	2	-											
						>10000	-	-	-	-											
						TOTAL	2 <sup>8</sup>	-	2	-		-	3.900	3.000	500	3.500	50%	-	-	86%	14%

PROVINCIES	CAPACITE DES STATIONS	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR									
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A		VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1976			
		tri et conditionnement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigorifique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR	
								surface	tonnage	volume	tonnage
		(m <sup>3</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(t)	(m <sup>3</sup> )	(t)
	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG	< 2 000	-	-	-	(4.000)	-	(4.000)	-	-	-	-
	2 à 10000	300	-	-	8.500	-	8.500	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	300	-	-	(12.500)	-	(12.500)	-	-	-	-

## CHAPITRE II - APPRECIATION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS

### PRESENTATION

Ce chapitre comprend les appréciations portées sur la situation des besoins en équipements des provinces belges et du Grand Duché du Luxembourg.

Pour les provinces non mentionnées dans ces appréciations, aucun besoin en équipement n'a été retenu pour les raisons suivantes :

- importance minime des productions de fruits à pépins
- absence d'équipement
- assurance d'absence de besoins d'ici à 1975.

Pour les provinces mentionnées, les appréciations sont portées selon le plan suivant :

- Utilisation des capacités de stockage
- Utilisation des surfaces de conditionnement
- Prévisions de production en 1975
- Besoins déclarés
- Appréciations portées sur les besoins.

Ce plan est respecté pour les provinces où la production fruitière et légumière est importante.

A. BELGIQUEI - PROVINCE D'ANVERS1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de stockage frigorifique est très faible : 4.400 m<sup>3</sup>.  
Elle est répartie de la façon suivante :

- Veiling Hoogstraten : 4.000 m<sup>3</sup>
- Veiling Heist op den Berg : 400 m<sup>3</sup>

A cette capacité, il conviendrait d'ajouter 12.000 m<sup>3</sup> répartis entre 20 producteurs (\*).

La capacité de stockage totale (16.400 m<sup>3</sup>) permet d'entreposer environ 3.300 t., tandis que la production de fruits à pépins est évaluée à 200.000 tonnes.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

a. Surface totale couverte pour traiter les fruits et légumes de la province :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{61.000 \text{ m}^2}{800.000 \text{ t}} = 76 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

b. Surface totale couverte pour traiter les fruits de la province :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{61.000 \text{ m}^2}{200.000 \text{ t}} = 305 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

c. Surface totale couverte pour traiter les produits reçus dans les stations :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{61.000 \text{ m}^2}{100.000 \text{ t}} = 610 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

3. Prévisions de production pour l'année 1975

La production devrait augmenter : les autorités professionnelles considèrent que la surface sous-verre devrait doubler d'ici à 1980. Elle serait portée de 600 à 1.200 hectares. Cette expansion concerne surtout la production de laitues, de tomates et de concombres.

---

(\*) Donnée non reprise dans le tableau.

L'augmentation des productions de plein air serait absorbée par une expansion des conserveries et par un accroissement de la consommation directe.

#### 4. Besoins exprimés

Les besoins exprimés concernent surtout les surfaces de conditionnement qui devraient être accrues de 5.000 m<sup>2</sup>.

Aucun besoin complémentaire n'est déclaré pour les volumes de stockage.

#### 5. Appréciation des besoins

##### - Surfaces de conditionnement

Il convient de noter que la quasi-totalité des surfaces de conditionnement est concentrée dans la criée de Wavre Sainte-Catherine, spécialisée dans la commercialisation des légumes. Cette criée reçoit 100.000 tonnes de légumes par an et envisage un accroissement de 10% du tonnage transitant dans ses locaux.

A long terme, la criée envisage de porter la surface couverte à 100.000 m<sup>2</sup>, si la tendance à la concentration des criées coopératives se maintient.

Pour les prochaines années, on peut suivre l'avis des autorités professionnelles qui considèrent que les équipements suffisent dans l'état actuel de la commercialisation : la moitié de la production légumière est commercialisée par les criées, cette proportion s'élevant à 75 % pour les tomates et 90 % pour les choux-fleurs.

##### - Volumes de stockage

.40 % des fruits à pépins et la totalité des petits fruits sont commercialisés par les criées coopératives, qui jugent leurs équipements suffisants.

## II - PROVINCE DU BRABANT

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de stockage (93.200 m<sup>3</sup>) permet d'entreposer environ 18.500 tonnes, alors que la production de fruits à pépins est estimée à 250.000 tonnes et que les apports aux stations s'élèvent à 90.000 tonnes.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

a. Surface totale couverte pour traiter les fruits et légumes de la province :

Le rapport est de :  $\frac{160.000 \text{ m}^2}{412.000 \text{ t.}} = 390 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

b. Surface totale couverte pour traiter les fruits de la province :

Le rapport est de :  $\frac{160.000 \text{ m}^2}{300.000 \text{ t.}} = 530 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

c. Surface totale couverte pour traiter les produits reçus dans les stations :

Le rapport est de :  $\frac{160.000 \text{ m}^2}{297.000 \text{ t.}} = 530 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

### 3. Prévisions de production en 1975

Les vergers jeunes arrivent à maturité; il en résulte une tendance à l'accroissement de la production, sans qu'un ordre de grandeur puisse être donné.

### 4. Besoins exprimés

(Besoins exprimés par les autorités administratives)

- Volume de stockage = 100.000 m<sup>3</sup>

- Tonnage supplémentaire à conditionner = 150.000 t.

## 5. Appréciation des besoins

### - Surface de conditionnement

La surface de conditionnement actuelle permet de traiter :

$$\frac{160.000 \text{ m}^2 \times 1.000 \text{ t}}{200} = 800.000 \text{ t.}$$

si l'on retient la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 t. appliquée dans cette étude.

Un accroissement de la surface de tri et de conditionnement semble d'autant moins nécessaire que la majeure partie de cette surface est située dans les équipements disséminés.

### - Volume de stockage en chambres froides

Le volume des chambres froides, 93.000 m<sup>3</sup> à l'heure actuelle, permet d'entreposer environ 20.000 t. de fruits.

La part de la production reçue dans les stations et mise en chambre froide est de :

$$\frac{20.000 \text{ t}}{100.000} = 20 \%$$

Si l'on admet qu'il est raisonnable de porter cette proportion à 33 %, le besoin additionnel peut être estimé à 60.000 m<sup>3</sup>.

### III - FLANDRE OCCIDENTALE

#### 1. Utilisation de la capacité frigorifique

Compte tenu du faible tonnage de fruits produit dans la province, aucune installation frigorifique n'est prévue pour le stockage de longue durée.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de conditionnement sont très réduites dans les deux criées coopératives, l'ensemble des opérations de tri et d'emballage étant effectué sur le lieu de production.

#### 3. Prévisions de production en 1975

- Seule la production de carottes (40.000 t) est en expansion.
- Les avis recueillis sur place laissent penser à une augmentation de la production de fruits, très faible actuellement. Cette progression est négligeable.

#### 4. Besoins exprimés

Les seuls besoins exprimés sont relatifs à l'accroissement des chambres froides : + 1.000 m<sup>3</sup>.

#### 5. Appréciation des besoins

Les criées coopératives de Roeselaere et d'Ostende commercialisent plus des 3/4 de la production, le reste étant écoulé directement sur les marchés de consommation de Courtrai et Bruges.

Les seuls besoins appréciables sont relatifs à un accroissement des surfaces de conditionnement pour le traitement des laitues. Ce besoin est estimé à 3.850 m<sup>2</sup> par les autorités professionnelles.

En revanche, il n'y a pas lieu de prévoir un équipement frigorifique pour entreposer les fruits.

#### IV - FLANDRE ORIENTALE

##### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de chambre froide, proche de 60.000 m<sup>3</sup>, permet de stocker 12.000 t., quantité qui excède de loin la quantité de fruits à pépins reçue dans les stations. Les équipements sont répartis entre 1.250 producteurs ou négociants groupés en une seule criée.

##### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Le conditionnement est assuré par le producteur.

##### 3. Prévisions de production

Il est prévu de doubler la production de witloof et de cornichons.

L'accroissement prévisible de la production de fruits est liée à l'augmentation des rendements : la production de pommes des vergers à hautes tiges n'est pas commercialisable.

##### 4. Besoins exprimés

Les besoins exprimés s'élèvent à 10.000 m<sup>3</sup> et correspondent à une augmentation des capacités frigorifiques des petites exploitations qui s'équipent en chambres à atmosphère contrôlée.

##### 5. Appréciation des besoins

Il ne semble pas qu'il y ait de problèmes liés à l'insuffisance des capacités de stockage, compte tenu de l'importance de la capacité installée actuellement.

V - PROVINCE DE LIEGE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de stockage (1.000 m<sup>3</sup>) est détenue par la criée aux fruits de Visé. Elle permet de stocker 200 t.

2. Utilisation de la surface de conditionnement

La surface couverte se divise en :

- surface de tri et de conditionnement : 640 m<sup>2</sup>
- hangar : 300 m<sup>2</sup>
- surface d'exposition, de vente et de transit : 2.340 m<sup>2</sup>

3. Prévisions de production en 1975

- La province produit surtout des pommes et des poires.
- En 1968, 100 hectares de vergers de basses tiges ont été plantés.
- Dans le même temps, régression de la production des vergers de hautes tiges.

4. Besoins exprimés

Les besoins exprimés correspondent à la seule extension de la criée de Visé.

5. Appréciation des besoins exprimés

Il convient de tenir compte que :

- la presque totalité de la production des pommiers de hautes tiges (70.000 t) est achetée sur l'arbre, puis exportée.
- la moitié de la production des pommiers de basses tiges (15.000 t) est commercialisée hors de la province, à la criée de St Trond.

Ces considérations amènent à penser que les équipements supplémentaires sont réduits dans la province de Liège et qu'ils peuvent être limités aux seules extensions prévues par la criée de Visé.

VI - PROVINCE DU LIMBOURG1. Utilisation des capacités de stockage

La capacité actuelle, proche de 100.000 m<sup>3</sup>, permet d'entreposer 20.000 tonnes de fruits à pépins, pour une production évaluée à :

- 200.000 tonnes de pommes,
- 20.000 tonnes de poires.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

- Surface de conditionnement pour traiter les fruits et légumes de la province :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{6.000 \text{ m}^2}{263.000 \text{ t}} = 22 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- Surface de conditionnement pour traiter les fruits de la province :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{6.000 \text{ m}^2}{243.000 \text{ t}} = 25 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- Surface de conditionnement pour traiter les fruits reçus dans les stations :

$$\text{Le rapport est de : } \frac{6.000 \text{ m}^2}{100.000 \text{ t}} = 60 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

3. Besoins déclarés

Les besoins additionnels déclarés correspondent aux projets d'extension des deux criées coopératives de St Trond (Fruit Veiling et Fruit Centrale) :

- Fruit Veiling = 14.000 m<sup>3</sup>
- Fruit Centrale = 50.000 m<sup>3</sup>

Les capacités de tri et de conditionnement de ces deux criées vont être doublées dans un proche avenir.

4. Evolution de la production jusqu'en 1975

Dans la région, on constate :

- une régression de la production de cerises,
- une augmentation de la production de pommes,

- une stabilité des autres productions fruitières,
- la faible importance de la production légumière.

##### 5. Appréciation des besoins

La commercialisation est marquée par deux tendances :

- la part de la production commercialisée par les criées coopératives diminue : plus des deux tiers de la production sont vendus directement par le producteur au grossiste, sans transiter par les criées coopératives. Cette tendance semble due au coût de la commercialisation des criées coopératives.
- un fort drainage est exercé par la région de St Trond sur des régions de production situées hors de la province (Hoogstraten, Liège).

Il semble qu'à l'avenir, le ramassage et le conditionnement des fruits se fassent davantage dans les stations disséminées. Les productions sont ensuite mises en commun par les producteurs groupés en pool. Les fruits seraient entreposés dans les stations des producteurs ou dans les chambres des criées, selon le coût d'utilisation le plus favorable des équipements.

L'accroissement des équipements frigorifiques demandé correspond davantage à une augmentation de la part de la récolte mise en chambre froide plutôt qu'à un accroissement de la production de pommes.

Actuellement, la part de la production reçue par les stations et mise en chambre froide est de :  $\frac{20.000 \text{ t}}{100.000 \text{ t}} = 20 \%$ .

Il semble raisonnable de porter cette proportion à 33 % et de créer 60.000 m<sup>3</sup> de chambres froides d'ici à 1975.

La localisation de ces équipements dépend :

- du succès de la commercialisation en pool,
- du taux de location des équipements pratiqué par les criées.

L'accroissement des surfaces de conditionnement ne paraît pas nécessaire si la tendance au tri et au conditionnement sur le lieu de production se généralise.

## B. GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de stockage recensée s'élève à 12.500 m<sup>3</sup> et permet de stocker 2.500 tonnes de fruits, soit 47 % de la production de fruits à pépins.

### 2. Surfaces de conditionnement

Toute la production légumière est vendue par l'exploitant directement sur les marchés, aux détaillants et même aux consommateurs. Aucune surface n'est donc consacrée au traitement des légumes.

Les 300 m<sup>2</sup> recensés servent au conditionnement des fruits et semblent suffire actuellement pour traiter les 3.500 tonnes reçues dans la coopérative.

### 3. Prévisions

	<u>Récolte actuelle</u>	<u>Production commercialisée</u>
Pommes	9.200 t.	5.000 t.
Poires	600 t.	250 t.
Prunes	2.000 t.	1.200 t.
Cerises	700 t.	500 t.
Légumes		3.300 t.

Les tendances de la production sont les suivantes :

- abandon de la production de poires,
- la prune est destinée à la distillation,
- les vergers de pommiers arrivent à maturité,
- la production légumière régresse, les importations augmentent.

### 4. Besoins déclarés et appréciation

Les importateurs disposent de 4.000 m<sup>3</sup> de chambres froides, utilisées presque exclusivement comme volume-tampon mais non pour le stockage de longue durée.

La coopérative fruitière ne commercialise que des fruits de qualité. Dans la situation actuelle du marché, la politique d'extension est très prudente. Elle est confirmée par l'absence de besoin immédiat déclarée par les autorités professionnelles.

PAYS-BAS

## lère Partie

### Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais aux Pays-Bas

#### CHAPITRE I - PRODUCTIONS ACTUELLE ET FUTURE

##### A. PRODUCTION ACTUELLE

Par leurs dimensions, les Pays-Bas peuvent être considérés comme une seule région de production à l'échelle européenne.

La statistique officielle néerlandaise fournit des chiffres de production commercialisée très précis par articles (on entend par production commercialisée la production destinée à la vente, à l'exclusion des jardins familiaux).

Par contre, elle n'indique aucune ventilation par province. En regard des autres régions européennes productrices de fruits et légumes, la province néerlandaise est une petite unité. Les ventilations n'ont donc qu'un intérêt limité. Néanmoins, on a tenté une estimation de la production de chaque province.

On trouvera donc ci-dessous :

1. La statistique de production nationale par article et par groupe pour les campagnes 1964-65 et 1965-66. La juxtaposition de ces deux années est intéressante.

La campagne 1964-1965 a été exceptionnellement favorable pour tous les produits directement soumis aux aléas climatiques (fruits et légumes de plein champ).

Les produits de serres sont restés à des volumes normaux. L'année 1966 est au contraire considérée comme normale dans l'ensemble. Les chiffres des deux années fournissent donc

- a. une indication du niveau moyen;
- b. une indication du niveau de pointe éventuel.

1.- PRODUCTION NATIONALE PAR ARTICLE ET PAR GROUPE

a.- Légumes

Unités : tonnes

Source, Bureau Central de Statistique

GROUPE I			GROUPE II			GROUPE III			GROUPE IV		
	1965	1966		1965	1966		1965	1966		1965	1966
Chou blanc	95.466	80.923	Carottes	121.909	104.383	Concombres	168.697	193.026	Laitue pommée	99.402	110.635
" rouge	40.289	26.188	Oignons	217.883	195.970	Cornichons	35.136	21.045	Chicorée	27.869	17.996
" de Savoie	21.198	13.218				Tomates	291.789	312.410	Witloof		
" de Bruxelles	51.971	41.581							Melons	5.182	5.475
" fleur	58.893	50.444									
" divers	15.496	8.300									
" rave	12.209	11.890									
Betterave potagère	28.489	24.146									
Salsifis	2.636	1.864									
Céleris	22.101	12.834									
Poireaux	30.700	21.815									
Mâche	222	289									
Frisée	56.136	44.083									
Epinards	48.379	36.988									
Petits pois	70.088	42.241									
Haricots	76.666	53.595									
Asperges	7.027	7.209									
Rhubarbe	7.241	7.446									
Divers	47.744	56.348									
Total	692.951	541.402		339.792	300.353		495.622	526.481		132.453	134.106
Ensemble des groupes	1.660.818	1.502.342									

b. Fruits

Unités : tonnes

G R O U P E I			G R O U P E II			G R O U P E III		
Campagne			Campagne			Campagne		
	1964/65	1965/66		1964/65	1965/66		1964/65	1965/66
Cerises	11.198	2.684	Pommes	514.826	358.252	Prunes	12.456	9.410
Groseilles Cassis	15.594	11.135	Poires	146.053	79.063	Pêches	797	701
Framboises	5.567	4.605						
Groseilles à maquereau	1.145	910						
Fraises	36.815	34.097						
Raisins de table	6.239	6.164						
TOTAL	76.558	59.595		660.879	437.315		13.253	10.111
Ensemble	<u>750.690</u>	<u>507.021</u>						

2. Ventilation par province et par groupe (\*)

PRODUCTION COMMERCIALE DE FRUITS PAR  
GROUPE ET PAR REGION SUR LA BASE 1965  
- en tonnes -

	F R U I T S			T O T A L	
	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Fruits	Fruits & Légumes.
Gelderland	27.504	199.000	6.270	232.774	270.604,2
Noord-Holland	2.953,6	34.800	557	38.310,6	268.697,6
Zuid Holland	7.968	69.600	423	116.301	518.013
Noord-Brabant	6.187,3	57.280	455	63.922,3	162.251,8
Groningen	461,6	6.306	91	6.858,6	} 457.629
Friesland	573,5	3.950	67,2	4.590,7	
Drenthe	413,6	1.222	24,3	1.659,9	
Overijssel	1.057,9	6.304	84,7	7.446,6	
Utrecht	1.707	34.800	557	37.064	
Zeeland	1.191,5	71.400	1.395	73.986,5	
Limburg	5.060,6	103.900	2.400	111.360,6	
Noordoost-Polder	236,25	14.840	12,5	15.088,75	
Oost-Flevoland	--	92,5	-	92,5	

(\*) Pour la répartition des fruits par groupe, voir page 42

B.- PRODUCTION COMMERCIALISEE EN FRAIS

La statistique met bien en lumière les volumes transformés et les volumes détruits. On a donc une connaissance exacte des quantités commercialisées en frais.

Le tableau suivant les indique pour la campagne "moyenne" 1965-1966 par article et par groupe.

Unités : tonnes

L E G U M E S	Production 1965 - 66	Livraisons industrie	Destruction	Commercialisation en frais	
				Quantités	% Prod. brute
Chou blanc	80.923	40.741	23	40.159	
" rouge	26.188	696	13	25.479	
" de Savoie	13.218	1.174	41	12.003	
" de Bruxelles	41.581	1.072	320	40.189	
" fleurs	50.444	6.113	1.096	43.235	
" divers	8.300	1.176	7	7.117	
" rave	11.890	1.700		10.190	
Betterave potagère	24.146	4.111	14	20.021	
Salsifis	1.864		1	1.863	
Céleris	12.834	5.733	40	7.061	
Poireaux	21.815	4.427	116	17.272	
Mâche	289			289	
Frisée	44.083	2.306	1.543	40.234	
Epinards	36.988	17.463	265	19.260	
Petits pois	42.241	37.365		4.876	
Haricots	53.595	29.892	170	23.533	
Asperges	7.209	2.016	79	5.114	
Rhubarbe	7.446	8	23	7.415	
Divers	56.348	7.690	472	48.186	
Groupe I	541.402	163.683	4.223	373.496	/69 %/
Carottes	104.383	16.965	1.344	86.074	
Oignons	195.970	16.842	17	179.111	
Groupe II	300.353	33.807	1.361	265.185	/88 %/
Concombres	193.026	1.870	5.219	185.937	
Cornichons	21.045	7.574	4	13.467	
Tomates	312.410	3.895	9.861	298.654	
Groupe III	526.481	13.339	16.084	498.058	/95 %/
Laitue pommée	110.635	39	4.513	106.083	
Chicorée Witloof	17.996	71	1	17.924	
Melons	5.475		10	5.465	
Groupe IV	134.106	110	4.524	129.472	/96,5 %/
TOTAL LEGUMES	1.502.342	210.939	25.192	1.266.211	/84 %/

Source : Bureau Central de Statistiques

Utilisation de la production de fruits  
et quantités commercialisées en frais par article  
et par groupe pour la campagne 1965-1966

Unités : tonnes

F R U I T S	Production 1965-66 en tonnes	Industrie tonnes	Destruction tonnes	Commercialisation en frais	
				Quantités	% Prod. brute
Cerises	2.684	1.514	3	1.167	
Groseilles cassis	11.135	5.620	164	5.351	
Framboises	4.605	3.090	7	1.508	
Groseilles à maquereau	910	209	4	697	
Fraises	34.097	15.519	96	18.482	
Raisin de table	6.164	626		5.538	
Groupe I	59.595	26.578	274	32.743	/55 %/
Pommes	358.252	63.495	3.224	291.533	
Poires	79.063	4.730	212	74.121	
Groupe II	437.315	68.225	3.436	365.654	/83,5 %/
Prunes	9.410	2.025	11		
Pêches	701	6			
Groupe III	10.111	2.031	11	8.069	/80 %/
TOTAL Fruits	507.021	96.834	3.721	406.466	/80 %/

Source : Bureau Central de Statistiques

2. Une estimation de la répartition géographique par province établie à partir de la statistique précédente et de la statistique d'utilisation des surfaces, en supposant un rendement moyen égal d'une province à l'autre. Cette statistique très approximative ne doit être considérée que comme une indication de la part de chaque province en ordre de grandeur. Sa valeur, plus certaine en matière de fruits, serait nulle en matière de légumes. On ne l'a donc pas portée ici.

## C. PREVISIONS

### 1. Facteurs d'évolution

- . La production légumière a connu au cours des 10 dernières années une rapide expansion sous l'impulsion essentiellement du développement des cultures sous verre et spécialement des serres chaudes. Cette expansion tend à se poursuivre et la limite en sera fixée par la capacité d'absorption des marchés extérieurs : en effet, la très grande majorité des produits de serres est exportée.

Selon l'OCDE on compte que jusqu'à 1970 les surfaces sous serres se développeront à un rythme comparable à celui observé entre 1961 et 1965, soit à un rythme de plus de 300 ha par an. La production ne doit pas croître en proportion, car les nouvelles serres prennent le relai de cultures sous châssis.

Par contre, on note une réduction de la production de fruits sous serres au profit des cultures légumières.

Cette évolution doit avoir pour effet d'accroître essentiellement l'offre de tomates et, dans une moindre mesure, de concombres. La production d'autres légumes doit être stationnaire.

- . La production fruitière doit évoluer dans deux directions :
  1. réduction des productions sous serres, dont le marché disparaît rapidement;
  2. réduction des productions de fruits d'automne et d'hiver de plein vent; cultures associées souvent, vergers anciens (44 % des pommiers ont plus de 25 ans, et 36 % des pommiers ont plus de 22 ans);

Ce phénomène devrait avoir pour effet de rendre moins probables des à-coups de récolte, tels qu'on en constate en 1965 et simultanément de réduire la part - spécialement importante - destinée à la transformation.

3. accroissement de la production de vergers spécialisés, modernes, jeunes, plantés en variétés conservables : plus de 20 % des pommiers ont moins de 7 ans et 25 % des poiriers moins de 9 ans.

En outre, les plantations nouvelles se poursuivent à un rythme modéré, notamment dans les nouveaux polders.

Les principales variétés plantées récemment sont :

- pour les pommes :

- . Golden (plus du 1/4 du verger de moins de 7 ans);
- . Cox's orange (légèrement en recul mais représentant près du cinquième du verger de moins de 20 ans);
- . Lombarts Calville, James Grieve, Stark Earliest (très secondaires);

- pour les poires :

- . Beurré Hardy;
- . Doyenné du Comice.

En résumé, une production fruitière plus spécialisée, plus régulière et de meilleure qualité vient prendre le relai d'une production traditionnelle. La réduction de celle-ci, qui masque au niveau des résultats globaux l'accroissement des volumes des nouvelles variétés, devrait bientôt se ralentir et on attend une croissance régulière des volumes.

Le tableau ci-après reprend les chiffres ou les ordres de grandeur que l'on attend pour 1970. L'opinion prévaut qu'il s'agit d'un volume de production stabilisée, au moins en matière maraîchère : il est possible par contre que la progression de production de pommes et poires se poursuive au-delà, sans que l'on puisse fixer d'horizon à moyen terme.

VOLUME DE PRODUCTION PREVU POUR 1970 PAR GROUPE D'ARTICLES ET POUR  
LES PRINCIPAUX PRODUITS AUX PAYS BAS

a. Légumes

Unités : tonnes

Source : O.C.D.E.

G R O U P E I		G R O U P E II		G R O U P E III		G R O U P E IV	
Ensemble station- naire	541.402	Carottes Oignons	105.000 215.000	Concombres Cornichons Tomates	219.000 21.000 325.000	Ensemble station- naire	
Total production	541.402		320.000		565.000		134.106
Transformation	- 31 %		- 12 %		- 5 %		- 3,5 %
Total à commer- cialiser	373.496		281.600		536.750		129.472
		Total légumes:		1.321.318			

b. Fruits

G R O U P E I		G R O U P E II		G R O U P E III	
Ensemble station- naire		Pommes Poires	375.000 140.000	Ensemble et réduction 20%	
Total production	59.595		515.000		10.111
Transformation	- 45 %		71.660		- 20 %
Total à commer- cialiser	32.743		443.340		8.069
		Total Fruits:		484.152	

## D. CLASSIFICATION DES REGIONS DE PRODUCTION

Il ne peut être question d'opérer une classification des régions compte tenu :

- . de leur petit nombre
- . des dimensions très réduites des territoires qu'on serait conduit à distinguer.

Aussi, dans la perspective de la présente étude, une telle classification ne présenterait guère d'intérêt.

On peut, par contre, utilement chercher à mettre brièvement en lumière les principales caractéristiques des régions et de la répartition géographique de la production aux Pays-Bas.

### 1. Physionomie générale

Le centre de gravité de toute la production est dans la zone sud du pays.

- . la zone sud, plus peuplée et plus riche fait l'objet d'une exploitation intensive appuyée sur une tradition et une forte organisation;
- . au nord, les régions de Groningen et du Noordoost présentent plutôt les caractères de zones où la production de fruits et légumes se développe.

### 2. Caractéristiques des principales régions

La zone sud elle-même se divise en régions bien caractérisées et ne coïncidant que partiellement avec les délimitations administratives. Elle se structure autour de quatre pôles :

- . pour les fruits
  - La Zeeland à l'ouest,
  - Le Limburg au Sud-Est,
  - Le Guelderland (Betuwe) au centre-est
- . pour les légumes
  - le Westland

Chacun de ces pôles peut être caractérisé par un style d'exploitation.

- La Zeeland, culture traditionnelle de fruits avec forte prédominance de pommes et poires. On y trouve une part importante des fruits de serres. Le prolongement de cette zone est dans le Nord Brabant. Zone en évolution lente.
- Le sud du Limburg pourrait être comparé à la Zeeland : tradition, évolution lente. Par contre, le nord du Limburg, débordant sur le Brabant et se prolongeant en Guelderland (tout le bassin de la Meuse), constitue un centre d'exploitation fruitière en évolution plus rapide : modernisation des techniques, extension des surfaces, exploitations plus grandes.
- Le Westland, débordant en Utrecht et en Noord Holland, est le centre essentiel de la culture maraîchère intensive sous serres (environ 4.200 ha). On y constate une extension des serres au détriment du maraîchage de châssis, et des serres chaudes au détriment des serres froides. Les exploitants ont tendance à restreindre l'assortiment, à spécialiser leurs exploitations ainsi qu'à les mécaniser.

La culture maraîchère est l'activité agricole dominante, sinon exclusive de ces régions.

On trouve ailleurs que dans le Zuid Limburg des noyaux d'exploitation maraîchère parfois importants (Venlo - 300 ha) présentant les mêmes caractéristiques d'exploitation.

## CHAPITRE II - CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

### A. DIAGRAMME DE COMMERCIALISATION

On trouvera le diagramme général des flux de fruits et légumes à la page suivante.

### B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION

#### 1. Fonctions remplies et opérateurs

##### Fonctions

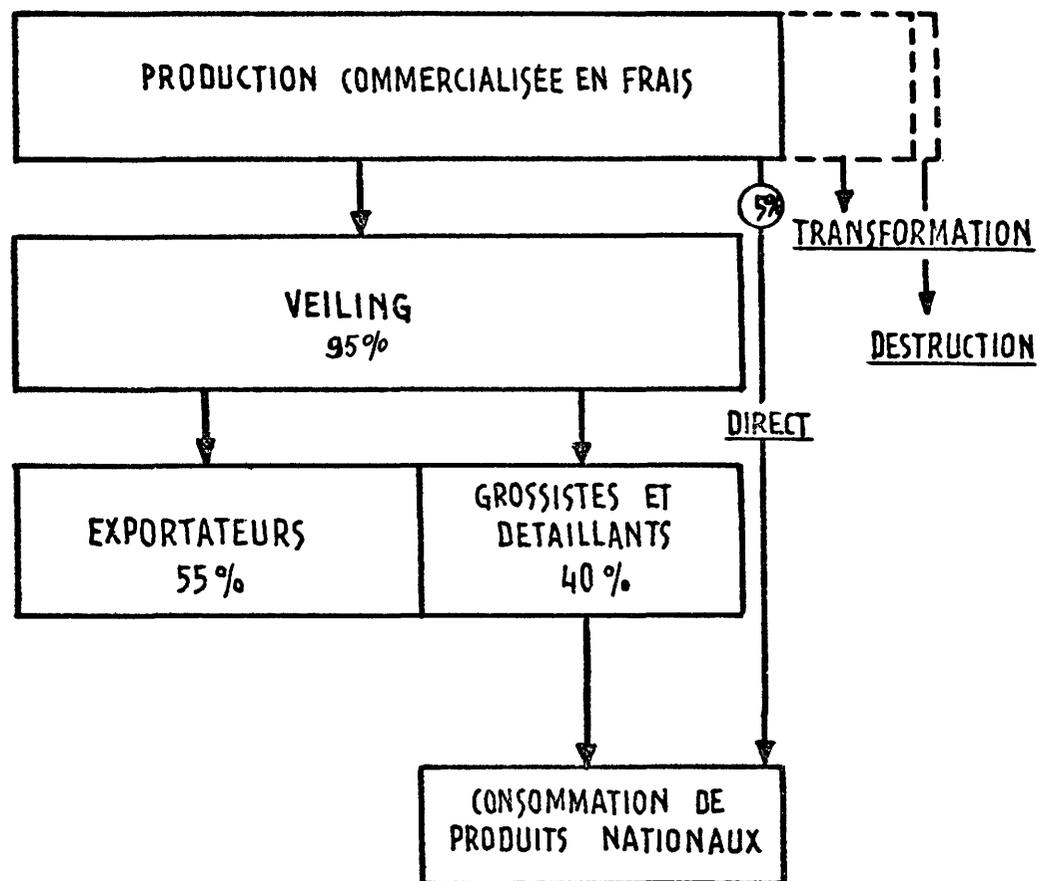
La commercialisation aux Pays-Bas est déterminée par trois facteurs essentiels :

- plus de la moitié des volumes commercialisés en frais est destinée à l'exportation;
- le marché intérieur est de dimensions géographiques restreintes et les zones de consommation recouvrent les zones de production;
- l'organisation de la commercialisation des trente dernières années a imposé une forme unique de mise en marché : la vente aux enchères à la "veiling".

Sur le plan des fonctions, il en découle que :

- le transport n'a qu'un rôle secondaire sur le marché intérieur;
- les fonctions annexes du transport, allotissement, fractionnement, le sont aussi;
- l'unité de circuits d'origine interdit de connaître à l'avance la destination des produits : export ou intérieur. Le produit est donc toujours conditionné simplement et les produits exportés font l'objet d'un reconditionnement ad hoc en emballages perdus;
- le conditionnement primaire se fait en emballages consignés de type lourd. Ce système est viable et économique dans un système de circuits courts.

DIAGRAMME GÉNÉRAL DES FLUX DE FRUITS ET LÉGUMES AUX PAYS - BAS



## Opérateurs

- Les fonctions de vente locale et d'exportation sont le fait d'opérateurs distincts. Seuls les exportateurs prennent en charge des fonctions de conditionnement. On imagine l'importance considérable que représente, par rapport au marché, l'intervention des exportateurs. Cette catégorie d'opérateurs absorbe et écoule plus de la moitié du tonnage.
- Le conditionnement primaire est le fait des producteurs eux-mêmes. Le stock d'emballage est propriété des coopératives.
- Pour les produits stockables, les coopératives assurent parfois le conditionnement à façon en annexe du veiling et des installations de stockage.
- Le stockage est assuré par le producteur lui-même ou à façon par la coopérative. Lorsque le stockage est assuré en station collective, deux systèmes coexistent :
  - . le maintien du lot stocké au pouvoir et à la disposition du producteur individuel;
  - . la mise en pool du lot et sa vente dans le cadre du programme collectif.

La part de chaque système varie selon les lieux. Plus la région est traditionnelle, moins la mise en pool est répandue.

- La mise en marché est faite par le producteur lui-même à sa coopérative de vente, qui fournit simplement le cadre physique et administratif d'une transaction publique, mais reste passive dans la vente.
- La vente et la recherche de débouchés restent exclusivement le fait du négoce travaillant dans des conditions de libre concurrence. La seule contrainte était de s'approvisionner à la Veiling jusqu'au 1er janvier 1966.
- La fonction de gros, pour le marché intérieur et les produits nationaux paraît parfois secondaire. Les détaillants locaux disposant d'une veiling à proximité peuvent y acheter leur assortiment de produits locaux. Ce faisant, ils sont en concurrence à l'achat avec les grossistes et les exportateurs.

Les grossistes nationaux gardent un rôle important

- en ce qu'ils sont en mesure d'arbitrer entre plusieurs veilingen;
- dès qu'il y a un transport non négligeable.

Ils sont le plus souvent de petite taille.

Le système est marqué par l'ancienne obligation de vendre par la Veiling. Celle-ci est désormais périmée et d'autres structures pourraient apparaître. Si la liberté retrouvée en 1966 donne à réfléchir aux intéressés, il n'y a pas eu jusqu'à présent, c'est-à-dire 1968, d'initiative importante donnant naissance à de nouveaux types de circuits. Les modalités traditionnelles restent d'un usage quasi général.

## 2. Rôle des groupements de producteurs

Il est à la fois très important et limité. Les coopératives ont le contrôle absolu de la mise en marché et de la surveillance des prix, mais elles n'ont aucun rôle relatif à la vente et aux débouchés.

### . La Coopérative prête ses services aux adhérents

- essentiellement pour la présentation, la vente au cadran, la facturation et l'encaissement;
- pour la fourniture d'emballages standards réutilisables;
- pour le stockage de longue durée;
- pour le conditionnement à façon (ceci concerne essentiellement les produits stockables).

- . Sa place de témoin de la vente lui permet de surveiller les prix et d'être l'agent d'exécution de la politique de prix déterminée à l'échelon national par le Bureau Central des Veilingen : prix minima définis en fonction du niveau de saturation de la demande.

La veiling gère à l'échelon local le système de péréquation sur lequel reposent les prix minima, ainsi que les marchandises retirées de la vente.

- . Sur le plan de la vente et de la commercialisation, la coopérative est neutre. Le Bureau central des veilingen prend en charge, par contre, la promotion générale des ventes.

. Les coopératives ont généralement construit et mettent à disposition des acheteurs des locaux de conditionnement et d'expédition (mise en location).

On note actuellement que le nombre des coopératives est en régression et que des difficultés de gestion les conduisent rapidement à des concentrations.

### 3. Rôle des marchés

Les veilingen sont des marchés locaux de production. On en a vu l'importance. Des marchés de gros de consommation dans toutes les grandes villes apportent l'assortiment complet de produits locaux et importés. Leur rayonnement est limité à l'agglomération et à ses environs immédiats.

### 4. Rôle du commerce de détail organisé

Ce point, compte tenu de la structure de commercialisation aux Pays-Bas, ne présente pas un intérêt particulier. Le commerce intégré et associé important se comporte comme tout autre acheteur grossiste.

### 5. Tendances

Il semble que l'ensemble des opérateurs soit extrêmement prudent et attentif en matière d'orientation. Un certain ordre a été établi et a donné satisfaction jusqu'à présent. Il repose sur un compromis essentiel :

- . un seul lieu de mise en marché;
- . non-ingérence de la coopérative dans la commercialisation. Une rupture de cet équilibre remettrait en question l'ordre tout entier.

Il ne semble pas qu'il y ait actuellement d'orientation précise vers une modification. Que les différents opérateurs s'interrogent sur l'avenir est certain. Le système doit souffrir d'une confrontation avec les modes de commercialisation en usage dans les autres Etats membres. Notamment, l'intervention directe d'acheteurs étrangers peut entraîner une modification des circuits.

On peut donc attendre des modifications du fait du Marché Commun. Mais elles doivent être progressives.

La tendance à la concentration des coopératives devrait se poursuivre.

### C. ELEMENTS SUR LA VALORISATION DU PRODUIT

Toute l'organisation de la commercialisation aux Pays-Bas est fondée sur une certaine idée de la formation des prix : elle accorde une importance privilégiée à la transaction par laquelle le producteur se dessaisit de la marchandise. On a donc une organisation du marché local, de la rencontre du producteur et de son acheteur. Le prix doit être public et doit être supérieur à un minimum défini.

- . A noter toutefois que les producteurs se succèdent à la salle et qu'il n'est pas établi en début de marché d'état des marchandises offertes. Les acheteurs ne sont pas informés des volumes globaux. Cette semi-transparence du marché, intentionnelle, a pour effet d'atténuer les fluctuations et de rendre plus progressif les mouvements de cours.
- . Cette organisation a pour effet de mettre tous les acheteurs sur le même plan, quel que soit le volume du lot acheté par chacun, on assiste simultanément à des transactions importantes et à des ventes.

Cette organisation apparaissait jusqu'à présent comme la condition impérative de l'application d'un système de prix minima.

L'importance de la transaction originelle et sa représentativité sur le plan des prix tient à deux facteurs principaux :

- . La proximité des diverses veilingen et la possibilité pour les négociants importants d'arbitrer, entre veilingen concurrentes.
- . L'importance des exportations et la concordance des informations des exportateurs des diverses veilingen sur les tendances des marchés étrangers,

ont pour effet de faire échapper la formation des prix, sur une veiling donnée, à l'effet des facteurs contingents à un marché et à une heure donnée.

Ainsi, la veiling n'est pas tant un marché local de production qu'une cellule du marché national. La transaction par laquelle le producteur se dessaisit de son produit est bien dans ces conditions et en général, le lieu et le moment de l'ajustement de l'offre à la demande et de la détermination du prix.

### CHAPITRE III - EQUIPEMENTS

#### A. NORMES D'EQUIPEMENT

##### 1. Taille des stations

On ne trouve pas de norme précise. En fait, on rencontre deux types de stations :

- les stations privées de producteurs, dont les dimensions sont directement liées à celles de l'exploitation;
- les stations collectives créées par les veilingen, souvent récentes, de dimensions variables.

Les organismes professionnels tendent à encourager les stations collectives plutôt que les créations individuelles. Il semble toutefois que les exploitations fruitières spécialisées restent attachées à des stations de conditionnement et stockage privées.

##### 2. Normes de surfaces de conditionnement

La notion de norme est peu courante aux Pays-Bas puisque le conditionnement est fait dans des bâtiments d'exploitation par le producteur. Si l'on observe les réalisations il est difficile d'en dégager une norme.

- . Dans les veilingen, les halls ne sont pas construits en fonction de quantités précises : en effet, le conditionnement à façon est fait à la demande et donc intéresse des quantités variables et irrégulières; ceux qui sont importants présentent généralement une salle de conditionnement de l'ordre de 1.000 à 1.200 m<sup>2</sup>. En outre, on trouve des surfaces couvertes à louer aux exportateurs.
- . Dans les stations individuelles, on trouve des petites salles. Il semble que les halls privés soient dimensionnés en fonction du nombre de calibreuses en service.

Des stations pouvant stocker 100 t à 200 t disposent de salles d'environ 100 m<sup>2</sup> et souvent inférieures. Le tonnage journalier traité dans ces salles est de l'ordre de 6 à 10 tonnes/jour.

### 3. Normes de stockage frigorifique

#### a. Taux de récolte stocké

La part de récolte stockée varie selon les variétés et la période de commercialisation prévue. Les conditions climatiques naturelles permettent de stocker pendant une assez longue durée les produits sous atmosphère naturelle ou en hangar ventilé. On observe donc une très grande souplesse dans le comportement des producteurs.

Il est difficile d'indiquer un taux global normal de stockage.

On a porté dans le tableau ci-dessous des indications que des professionnels ont pu nous donner sur leur comportement en la matière, c'est-à-dire sur la relation entre calendrier de commercialisation, type de stockage et espèces ou variétés.

Type de stockage					
Produit	ventilé	Frigorifique		Atmosphère contrôlée	
	Date limite de sortie	Ouverture	Fin	Ouverture	Fin
Poires Comices	1er déc.	1er déc.	fin févr.		
Cox's Orange	1er déc.				
Golden Jonathan	1er janv.	1er janv.	fin mars	15 févr.	mi-mai
Boskoop, Winston	1er janv.	1er janv.	fin mars	15 févr.	juin

Dans la situation actuelle, il apparaît qu'environ 35 % de la récolte de pommes et poires, au maximum, est stocké au froid ou en atmosphère contrôlée, 10 à 15 % en chambres ventilées. Le reste est stocké sommairement pendant une assez courte période.

Cette estimation globale est corroborée par l'observation des dernières années : le stock de pommes au 3 décembre est respectivement de 34 % et de 36 % en 1964-65 et 1965-66.

### b. Rapport poids-volume

La charge au m<sup>3</sup> varie selon la technique de stockage. Selon l'IBVT (Institut pour le Stockage et le Traitement des Produits d'Horticulture), les taux seraient les suivants :

- chambre ventilée	180 kg/m <sup>3</sup>
- chambre froide classique	200 kg/m <sup>3</sup>
- chambre A.C.	230 kg/m <sup>3</sup>

Ces chiffres sont formulés en poids de pommes. La charge pourrait s'élever de 20 à 30 % en ce qui concerne les poires.

## B. MODALITES ACTUELLES DE FINANCEMENT

Les équipements sont financés selon le droit commun sans aucune assistance financière des collectivités. Il appartient au promoteur de trouver lui-même ses moyens financiers

- capitaux propres;
- prêts bancaires. La Banque spécialisée dans les prêts agricoles (Raiffaisen Boerenlehnbank) n'offre pas de conditions particulièrement favorables; les taux de crédit oscillent entre 6 et 7 %;
- les prêts doivent être garantis. En l'absence de garanties suffisantes, une société de caution mutuelle peut intervenir (sous la surveillance du Ministère de l'Agriculture).

Les équipements doivent donc répondre aux impératifs d'une stricte rentabilité.

## C. NORMES DE COUT

Les coûts normaux de construction d'entrepôts de stockage AC sont estimés à 150-180 florins par m<sup>3</sup>, soit environ 700 à 900 fl. par tonne stockée.

Une unité de 150 t. comprenant

- un petit hall de conditionnement : 90 m<sup>2</sup>
- 3 chambres AC de 140 m<sup>3</sup>, soit 420 m<sup>3</sup>
- une chambre ventilée de 250 m<sup>3</sup>

est estimée (coût actualisé) à 75.000 fl. soit, ramenée à la tonne/an : 500 fl/tonne.

Les coûts sont assez variables selon les réalisations. L'investissement de stockage, à la tonne, varie selon des experts entre 500 fl/tonne et 750 fl/tonne.

#### D. CONSISTANCE ACTUELLE DES EQUIPEMENTS

##### 1. Entrepôts - Types et propriétaires

L'IBVT tient une statistique des équipements de stockage. On trouvera ci-après l'état des équipements existants au début 1967, ventilés par catégorie de propriétaires. (tableau page 116)

Les chiffres sont exprimés en tonnes. Toutefois pour le total, on a traduit les tonnes en m<sup>3</sup> conformément aux normes ci-dessus.

##### 2. Volume et production stockable par zones

On dispose par ailleurs de la ventilation par zone des volumes disponibles au 1er janvier 1966 pour le stockage. On rapprochera utilement, dans le tableau page 117 ces éléments de l'estimation faite ci-dessus (page 103) de production disponible de fruits du groupe II corrigé (transformation, destruction).

Les circonscriptions retenues sont celles des "Services publics d'information pour l'horticulture".

##### 3. Equipements collectifs

Le tableau de la page 116 incorpore les volumes de stockage des veilingen (environ 130).

Ces coopératives comportent toutes en outre

- . des surfaces couvertes mises en location auprès de clients de la Coopérative pour le reconditionnement des produits;
- . des halls de conditionnement à façon. Taille oscillant entre 500 m<sup>2</sup> et 1.500 m<sup>2</sup> par veiling;
- . des halls de transit et d'exposition de la marchandise avant sa mise en vente aux enchères. Les surfaces couvertes à cette fin sont parfois considérables.

CAPACITE DE STOCKAGE DES PAYS-BAS EN 1967 PAR TYPE D'INSTALLATIONS ET PAR TYPE D'OPERATEURS

Unités : tonnes - Total en t et en m<sup>3</sup>

Capacité de stockage en T. Propriétaire	TOTAL		VENTILE		FRIGORIFIQUES		AC
		%		%		%	
Producteur	91.558	42	42.628	81	30.428	26	18.502
Coopérative	2.152	1	22		1.103	1	1.027
Entrepôt frigo public	27.045	12	666		23.991	22	2.388
Négociants et détaillants	22.442	10	3.511	8	15.846	14	3.085
VEILINGEN	74.113	35	6.277	4	41.253	37	26.585
TOTAL en tonnes	217.310	100	53.104	100	112.62	100	51.587
En m <sup>3</sup>	1.090.000 m <sup>3</sup>		300.000 m <sup>3</sup>		565.000 m <sup>3</sup>		225.000 m <sup>3</sup>

Source : I.B.V.T.

REPARTITION DES TONNAGES DE FRUITS DU GROUPE II, DE LA  
CAPACITE DE STOCKAGE PAR PROVINCE ET PAR TYPE D'INSTALLATIONS.

- 1966 -

Circonscription	Tonnage actuel commercialisé Fruits II	Capacité totale en T.	Ventilés T.	Frigo- rifiques T.	AC T.
DRENTHÉ	6.300	2.094	1.584	510	
FRIESLAND	3.500	1.453	991	462	
OVERIJSSSEL					
.Zwolle	17.500	{ 3.035	856	979	1.200
.Emmeloord		{ 3.930	640	1.514	1.776
GELDERLAND					
.Arnhem	166.000	{ 33.603	12.794	15.277	5.532
.Geldermalsen		{ 32.319	10.764	15.133	6.422
UTRECHT	29.000	26.841	6.688	16.101	4.052
NOORD HOLLAND					
.Aalsmeer	29.000	{ -	-	-	-
.Amsterdam		{ 5.283	203	4.809	271
.Hoorn		{ 15.311	3.918	10.691	702
ZUID HOLLAND					
.Barendrecht	58.200	{ 11.763	2.387	6.692	2.684
.Boskoop		{ -	-	-	-
.Lisse		{ -	-	-	-
.Naaldwijk		{ 10.322	97	9.740	485
ZEELAND	60.000	20.026	2.243	10.630	7.153
NOORD BRABANT	48.000	12.535	3.292	6.583	2.660
LIMBURG	86.000	21.635	6.974	10.871	3.720
<b>T O T A L</b>	<b>503.500</b>	<b>200.150</b>	<b>53.431</b>	<b>109.992</b>	<b>36.657</b>

Source : Bureau Central de Statistiques et I.B.V.T.

## E. PREVISION DES BESOINS

Les experts de l'OCDE ne prévoient pas d'accroissement des capacités de stockage d'ici 1970, à tout le moins pas d'évolution importante. La capacité actuelle est jugée importante.

Néanmoins, il faut prévoir une évolution dans trois directions :

- vers une adaptation technique de l'équipement existant; transformation en chambres à AC des frigorifiques existants;
- vers une extension des capacités de stations existantes en prévision de l'entrée en production de nouvelles plantations. Ceci peut se manifester soit sur le plan privé (exploitations spécialisées), soit sur le plan collectif (stations coopératives dans le cadre de veilingen). Le rythme devrait suivre celui de l'accroissement des récoltes il n'est pas certain, par contre, que le taux de récolte stocké au froid ou en AC s'accroisse corrélativement. Cette éventualité reste possible (recherche d'une meilleure qualité, prédominance des variétés stockables à long terme);
- dans le sens d'une adaptation géographique de l'infrastructure. Certaines régions où les vergers sont plus récents se trouvent moins équipées.

Sur le plan des veilingen, la concentration doit avoir pour effet de fermer bon nombre des 130 installations existantes, mais de créer un besoin d'équipement complémentaire pour les coopératives subsistantes, destinées à croître de ce fait au-delà de leur capacité actuelle.

Or, ces marchés coopératifs exigent des surfaces importantes de faible et courte rentabilité : ce sont des surfaces de transit soumises à des phénomènes de pointe saisonnières et horaires très marqués.

L'utilité de ces surfaces, immédiatement liée à un type de circuits de commercialisation, peut être remise en question par une évolution des circuits. Néanmoins, on pense aux Pays-Bas que ces halls sont aisément reconvertibles à d'autres usages, conditionnement et stockage notamment, au cas où ils perdraient leur utilisation initiale.

2ème Partie

Résultats de l'enquête sur les équipements  
pour la commercialisation des fruits et légumes.

CHAPITRE I - NOTE METHODOLOGIQUE ET RESULTATSA. NOTE METHODOLOGIQUEPrésentation

Le premier volet du tableau (1) est relatif à la production commercialisée et à la production traitée par les "stations". Aux Pays-Bas, la quasi-totalité de la production de chaque province est commercialisée par les "Veilingen". Par suite, il y a identité entre la production commercialisée et la production traitée par les stations.

I. Production commercialiséeColonnes

1.2.3.3a Statistiques agricoles du Bureau Central des Veilingen  
relatives à la récolte 1967.

## 1 Production commercialisée de légumes.

- chou blanc, rouge, chou de Savoie, chou de Bruxelles,  
choux-fleurs, choux divers, chou rave  
Betterave potagère  
Salsifis, Céleris, Poireaux  
Mache, Frisée  
Epinards  
Petits pois, Haricots, Asperges  
Rhubarbe  
Divers
- Carottes
- Concombres, Cornichons, Tomates
- Laitue pommée, chicorée, Witloof, Melons

---

(1) Voir pages 124 et 125

- 2 Production commercialisée de fruits.
- Cerises, groseilles, framboises, groseilles à maquereau  
Fraises, Raisin de table
  - Pommes et poires de table
  - Prunes et pêches.
- 3 Production commercialisée de fruits à pépins.
- Pommes et poires de table.
- 3a La production commercialisée de fruits à noyau (cerises, prunes et pêches) n'a pas été isolée.
- 4 La production de fruits et légumes est le résultat de l'addition des données des colonnes 1 et 2.
- 5 Indication des classes des "stations" d'après la capacité totale de stockage de longue durée (plus de 4 semaines par station) :
- moins de 2.000 mètres cubes
  - de 2 à 10.000 mètres cubes
  - plus de 10.000 mètres cubes
- La capacité de stockage retenue pour la ventilation en classes est celle de l'ensemble des locaux simplement ventilés, des locaux équipés de réfrigération simple ou avec contrôle de l'atmosphère.

## II. Nombre de stations

### 6 Nombre de stations

Le nombre de stations est calculé à partir du dépouillement effectué en 1968 sur le fichier des stations que le Sprenger Instituut de Wageningen (IBVT) tient à jour.

Nombre de stations de moins de 2.000 m<sup>3</sup> :

par convention, sont considérées de capacité inférieure à 2.000 m<sup>3</sup> les stations :

- équipées de chambres froides de moins de 2.000 m<sup>3</sup>
- de conditionnement dont la surface couverte est inférieure à 200 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas équipées de chambres froides

Nombre de stations de 2 à 10.000 m<sup>3</sup> :

stations individuelles de capacité de stockage comprise entre 2 et 10.000 m<sup>3</sup>

Nombre de stations de plus de 10.000 m<sup>3</sup> :

stations individuelles de capacité de stockage supérieure à 10.000 m<sup>3</sup>.

Les stations de conditionnement disposant de plus de 200 m<sup>2</sup> de surface couverte n'ont pas été réparties en classes.

7 Nombre de stations dont la forme juridique est la propriété d'un ou de plusieurs producteurs indépendants.

propriété individuelle agricole, société agricole par actions ...

8 Nombre de stations gérées, soit :

- par une "veiling",
- par une coopérative agricole.

9 Nombre de stations dont la forme juridique est :

- la propriété d'un négociant (expéditeur, exportateur...)
- un entrepôt public.

### III. Tonnages de fruits et de légumes reçus par les stations

Ces tonnages ont été recueillis lors de l'enquête sur place effectuée pendant le deuxième semestre 1968. Le tonnage des fruits à noyau reçus dans les stations est indisponible (colonne 13). Le détail des autres colonnes n'appelle pas de remarques particulières.

### IV. Pourcentage de la production traitée dans les stations

La production commercialisée étant pratiquement égale à l'ensemble de la production traitée par les stations, les rapports indiqués par les colonnes 15 et 16 sont égaux à 100 %.

### V. Assortiment de la production traitée dans les stations

17 La proportion de légumes dans le tonnage reçu par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de légumes reçus dans les stations (colonne 10);

- le tonnage global annuel de légumes et de fruits reçus dans les stations (colonne 14).

18 La proportion de fruits à pépins dans le tonnage reçu par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de fruits à pépins reçus dans les stations (colonne 12);

- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

19 La proportion de fruits à noyau dans le tonnage reçu par les stations est indisponible; mais comme le montrent par différence les pourcentages des deux autres colonnes, cette proportion de fruits à noyau est faible.

Le second volet du tableau est relatif aux équipements des stations.

On entend par "station" l'établissement où les produits sont groupés ou apportés et où ils sont triés, conditionnés, entreposés, stockés éventuellement pendant plusieurs semaines que ce soit à un premier stade de la commercialisation ou à un stade ultérieur. Les marchés de consommation ne sont pas compris dans les stations ainsi définies, sauf pour la partie des équipements éventuellement utilisée à des fins de distribution.

#### VI. Surface totale couverte des stations

21 Surface couverte destinée au tri et au conditionnement recensée au 31 décembre 1967.

22 Surface couverte destinée à la réception des marchandises, à l'exposition en vue de la vente, à la vente elle-même, au transit temporaire des marchandises jusqu'à leur enlèvement, recensée au 31 décembre 1967.

## VII. Volumes des locaux ventilés

- 23 Sont compris dans cette rubrique les volumes de stockage utilisés pendant plus de 4 semaines et ne disposant pas d'équipements de refroidissement. Il s'agit en particulier des locaux équipés d'une ventilation plus ou moins contrôlée.
- 24 Volume des locaux équipés pour le refroidissement seulement.
- 25 Volume des locaux équipés pour le refroidissement de l'air et pour le contrôle de l'atmosphère (CO<sub>2</sub>).

### Remarque

Toutes les indications de surfaces et de conditionnement correspondent aux informations officielles communiquées par le Sprenger Instituut et par le Bureau Central des Veilingen.

La ventilation des résultats par classe est issue du dépouillement du fichier, tenu par le Sprenger Instituut.

- 26 Le volume total des locaux de stockage est le résultat du cumul des équipements indiqués dans les colonnes 23.24.25.

## VIII. Prévisions relatives aux équipements

Les besoins additionnels déclarés pour l'année 1975 ne concernent que le volume supplémentaire de stockage de plus de 4 semaines à prévoir d'ici à 1975. Les besoins sont déclarés par le Bureau Central des Veilingen.

Aucun besoin n'a été déclaré en ce qui concerne les surfaces de conditionnement. Les colonnes 27 et 28 sont laissées en blanc.

- 29 Volume de stockage de plus de 4 semaines à prévoir en plus du volume existant fin 1967.
- 30 Tonnage correspondant au volume supplémentaire de chambres froides : le tonnage se déduit du volume par la conversion suivante :

5 m<sup>3</sup> permettent de stocker 1 tonne

## **B. RESULTATS**

## PAYS - BAS

PROVINCIES	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	CAPACITE	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES	fruits	légumes	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total	dont:					Producteurs indépendants	Coopératives autres groupes de producteurs	Négociants		Total	dont:							
	(t)	(t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	(t)	(m <sup>3</sup> )					(t)	(t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	(t)					
1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
GRONINGEN	35.234	3.373	2.449	.	38.607	< 2000	40	34	5	1	35.234	3.373	2.449	.	38.607	100%	100%	91 %	6 %	.
						2:10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	40	34	5	1										
FRIESLAND	20.663	2.008	1.532	.	22.671	< 2000	46	40	2	4	20.663	2.008	1.532	.	22.671	100%	100%	91%	7 %	.
						2:10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	46	40	2	4										
DRENTHE	8.306	10	-	-	8.346	< 2000	8	6	-	2	8.306	40	-	-	8.346	100%	100%	100 %	-	-
						2:10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	8	6	-	2										
OVERIJSSSEL	30.369	19.369	18.776	.	49.738	< 2000	50	47	-	3	30.369	19.369	18.776	.	49.738	100%	100%	61%	38 %	.
						2:10000	4	-	2	2										
						>10000	2	-	2	-										
						TOTAL	56	47	4	5										
GELDERLAND	40.416	154.078	141.351	.	194.494	< 2000	611	536	3	72	40.416	154.078	141.351	.	194.494	100%	100%	21%	73%	.
						2:10000	13	-	13	-										
						>10000	1	-	1	-										
						TOTAL	625	536	17	72										
UTRECHT	29.185	77.920	75.876	.	107.105	< 2000	166	148	7	11	29.185	77.920	75.876	.	107.105	100%	100%	27 %	71%	.
						2:10000	6	-	3	3										
						>10000	1	-	1	-										
						TOTAL	173	148	11	14										
NOORD-HOLLAND	261.198	37.338	34.253	.	298.536	< 2000	210	197	5	8	261.198	37.338	34.253	.	298.536	100%	100%	87%	11%	.
						2:10000	11	-	5	6										
						>10000	2	-	-	2										
						TOTAL	223	197	10	16										
ZUID-HOLLAND	625.989	47.698	35.320	.	673.687	< 2000	140	119	10	11	625.989	47.698	35.320	.	673.687	100%	100%	93%	5 %	.
						2:10000	16	1	9	6										
						>10000	1	-	-	1										
						TOTAL	157	120	19	18										
ZEELAND	43.233	52.596	48.533	.	95.829	< 2000	62	53	5	4	43.233	52.596	48.533	.	95.829	100%	100%	45 %	51 %	.
						2:10000	9	1	7	1										
						>10000	3	-	3	-										
						TOTAL	74	54	15	5										
NOORD-BRABANT	95.550	37.911	16.868	.	133.461	< 2000	164	152	5	7	95.550	37.911	16.868	.	133.461	100%	100%	72%	13%	.
						2:10000	4	1	-	3										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	168	153	5	10										
LIMBURG	118.794	38.601	33.176	.	157.395	< 2000	166	136	9	21	118.794	38.601	33.176	.	157.395	100%	100%	75 %	21%	.
						2:10000	10	-	8	2										
						>10000	1	-	1	-										
						TOTAL	177	136	18	23										
PAYS-BAS	1.308.937	470.932	408.134	.	1.779.869	< 2000	1.663	1.468	51	144	1.308.937	470.932	408.134	.	1.779.869	100%	100%	73%	21%	.
						2:10000	73	3	47	23										
						>10000	11	-	8	3										
						TOTAL	1.747	1.471	106	170										

PROVINCES	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
GRONINGEN	< 2 000	600	2.560	7.172	2.200	-	9.372					
	2 à 10 000	2.435	2.560	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	3.035	5.120	7.172	2.200	-	9.372	•	•	2.500	500	
PRIESLAND	< 2 000	240	3.305	5.506	2.191	-	7.697					
	2 à 10 000	400	1.875	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	640	5.180	5.506	2.191	-	7.697	•	•	2.500	500	
DRENTHE	< 2 000	-	3.576	1.528	209	-	1.737					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	3.576	1.528	209	-	1.737	•	•	-	-	
OVERIJSSSEL	< 2 000	460	3.000	5.750	3.072	10.038	18.860					
	2 à 10 000	600	2.820	1.135	5.792	5.186	12.113					
	> 10 000	1.277	2.553	476	2.598	21.572	24.646					
	TOTAL	2.337	8.373	7.361	11.462	36.796	55.619	•	•	175.000	35.000	
GELDERLAND	< 2 000	1.500	3.440	103.166	84.968	38.483	226.617					
	2 à 10 000	5.564	15.701	28.561	57.369	29.980	115.910					
	> 10 000	5.307	22.748	-	-	12.300	12.300					
	TOTAL	12.371	41.889	131.727	142.337	80.763	354.827	•	•	60.000	12.000	
UTRECHT	< 2 000	-	-	35.317	42.534	13.704	91.555					
	2 à 10 000	510	1.258	2.000	16.439	5.951	24.390					
	> 10 000	2.000	14.500	-	15.000	-	15.000					
	TOTAL	2.510	15.758	37.317	73.973	19.655	130.945	•	•	25.000	5.000	
NOORD-HOLLAND	< 2 000	5.398	45.098	22.127	15.061	2.373	39.561					
	2 à 10 000	280	3.200	768	35.619	5.600	41.987					
	> 10 000	1.050	11.250	-	20.316	220	20.536					
	TOTAL	6.728	59.548	22.895	70.996	8.193	102.084	•	•	15.000	3.000	
ZUID-HOLLAND	< 2 000	491	139.737	13.800	43.715	7.683	65.198					
	2 à 10 000	5.462	8.081	-	17.108	7.726	24.834					
	> 10 000	-	-	-	17.000	-	17.000					
	TOTAL	5.953	147.818	13.800	77.823	15.409	107.032	•	•	50.000	10.000	
ZEELAND	< 2 000	250	3.794	10.944	20.260	4.034	35.238					
	2 à 10 000	500	1.000	-	16.296	25.600	41.896					
	> 10 000	7.005	12.825	-	26.800	15.300	42.100					
	TOTAL	7.755	17.619	10.944	63.356	44.934	119.234	•	•	75.000	15.000	
NOORD-BRABANT	< 2 000	1.800	28.845	18.695	20.661	17.077	56.433					
	2 à 10 000	670	1.990	-	9.262	2.020	11.282					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.470	30.835	18.695	29.923	19.097	67.715	•	•	10.000	2.000	
LIMBURG	< 2 000	592	6.628	36.234	25.630	7.066	68.930					
	2 à 10 000	3.475	25.212	2.511	25.894	5.100	33.505					
	> 10 000	2.900	6.450	-	-	8.200	8.200					
	TOTAL	6.967	38.290	38.745	51.524	20.366	110.635	•	•	50.000	10.000	
PAYS-BAS	< 2 000	11.331	239.983	260.239	260.501	100.458	621.198					
	2 à 10 000	19.896	63.697	34.975	183.779	87.163	305.917					
	> 10 000	19.539	70.326	476	81.714	57.592	139.782					
	TOTAL	50.766	374.006	295.690	525.994	245.213	1.066.897	•	•	465.000	93.000	

## CHAPITRE II - APPRECIATIONS DES BESOINS EN EQUIPEMENTS

Pour la présentation des appréciations ci-après, on se reportera aux commentaires de la page 82 .

### A. PROVINCE GRONINGEN

#### 1. Utilisation des capacités de stockage

La capacité installée, proche de 10.000 m<sup>3</sup>, permet de stocker 2.000 tonnes de pommes, alors que le tonnage reçu par les "Veilingen" est de 2.450 tonnes.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

La capacité des surfaces de conditionnement (3.000 m<sup>2</sup>) permet de traiter :

$$\frac{3.000 \text{ m}^2}{200 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}} = 15.000 \text{ tonnes par an.}$$

#### 3. Prévisions de production en 1975

Les prévisions faites sur la région font état d'une production stable en légumes et en fruits.

#### 4. Besoins déclarés

Les autorités professionnelles estiment à 2.500 m<sup>3</sup> le besoin complémentaire en volume de chambres froides, ces chambres étant équipées d'un contrôle de l'atmosphère.

#### 5. Appréciation des besoins

La capacité des chambres froides actuelle excède de loin les besoins, si l'on convient de stocker la moitié de la production de pommes, soit 1.225 tonnes.

La capacité de stockage correspondante serait de :  
 $1.225 \times 5 \text{ m}^3/\text{t.} = 6.125 \text{ m}^3.$

Il ne semble pas nécessaire d'accroître la capacité de chambres froides, qui permet de stocker  $\frac{2.000}{2.450} = 82 \%$  de la production commercialisée.

Toutefois, il convient de noter qu'aucune installation n'est équipée de contrôle de l'atmosphère. La transformation d'une partie des équipements, dont plus des trois quarts sont simplement ventilés, peut donc être retenue.

Compte tenu de l'importance des opérations de tri et de conditionnement, faites sur le lieu de production, il n'y a pas lieu d'accroître les surfaces de conditionnement des Veilingen.

## B. PROVINCE FRIESLAND

### 1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité actuelle de chambres froides est de 7.700 m<sup>3</sup>, dont 2.200 m<sup>3</sup> en locaux frigorifiques. La capacité totale permet de stocker 1.540 tonnes de pommes, et celle des locaux frigorifiques, 440 tonnes.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de conditionnement des Veilingen (640 m<sup>2</sup>) permettent de trier et conditionner 3.200 tonnes par an.

### 3. Prévisions de production en 1975

Comme pour la province de Groningen, les prévisions montrent la stabilité de la production de fruits et de légumes.

### 4. Besoins déclarés

Les prévisions des autorités professionnelles, pour l'année 1975, sont de 2.500 m<sup>3</sup> comme besoin complémentaire en volume de stockage.

### 5. Appréciation des besoins

La capacité actuelle (7.700 m<sup>3</sup>) dépasse de loin les besoins de stockage si l'on convient d'entreposer la moitié de la production de pommes, soit 750 tonnes. La capacité correspondante serait de 3.750 m<sup>3</sup>.

Compte tenu de la stabilité de la production et de l'importance de la capacité actuelle, il n'y a pas de besoin d'accroître les volumes de stockage jusqu'en 1975.

C. PROVINCE OVERIJSSSEL1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité de stockage actuelle des Veilingen (55.000 m<sup>3</sup>) permet de stocker 11.000 tonnes de fruits à pépins. Dans ce volume total, la part des locaux frigorifiques est proche de 20 %, celle des locaux équipés d'un contrôle de l'atmosphère est de 68 %.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de conditionnement des Veilingen couvrent 2.300 m<sup>2</sup> et permettent de traiter 11.500 tonnes par an.

3. Prévisions de production en 1975

Les estimations de production pour l'année 1975 font état d'une forte expansion de la production fruitière, compte tenu de l'arrivée à maturité du centre fruitier du polder Nord-Est. Ce centre couvre 1.000 hectares et s'ajoute à la surface du verger recensée dans la province (245 hectares). Les arrachages concernent des vergers anciens. Ils ont porté sur 222 hectares entre le 1er mai 1966 et le 1er mai 1967.

4. Besoins déclarés pour l'année 1975

Les autorités professionnelles estiment à 175.000 m<sup>3</sup> le besoin complémentaire en équipements de stockage.

5. Appréciation des besoins- Surface de conditionnement

En retenant la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 t. comme base d'évaluation des surfaces de conditionnement et en estimant que la production fruitière pourrait se situer entre 25 à 30.000 tonnes en 1975, la surface actuelle est insuffisante. Il conviendrait de la porter à 6.000 m<sup>2</sup>, en adjoignant 3.700 m<sup>2</sup> à la surface actuelle.

- Volume de stockage

En retenant comme hypothèse de travail que la moitié de la production est susceptible d'être stockée, et que la production de fruits à pépins s'élèvera à 30.000 tonnes en 1975, la capacité de stockage devrait être de :

$$15.000 \text{ tonnes} \times 5 \text{ m}^3/\text{t.} = 75.000 \text{ m}^3.$$

On peut donc évaluer à 20.000 m<sup>3</sup> le besoin complémentaire de chambres froides à construire d'ici à 1975. Ces locaux seraient équipés du contrôle du taux de CO<sub>2</sub>.

## D. PROVINCE GELDERLAND

### 1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité des locaux de stockage s'élève à 355.000 m<sup>3</sup> dans la province, ce qui correspond à la possibilité d'entreposer 71.000 t. de fruits à pépins. Dans ce volume, il faut noter la proportion importante (37 %) des locaux simplement ventilés.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

La surface de conditionnement des Veilingen est de 12.371 m<sup>2</sup>. Elle permet le traitement de 61.800 tonnes par an.

### 3. Prévisions de production en 1975

Les prévisions de production pour l'année 1975 font état d'une expansion très nette. Cet accroissement tient principalement à la plantation de 1.500 hectares environ (1), compensée en partie par l'arrachage de 750 hectares de vergers anciens. L'accroissement net des vergers plantés est de 750 hectares environ, représentant 6 % du verger recensé en 1967.

### 4. Besoins exprimés

Ils s'élèvent à 60.000 m<sup>3</sup> à construire d'ici à 1975.

### 5. Appréciation des besoins

#### - Surface de conditionnement des veilingen

La surface nécessaire pour traiter 160.000 tonnes de fruits peut être estimée à 32.000 m<sup>2</sup>.

Le besoin additionnel en surface de conditionnement serait donc de 20.000 m<sup>2</sup> à établir progressivement d'ici à 1975.

---

(1) Entre le 1er mai 1963 et le 1er mai 1967.

Capacité de stockage

La production commercialisée de fruits à pépins peut être évaluée à 160.000 tonnes en 1975. La part de cette production stockée serait de 80.000 tonnes et devrait être entreposée dans des locaux de 400.000 m<sup>3</sup>.

Le besoin additionnel de 60.000 m<sup>3</sup> exprimé par les autorités professionnelles peut être retenu.

## E. PROVINCE D'UTRECHT

### 1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité de stockage installée est de 130.000 m<sup>3</sup>, dont la moitié en local frigorifique. Elle permet d'entreposer 26.000 t. pendant plus de 4 semaines.

### 2. Utilisation de la surface de conditionnement

Le recensement des surfaces de conditionnement des criées n'étant pas exhaustif pour la province d'Utrecht, il n'est pas possible de porter un jugement sur l'utilisation des surfaces de conditionnement ni un éventuel besoin additionnel.

### 3. Prévisions de production en 1975

Les prévisions de production pour les prochaines années montrent une lente régression de la production fruitière, justifiée par un excédent des arrachages (860 hectares) sur les plantations (350 hectares) de vergers, au cours des cinq dernières années.

### 4. Besoins déclarés

Les besoins déclarés par les autorités professionnelles portent sur 25.000 m<sup>3</sup>.

### 5. Appréciation des besoins

Le besoin traditionnel en volume de stockage, de 25.000 m<sup>3</sup>, porterait la capacité à 155.000 m<sup>3</sup> et permettrait d'entreposer 31.000 tonnes, soit un peu moins de la moitié de la production de fruits commercialisée.

Cette hypothèse ayant été retenue comme base de travail, on peut considérer comme justifié le besoin de 25.000 m<sup>3</sup>, sous la seule réserve d'une conjoncture défavorable qui accélérerait les arrachages de vergers.

F. PROVINCE NOORD-HOLLAND1. Utilisation de la capacité de stockage

Actuellement la capacité de stockage dépasse 100.000 m<sup>3</sup>. Elle est composée, à raison de 70 %, de locaux frigorifiques. Cette capacité permettrait d'entreposer 20.000 tonnes de fruits à pépins.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

La capacité de conditionnement installée s'élève à 6.700 m<sup>2</sup> répartis pour 77 % dans les Veilingen spécialisés dans la commercialisation des légumes.

Cette surface permet le tri et le conditionnement de 35.000 t. de produits par an.

3. Prévisions de production pour l'année 1975

Les prévisions de production font état d'une large stabilité de la production fruitière.

4. Besoins déclarés

Les besoins déclarés par les autorités professionnelles s'élèvent à 15.000 m<sup>3</sup>.

5. Appréciation des besoins

La capacité actuelle de stockage permet d'entreposer 20.000 t. de fruits à pépins, soit 57 % de la production reçue par les Veilingen. On peut donc considérer qu'il n'y a pas lieu d'accroître cette capacité.

En revanche, le conditionnement de 300.000 t. représente une surface de 60.000 m<sup>2</sup> si l'on applique la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 t. On peut admettre que la majeure partie des produits sont conditionnés à la ferme et revendus en l'état après passage aux "Veilingen". Seuls, les produits destinés à l'exportation nécessitent une nouvelle opération de conditionnement. Si l'on admet que 40 % des produits commercialisés sont destinés à l'exportation, le volume à conditionner est de 120.000 tonnes. La surface de traitement nécessaire serait de 24.000 m<sup>2</sup>. On peut considérer que le besoin additionnel en surfaces de conditionnement serait de 17.000 m<sup>2</sup>.

G. PROVINCE ZUID-HOLLAND1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité de stockage installée est de 107.000 m<sup>3</sup>. La proportion de locaux frigorifiques est de 72 %, celle des locaux équipés d'un contrôle du taux de CO<sub>2</sub> est de 14 %.

Cette capacité permet d'entreposer 21.400 tonnes de fruits à pépins

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de conditionnement installées s'élèvent à 6.000 m<sup>2</sup> répartis uniquement dans les veilingen commercialisant des fruits.

3. Prévisions de production en 1975

Il est prévu que la production restera stable dans les prochaines années.

4. Besoins déclarés

Les besoins exprimés par les autorités professionnelles s'élèvent à 50.000 m<sup>3</sup> supplémentaires pour le stockage en chambres froides.

5. Appréciation des besoins

Compte tenu de la capacité en chambres froides, il est possible d'entreposer 21.400 tonnes de fruits à pépins pendant plus de 4 semaines, soit :

$$\frac{21.400}{35.320} = 60 \% \text{ du tonnage reçu dans les veilingen.}$$

Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'accroître la capacité installée tant que la quantité reçue dans les veilingen ne dépasse pas 45.000 tonnes.

Les veilingen commercialisant les légumes n'utilisant aucune surface de conditionnement, la surface installée suffit pour le conditionnement de 30.000 tonnes de fruits. Pour traiter 45.000 tonnes, il conviendrait d'accroître la surface actuelle de 3.000 m<sup>2</sup>.

## H. PROVINCE ZEELAND

### 1. Utilisation de la capacité de stockage

La capacité actuelle s'élève à 120.000 m<sup>3</sup> et permet d'entreposer 24.000 tonnes. Elle est constituée de locaux frigorifiques pour moitié et de chambres froides à contrôle de l'atmosphère pour 37 %.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de tri et de conditionnement couvrent près de 8.000 m<sup>2</sup> répartis uniquement dans les Veilingen commercialisant des fruits. Cette surface correspond au traitement de 40.000 t. de fruits.

### 3. Prévisions de production en 1975

On trouve en Zeeland la province qui a le plus haut pourcentage de plantations modernes. Entre 1963 et 1967, les surfaces plantées ont dépassé de 400 hectares les surfaces arrachées. Cet accroissement représente 10 % des surfaces plantées en pommiers. Il est donc prévisible que la production augmentera dans cette région.

### 4. Besoins déclarés

Les autorités professionnelles estiment que 75.000 m<sup>3</sup> doivent venir compléter les installations actuelles d'ici à 1975.

### 5. Appréciation des besoins

La capacité actuelle permettant d'entreposer 24.000 tonnes correspond tout à fait à la norme retenue pour une production commercialisée de 48.000 tonnes de fruits à pépins.

Si l'on évalue à 60.000 tonnes le tonnage de pommes commercialisé par les veilingen en 1970-75, et à 30.000 tonnes la part conservée en chambres froides plus de 4 semaines, le besoin additionnel en chambres froides est de : 6.000 t. x 5 m<sup>3</sup>/t = 30.000 m<sup>3</sup>.

Parallèlement, les surfaces de conditionnement devraient être portées de 8.000 m<sup>2</sup> à 12.000 m<sup>2</sup>, soit un accroissement de 4.000 m<sup>2</sup>.

## I. PROVINCE DU NOORD-BRABANT

### 1. Utilisation des volumes de stockage

Actuellement, la capacité s'élève à 68.000 m<sup>3</sup>, dont 74 % en locaux frigorifiques simples ou équipés de contrôle de l'atmosphère. Cette capacité correspond à un potentiel de stockage de 13.600 tonnes.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces destinées au conditionnement s'élèvent à 2.500 m<sup>2</sup>, répartis dans les veilingen commercialisant des fruits.

### 3. Prévisions de production

Il est admis que la production fruitière doit se développer dans cette province où les plantations ont dépassé de 800 hectares les arrachages, de 1963 à 1967. Cette augmentation représente le quart du verger recensé au 1er mai 1967.

### 4. Besoins déclarés

Les besoins déclarés par les autorités professionnelles s'élèvent à 10.000 m<sup>3</sup> de volume de stockage additionnel.

### 5. Appréciation des besoins

Les constructions supplémentaires demandées porteraient à 78.000 m<sup>3</sup> la capacité des chambres froides en 1975. Ces installations permettraient le stockage de 15.600 tonnes, soit un peu plus de la moitié de la production commercialisée de pommes, évaluée à 30.000 tonnes en 1975.

La capacité des surfaces de conditionnement est de :

$$\frac{2.500 \text{ m}^2 \times 1.000 \text{ t}}{200 \text{ m}^2} = 12.500 \text{ t.}$$

Elle devrait être portée à 7.500 m<sup>2</sup> d'ici à 1975.

J. PROVINCE LIMBURG \*1. Utilisation de la capacité de stockage

Le volume des chambres froides (110.000 m<sup>3</sup>) permet de stocker 22.000 t de fruits à pépins. Les deux tiers de cette capacité sont constitués par des locaux frigorifiques simples ou équipés d'un contrôle de l'atmosphère.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les surfaces de tri et de conditionnement couvrent 7.000 m<sup>2</sup>, dont 4.000 m<sup>2</sup> sont situés dans les veilingen commercialisant les fruits. Les surfaces installées permettent le traitement de 35.000 tonnes de produits.

3. Prévisions de production pour l'année 1975

Le verger du Limburg est un verger ancien dans lequel les arrachages dépassent les plantations. Entre le 1er mai 1963 et le 1er mai 1967, cet excédent couvre 600 hectares pour les pommiers et 600 hectares pour les poiriers; la surface totale arrachée s'étend sur 1.200 ha, ce qui représente le cinquième du verger recensé en 1967.

4. Besoins déclarés

Les autorités professionnelles considèrent que la capacité actuelle doit être complétée de 50.000 m<sup>3</sup> d'ici à l'année 1975.

5. Appréciation des besoins

La capacité actuelle permet de stocker 22.000 tonnes, soit les deux tiers des volumes de fruits à pépins commercialisés par les veilingen. Cette capacité semble donc excédentaire par rapport à la norme retenue (50 % de la production). Compte tenu de la régression de la production de fruits à pépins dans cette région, il n'y a pas lieu de prévoir des constructions de chambres froides supplémentaires.

La surface de conditionnement actuelle permet le traitement des fruits commercialisés par les veilingen.

---

\* Voir également l'Annexe, page 139.

A N N E X E

ETUDE DES DONNES DU PROBLEME DE L'EQUIPEMENT  
DANS LE SECTEUR DE LA COMMERCIALISATION DES  
FRUITS ET LEGUMES FRAIS DANS LE LIMBURG NEERLANDAIS

## I. DELIMITATION DE LA REGION DE PRODUCTION

### A. GENERALITES ET DONNEES METHODOLOGIQUES

A l'analyse, il apparaît que le Limburg, circonscription administrative, est à la fois (cf. lère partie, Chap. I-D, page 104) :

- un ensemble hétérogène comprenant trois sous-régions pures nettement distinctes,
- une fraction d'un ensemble approximativement homogène plus vaste incluant, notamment, une bonne part de la province de Gueldre.

En toute rigueur, à l'échelle européenne, il semble à première vue qu'il serait méthodologiquement préférable d'étudier le problème dans l'ensemble le plus large.

Dans le cadre de la présente étude, on s'est limité à l'examen, défini à priori, de la région du Limburg. C'est dire que si les éléments chiffrés n'intéressent que la zone correspondant à la circonscription administrative et les zones des provinces voisines qu'elle polarise, certaines données sur la structure du problème d'équipement sont vraies pour les zones voisines.

On doit remarquer également, avant de rentrer dans le détail, que l'on a, dans la zone étudiée, un problème des légumes superposé à un problème des fruits. Leurs données et leur localisation sont naturellement distinctes, mais elles se conjuguent pour déterminer les organisations et les équipements nécessaires.

### B. DELIMITATION

#### 1. Délimitation des régions élémentaires

Le Limburg, géographiquement allongé du Nord au Sud, a la forme, approximativement, d'un sablier dont l'étranglement délimite et ferme la zone Sud. Dans la zone Nord, on distingue un Limburg moyen : zone de transition, et un Limburg Nord très différent.

##### a. Sud Limburg

Cette zone serait à rapprocher de ses voisines géographiques - belges et allemandes. Il y a plus d'homogénéité dans la culture fruitière de St Truiden à Aachen que de Maastricht à Venlo.

C'est une région à forte prédominance fruitière. Les vergers de culture traditionnelle occupent toutes les vallées et côteaux dans une bande allant de Bunde-Maastricht à l'ouest à Heerlenvaal à l'est. Elle déborde, de façon plus diffuse, au nord de part et d'autre de la Meuse.

C'est le Sud Limburg qui domine la production de la province.

On retiendra comme caractéristiques principales :

- la tradition,
- la richesse des sols,
- la polarisation de la production dans une bande méridionale.

On doit noter, autour de Maastricht notamment, de petites ceintures maraîchères destinées à une commercialisation locale.

#### b. Moyen Limburg

Zone de transition : relief plus plat, sols divers, équilibre de production entre les légumes et les fruits, tendance lente à l'extension des vergers; population mêlant les caractères des gens du Nord Limburg à ceux du Sud Limburg.

La production légumière se localise autour de la Meuse, au nord de Roermond.

La production fruitière est plus diffuse.

La région n'a qu'un pôle de commercialisation et d'animation : Roermond.

#### c. Nord Limburg

Il commence pratiquement à une dizaine de kilomètres au nord de Roermond. Il s'étend à l'ouest jusqu'aux portes de Helmond, empiétant sur la zone Est du Noord-Brabant, et s'arrête à une quinzaine de kilomètres de Nijmegen.

Sur l'ensemble de la zone, on trouve des vergers et des légumes de plein champ.

On trouve autour de Venlo une zone de maraîchage très intensif, comparable au westland.

Cette région est récemment venue à l'arboriculture. Une population plus entreprenante et ouverte aux techniques nouvelles, exploitant des sols plus pauvres, a planté des surfaces importantes de variétés modernes.

Une grande part des légumes de plein champ et des petits fruits est destinée à la conserverie.

On retiendra les traits suivants :

- développement récent et vergers modernes; implantations jeunes;
- rôle important de la transformation;
- prédominance des légumes (voir infra).

## 2. Unité du Limburg

Cette diversité tenant aux sols et à la sociologie ne réagit pas au niveau du produit :

Les conditions de climat sont comparables, et le calendrier des variétés est le même. En outre, les problèmes commerciaux pour la mise en marché sont exactement de même nature.

Plutôt que de dissocier la région, il y aurait intérêt à l'élargir vers le Nord et le Nord-Ouest.

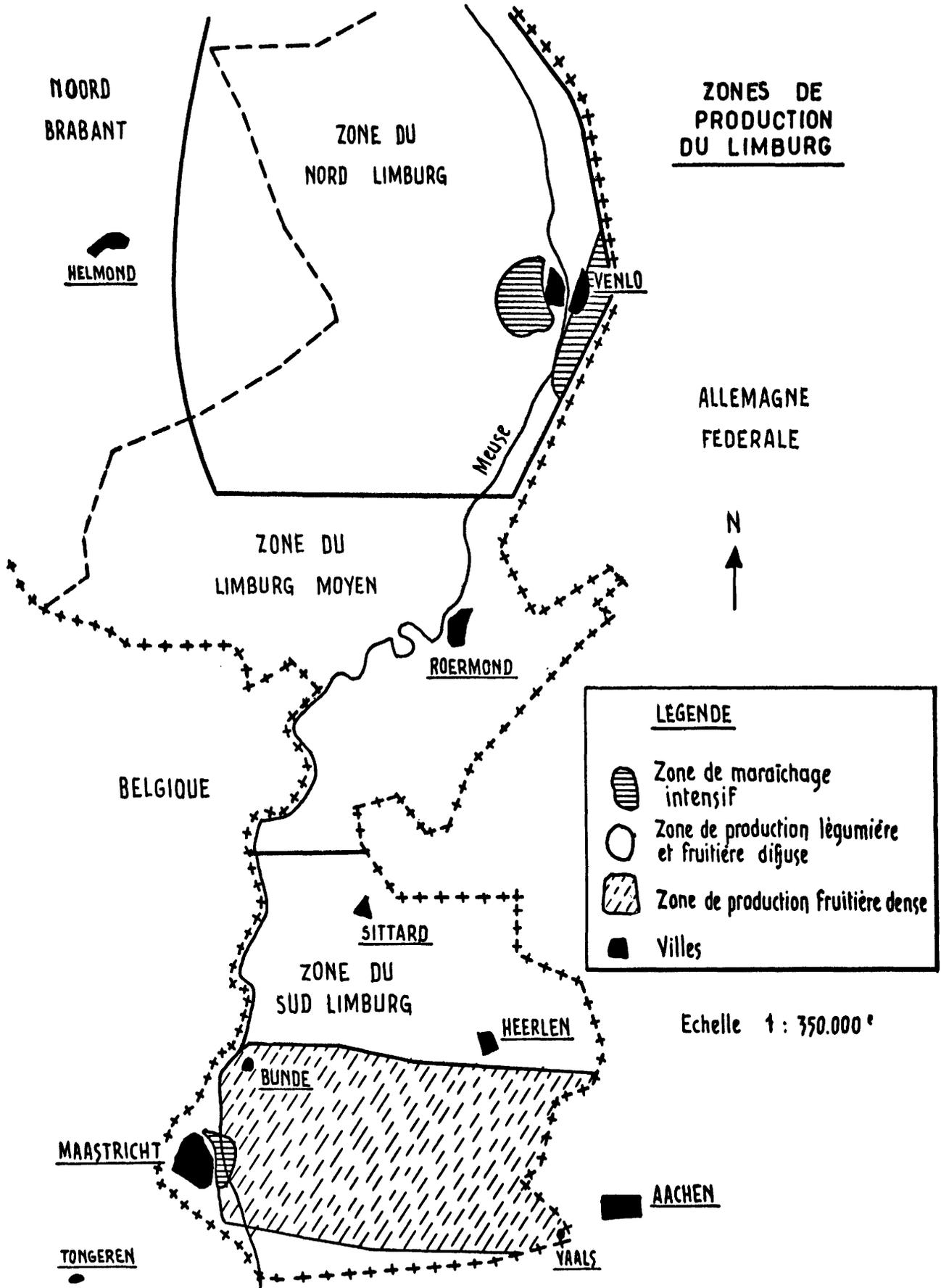
## II. STRUCTURES DE LA PRODUCTION

### A. TAILLE DES EXPLOITATIONS

#### 1. Fruits

On tend à établir une distinction entre les exploitations du Nord et celles du Sud, bien que le clivage ne soit pas net :

- dans le Sud, la moitié des exploitations est spécialisée :
  - . l'exploitation spécialisée atteint en moyenne 7 à 8 ha. La limite maximale très rarement atteinte est de l'ordre de 15 ha. Le rendement moyen est de l'ordre de 30 t/ha pour les pommes et les poires.
  - . l'exploitation non spécialisée comporte 4 à 5 ha de vergers, souvent de plein vent, mais rarement en culture associée.



Le nombre total d'exploitations est de l'ordre de 500.

- dans le Nord, les exploitations sont spécialisées. Les variétés cultivées sont essentiellement les fruits de conservation, conduits en taille basse. L'exploitation moyenne est de l'ordre de 6 ha. On compte environ 200 producteurs. La plupart des exploitations comportent 8 ha.

## 2. Légumes

On compte environ 2.500 exploitations légumières (serres et plein champ).

La moyenne générale est de 0,6 ha par exploitation, et l'exploitation la plus grande (plein champ) est de l'ordre de 2 ha.

## B. CARACTERISTIQUES DU MILIEU DE LA PRODUCTION

Il convient de souligner deux points importants :

- la taille des exploitations est homogène, et médiocre en général (tant pour les fruits que pour les légumes). Ceci implique, d'une part, une grande sensibilité du revenu aux fluctuations des cours, et d'autre part, des comportements et des techniques souvent artisanaux.
- Un très grand particularisme des anciennes exploitations du Sud Limburg, s'oppose à une nette disposition des producteurs du Nord aux actions collectives, tant sur le plan technique que commercial. Ce trait a son importance dans un pays où le système de commercialisation est organisé sur le principe de l'autonomie totale du producteur-vendeur, en ce qui concerne sa stratégie et sa tactique commerciale (mise en marché individuelle, sous garantie et dans un cadre collectif).

## C. INCIDENCE DE LA STRUCTURE SUR LES PROBLEMES D'EQUIPEMENT

Ces quelques données posent, en deux termes contradictoires, le problème d'équipement.

- La responsabilité individuelle de mise en marché jointe au particularisme des exploitations anciennes (et des vergers spécialisés) orientent vers des solutions d'équipement individuelles.
- La dimension des exploitations est trop faible pour permettre des équipements assurant une rationalité de type industriel et des coûts de réalisation minima. Une population de petits et moyens exploitants appellerait rationnellement des stations collectives modernes.

### III. VOLUMES GLOBAUX ET PREVISIONS

#### A. GENERALITES

La production légumière domine, pour le moment, en valeur absolue.

La production fruitière, par contre, devrait croître assez rapidement au cours des prochaines années, et tendre lentement à rétablir l'équilibre.

Le chapitre I a permis de constater que le Limburg, dans son ensemble, offre près de 20 % de la production de fruits, des groupes II et III (1) et environ 8 % du groupe I.

Par ailleurs, on peut estimer l'ensemble de la production légumière du Limburg à moins de 10 % de la production nationale.

#### B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

On trouvera, dans le tableau I ci-après, la ventilation des quantités de fruits commercialisés par veilingen selon les régions et les groupes d'articles.

- Ces chiffres sont naturellement inférieurs aux chiffres d'ensemble de production commerciale (cf. page 98), mais la répartition est certainement représentative.

On voit que le centre de gravité de la production fruitière est encore le Sud Limburg. Cette zone est plus sensible aux à-coups de production (vergers anciens).

---

(1) Voir annexe D, page 42.

TABLEAU I

REPARTITION DES VOLUMES DE FRUITS COMMERCIALISES PAR LES VEILINGEN  
ET PAR GROUPE D'ARTICLES

1966

en tonnes Fruits		TOTAL LIMBURG	NORD LIMBURG	MOYEN LIMBURG	SUD LIMBURG
	%				
Cerises		40	3	2	35
Groseilles } cassis,		1.546	738	611	197
Framboises		57	21	36	-
Groseilles à maquereaux		141	34	64	43
fraises		4.315	3.478	582	255
GROUPE I	13,3%	6.099	4.274	1.295	530
Pommes		29.798	6.592	3.947	19.259
Poires (1)		7.728	415	575	6.738
GROUPE II	36%	37.526	7.007	4.522	25.997
Prunes		313	34	17	262
Pêches		15	6	7	2
GROUPE III	0,7%	328	40	24	264
TOTAL	100	43.953	11.321	5.841	26.791
%		100 %	26,1%	13,4%	60,5%

Source : Rapport interne de la Commission pour les Fruits du LIMBURG.

(1).- La récolte de poires est spécialement mauvaise en 1966.

La production légumière est essentiellement située au Nord Limburg, avec environ 100.000 tonnes commercialisées par les veilingen (chiffres inférieurs à la production commerciale). Au Limburg moyen, on commercialise une quantité équilibrant environ les quantités de fruits : 7.000 tonnes environ.

### C. ASSORTIMENT

Le tableau I rend compte de l'assortiment fruitier. On remarque la prédominance des pommes et poires, ainsi que le rôle notable des fraises, spécialement dans le Nord. Ces derniers articles sont essentiellement destinés à la transformation. Enfin, les autres articles sont négligeables et restent cantonnés dans la zone Sud traditionnelle

L'assortiment légumier est très large, tant en produits de plein champ qu'en produits de serres. Sans qu'il soit nécessaire de rentrer dans le détail, on retiendra que :

- les produits de serres représentent au moins 20 articles sur l'ensemble de l'année;
- les produits de plein champ, une cinquantaine, dont une part sous contrat.

Les articles dominants sont :

- . les cornichons 30 % (serres et jardins),
- . les tomates 15 % (de serres),
- . les salades 13 %,
- . les asperges 10 %,
- . les concombres 4 % (de serres),
- . les champignons 7 %.

### D. QUANTITES COMMERCIALISEES EN FRAIS

Il est évident que l'essentiel des fruits du groupe I, soit 10 % environ du total fruits, ainsi que les cornichons, les champignons pour l'essentiel et une bonne part des asperges et des tomates vont à la conserverie.

Une part notable est produite sous contrat, mais la majorité est commercialisée par le marché.

On peut compter qu'environ la moitié de la production légumière est absorbée par la conserverie.

Le problème de la commercialisation en frais concerne donc :

- environ 40.000 tonnes de fruits,
- environ 50.000 tonnes de légumes.

## E. PREVISIONS

### Fruits

Dans la région du Nord, on attend un accroissement de la production de fruits stockables de l'ordre de 10 % par an et, les plantations se poursuivant, il n'est pas prévu de niveau de production à un terme précis. Néanmoins, compte tenu des phénomènes de saturation des marchés récemment observés, il est probable que les plantations vont se ralentir. Des experts pensent qu'un niveau de production stabilisée correspondant au doublement de la production de la zone Nord et moyenne, soit un total de fruits stockables d'environ 55.000 t. serait raisonnable. Le terme de l'évolution se situerait vers 1975.

Les autres articles ne devraient pas se développer particulièrement. Des différences très sensibles peuvent naturellement apparaître d'un légume à l'autre. D'autre part, les serres peuvent gagner du terrain.

Leur développement entraînerait peut-être une plus grande spécialisation. Il ne semble pas qu'il faille attendre une hausse très sensible du tonnage.

On gardera les perspectives de production suivantes :

- Fruits : 62.000 tonnes,
- Légumes : 60.000 tonnes.

### Nota

Ces chiffres correspondent aux statistiques de veilingen, c'est-à-dire à ce qui est commercialisé en frais par le circuit commun.

Ce ne sont pas des chiffres de production commerciale totale. La différence incluant la transformation et la vente directe est de l'ordre de 20 % pour les fruits tout au plus, de 10 % pour les légumes.

## F. INCIDENCE SUR LE PROBLEME D'EQUIPEMENT

Un besoin peut résulter de l'accroissement de production. Il serait donc localisé dans la zone Nord.

Il porterait essentiellement sur les équipements de stockage et leurs annexes. Sa manifestation serait progressive, au rythme de 10 % par an environ.

Ailleurs, et pour les autres produits, le besoin résultant de la production actuelle se maintiendrait.

## IV. CIRCUIT DE COMMERCIALISATION

### A. FONCTIONS REMPLIES

Compte non tenu des quantités livrées à la transformation, la liste des fonctions à remplir dans le circuit est la suivante :

- . Tri-calibrage,
- . Conditionnement sommaire courte distance,
- . Recherche d'un débouché . mise en marché (transport correspondant),
- . Stockage de report ou de longue durée le cas échéant,
- . Transport, fractionnement, assortiment gros et détail pour le marché intérieur,
- . Reconditionnement, emballage perdu, vente expédition pour les exportations.

### B. OPERATEURS (1)

#### 1. Négoce

On trouve naturellement les grossistes et détaillants ou leurs acheteurs pour le marché régional ou national.

Ils prennent en charge les fonctions suivant l'achat. Parfois, c'est ce commerce (grossistes) qui prend en charge le stockage de longue durée. Dans la majeure partie des cas, c'est le producteur qui stocke et contrôle ses sorties.

---

(1) cf. 1ère partie - Chapitre II - Circuits de commercialisation, page 106.

## 2. Exportateurs

Spécialisés par leur débouché, ils conditionnent ou font conditionner en emballage perdu les volumes exportés. On notera qu'ils effectuent ce travail, non dans leurs propres installations, mais dans des locaux loués parfois pour de courts délais. Parfois même, ils font faire le travail par un prestataire de service. Ils sont, le plus souvent, attachés à une coopérative de vente. Selon l'importance de la veiling, leur nombre varie de 10 à 35 par veiling.

## 3. Les coopératives

Les coopératives sont essentiellement des prestataires de services. Certaines revêtent un rôle d'orientation commerciale. C'est plus fréquent dans le Nord.

Dans le Sud, c'est dans leur cadre que l'on cherche à développer les installations de stockage.

On en compte quatre au Sud, une au Moyen Limburg et deux au Nord. Soit au total 7. Leurs adhérents sont, le plus souvent, des coopératives de base à l'échelle de la commune.

## 4. Les veilingen privées

Ce sont des négociants ou de simples prestataires de services, en tous points comparables aux coopératives quant à leurs fonctions. On en trouve 3 dans la zone Sud, chaque pôle de commercialisation comptant une veiling privée et une coopérative.

## C. CIRCUITS

Ils sont simples, conformément au schéma national néerlandais.

On peut faire deux remarques :

. La décision de mise en marché appartient au producteur et, par conséquent :

- le conditionnement, sommaire, fait de façon artisanale;
- le stockage, c'est-à-dire la décision de rentrer et de sortir du frigo les marchandises.

On note dans le Nord que la majorité des producteurs mettent leurs marchandises en pool, pour le stockage en chambres collectives et la commercialisation.

Pour le calendrier de commercialisation, chacun s'en remet au pool.

Il en résulte, en sens contraire, que le producteur peut préférer prendre la charge des installations de stockage, de la surveillance du stock et de la décision de sortie.

C'est le cas des entreprises du Sud et des exploitations les plus spécialisées.

- . Une part non négligeable des produits (20 % selon l'estimation maximale pour les fruits et 10 % au plus pour les légumes) est commercialisée directement au consommateur.

(La densité de population des deux côtés de la frontière explique l'importance de ce taux pour les fruits)

#### D. TENDANCES

Aucune tendance très claire ne se manifeste dans la région. Certains pensent que le stockage collectif devrait avoir le pas sur le stockage particulier. Cette orientation favorisée par l'encadrement de l'agriculture n'est pas encore engagée.

Des modifications dans l'articulation des opérations sont possibles : développement d'achats directs, développement de groupements de commercialisation. On n'en trouve actuellement pas de trace dans la région du Limburg, que sa nature et sa tradition ne prédestinent pas à amorcer des évolutions de structures.

#### E. INCIDENCES SUR LE PROBLEME D'EQUIPEMENT

1. La fluidité des circuits et le rôle des producteurs dans la mise en marché favorisent la réalisation d'équipements individuels, pris en charge par le producteur, et d'équipements collectifs, pris en charge par des prestataires de services.

2. La structure des circuits privilégie la Coopérative de veiling comme maître d'oeuvre et gérant de ces équipements.
3. La mise en marché individuelle implique des besoins :
  - en équipements d'abri et d'exposition pour le transit de la marchandise (surface couverte de faible productivité si elle est ajustée sur les besoins de pointe);
  - en salles de vente et locaux administratifs, en sus des besoins normaux.
4. Les besoins en surfaces de conditionnement se manifesteront d'autant moins et seront d'autant moins importants que le conditionnement restera aux mains des producteurs et sera fait artisanalement.

## V. EQUIPEMENT DE LA REGION

### A. TYPE D'EQUIPEMENT

On rencontre deux types d'installations :

#### 1. Station de conditionnement et de stockage de producteur

Prolongement des bâtiments d'exploitation, cet équipement comporte, dans ses formes les plus évoluées et les plus grandes :

- un hall de 60 m<sup>2</sup> à 90 m<sup>2</sup> abritant une calibreuse;
- un hall ventilé pouvant abriter un tiers de la récolte;
- une ou plusieurs chambres froides, le plus souvent à atmosphère contrôlée, pouvant tenir un tiers de la récolte. La capacité de stockage totale peut atteindre une centaine de tonnes.

Beaucoup d'installations sont de simples réaménagements, surtout lorsque l'exploitation n'est pas spécialisée en fruits stockables.

Pour les légumes, le conditionnement se fait dans un hangar banal et polyvalent.

#### 2. Complexes organisés autour des veilingen

Ils comportent :

- a. la salle de vente aux enchères;

- b. un hall d'exposition transit de la marchandise, dont la surface est essentiellement variable. Certaines veilingen peuvent abriter toute la marchandise d'un jour de pointe, d'autres non. Les pointes sont variables d'une veiling à l'autre.

A Groenvelden, où les phénomènes de pointe sont faibles, un peu plus de 100 t/jour, le hall a 800 m<sup>2</sup>.

A la Coopérative Veiling (CVV) de Grubbenvorst, où la pointe atteint au mois d'août 2.000 tonnes par jour, le hall pour fruits et légumes a environ 6.000 m<sup>2</sup>;

- c. un hall de conditionnement à façon permettant le fonctionnement d'une grande calibreuse, soit 1.200 m<sup>2</sup> environ par hall;
- d. des entrepôts frigorifiques et d'atmosphère contrôlée. Il n'y a pas de règle qui détermine la part d'atmosphère contrôlée. Les réalisations actuelles tendent à éliminer les frigorifiques au profit des chambres à atmosphère contrôlée.
- e. des locaux de conditionnement à louer à la clientèle acheteuse (exportateurs notamment). Ces complexes sont parfois anciens (vingt ans), mais parfois aussi tout récents. Les ensembles anciens sont souvent modernisés, ou font l'objet de projets de modernisation.

## B. LOCALISATION DES EQUIPEMENTS

On trouvera, sur la carte de la page 154, la localisation des complexes de veilingen.

Par contre, il n'est pas possible d'indiquer les stations privées d'exploitations, très nombreuses et diffuses.

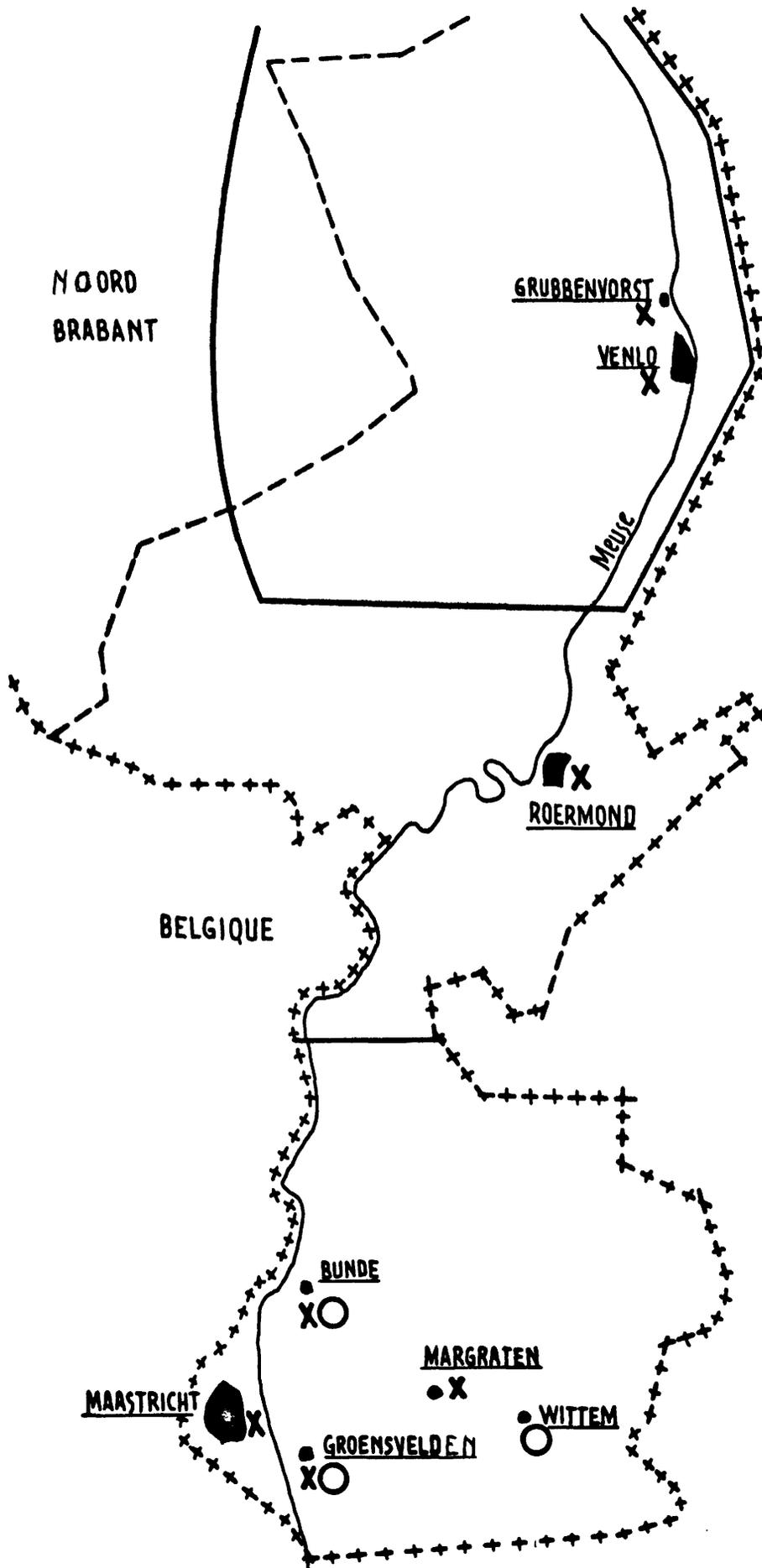
## C. INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS (1)

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un inventaire dans la mesure où nous regroupons ici des chiffres certains et des estimations obtenues par extrapolation.

---

(1) La divergence sensible des données par rapport à celles de l'enquête (cf. page 125) provient, entre autres, du fait qu'elles ont été relevées à des époques différentes.

**LOCALISATION  
DES COMPLEXES  
DE VEILINGEN**



ALLEMAGNE  
FÉDÉRALE

**LEGENDE**

- V. privée
- X V. coopérative
- ville

En outre, en ce qui concerne les surfaces de hall de conditionnement, il faut se rappeler :

1. qu'elles peuvent être polyvalentes et qu'en contre-partie, des parts de hall d'exposition peuvent être affectées au conditionnement, en cas de besoin;
2. qu'elles ne concernent que les complexes de veilingen, alors que l'équipement de stockage est pris dans son ensemble.

BESOINS	CAPACITE TOTALE ESTIMEE *
Conditionnement à façon	6.000 m <sup>2</sup>
Reconditionnement loué ou privé	7.000 m <sup>2</sup>
Exposition	10.000 m <sup>2</sup>
Salles de vente	10.000 m <sup>2</sup>
m <sup>3</sup> Froid	60.000 m <sup>3</sup>
m <sup>3</sup> A.C.	24.000 m <sup>3</sup>
Total stockage conservation	84.000 m <sup>3</sup>

#### D. PREVISIONS D'EVOLUTION

##### 1. Volumes de stockage

Le libéralisme intégral qui préside à l'évolution du secteur ne permet pas de faire des prévisions précises.

Les veilingen louent de l'espace frigorifique à qui veut, aux fins qui lui conviennent. Les producteurs sont servis en priorité, mais un commerçant pourra louer des espaces libres pour des produits d'importation.

Autrement dit, la veiling se trouve dans la situation d'un entrepreneur frigorifique public : sa préoccupation est la rentabilité d'un investissement réalisé au coût du marché.

Or, la demande d'espace est variable en fonction de la stratégie des producteurs et de la campagne. D'autre part, l'exceptionnelle campagne 1964-1965 a représenté une expérience marquante, une

sorte de "grandes manoeuvres" de l'abondance ! Elle a permis de prendre la mesure des besoins de la capacité d'adaptation et de réaction de l'équipement existant et de l'urgence de ces besoins.

On devrait donc attendre que les veilingen investissent avec prudence : au cours de la dernière campagne, il y a eu des espaces inoccupés dans certaines veilingen, et ceux qui envisagent d'accroître leur équipement le font à la demande d'adhérents et avec la garantie d'occupation des chambres (Grubbenvorst).

De manière générale, on peut attendre :

- la réalisation de l'accroissement des entrepôts de la CVV à Grubbenvorst (1) : + 13.500 m<sup>3</sup> en atmosphère contrôlée.
- la poursuite de la transformation des chambres froides en chambres à atmosphère contrôlée, tant dans les installations collectives, coopératives, que privées ou individuelles.

Il est probable que d'ici quelques années, le volume de chambres à atmosphère contrôlée égalera celui des chambres froides.

- l'extension des équipements individuels, en dépit de l'effort de collectivisation des fonctions de stockage (notamment dans le Sud).

Le volume global de stockage devrait croître plutôt moins vite que la production de fruits du groupe II. La plus grande part de cet accroissement se situera probablement au complexe C.V.V. de Grubbenvorst.

Pour les halls de conditionnement, on ne prévoit pas d'accroissement. Les surfaces ainsi affectées sont plutôt sous-employées. Pour les halls d'exposition, on ne prévoit pas d'extension. Le complexe C.V.V. de Grubbenvorst par exemple est de construction toute récente et les espaces ont été largement calculés.

---

(1) C.V.V. : sigle de la Coopérative Veiling de Grubbenvorst.

## VI. DIAGNOSTIC SUR L'EQUIPEMENT DE LA REGION

### A. CALCUL DU BESOIN INDICATIF GLOBAL

#### 1. Besoin indicatif en surface de conditionnement

- a. Production stabilisée commercialisée en frais (1975) à conditionner : 122.000 tonnes.
- b. Norme de surface : la part des produits stockables, 45 %, impose la norme de 240 m<sup>2</sup> par 1.000 tonnes/an.

#### c. Besoin indicatif total

$$122 \times 240 = 29.500 \text{ m}^2$$

#### d. Surfaces existantes recensables

On ne retient que les surfaces de conditionnement à façon, les halls loués pour le reconditionnement répondant à un besoin spécifique complémentaire : 6.000 m<sup>2</sup>

#### e. Besoin indicatif net : 23.500 m<sup>2</sup>

#### 2. Besoin indicatif en volume réfrigéré ou A.C.

##### 21. Stockage conservation

- a. Production stabilisée 1975 de fruits du groupe II : 55.000 t.
- b. Taux forfaitaire de stockage sous froid retenu : 30 %, soit environ : 16.500 t.
- c. Norme de capacité : 5 m<sup>3</sup>/t.
- d. Besoin indicatif total :  $5 \times 16.500 = 82.500 \text{ m}^3$
- e. Volumes existants : 84.000 m<sup>3</sup>
- f. Besoin indicatif net : 0

##### 22. Stockage report

- a. Production stabilisée de fruits et légumes dans une journée de pointe (estimation) : 2.000 t.
- b. Taux forfaitaire de stockage report : 1/2 jour  
volume unitaire : 7 m<sup>3</sup>

- c. Besoin indicatif total : 7.000 m<sup>3</sup>
- d. Volumes existants : 60.000 m<sup>3</sup>
- e. Besoin indicatif net :  
 $c - d = 0$ , donc  $e = \frac{7.000}{4} = 1.750 \text{ m}^3$

### 23. Préréfrigération

- a. Production stabilisée d'un jour de mois de pointe de produits à préréfrigérer.

On retient une estimation forte, compte tenu des substitutions possibles entre légumes : 350 tonnes.

- b. Si l'on ne retient que les équipements de nature collective, en ne chargeant les volumes qu'à moitié de leur capacité, ce besoin serait approximativement couvert.

## B. BESOIN INDICATIF CORRIGE

Autres estimations : il n'y a pas de prévisions de besoins, ni professionnelles, ni officielles.

### 1. Hall de conditionnement

Le besoin indicatif net ne correspond à rien d'actuel : le conditionnement est fait essentiellement chez les producteurs. Les halls actuels ne servent qu'aux produits stockés collectivement.

Estimées très approximativement mais largement, les quantités pourraient être, en 1975, de l'ordre de 30.000 tonnes.

Ceci induirait un besoin de surfaces de :

20 m<sup>2</sup> par tonne de jour de pointe, soit :

1.000 tonnes = 20.000 m<sup>2</sup>.

Le besoin indicatif net tomberait donc à 14.000 m<sup>2</sup>. Il faudrait, pour adopter ce chiffre, que l'évolution vers la collectivisation du conditionnement des produits stockés soit en cours. Or, il n'est pas sûr qu'elle soit amorcée.

Les surfaces existantes étant sous-employées, ou souvent utilisées au reconditionnement, les aires d'exposition leur fournissant un prolongement occasionnel assez souple, il nous paraît raisonnable de considérer le besoin immédiat comme nul et d'envisager pour les prochaines années - pour le cas d'une évolution rapide dans la répartition des fonctions - une enveloppe de 10.000 m<sup>2</sup> maximum.

## 2. Volumes frigorifiques

Le besoin indicatif qui ressort du calcul est nul. Et pourtant il y a des prévisions d'accroissement pour 1975 des équipements existants et les professionnels ou les coopératives estiment qu'environ 15.000 m<sup>3</sup> seraient utiles. Toutefois, il faut noter qu'en année normale, les chambres sont plutôt sous-occupées et que certaines veilingen se préoccupent de les louer. Le besoin, dont font état les intéressés, s'explique en partie par la concentration des veilingen et l'amélioration des techniques de stockage. Un sous-emploi global traduit la concurrence et l'évolution dans ce domaine. En outre, la norme de 30 % de la récolte stockée n'a, rappelons-le, qu'un caractère provisoire.

Ceci étant, nous proposons à titre provisoire et dans une perspective de concentration, de retenir le besoin estimé par les professionnels, soit environ 15.000 m<sup>3</sup>.

Par contre, le chiffre concernant la préréfrigération ne doit pas faire illusion. Le besoin n'est pas perçu pour deux raisons majeures :

- le climat suffisamment frais,
- la courte distance de transport de la plupart des produits, même à l'exportation. Le Limburg n'est pas une région de grande expédition.

Une très faible partie du tonnage expédié à longue distance appelle, dès à présent, une préréfrigération.

On considèrera 100 tonnes comme un besoin maximum.

3. Récapitulation des chiffres de besoins additionnels

	B.I.G.N.	B.I.C.
Halls de conditionnement	23.500 m <sup>2</sup>	10.000 m <sup>2</sup>
Frigos et A.C. de stockage	0	15.000 m <sup>3</sup>
Stockage report	1.750 m <sup>3</sup>	

4. Remarques sur les investissements

Les investissements sont réalisés, actuellement

- de manière dispersée par chaque producteur,
- de manière plus concentrée par les veilingen dans le cadre d'une politique de concentration.

Bien que celles-ci ne disposent pas d'atouts financiers qui la privilégie, elles réalisent les plus importants investissements. On note que les négociants des veilingen privées investissent aussi pour moderniser leurs installations (généralisation de l'atmosphère contrôlée).

FRANCE

lère PartieDonnées élémentaires de la commercialisation  
des fruits et légumes frais en FranceCHAPITRE I : PRODUCTIONS ACTUELLE ET PREVUEA. PRODUCTION COMMERCIALISEE EN FRAIS

Les chiffres ci-après indiquent la production brute, c'est-à-dire que pour obtenir les quantités commercialisées effectivement en frais, il faut déduire :

- l'autoconsommation des agriculteurs (celle tenant aux jardins familiaux étant déjà exclue),
- les quantités transformées.

L'autoconsommation des producteurs ne peut être obtenue avec précision au niveau du produit.

A ce niveau, on ne connaît, en effet, que l'autoconsommation totale. Les experts estiment qu'en moyenne l'autoconsommation des producteurs de fruits et légumes pourrait se situer autour de :

10 % de la consommation totale de légumes,

5 % de la consommation totale de fruits d'origine européenne.

Ces chiffres moyens ne peuvent être exploités rigoureusement pour le calcul des quantités commercialisées.

Les quantités transformées par produit font l'objet d'une estimation officielle que l'on trouvera dans le tableau page 166.

Ces pourcentages, fluctuant légèrement d'une année sur l'autre en fonction des récoltes et des campagnes de conserverie, doivent être pris comme des ordres de grandeur.

1)

PRODUCTION BRUTE DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE DE PRODUITS  
ET PAR DEPARTEMENT EN FRANCE EN 1965

Unités : 1.000 tonnes

Départements	LEGUMES				FRUITS			TOTAL
	I	II	III	IV	I	II	III	
Nord	130,5	7,4	2,4	11,0	0,3	17,0	0,1	168,7
Pas-de-Calais	45,6	16,1	0,3	13,0	0,4	2,1	-	77,5
Aisne	10,8	12,4	3,8	7,8	0,8	27,4	0,1	63,1
Oise	43,3	6,1	1,5	4,5	0,7	7,2	0,1	63,3
Somme	14,5	4,5	1,3	7,9	0,6	9,4	ε	38,2
Seine	10,4	3,5	0,7	20,5	0,1	1,8	ε	37,0
Seine-et-Marne	22,6	8,2	4,9	12,3	0,2	5,1	0,1	53,4
Seine-et-Oise	162,6	85,8	7,5	53,6	4,8	18,0	5,0	337,3
Cher	3,5	2,1	0,2	0,3	-	19,0	ε	25,1
Eure-et-Loir	2,8	0,9	0,2	1,2	ε	5,3	-	10,4
Indre	3,8	3,0	0,2	1,0	2,5	1,9	-	12,4
Indre-et-Loire	23,5	8,7	1,2	2,9	0,5	50,5	1,6	88,9
Loir-et-Cher	26,0	7,0	0,7	1,1	3,5	8,4	0,1	46,8
Loiret	37,4	12,7	16,8	37,7	0,9	10,1	0,3	115,9
Eure	13,5	1,4	0,4	0,6	0,6	4,8	0,2	21,5
Seine Maritime	8,1	1,7	0,9	2,9	0,8	9,8	0,9	25,1
Calvados	10,1	7,0	0,2	4,5	0,1	3,5	-	25,4
Manche	24,9	72,9	0,6	7,3	0,4	0,5	-	106,6
Orne	4,0	1,1	0,1	0,3	0,1	3,5	-	9,1
Côtes-du-Nord	20,7	9,9	0,3	0,5	0,2	0,7	-	32,3
Finistère	263,8	41,7	2,2	8,8	4,7	1,0	ε	322,2
Ille-et-Vilaine	2135,8	27,4	6,0	13,8	0,1	10,7	0,1	79,4

Source : Statistique Agricole 1965

1) Voir liste détaillée P.42

PRODUCTION BRUTE DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE DE PRODUITS  
ET PAR DEPARTEMENT EN FRANCE EN 1965

Unités : 1.000 tonnes

DEPARTEMENTS	LEGUMES				FRUITS			TOTAL
	I	II	III	IV	I	II	III	
Morbihan	18,7	10,8	0,6	2,4	ξ	2,5	-	35,0
Loire Atlantique	84,2	41,0	15,0	21,0	1,0	13,1	0,2	175,5
Maine-et-Loire	50,3	13,8	9,3	4,6	2,5	90,0	0,4	170,9
Mayenne	4,7	4,6	0,2	0,3	0,1	7,0	ξ	16,9
Sarthe	14,3	7,9	2,7	2,2	0,1	23,9	0,1	51,2
Vendée	14,5	6,8	0,9	2,1	0,1	7,8	0,3	32,5
Charente	8,3	7,2	1,2	2,0	0,7	0,5	0,1	20,0
Charente Maritime	9,7	3,7	2,0	4,1	1,8	2,8	0,3	24,4
Deux-Sèvres	17,0	8,5	0,4	1,7	0,1	25,4	ξ	53,1
Vienne	25,2	19,6	2,7	6,7	0,2	1,6	-	56,0
Corrèze	10,2	11,3	1,0	1,8	2,1	9,4	0,5	36,3
Creuse	4,3	1,4	ξ	0,3	ξ	0,2	ξ	6,2
Haute-Vienne	12,0	5,1	0,3	1,7	0,2	5,0	-	24,3
Dordogne	22,9	8,4	1,2	0,6	3,6	50,5	8,2	95,4
Gironde	23,7	7,5	5,5	4,7	3,0	11,3	7,2	62,9
Landes	4,5	1,5	0,5	1,2	0,1	6,5	0,4	14,7
Lot-et-Garonne	60,4	25,7	30,4	16,3	13,8	39,4	64,1	250,1
Basses-Pyrénées	12,9	4,1	2,1	7,8	0,4	4,3	0,6	32,2
Ariège	1,2	0,5	0,2	0,9	0,1	3,3	0,1	6,3
Aveyron	2,6	1,0	0,4	1,0	1,4	0,7	0,2	7,3
Haute-Garonne	30,2	17,6	1,8	6,5	4,4	17,5	11,3	89,3
Gers	2,0	2,8	0,9	2,1	0,2	5,4	1,5	14,9

Source : Statistique Agricole 1965

PRODUCTION BRUTE DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE DE PRODUITS  
ET PAR DEPARTEMENT EN FRANCE EN 1965

Unités : 1.000 tonnes

DEPARTEMENTS	LEGUMES				FRUITS			TOTAL
	I	II	III	IV	I	II	III	
Lot	16,9	3,2	0,8	2,0	6,1	2,3	2,1	33,4
Hautes-Pyrénées	3,5	0,8	0,3	1,0	ξ	0,8	0,2	6,6
Tarn	10,9	18,8	4,4	4,2	2,9	9,0	1,3	52,5
Tarn-et-Garonne	13,3	11,7	10,7	8,5	31,8	38,0	60,0	174,0
Ardennes	0,8	0,2	ξ	0,4	0,3	1,9	0,1	3,7
Aube	18,4	0,7	2,1	0,9	0,1	1,0	0,1	23,3
Marne	12,7	11,1	1,0	1,1	0,4	1,1	ε	17,4
Haute-Marne	6,5	2,7	0,5	0,5	ξ	0,1	ε	9,3
Meurthe-et-Moselle	12,5	6,3	1,2	3,7	1,4	2,2	5,1	32,4
Meuse	3,4	1,8	0,4	0,5	0,2	0,8	5,6	13,3
Moselle	8,4	5,9	0,8	2,3	4,8	1,5	1,5	25,2
Vosges	3,6	2,3	0,1	0,5	0,1	0,1	0,4	7,1
Bas-Rhin	57,4	8,2	0,8	4,3	3,8	17,5	7,8	99,8
Haut-Rhin	31,6	6,4	0,6	5,2	1,0	4,6	1,7	51,3
Doubs	2,1	0,6	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	3,4
Jura	-	-	-	-	0,1	0,5	0,1	0,7
Haute-Saône	3,4	0,2	-	-	0,4	0,2	0,2	4,4
Belfort (Territoire)	5,2	0,2	ξ	0,1	ε	0,1	ε	5,6
Côte-d'Or	26,2	24,1	0,9	6,3	1,9	1,2	0,2	60,8
Nièvre	2,9	0,8	0,1	0,8	ε	ε	ε	4,6
Saône-et-Loire	22,4	2,7	1,4	10,7	0,4	1,8	0,1	39,5
Yonne	4,6	2,2	9,0	2,5	3,2	9,9	ε	31,4

Source : Statistique Agricole 1965

PRODUCTION BRUTE DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE DE PRODUITS  
ET PAR DEPARTEMENT EN FRANCE EN 1965

Unités : 1.000 tonnes

DEPARTEMENTS	LEGUMES				FRUITS			TOTAL
	I	II	III	IV	I	II	III	
Allier	3,5	1,4	0,1	0,7	0,6	2,6	2,3	9,1
Cantal	0,5	0,7	-	-	-	€	€	1,2
Haute-Loire	4,6	1,2	€	0,5	0,3	0,1	€	6,7
Puy-de-Dôme	3,5	10,1	0,6	1,2	7,5	30,3	0,1	53,3
Ain	25,2	10,1	0,9	5,1	0,2	0,4	0,2	42,0
Ardèche	7,3	2,4	2,5	1,3	14,9	20,5	57,1	105,9
Drôme	24,0	10,2	16,9	4,7	11,4	48,5	98,4	214,1
Isère	44,1	9,5	0,5	9,5	1,7	12,6	17,5	95,4
Loire	4,9	1,6	0,4	1,3	1,0	6,2	4,7	20,1
Rhône	16,4	9,2	0,5	2,8	3,7	19,0	7,5	59,1
Savoie	5,2	1,4	€	4,0	0,3	4,6	0,4	16,2
Haute-Savoie	5,0	1,6	0,1	2,9	1,2	8,3	0,1	19,2
Aude	11,2	3,1	4,0	6,6	6,0	15,0	2,3	48,2
Gard	46,8	9,3	15,5	20,3	54,1	56,0	26,5	228,5
Hérault	15,1	6,9	12,0	9,6	41,4	70,7	4,9	160,6
Lozère	8,5	0,1	0,1	0,2	0,8	1,3	0,1	11,1
Pyrénées Orientales	25,8	1,1	41,2	49,3	9,2	24,2	138,7	279,5

Source : Statistique Agricole 1965

PRODUCTION BRUTE DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE DE PRODUITS  
ET PAR DEPARTEMENT EN FRANCE EN 1965

Unités : 1.000 tonnes

DEPARTEMENTS	LEGUMES				FRUITS			TOTAL
	I	II	III	IV	I	II	III	
Basses-Alpes	5,4	2,8	0,4	3,7	2,1	31,0	4,3	48,7
Hautes-Alpes	0,4	0,2	0,1	0,1	0,4	35,5	1,3	38,0
Alpes Maritimes	33,4	3,4	12,1	22,5	2,4	3,0	4,1	80,9
Bouches-du-Rhône	94,1	31,6	42,8	52,6	37,4	108,0	46,0	412,5
Corse	4,8	1,9	3,1	1,3	1,4	2,0	1,1	15,6
Var	16,8	1,2	5,0	8,2	23,1	15,7	10,9	80,9
Vaucluse	63,0	34,4	78,4	52,7	123,7	57,5	7,1	416,8
	<del>##</del> 2075,7	<del>##</del> 822,7	<del>##</del> 404,0	<del>##</del> 622,1	<del>##</del> 460,8	<del>##</del> 1213,6	<del>##</del> 622,4	<u>6221,3</u> chiffres arrondis

Source : Statistique Agricole 1965

Part de la production de fruits et légumes transformée par article  
(campagnes 1962-64)

Fruits	% transformé	Légumes	% transformé
Pommes	3,5	Carottes	3
Poires	2	Tomates	45
Pêches	3	Pois	80
Abricots	20	Haricots verts	50
Prunes	30		
Cerises	25		
Fraises	10		

Source : Ministère de l'Agriculture 1968.

Par ailleurs, il est difficile de suivre cette démarche de manière systématique et de déterminer des quantités commercialisées à partir de la statistique de production. En effet, les résultats obtenus présentent un écart substantiel par rapport aux statistiques de consommation. Cet écart se justifie de diverses manières : il peut s'agir de pertes et écarts de triage, comme il peut également être purement statistique, c'est-à-dire imputable à une erreur d'estimation des quantités produites.

Une estimation réaliste des quantités commercialisées doit être cohérente avec les données de consommation commercialisée.

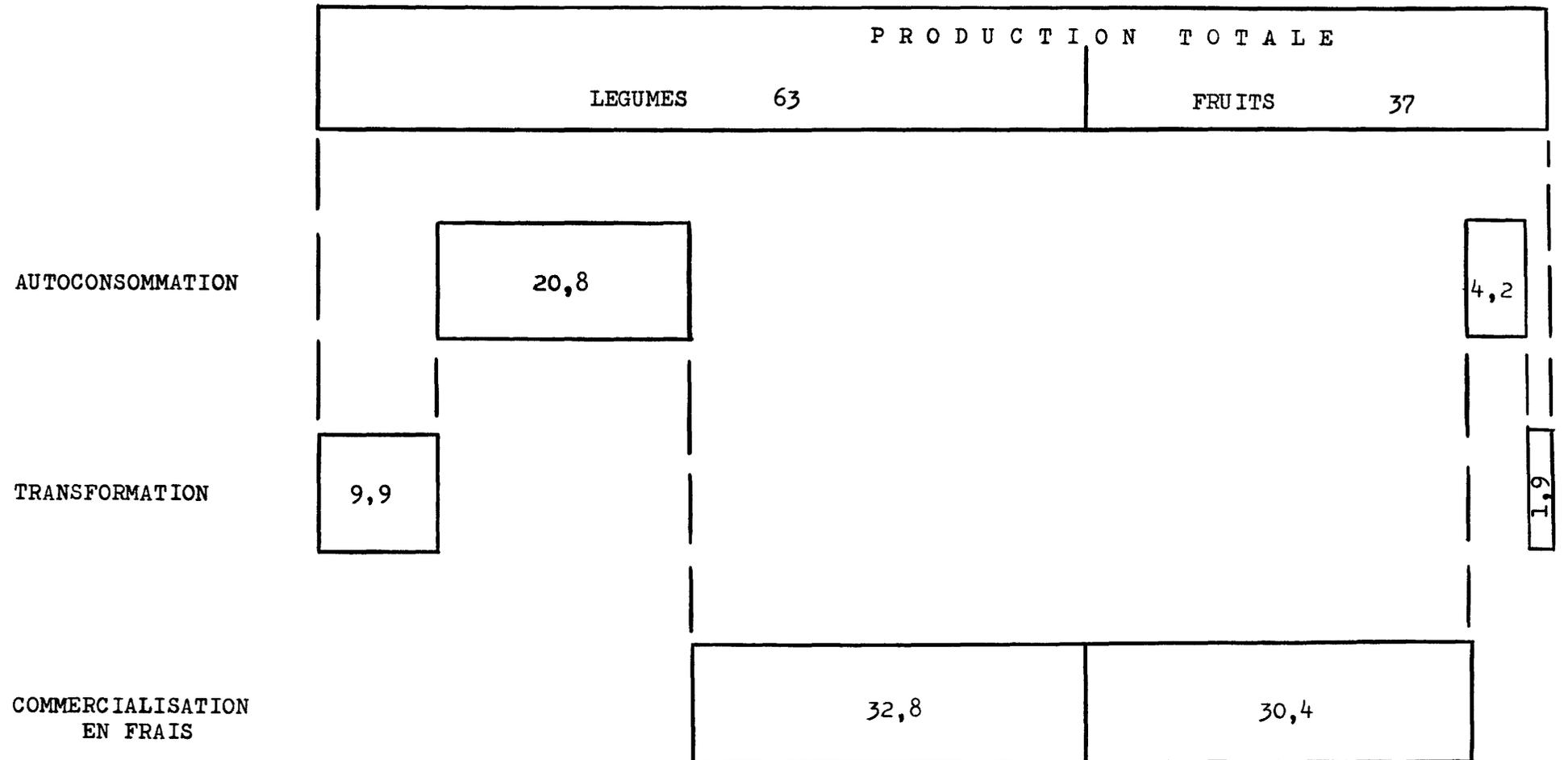
En conséquence, l'objectif de la présente étude étant d'apporter une appréciation réaliste des besoins, on prendra en compte cet écart global entre consommation et production comme une donnée de fait, sans se soucier de l'expliquer dans la totalité de ses composantes. On trouvera ci-après les taux d'écarts globaux par produit.

Utilisation de la production (en %)

<u>LEGUMES</u>			
Production brute = 100			
Commercialisée en frais 35	Transformée 17	Ecart = 48	
		Autoconsommation des producteurs: 10	Autres 38
<u>FRUITS</u>			
Production brute = 100			
Commercialisée en frais 61	Transformée 13	Ecart = 26	
		Autoconsommation des producteurs: 5	Autres 21

Le diagramme ci-après résume en pourcentage de la production recensée en statistique les utilisations pour les fruits comme pour les légumes.

FRANCE - DIAGRAMME DE L'UTILISATION DE LA RECOLTE (1962-1964) EN % DE  
LA RECOLTE TOTALE DE FRUITS ET LEGUMES



## B. PREVISIONS

On dispose de prévisions plus formelles pour la production fruitière que pour la production légumière.

### 1. Fruits

La Commission Préparatoire du Vème Plan a retenu les chiffres suivants pour 1970 :

TOTAL FRUITS	4.000.000 - 4.500.000 t.
dont : Pommes	1.900.000 t.
Poirés	550.000 t.
Pêches	750.000 t.

Ils se situent à un niveau plus proche de l'hypothèse maximale que de l'hypothèse minimale (Ministère de l'Agriculture).

Les coefficients d'accroissement 1970/1965 sont, pour les principaux fruits et les principales régions, de l'ordre suivant pour l'hypothèse maximale :

Taux d'accroissement de la production des principaux fruits pour les six principales régions productrices  
unités : en % de la production 1965

	Pommes	Pêches	Poirés
Aquitaine	180	250	150
Midi-Pyrénées	210	70	50
Languedoc	105	80	100
Provence - Côte d'Azur	190	50	100
Rhône - Alpes	120	66	100
Pays de la Loire	20		33

Les hypothèses précédentes reposent sur une connaissance améliorée du verger; elles supposent :

- que les plantations doivent continuer dans les grandes régions, mais à un rythme ralenti;
- que les vergers subsistent, en dépit des dangers de gel et d'asphyxie dans certaines régions, et que les rendements moyens généraux soient conformes aux rendements observés.

## 2. Légumes

La Commission du Vème Plan fonde ses estimations sur le fait que la production légumière est très flexible et peut s'ajuster avec souplesse aux besoins.

Ces besoins vont se développer sous trois stimulations :

- . accroissement démographique
- . urbanisation croissante
- . abandon de jardins familiaux.

Elle conclut donc à une prévision d'accroissement de 20 % de la production commercialisée en 5 ans, soit un ordre de grandeur de 640.000 tonnes. Cette prévision n'est pas régionalisée. La localisation risque de se modifier sérieusement; recul de maraîchage de ceinture extension :

- . des cultures de serres,
- . des cultures de plein champ,
- . des cultures maraîchères de pleine terre dans les régions spécialisées.

Une inconnue concerne l'extension des serres et le taux de substitution entre produits importés et produits de serres.

### C. CLASSIFICATION DES REGIONS DE PRODUCTION

On peut tenter de classifier les régions de production françaises en les distinguant selon les critères suivants :

- importance, tant en valeur absolue que par rapport au marché d'un ou de plusieurs produits,
- caractère traditionnel ou, au contraire, de développement récent des cultures de fruits et de légumes,
- prédominance marquée des fruits et des légumes.

Pour être exact, il faut les distinguer aussi selon qu'elles sont très polyvalentes dans leur assortiment ou très spécialisées. On fera suivre, dans le tableau suivant, le nom des régions d'une indication sur ce point (p ou s, selon le cas).

De même, dans une perspective d'analyse des besoins en équipements, il importerait de mettre en lumière le rôle des groupements de producteurs dans la commercialisation. L'application en est trop complexe pour donner lieu à classification. C'est dans chaque cas qu'il conviendra d'apprécier.

Le tableau ci-après classe donc les principales régions selon les critères. En outre, il faut mettre à part les ceintures maraîchères des grandes agglomérations, essentiellement centrées sur l'approvisionnement de l'agglomération et de sa zone de rayonnement (vente sur marchés de gros surtout). Certaines d'entre elles donnent naissance à des courants d'expéditions interrégionaux au moins épisodiques. On citera :

- . Paris
- . Marseille
- . Lyon
- . Bordeaux
- . Toulouse
- . Rouen
- . Lille

Le cas de Nantes, enfin, illustre bien le caractère délicat de telles classifications : on ne peut sans arbitraire dissocier cette ceinture maraîchère qui expédie des quantités spécialement importantes, de la région d'expédition des Pays de la Loire qui l'entoure.

CLASSIFICATION DES REGIONS DE PRODUCTION SELON LA NATURE DE LEUR PRODUCTION,  
LEUR SITUATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ ET LE CARACTERE DE LEUR DEVELOPPEMENT.

Situation par rapport au marché	Caractère du développement	Production dominante		
		FRUITS	LEGUMES	MIXTE
Régions dominantes	traditionnelle	Vallée du Rhône (P)	Bretagne (S)	Comtat Venaissin (P) Roussillon (S)
	développement récent	Vallée de la Garonne (P)		Val de Loire (S)
Régions secondaires	traditionnelle		Louhans Auxonne (P) Orléans } Tours } (P) Chatelle- } rault } Normandie (S) Nord Côte d'Azur	Alsace et Lorraine
	développement récent			Bas-Rhône Languedoc

## CHAPITRE II : CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

### A. DIAGRAMME DE COMMERCIALISATION

On trouvera à la page suivante, le diagramme schématique de la distribution française de fruits et de légumes frais?

(Etabli en liaison avec le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, C.T.I.F.L.).

### B. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS

#### 1. Répartition des fonctions distributives et commerciales entre les opérateurs

##### a. Fonctions

La structure de l'appareil de distribution français s'organise autour du fait élémentaire suivant : la distance moyenne entre le producteur et le consommateur est de l'ordre de 500 Km.

Ceci implique :

- . un délai de commercialisation d'au moins 24 heures,
- . une division du travail entre opérateurs correspondants,
- . des fonctions annexes au transport symétrique par rapport au transport (allotissement, fractionnement).

Au départ, on trouvera des expéditeurs : organismes collectifs, négociants ou prestataires de services ayant pour fonction de mettre la marchandise en état d'être transportée :

- . conditionnement,
- . allotissement et chargement,

et d'être commercialisée à distance :

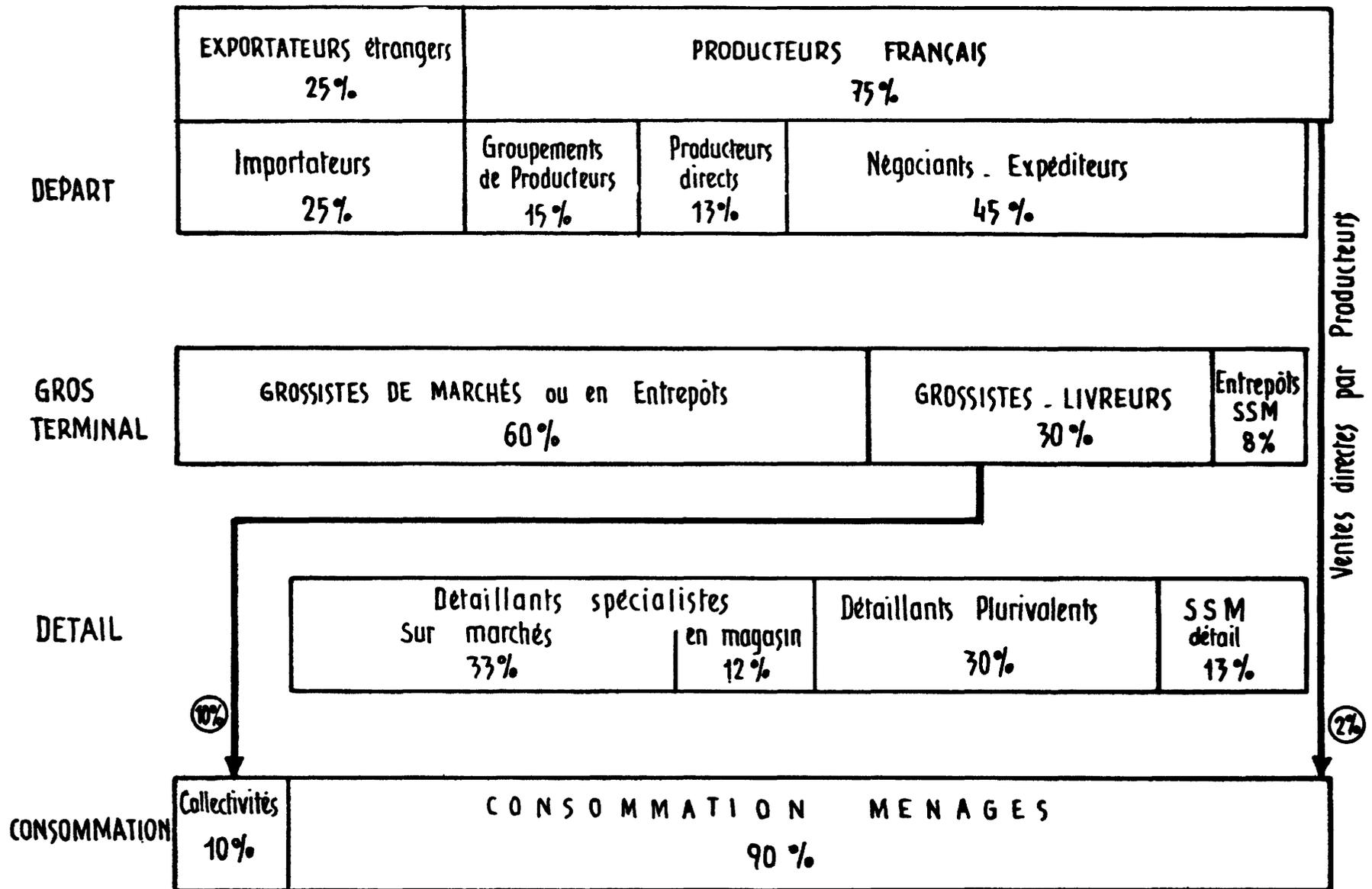
- . tri et calibrage normalisé,

outre les fonctions commerciales générales (recherche de débouchés et assurance).

# DIAGRAMME DE COMMERCIALISATION DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS EN FRANCE

( circuits inter.régionaux )

( source CTIFL )



Au stade de gros, les entreprises feront le travail symétrique :

- . réception et fractionnement de lots importants (wagons),
- . assortiment,
- . mise en vente sur place ou livraison.

Au stade de détail, se réalise un fractionnement du 2ème degré (lots consommateurs) et un assortiment du 2ème degré (toute l'alimentation). La tendance est au développement d'un commerce plurivalent (Alimentation générale) au détriment du commerce spécialisé en fruits et légumes.

Du fait de la tradition et des usages (notamment dans la moitié Sud de la France) ainsi que de la structure urbaine française, le commerce spécialisé joue un rôle encore important.

#### b. Circuits types

Les groupes de fonctions de chaque stade sont remplis dans tous les cas de circuits. Les modes diffèrent et il y a correspondance bien que non rigoureuse, entre les types d'opérateurs à chaque stade :

- . le détaillant plurivalent appelle le grossiste livreur;
- . le marché de gros de consommation vit par le commerce spécialisé de détail (dont il est lui-même une condition d'existence);
- . le commerce organisé, succursalistes notamment, tend à assurer lui-même les fonctions de gros ou bien fait appel à des grossistes livreurs;
- . les groupements de producteurs spécialisés ont eu, jusqu'à présent, tendance à s'adresser à des acheteurs importants : les gros distributeurs, commerces organisés et grossistes livreurs. Cette tendance n'est ni universelle, ni permanente, et l'on trouve moins de rigueur dans les correspondances entre opérateurs du stade départ et ceux du stade de gros.

## 2. Rôle des Groupements de Producteurs

Le rôle des Groupements de Producteurs s'est développé récemment sous l'incitation pressante de la politique agricole :

- Ce rôle est variable suivant les régions.

. En Bretagne, l'organisation professionnelle a tendu à :

- contrôler l'offre locale, et à concentrer les décisions de conjoncture;
- contrôler des stations de conditionnement pour garder le contrôle de la qualité ainsi que de la discipline commerciale.

Le négoce d'expédition garde l'exécution d'une bonne part des travaux de conditionnement et l'intégralité des fonctions commerciales d'expédition.

. Dans les régions fruitières, les groupements de producteurs ont pris en charge :

- toutes les fonctions de conditionnement, de stockage et d'expédition,
- une bonne part des fonctions commerciales. On voit paraître des Unions ou des Comptoirs de Vente.

Il n'en reste pas moins qu'une part non négligeable des fonctions commerciales reste aux mains d'un négoce qui, entretenant un réseau commercial, peut assurer en partie l'écoulement de la production préparée dans les stations collectives.

- A l'intérieur même d'une région, il faut éviter toute généralisation : d'un bassin d'une micro-région à l'autre, la structure est différente.
- L'équilibre n'est pas stabilisé et l'évolution se poursuit dans la concurrence.

Il semblerait pour le moment qu'après de multiples créations de groupements de producteurs, dans la plupart des cas, se manifeste la nécessité de mises au point.

On peut attendre pour les prochaines années un ralentissement de la multiplication des groupements et, corrélativement, un développement de la part commercialisée directement par les groupements qui devront se consolider et conjuguer leurs efforts commerciaux.

### 3. Rôle des Marchés

- Les marchés de production traditionnelle - ventes de producteurs à négociants - ont évolué différemment, selon les régions :

. Certains se modernisent tout en gardant un rôle leader sur le marché d'un ou de plusieurs produits : Chateaufrenard, Marmande, Moissac, St-Pol-de-Léon.

. La plupart des Marchés de production d'intérêt national qui devaient développer la vie des marchés ne sont, en fait, que des concentrations de stations d'expéditions, où l'activité du marché, lorsqu'elle subsiste, est réduite à une activité de détail d'intérêt local.

- De façon générale, la part des circuits où les marchés de production interviennent, est en régression. On ne note qu'une exception à Saint-Pol-de-Léon où l'organisation professionnelle s'est fixée comme premier objectif l'organisation du marché local de production.

Partout ailleurs, l'état des techniques de transport et d'information, la nécessité de normaliser, ont retiré tout intérêt économique à une confrontation locale de l'offre et de la demande.

- Les marchés de gros de consommation des très grandes places sont en régression relative, mais maintiennent leur tonnage. Leur rôle dans l'ajustement des prix s'en ressent : ils font toujours référence, au moins dans leur région, mais la disproportion entre courant hors marché, et courant de marché réduit leur représentativité et accroît leur sensibilité.

Très souples, ils restent les outils essentiels de l'ajustement des quantités et des prix.

#### 4. Rôle du commerce organisé

Sa part tend à croître assez rapidement, au détriment du commerce indépendant plurivalent et du commerce spécialisé.

Au cours des dernières années, la tendance à l'intégration des fonctions de gros, au moyen de la création d'entrepôts de produits frais, a dominé, mais il est peu vraisemblable que l'intégration devienne totale.

#### 5. Evolution générale

- Les formes sommaires de commercialisation (vrac, commission \*, vente à la récolte de produits stockables) sont en régression.
- L'information sur le marché devient plus large et plus diffuse, faisant éclater le cadre du marché local.
- Les formes traditionnelles de commerce, négociants, expéditeurs et grossistes ne sont pas en expansion et sont peu dynamiques. Les grossistes hors marché (livreurs) sont par contre plus dynamiques.

#### C. ELEMENTS SUR LA VALORISATION DES PRODUITS

- La forte majorité des produits fait l'objet d'une transaction ferme au départ de la région.

Les destinataires grossistes livreurs ou distributeurs intégrés tendent à répercuter les prix en fonction des possibilités de la conjoncture locale.

Le prix se forme donc au téléphone ou au télex en fonction des informations que le destinataire et l'expéditeur ont sur les éléments du marché national.

Dans certains cas (production très localisée et haute conjoncture), la situation du marché de production local peut jouer un rôle important.

---

\* Par "commission", on entend "envoi de marchandise par son propriétaire à un vendeur".

- . En tout cas, le marché local est le lieu d'information des négociants expéditeurs sur l'offre et la tendance locales, et, à ce titre, un élément important dans la confrontation à distance avec les clients éloignés.
  - . Dans les cas de haute conjoncture, les négociants expéditeurs y représentent effectivement la demande et les producteurs tiennent le marché. C'est bien alors le marché local qui est le lieu de formation du prix.
- Une part importante et irrégulière transite par les marchés de gros de consommation.

Certains courants sont très réguliers, d'autres irréguliers. Notamment, en période d'abondance les expéditeurs ayant satisfait aux commandes fermes, envoient le reste à vendre à la commission sur les halles des très grandes agglomérations qui offrent une plus grande capacité d'absorption et d'adaptation. Dans de tels circuits, le prix se forme sur les places de consommation entre distributeurs au détail ou en gros, spécialisés le plus souvent, et les agents représentant la production.

Ces courants sont irréguliers mais permanents. Ils se prêtent à des mouvements extrêmes de valeur, prix maxima en début de saison ou de pénurie, prix minima mais capacité d'écoulement en cas d'abondance.

Ces circuits qu'on pourrait appeler d'ajustement - dans la mesure où les problèmes de valorisation priment les problèmes purement distributifs - s'opposent aux circuits distributifs où les contraintes sont inverses. Les opérateurs étant différents de l'un à l'autre, on peut les considérer comme relativement étanches jusqu'au niveau du consommateur.

On doit retenir que la part des circuits d'ajustement est variable selon la conjoncture et que la formation des prix qui s'y pratique est :

- . accessoire au jour le jour dans la mesure où les circuits distributifs n'y sont pas immédiatement sensibles.
- . fondamentale en ce qu'elle traduit, avec une extrême sensibilité, l'équilibre et la tendance globale du marché. En ces sens, la cotation des Halles de Paris revêt une signification nationale.

CHAPITRE III : EQUIPEMENTS

A. NORMES D'EQUIPEMENT

1. Taille des stations

D'après une étude limitée (1), mais suffisante, de la D.G.R.S.T. par M. VILLAIN sur la taille optima d'une station en fonction des coûts de construction et de fonctionnement, la taille minima est de 3.000 tonnes, l'optima de l'ordre de 10.000 tonnes (pommes, poires et pêches). Les coûts sont fort peu dégressifs après 5.000 tonnes.

L'administration du Génie Rural (G.R.) retient les minima de 3.000 tonnes et tend à suspendre les avis favorables à de plus petites unités (à moins qu'il ne s'agisse que de premières tranches). Aussi, désormais, dans toutes les régions de production, on n'envisage pas de créations, mais seulement des extensions d'installations.

2. Normes de surfaces de conditionnement

Pour les halls de conditionnement, les références et les normes sont nombreuses. On relève pour un équipement pommes, poires d'hiver, les chiffres de :

280 m <sup>2</sup> /1.000 t/an . . . . .	CFO 1961
600 m <sup>2</sup> /1.000 t/an . . . . .	BACOPA
250 m <sup>2</sup> /1.000 t/an . . . . .	Domaine de Bordeneuve
350 m <sup>2</sup> /1.000 t/an . . . . .	Génie Rural

Les chiffres cités varient selon que le conditionnement est plus ou moins mécanisé et selon l'assortiment variétal, donc le coefficient de pointe.

Les normes s'abaissent avec les légumes pour lesquels on relève 190 à 150 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes par an.

---

(1) Les hypothèses de l'étude sont très simplificatrices : notamment la structure du groupement, donc la taille des lots n'est pas prise en compte.

En fait, il faut calculer les surfaces à partir du tonnage/jour de pointe, en relation avec les produits concernés. Pour les estimations globales, le chiffre couramment retenu est celui de 20 m<sup>2</sup>/tonne, ce tonnage étant celui traité par journée moyenne du mois de pointe (pommes, poires, pêches). Le Génie Rural dit : 1 m<sup>2</sup>/tonne pour le mois de pointe.

On parvient à des résultats équivalents en l'exprimant comme suit : 300 m<sup>2</sup> par 1.000 tonnes/an pour une station spécialisée pommes et poires, et 400 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes/an pour une station traitant des pêches. Ce chiffre peut être aisément abaissé à 200 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes/an lorsque le calendrier de commercialisation s'étale : régions polyvalentes, stations fruits et légumes. Enfin, dans un document plus récent, le Génie Rural formule la norme suivante : 25 m<sup>2</sup>/tonne/jour.

### 3. Normes de stockage frigorifique

#### a. taux de récolte stockée

Quelle part de la récolte de fruits d'automne et d'hiver doit être stockée ? Certains avancent le chiffre de 80 % et pensent que le taux de stockage doit être de plus en plus élevé.

En majorité, les estimations sont un peu moins exigeantes : G.R. 60-66 % de la récolte. On estime qu'actuellement on stocke au froid environ 40 %. Certaines stations très spécialisées stockent 90 %.

#### b. rapport poids-volume

De façon globale, officiellement, on retient le chiffre de 200 kg/m<sup>3</sup>. Des puristes retiennent 175 kg/m<sup>3</sup>.

Ces normes sont adéquates aux pommes stockées dans de parfaites conditions d'aération et d'accessibilité.

A l'opposé, en recherchant la rationalité optima, sans prendre de risques sur la qualité, on parvient à des taux de 216 à 264 kg pommes et poires par m<sup>3</sup> (CFO 1961).

Enfin, la comparaison des quantités stockées et des volumes montre que des taux plus élevés sont atteints pendant de courtes durées, 1 à 2 mois en cas de besoin. On atteindrait ainsi : 300 kg/m<sup>3</sup>.

## B. MODALITES ACTUELLES DE FINANCEMENT

On peut rencontrer en principe, et on rencontre rarement en fait, les modes normaux de financement privé. En pratique, un circuit favorisé domine, dans lequel trois sources de financement sont associées :

1. subvention de l'Etat
2. autofinancement
3. prêts (en quasi totalité : Crédit Agricole).

### 1. Subventions

A l'époque de la rédaction de cette étude (1967), elles étaient fixées sur les bases suivantes :

#### - attributaires et taux :

- . coopératives ou SICA sont susceptibles de bénéficier de :
  - 0 à 20 % de subvention
  - 0 à 20 % de prime d'orientation
- . les groupements de producteurs peuvent, en outre, recevoir :
  - 5 % de prime du FORMA
- . Société civile :
  - 0 à 20 % de prime d'orientation seulement.

#### - critères :

- . nature du maître d'oeuvre
- . superficie regroupée
- . programme en tonnage
  - .. surface hall
  - .. cubage froid
- . environnement.

#### - procédure :

- a. Le projet est soumis au D.D.A. (Directeur Départemental de l'Agriculture) qui le fait parvenir au F.D.E.S. (Fonds de Développement Economique et Social), via le Préfet de Région et le Comité des Investissements Agricoles (Comité "6");

- b. Il reçoit alors une autorisation d'étude et redescend au D.D.A. Celui-ci mène l'étude technique et se fait conseiller par le Crédit Agricole pour l'établissement du plan financier;
- c. Le dossier remonte au F.D.E.S. qui fixe le taux et le montant de l'aide.

Durée de la procédure : au moins 6 mois.

- en pratique :

- a. Le taux global de subventions pour une Coopérative ou une SICA est de 35 %.
- b. Les critères d'attribution sont :
  - . plan de rentabilité financière sain
  - . concordance avec les objectifs 5ème Plan : 6 régions, 9 départements sont particulièrement "poussés"
  - . taille de la station : dimension lère tranche 1.500 tonnes, ensemble 3.000 tonnes.

Autrement dit, une SICA, groupement de producteurs reconnu ou adhérent à un tel groupement est, actuellement la formule financièrement la plus favorable.

Actuellement, les autorisations concernent les extensions et non les créations.

Il semble que ce soit le "Comité 6" qui soit le centre d'arbitrage.

La caractéristique essentielle de cette procédure est que :

- . le dossier est instruit par un service technique,
  - . les décisions sont prises par un organisme de finances publiques.
- Aussi, les motivations et orientations divergent parfois.

## 2. Prêts

- Organisme prêteur :

C.N.C.A. : Crédit Agricole; terme 15 ans.

taux réel d'intérêt : 4,5 % (tout compris). En fait, le montant du prêt dépasse exceptionnellement 50 % du coût de l'investissement.

- Attributaire :

tout "agriculteur". C'est au sens le plus large qu'il faut comprendre les agriculteurs. Tout exploitant du sol en tirant un revenu quelconque est un agriculteur même si ce revenu est accessoire. De même, les organismes regroupant plusieurs agriculteurs, et par conséquent toutes les formes possibles de groupement de producteurs, peuvent emprunter au crédit agricole. Même des sociétés mixtes ayant un objet agricole et incluant des agriculteurs peuvent en bénéficier pour ce qui est des investissements spécifiquement agricoles qu'elles gèrent. Par exemple, les sociétés qui ont construit les MIN en ont bénéficié pour construire les frigorifiques collectifs, mais non pour construire les équipements de commercialisation.

- Critères :

des garanties juridiques sont exigées

- . engagement solidaire et personnel des administrateurs (critère tellement draconien qu'il n'a jamais eu à jouer, en fait);
- hypothèse légale sur l'investissement;
- fonds commun de garantie : 0,42 % du coût.

Autres organismes

1. SOFIDECA : organisme relais crédit à long terme. Ses interventions ont été limitées jusqu'à présent; sa vocation est d'étudier le projet et de faire des avances.

2. Mutualisation du crédit

Les sociétés de caution mutuelle :

SOCAUGROS, pour le commerce de gros et  
SOGAFRIGO

prennent 2 à 3 % du montant de l'investissement et 1 % en participation au capital pour donner leur aval pour des crédits mobilisables auprès de la Banque de France (semble être utilisé davantage par les stations de négociants).

### 3. Autofinancement

Au niveau des groupements, le taux d'autofinancement est en général d'au moins 20 %, il dépasse rarement 40 %. Le montant de l'apport du producteur est, en principe, proportionnel au nombre d'hectares de ses vergers. En fait, cet autofinancement est souvent fourni par un crédit du Crédit Agricole à l'adhérent au titre de son exploitation ou à titre personnel.

### 4. Exemples

8 exemples de structure de financement d'équipement collectif : part des diverses sources de financement en % de la dépense totale.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Autofinancement	20	26	25	30	30	25	25	45
Crédit	54	50	35	35	35	35	35	20
Subvention	16	24	40	35	35	40	40	35
Type	SICA	SICA	COOP	SICA	COOP	COOP	COOP	COOP

#### Remarque

Des subventions de démarrage destinées partiellement à couvrir les frais de fonctionnement des premiers exercices ont été accordées à titre exceptionnel par le FORMA

100 % des frais du premier semestre

60 % des frais du 1er exercice

50 % des frais du 2ème exercice

25 % des frais du 3ème exercice

### C. NORMES DE COUT

On trouvera, dans le tableau ci-après, le relevé d'indications éparses. Dans un document du G.R. de 1967, la Direction Générale retient les éléments suivants :

- Froid normal 100 F/m<sup>3</sup>
- Supplément pour atmosphère contrôlée 70 F/m<sup>3</sup>
- Hall de conditionnement 500 F/m<sup>2</sup> (y compris matériel de manutention).

(On doit considérer ces normes comme des plafonds pour une exécution normale en l'état actuel des techniques adoptées. Le coût minimum rencontré dans une station de négociant autofinancée est de l'ordre de 160 F/m<sup>2</sup> de hall).

On prévoit, relativement aux réalisations récentes, un abaissement de certains prix du fait de la prépondérance des extensions sur les créations.

Tableau des normes de coût des investissements en France  
(Bâtiments sans le prix de revient du terrain)

SOURCE	m <sup>2</sup> de hall conditiont.	m <sup>3</sup> chambre froide	Préréfrigération m <sup>3</sup>	Atmosphère contrôlée m <sup>3</sup>
COFROR-6 stations 1961	100-120	120		
RENARD-"GR" avril 1963	40	120		
DIVERS-"GR" avril 1963 SCA Bordeneuve STANOR*Moissac Lavalade Min agen, Noble Aiguillon Prentygrade Guyenne	70     120 155	73 90 68  67 50	171    315 150	
MAUREL - "GR" et TIERSONNIER Janv.67	167 210	58 90		160
LE GOUIS Etude Bacopa Stations Vergers d'Anjou  Muscadelle	150 - 250  163	80 - 100 60 - 75 60 87,5 70		
VILLAIN Etude DGRST	185-200	65-100	150	130

Unités : francs français

\* STANOR : Station de Normalisation

#### D. CONSISTANCE ACTUELLE DES EQUIPEMENTS

On trouvera, dans les tableaux ci-après, la récapitulation par département des volumes frigorifiques fruits et légumes d'après le recensement du Génie Rural mis à jour au printemps 1967 par le C.T.I.F.L. Après ces récapitulations, on trouvera la liste des stations et leur volume.

#### E. PREVISIONS DES BESOINS

Le Génie Rural dans une note récente formule une estimation des besoins d'équipement à construire dans les cinq prochaines années, soit d'ici 1972, sans qu'il soit possible ni de déterminer le terme avec précision, ni le rythme auquel ces réalisations doivent être faites. En outre, il prévoit essentiellement une extension des stations existantes et peu de créations. Cette estimation est de :

- Frigorifiques à construire : 2.800.000 m<sup>3</sup> - ceux existants se montant à environ 2.540.000 m<sup>3</sup>, il s'agit en fait de construire 110 % de la capacité actuelle.
- Atmosphère contrôlée; dans le total des chambres froides prévu, le Génie Rural considère qu'environ 800.000 m<sup>3</sup> devraient être équipés en atmosphère contrôlée.
- Halls de conditionnement à réaliser : 250.000 m<sup>2</sup>. Il n'y a pas actuellement d'inventaire des halls existants. Ce chiffre s'appuie donc sur les prévisions d'accroissement de tonnage.

En même temps, on semble craindre dans les milieux responsables :

- . un suréquipement
- . que les aides à l'investissement ne favorisent les plantations futures et la surproduction.

La tendance est donc à discriminer de plus en plus dans les aides et à réduire progressivement le montant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUCTIONS ET DE L'EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE  
EN FRANCE PAR DEPARTEMENT ET PAR REGION. LES CHIFFRES DE PRODUCTION SE  
RAPPORTENT A L'ANNEE 1965. L'INVENTAIRE DE L'EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE A  
ETE MIS A JOUR EN AVRIL 1967 \*

DEPARTEMENTS ET REGIONS	PRODUCTION BRUTE EN 1.000 T				EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE	
	Total Légumes	Total Fruits	Poires et Pommes	TOTAL F. & L.	Capacité frigorifique en m <sup>3</sup>	Nombre stations
NORD	152,6	17,3	17,0	169,9	3.700	1
PAS-DE-CALAIS	75,0	2,4	2,1	77,4	3.600	1
1. REGION NORD	227,6	19,7	19,1	247,3	7.300	2
AISNE	35,0	28,3	27,4	63,3	29.350	4
OISE	55,7	7,9	7,2	63,6	16.000	3
SOMME	29,3	10,1	9,4	39,4	12.000	2
2. PICARDIE	120,0	46,3	44,0	166,3	57.350	9
SEINE	35,5	1,9	1,8	37,4	18.250	3
SEINE-ET-MARNE	48,4	5,4	5,1	53,8	8.400	2
SEINE-ET-OISE	327,8	27,8	18,0	355,6	55.150	12
3. REGION PARISIENNE	411,7	35,1	24,9	446,8	81.800	17
CHER	6,1	19,0	19,0	25,1	14.100	2
LOIR-ET-CHER	34,8	11,9	8,4	46,7	12.080	2
INDRE-et-LOIRE	38,6	51,6	50,5	90,2	62.650	10
INDRE	7,9	2,1	1,9	10,0	7.500	1
LOIRET	114,6	11,2	10,1	125,8	19.380	5
4. CENTRE	202,0	95,8	89,9	297,8	115.710	20

\* L'inventaire de l'équipement frigorifique a été établi à partir de la liste détaillée des stations établie par le CTIFL en avril 1967, sauf pour les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Pour ces deux régions, en effet, une enquête effectuée dans la Vallée de la Garonne a permis de faire une mise à jour à la fin de 1967.

DEPARTEMENTS ET REGIONS	PRODUCTION BRUTE EN 1.000 T				EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE	
	Total Légumes	Total Fruits	Poires et Pommes	TOTAL F. & L.	Capacité frigorifique en m <sup>3</sup>	Nombre stations
EURE	15,9	5,6	4,8	21,5	2.300	1
SEINE MARITIME	15,3	11,5	9,8	26,8	8.500	1
5. HAUTE NORMANDIE	31,2	17,1	14,6	48,3	10.800	2
MANCHE	106,3	0,9	0,5	107,2	3.000	1
6. BASSE NORMANDIE	106,3	0,9	0,5	107,2	3.000	1
FINISTERE	316,5	5,8	1,0	322,3	68.340	10
7. BRETAGNE	316,5	5,8	1,0	322,3	68.340	10
SARTHE	27,6	24,1	23,9	51,7	44.000	6
MAINE-ET-LOIRE	76,3	92,7	90,0	169,0	208.770	20
LOIRE ATLANTIQUE	162,2	14,3	13,1	176,5	2.000	1
8. REGION PAYS DE LA LOIRE	266,1	131,1	127,0	397,2	254.770	27
DEUX SEVRES	27,9	25,5	25,4	53,4	14.600	2
9. POITOU CHARENTE	27,9	25,5	25,4	53,4	14.600	2
HAUTE VIENNE	19,2	5,2	5,0	24,4	7.500	1
10. LIMOUSIN	19,2	5,2	5,0	24,4	7.500	1
DORDOGNE	33,1	62,3	50,5	95,4	125.000	10
GIRONDE	41,4	21,5	11,3	62,9	99.600	10
LANDES	7,8	7,0	6,5	14,8	15.300	1
LOT ET GARONNE	135,6	117,4	39,4	253,0	188.942	32
BASSES PYRENEES	27,9	5,3	4,3	33,2	5.160	1
11. AQUITAINE	245,8	213,5	112,0	459,3	434.002	54

DEPARTEMENTS ET REGIONS	PRODUCTION BRUTE EN 1.000 T				EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE	
	Total Légumes	Total Fruits	Poires et Pommes	TOTAL F. & L.	Capacité frigorifique en m3	Nombre stations
ARIEGE	2,9	3,5	3,3	6,4	14.600	3
AVEYRON	5,0	2,3	0,7	7,3	-	
HAUTE GARONNE	57,9	33,2	17,5	91,1	149.300	19
GERS	8,5	7,2	5,4	15,7	41.500	11
LOT	23,3	10,5	2,3	33,8	4.300	2
HAUTES PYRENEES	5,7	1,0	0,8	6,7	-	
TARN	38,9	11,5	9,0	50,4	41.000	3
TARN-ET-GARONNE	44,3	129,8	38,0	174,1	224.360	28
12. MIDI PYRENEES	186,5	199,0	77,0	385,5	475.060	66
ARDENNES	1,4	2,3	1,9	3,7	7.500	1
13. CHAMPAGNE	1,4	2,3	1,9	3,7	7.500	1
MEURTHE ET MOSELLE	24,0	8,6	2,2	32,6	5.500	2
MEUSE	6,1	6,5	0,8	12,6	4.000	1
14. LORRAINE	30,1	15,1	3,0	45,2	9.500	3
YONNE	19,1	13,1	9,9	32,2	7.200	2
COTE D'OR	58,4	3,2	1,2	61,6	2.500	1
17. BOURGOGNE	77,5	16,3	11,1	93,8	9.700	3
ALLIER	5,7	3,3	2,6	9,0	3.000	1
PUY-DE-DOME	15,8	38,0	30,3	53,8	6.000	1
18. AUVERGNE	21,5	41,3	32,9	62,8	9.000	2

DEPARTEMENTS ET REGIONS	PRODUCTION BRUTE EN 1.000 T				EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE	
	Total Légumes	Total Fruits	Poires et Pommes	TOTAL F. & L.	Capacité frigorifique en m <sup>3</sup>	Nombre stations
DROME	55,7	158,6	48,5	214,3	69.493	17
ISERE	64,6	31,9	12,6	96,5	10.680	7
RHONE	20,1	30,0	19,0	50,1	26.505	13
SAVOIE	10,6	5,3	4,6	15,9	1.000	1
HAUTE-SAVOIE	9,9	9,6	8,3	19,5	8.344	6
ARDECHE	13,7	92,5	20,5	106,2	45.400	9
19. RHONE ALPES	174,6	327,9	113,5	502,5	161.422	53
AUDE	25,0	23,2	15,0	48,2	45.480	11
GARD	92,2	136,7	56,0	228,9	110.290	18
HERAULT	44,1	117,0	70,7	161,1	255.400	30
20. LANGUEDOC	161,3	276,9	141,7	438,2	411.170	59
BASSES ALPES	17,8	37,4	31,0	55,2	20.400	3
HAUTES ALPES	0,8	37,1	35,5	37,9	30.500	5
ALPES MARITIMES	71,3	9,7	3,0	81,0	9.050	2
VAR	31,1	49,6	15,7	80,7	20.780	6
BOUCHES DU RHONE	231,6	191,4	108,0	423,0	224.000	26
VAUCLUSE	227,9	188,3	57,5	416,2	94.600	21
21. PROVENCE COTE D'AZUR	580,5	513,5	250,7	1.094,0	399.330	63
T O T A L	3.207,7	1.988,3	1.095,2	5.196,0	2.537.854	395

On cherche également à moduler l'aide en fonction des problèmes de trésorerie normaux d'une exploitation arboricole nouvelle : gros effort d'aide lorsque la trésorerie devient positive et que la station devient nécessaire. Dégressivité à mesure que croissent les rendements de production.

A noter que l'attribution des aides publiques à l'équipement pose actuellement plus explicitement le problème de l'orientation de la production.

2ème PartieRésultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation  
des fruits et légumesCHAPITRE I : NOTE METHODOLOGIQUE ET RESULTATSA. NOTE METHODOLOGIQUEPrésentation

Le premier volet des tableaux est relatif à la production commercialisée et à la production traitée par les "stations".

Le deuxième volet concerne les équipements actuels et à prévoir.

I. PRODUCTION COMMERCIALISEEColonnes

1.2.3.3a. Statistique agricole publiée en 1966 et relative à la récolte 1965.

1

Production commercialisée de légumes :

- chou à choucroute, chou de Bruxelles, chou-fleur, autres choux, betterave potagère, scorsonère, salsifis, céleri rave, céleri branche, poireau, épinard, petits pois, fève, asperge, artichaut;
- carotte, ail, oignons;
- tomate, concombre, cornichon;
- laitue, chicorée, melon, divers.

2 Production commercialisée de fruits :

- fruits à pépins (pommes et poires de table);
- fruits à noyau : cerises, mirabelles, reine-claude, prunes à pruneaux, autres prunes, abricots, pêches;
- raisins de table, cassis et groseilles, framboises, fraises.

3 Production commercialisée de fruits à pépins :

- pommes et poires de table.

3a Production commercialisée de fruits à noyau :

- cerises, mirabelles, reine-claude, prunes à pruneaux, autres prunes, abricots, pêches.

4 La production de fruits et légumes commercialisée est le résultat de l'addition des données des colonnes 1 et 2.

5 Indication des classes des "stations" d'après la capacité totale de stockage de longue durée (plus de 4 semaines) par station :

- moins de 2.000 mètres cubes
- de 2 à 10.000 mètres cubes
- plus de 10.000 mètres cubes

La capacité de stockage retenue est celle de l'ensemble des locaux simplement ventilée, des locaux équipés de réfrigération simple ou avec contrôle de l'atmosphère.

## II. NOMBRE DE STATIONS

6 Nombre de stations

Le nombre de stations est calculé à partir des données de l'enquête par correspondance effectuée pendant le premier trimestre 1968.

Nombre de stations de moins de 2.000 m<sup>3</sup> :

par convention, sont considérées de capacité inférieure à 2.000 m<sup>3</sup> les stations :

- disséminées pour lesquelles aucune analyse détaillée n'a été faite
- individuelles, de moins de 2.000 mètres cubes.

Nombre de stations de 2 à 10.000 m<sup>3</sup> :

stations individuelles de capacité de stockage comprise entre 2 et 10.000 m<sup>3</sup>.

Nombre de stations de plus de 10.000 m<sup>3</sup> :

stations individuelles de capacité de stockage supérieure à 10.000 m<sup>3</sup>.

7

Nombre de stations dont la forme juridique est la propriété d'un producteur indépendant ou de plusieurs producteurs (société anonyme, société civile agricole).

8

Nombre de stations dont la formule juridique est, soit :

- une coopérative
- une société d'intérêt collectif agricole (SICA)
- une autre forme de groupement de producteurs
- un marché d'intérêt national (MIN)

9

Nombre de stations dont la forme juridique est :

- la propriété d'un négociant (expéditeur, exportateur et autres négociants)
- un entrepôt public.

### III. TONNAGES ANNUELS DE FRUITS ET DE LEGUMES RECUS DANS LES STATIONS

Les tonnages annuels de légumes, de fruits à noyau et de fruits à pépins résulteront des données de l'enquête par correspondance effectuée pendant le premier trimestre 1968.

- 10 Tonnage annuel des légumes reçus dans les stations :  
les produits traités sont les mêmes que ceux décrits dans la colonne 1. Ne sont pas comprises les pommes de terre (primeurs, plants).
- 12 Tonnage annuel de fruits à pépins reçus dans les stations :  
les produits traités sont les pommes et poires de table.
- 13 Tonnage annuel de fruits à noyau reçus dans les stations :  
Au cours de l'enquête sur place, ont été relevés les tonnages de prunes, quetsches, mirabelles reçues dans quelques stations. Ces tonnages ont été indiqués.
- 11 Le tonnage annuel, total de fruits reçus dans les stations est le résultat de l'addition des données indiquées dans les colonnes 12 et 13.
- 14 Le tonnage annuel total de fruits et de légumes reçus dans les stations est le résultat de l'addition des données indiquées dans les colonnes 10 et 11.

#### IV. POURCENTAGE DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS

- 15 Le pourcentage de la production de fruits traitée dans les stations est le rapport entre :
- la production de fruits reçus dans les stations (colonne 11)
  - la production de fruits récoltés dans la circonscription (colonne 2).
- 16 Le pourcentage de la production de légumes traités dans les stations est le rapport entre :
- la production de légumes reçus dans les stations (colonne 10);
  - la production de légumes commercialisés dans la circonscription (colonne 1).

N.B. relatif aux colonnes 15 et 16 :

Le résultat du rapport peut être supérieur à 100 % si :

- . la production de fruits ou de légumes commercialisée en 1965 est faible par rapport à la production reçue par les stations en 1967-68;
- . la production traitée dans les stations est "drainée" de circonscriptions voisines.

V. ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS

/17/

La proportion de légumes dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de légumes reçus dans les stations (colonne 10);
- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

/18/

La proportion de fruits à pépins dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de fruits à pépins reçus dans les stations (colonne 12);
- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

/19/

La proportion de fruits à noyau dans le tonnage traité par les stations est le résultat du rapport entre :

- le tonnage annuel de fruits à noyau reçus dans les stations (colonne 13);
- le tonnage global annuel de fruits et de légumes reçus dans les stations (colonne 14).

Le second volet du tableau est relatif aux équipements des stations. On entend par "station" l'établissement où les produits sont groupés ou apportés et où ils sont triés, conditionnés, entreposés, stockés éventuellement pendant plusieurs semaines, que ce soit à un premier stade de la commercialisation ou à un stade ultérieur. Les marchés de consommation ne sont pas compris dans les stations ainsi définies, sauf pour la partie de leurs équipements éventuellement utilisée à des fins de distribution.

#### VI. SURFACE TOTALE COUVERTE DES STATIONS

- [21] Surface couverte destinée aux opérations de tri et de conditionnement.
- [22] Surface couverte destinée à la réception des marchandises. à l'exposition en vue de la vente, à la vente elle-même, au transit temporaire des marchandises jusqu'à leur enlèvement.

#### VII. VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE QUATRE SEMAINES

- [23] Volumes des locaux simplement ventilés : sont compris dans cette rubrique tous les volumes de stockage utilisés pendant plus de 4 semaines et ne disposant pas d'équipements de refroidissements et de contrôle de l'atmosphère. Il s'agit en particulier des locaux équipés d'une ventilation plus ou moins contrôlée.
- [24] Volume des locaux équipés pour le refroidissement seulement.
- [25] Volume des locaux équipés pour le refroidissement de l'air et pour le contrôle de l'atmosphère (CO<sub>2</sub>).
- [26] Le volume total des locaux de stockage est le résultat du cumul des équipements indiqués dans les colonnes 23. 24. 25.

N.B. Les valeurs recensées comme surfaces de conditionnement et volume de stockage, sont analysées par classe (moins de 2.000 m<sup>3</sup>, de 2 à 10.000 m<sup>3</sup>, plus de 10.000 m<sup>3</sup>).

Les équipements disséminés n'ayant pas fait l'objet d'analyse détaillée sont considérés globalement comme faisant partie de la classe "moins de 2.000 m<sup>3</sup>".

#### VIII. PREVISIONS RELATIVES AUX EQUIPEMENTS

Les prévisions concernent l'accroissement de surface pour le conditionnement et l'augmentation de volume pour le stockage de longue durée en fruits et en légumes frais.

Les valeurs indiquées dans les tableaux correspondent aux besoins additionnels déclarés par :

- les personnalités officielles des départements,
- les représentants des professionnels : producteurs, directeurs de coopératives ou de marchés, négociants.

Ces valeurs résultent donc d'opinions, de points de vue, exprimés par les personnalités auprès desquelles l'enquête s'est déroulée.

#### 27 Surface de conditionnement à prévoir en 1975

Il s'agit du complément de surface nécessaire pour conditionner les fruits et les légumes frais en 1975.

#### 28 Tonnage à conditionner en 1975

Il s'agit de l'accroissement du tonnage de fruits et de légumes à conditionner en 1975.

N.B. relatif aux prévisions d'accroissement de surfaces :

Les données recueillies par enquête sont, le plus souvent, formulées en tonnes pour exprimer l'accroissement des surfaces de conditionnement. Ceci tient au fait que les professionnels utilisent le tonnage transitant par leurs locaux pour mesurer l'importance de leurs installations. La conversion des résultats en m<sup>2</sup> n'a pas été retenue parce qu'elle se traduirait généralement par une multiplication exagérée de la surface actuelle.

En revanche, les valeurs indiquées en surface correspondent aux besoins réellement exprimés en termes de mètres carrés supplémentaires.

29 Volume de stockage de plus de 4 semaines à prévoir en 1975

Il s'agit du complément de volume déclaré nécessaire pour faire face aux besoins de stockage en 1975. Ces besoins de stockage sont justifiés par des considérations souvent très différentes : installations vétustes, augmentation de la production, changement dans les modes de collecte ...

30 Tonnage à stocker pendant plus de 4 semaines en 1975

Il s'agit de l'accroissement de tonnage de fruits à stocker en 1975.

N.B. Dans le cas où un besoin complémentaire a été déclaré en terme de volume, on est passé à l'expression du besoin en terme de tonnage en utilisant le taux de conversion :

1 m<sup>3</sup> permet de stocker 200 kg

Dans le cas où un besoin complémentaire a été déclaré en terme de tonnage, on est passé à l'expression du besoin en terme de volume en utilisant le taux de conversion :

1 tonne est stockée dans 5 m<sup>3</sup>

## B. RESULTATS

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA CITE (m <sup>3</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS		TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits (t)	légumes (t)	légumes (%)	fruits à pépins (%)	fruits à noyau (%)	
		Total (t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)				Produc- teurs inde- pend <sup>ts</sup>	Coope- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Nego- cians		fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)							
	1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
NORD	152.600	17.300	17.000	250	169.900	< 2000	-	-	-	-	5.000	-	-	-	5.000	-	3 %	100 %	-	-
						2-10000	3	-	3	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	3	-	3	-										
PAS-DE-CALAIS	75.000	2.400	2.100	0	77.400	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
1 REGION NORD	227.600	19.700	19.100	250	247.300	< 2000	-	-	-	-	5.000	-	-	-	5.000	-	2 %	100 %	-	-
						2-10000	3	-	3	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	3	-	3	-										
AISNE	35.000	28.300	27.400	380	63.300	< 2000	5	-	-	-	-	10.000	10.000	-	10.000	35 %	-	-	100 %	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	6	-	1	-										
OISE	55.700	7.900	7.200	120	63.600	< 2000	-	-	-	-	-	5.100	5.100	-	5.100	64 %	-	-	100 %	-
						2-10000	3	3	-	-										
						> 10000	2	-	2	-										
						TOTAL	5	3	2	-										
SOMME	29.300	10.100	9.400	90	39.400	< 2000	11	3	-	-	1.450	8.900	8.900	-	10.350	81 %	5 %	14 %	86 %	-
						2-10000	4	3	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	15	6	1	-										
2 REGION PICARDIE	120.000	46.300	44.000	590	166.300	< 2000	16	2	-	-	1.450	24.000	24.000	-	25.450	52 %	1 %	6 %	94 %	-
						2-10000	7	6	1	-										
						> 10000	3	-	3	-										
						TOTAL	26	8	4	-										
SEINE	35.500	1.900	1.800	10	37.400	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
SEINE-M-SEINE	48.400	5.400	5.100	80	53.800	< 2000	2	-	2	-	43.000	5.000	5.000	-	48.000	93 %	89 %	90 %	10 %	-
						2-10000	1	-	1	-										
						> 10000	1	1	-	-										
						TOTAL	4	1	3	-										
SEINE-N-SEINE	27.800	27.800	18.000	8.000	358.600	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	10	8	-	2										
						> 10000	1	1	-	-										
						TOTAL	11	9	-	2										
3 REGION PARISIENNE	411.700	35.100	24.900	8.090	446.800	< 2000	2	-	2	-	43.000	5.000	5.000	-	48.000	14 %	10 %	90 %	10 %	-
						2-10000	11	8	1	2										
						> 10000	2	2	-	-										
						TOTAL	15	10	3	2										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS  (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR												
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975					
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR				
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)			
		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
NORD	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	1.400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1.400	-	-	-	-	-	-	-	5.000	-	-	-	-
PAS-DE-CALAIS	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 REGION NORD	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	1.400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1.400	-	-	-	-	-	-	-	5.000	-	-	-	-
AISNE	< 2 000	1.420	-	5.700	7.200	-	12.900	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	9.000	1.500	10.000	37.000	9.500	56.500	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	10.420	1.500	15.700	44.200	9.500	69.400	-	2.000	-	-	-	-	-
OISE	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	8.000	-	8.000	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	2.850	-	-	17.600	12.000	29.600	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	2.850	-	-	25.600	12.000	37.600	-	1.500	6.000	1.200	-	-	-
SONME	< 2 000	2.450	200	1.350	5.400	-	6.750	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	2.625	100	3.200	16.200	-	19.400	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	5.075	300	4.550	21.600	-	26.150	-	-	10.000	2.000	-	-	-
2 REGION PICARDIE	< 2000	3.870	200	7.050	12.600	-	19.650	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	2.625	100	3.200	24.200	-	27.400	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	11.850	1.500	10.000	54.600	21.500	86.100	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	18.345	1.800	20.250	91.400	21.500	133.150	-	3.500	16.000	3.200	-	-	-
SEINE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SEINE- ET-MARNE	< 2 000	5.700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	250	-	-	4.800	-	4.800	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	3.000	-	-	12.000	6.000	18.000	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	8.950	-	-	16.800	6.000	22.800	-	21.000	25.000	5.000	-	-	-
SEINE- ET-OISE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	1.800	165	-	27.750	-	27.750	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	18.850	-	18.850	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1.800	165	-	46.600	-	46.600	-	-	-	-	-	-	-
3 REGION PARISIENNE	< 2 000	5.700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	2.050	165	-	32.550	-	32.550	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	3.000	-	-	30.850	6.000	36.850	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	10.750	165	-	63.400	6.000	69.400	-	21.000	25.000	5.000	-	-	-

## FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m³)	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	Fruits	Légumes	Légumes %	Fruits à pépins %	Fruits à noyau %
		Total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pendants	Coope- ratives, autres groupes d'inter- médiaires de pro- ducteurs	Négo- ciant et marchés publics		Total (t)	dont:							
	1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
CHER	6.100	19.000	19.000	-	25.100	< 2000	26	26	-	-										
						2+10000	3	3	-	-										
						> 10000	2	-	2	-										
						TOTAL	31	29	2	-										
LOIR ET CHER	34.800	11.900	8.400	82	46.700	< 2000	2	1	1	-	100	2.510	2.510	-	2.610	21 %	0	4 %	96 %	
						2+10000	2	-	2	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	4	1	3	-										
INDRE ET LOIR	38.600	51.600	50.500	283	90.200	< 2000	10	-	-	-										
						2+10000	10	8	2	-										
						> 10000	3	2	1	-										
						TOTAL	23	10	3	-										
INDRE	7.900	2.100	1.900	18	10.000	< 2000	8	-	-	-		4.300	4.300	-	4.300	205 %	-	-	100 %	
						2+10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	9	-	1	-										
EURE ET LOIR	5.200	5.300	5.300	-	10.500	< 2000	-	-	-	-										
						2+10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
LOIRET	114.600	11.200	10.100	70	125.800	< 2000	13	-	3	-	8.300	31.000	30.880	120	39.300	277 %	7 %	21 %	79 %	0
						2+10000	1	-	1	-										
						> 10000	1	-	-	1										
						TOTAL	15	-	4	1										
REGION CENTRE	207.200	101.100	95.200	453	308.300	< 2000	59	27	4	-	8.400	94.810	94.690	120	103.210	92 %	4 %	8	92	0
						2+10000	17	11	6	-										
						> 10000	6	2	3	1										
						TOTAL	82	40	13	1										
EURE	15.900	5.600	4.800	68	21.500	< 2000	1	-	1	-	1.200				1.200	-	8 %	100 %	-	-
						2+10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1	-	1	-										
SEINE MARITIME	15.300	11.500	9.800	155	26.800	< 2000	-	-	-	-										
						2+10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1	-	1	-										
REGION HAUTE NORMANDIE	31.200	17.100	14.600	223	48.300	< 2000	1	-	1	-	1.200				1.200	-	4 %	100 %	-	-
						2+10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	2	-	2	-										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1976			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
CHER	< 2 000	2.640	150	3.000	4.650	-	7.650					
	2 à 10 000	1.385	875	-	10.400	-	10.400					
	> 10 000	3.515	930	-	34.700	-	34.700					
	TOTAL	7.540	1.955	3.000	49.750	-	52.750	-	-	125.000	25.000	
LOIR-ET-CHER	< 2 000	-	-	-	400	-	400					
	2 à 10 000	2.500	-	-	10.400	-	10.400					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.500	-	-	10.800	-	10.800	-	-	-	-	
INDRE-ET-LOIRE	< 2 000	.	.	2.500	1.000	-	3.500					
	2 à 10 000	.	.	-	43.600	10.000	53.600					
	> 10 000	.	.	-	19.400	23.000	42.400					
	TOTAL	.	.	2.500	64.000	33.000	99.500	.	.	100.000	20.000	
INDRE	< 2 000	1.200	-	8.000	-	-	8.000					
	2 à 10 000	500	-	-	9.000	-	9.000					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	1.700	-	8.000	9.000	-	17.000	-	-	45.000	9.000	
EURE-ET-LOIR	< 2 000	.	.	.	.	.	.					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	.	.	.	.	.	.	-	-	-	-	
LOIRET	< 2 000	5.200*	-	-	20.000*	-	20.000*					
	2 à 10 000	1.000*	-	-	4.200*	-	4.200*					
	> 10 000	3.780	-	-	13.000	2.202	15.202					
	TOTAL	9.980*	-	-	37.200*	2.202	39.402*	1.000	-	50.000	10.000	
4 REGION CENTRE	< 2 000	9.040*	150*	13.500*	26.050*	-	39.550*					
	2 à 10 000	4.885*	875*	-	77.600*	10.000	87.600*					
	> 10 000	7.795*	930*	-	67.100	25.202	92.302					
	TOTAL	21.720*	1.955*	13.500*	170.750*	35.202	219.452*	1.000	-	320.000	64.000	
EURE	< 2 000	335	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	335	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SEINE MARITIME	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	.	.	-	8.500	-	8.500					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	.	.	-	8.500	-	8.500	-	-	-	-	
5 REGION NORMANDIE	< 2 000	335	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	.	.	-	8.500	-	8.500					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	335*	-	-	8.500	-	8.500	-	-	-	-	

## FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m <sup>2</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pendants	Coopé- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont:							
1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
CALVADOS	22.400	3.600	3.500	-	26.000	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
MANCHE	106.300	900	500	-	107.200	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
ORNE	5.500	3.500	3.500	-	9.000	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
REGION BASSE NORMANDIE	134.200	8.000	7.500	-	142.200	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
COTES-DU-NORD	31.400	900	700	-	32.300	< 2000	20	2	6	.	60.000	-	-	-	60.000	-	191 %	100%	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	20	2	6	.										
FINISTERE	316.500	5.800	1.000	17	322.300	< 2000	171	.	.	.	322.300	-	-	-	322.300	-	102 %	100%	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	(171)	.	.	.										
ILLE ET VILAINE	68.600	10.900	10.700	6	79.500	< 2000	106	1	5	.	80.250	18.200	17.000	1.200	98.450	167%	117%	82%	17%	1 %
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	106	1	5	.										
MORBIHAN	33.000	2.500	2.500	0	35.500	< 2000	13	5	.	.	-	2.500	2.500	-	2.500	100%	-	-	100%	-
						2-10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	14	6	.	.										
REGION BRETAGNE	449.500	20.100	14.900	23	469.600	< 2000	310	8	11	.	462.550	20.700	19.500	1.200	483.250	103%	103%	96%	4 %	0
						2-10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	311	9	11	.										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
CALVADOS	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MANCHE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ORNE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
REGION 6 BASSE NORMANDIE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
COTES-du-NORD	< 2 000	8.250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	8.250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FINISTERE	< 2 000	113.000	-	-	11.000	-	11.000	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	113.000	-	-	11.000	-	11.000	-	-	-	-	
ILLE et VILAINNE	< 2 000	4.750	-	-	2.300	50	2.350	-	-	-	-	
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	4.750	-	-	2.300	50	2.350	6.500	.	4.000	(800)	
MORBIHAN	< 2 000	1.200	-	5.000	780	-	5.780	-	-	-	-	
	2 à 10 000	800	-	5.000	3.500	-	8.500	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	2.000	-	10.000	4.280	-	14.280	-	-	10.000	2.000	
7 REGION BRETAGNE	< 2 000	127.200	-	5.000	14.080	50	19.130	-	-	-	-	
	2 à 10 000	800	-	5.000	3.500	-	8.500	-	-	-	-	
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL	128.000	-	10.000	17.580	50	27.630	6.500	.	14.000	2.800	

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m <sup>3</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits (t)	légumes (t)	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont :					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont :							
	1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
LOIRE - ATLANTIQUE	162.200	14.300	13.100	200	176.500	< 2000	6	-	6	-	33.000	6.000	6.000	-	39.000	42%	20%	85%	15%	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	7	-	7	-										
MAINE -ET- LOIRE	76.300	92.700	90.000	500	169.000	< 2000	42	29	4	9	14.800 <sup>8</sup>	55.100 <sup>8</sup>	54.100 <sup>8</sup>	1.000 <sup>8</sup>	69.900 <sup>8</sup>	59%	19%	21%	77%	2 %
						2 à 10000	12	2	3	7										
						> 10000	5	1	2	2										
						TOTAL	59	32	9	18										
MAYENNE	10.400	7.100	7.000	80	17.500	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
SARTHE	27.600	24.100	23.900	130	51.700	< 2000	26	3 <sup>8</sup>	1 <sup>8</sup>	.	6.000	20.000	20.000	-	26.000	83 %	22 %	23 %	77 %	-
						2 à 10000	7	5	1	1										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	34	8 <sup>8</sup>	3 <sup>8</sup>	1 <sup>8</sup>										
VENDEE	24.800	8.200	7.800	320	33.000	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
PAYS- DE - LA - LOIRE	301.300	146.400	141.800	1.230	447.700	< 2000	74	32 <sup>8</sup>	11 <sup>8</sup>	9 <sup>8</sup>	53.800 <sup>8</sup>	81.100 <sup>8</sup>	80.100 <sup>8</sup>	1.000 <sup>8</sup>	134.900 <sup>8</sup>	55 %	18 %	40 %	59 %	1 %
						2 à 10000	19	7	4	8										
						> 10000	7	1	4	2										
						TOTAL	100	40 <sup>8</sup>	19 <sup>8</sup>	19 <sup>8</sup>										
CHARENTE	18.700	1.300	500	130	20.000	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
CHARENTE- MARITIME	19.200	4.900	2.800	330	24.100	< 2000	26	18 <sup>8</sup>	.	.	25	2.670	2.670	-	2.695	54 %	0	1 %	99 %	-
						2 à 10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	27	19 <sup>8</sup>	.	.										
DEUX-SEVRES	27.900	25.500	25.400	50	53.400	< 2000	14	9 <sup>8</sup>	.	.	-	8.460	8.425	35	8.460	33 %	-	-	100 %	0
						2 à 10000	3	2	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	17	11 <sup>8</sup>	1 <sup>8</sup>	.										
VIENNE	55.700	1.800	1.600	60	57.500	< 2000	1	1	-	-	2.800	70	70	-	2.870	4 %	5 %	98 %	2 %	-
						2 à 10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1	1	-	-										
REGION POITOU- CHARENTE	121.500	33.500	30.300	570	155.000	< 2000	41	28 <sup>8</sup>	.	.	2.825	11.200	11.165	35	14.025	33%	2 %	21%	79%	0
						2 à 10000	4	3	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	45	31 <sup>8</sup>	1 <sup>8</sup>	.										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1976			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
LOIRE - ATLANTIQUE	< 2 000	7.900	-	-	1.100*	-	1.100*					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-						
	> 10 000	700	-	-	9.000	3.000	12.000					
	TOTAL	8.600	-	-	10.400	3.000	13.400	5.000	49.000	64.100	12.820	
MAINE-et- LOIRE	< 2 000	3.500	-	-	27.600	-	27.600					
	2 à 10 000	12.600	-	-	78.700	-	78.700					
	> 10 000	10.900	-	-	97.000	28.300	125.300					
	TOTAL	27.000	-	-	203.300	28.300	231.600	-	-	200.000	40.000	
MAYENNE	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SARTHE	< 2 000	5.085*	-	9.600*	13.385*	6.000*	28.985*					
	2 à 10 000	4.452*	-	6.100	31.565	3.500	41.165					
	> 10 000	2.222	-	4.134	12.400	-	16.534					
	TOTAL	15.000	-	25.000	65.000	10.000	100.000	-	14.000	50.000	10.000	
VENDEE	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8 PAYS-DE- LA-LOIRE	< 2 000	16.485*	-	9.600*	42.085*	6.000*	57.685*					
	2 à 10 000	17.052*	-	6.100	110.265	3.500	119.865					
	> 10 000	13.822	-	4.134	118.400	31.300	153.834					
	TOTAL	50.600	-	25.000	278.700	41.300	345.000	5.000	63.000	314.100	62.820	
CHARENTE	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CHARENTE - MARITIME	< 2 000	2.520	-	4.280	6.115	-	10.395					
	2 à 10 000	240	-	-	2.750	-	2.750					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.760	-	4.280	8.865	-	13.145	-	1.785	6.000	1.200	
DEUX-SEVRES	< 2 000	3.845	-	2.485	5.780	-	8.265					
	2 à 10 000	2.680	-	13.200	13.700	-	26.900					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	6.525	-	15.685	19.480	-	35.165	-	7.200	14.400	2.880	
VIENNE	< 2 000	400	200	200	-	400	600					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	400	200	200	-	400	600	-	-	600	120	
9 REGION POLTOU- CHARENTE	< 2 000	6.765	200	6.965	11.895	400	19.260					
	2 à 10 000	2.920	-	13.200	16.450	-	29.650					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	9.685	200	20.165	28.345	400	48.910	-	8.985	21.000	4.200	

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m³)	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits (t)	légumes (t)	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)						
1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
CORREZE	24.300	12.000	9.400	1.330	36.300	< 2000	10	.	.	.	-	4.000	4.000	-	4.000	33%	-	-	100%	-
						2-10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	11	1*	.	.										
CREUSE	6.000	200	200	30	6.200	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
HAUTE-VIENNE	19.200	5.200	5.000	60	24.400	< 2000	.	.	.	.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1*	1*	.	.										
REGION LIMOUSIN	49.500	17.400	14.600	1.420	66.900	< 2000	10*	.	.	.	-	4.000	4.000	.	4.000	23%	-	-	100%	-
						2-10000	2	2	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	12*	2*	.	.										
DORDOGNE	33.100	62.300	50.500	8.200	95.400	< 2000	.	.	.	.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	5	3	2	-										
						> 10000	4	3	1	-										
						TOTAL	9*	6*	3*	.										
GIRONDE	41.400	21.500	11.300	7.620	62.900	< 2000	9*	.	2*	.	160	19.060	13.140	5.920	19.220	89%	0	1%	68%	31%
						2-10000	4	-	4	-										
						> 10000	3	-	3	-										
						TOTAL	16	.	9*	.										
LANDES	7.700	7.000	6.500	380	14.700	< 2000	5	.	.	.	-	9.220	9.200	20	9.220	132%	-	-	100%	0
						2-10000	2	-	2	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	8	.	3*	.										
LOT-ET-GARONNE	135.600	117.300	39.400	65.840	252.900	< 2000	36	.	2*	1*	6.600	82.394	64.889	17.505	88.994	70%	5%	7%	73%	20%
						2-10000	6	4	2	-										
						> 10000	10	3	6	1										
						TOTAL	52	7*	10*	2*										
BASSES-PYRENEES	27.900	5.300	4.300	790	33.200	< 2000	3	2	1	-	900	1.040	1.040	-	1.940	20%	3%	46%	54%	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	3	2	1	-										
REGION AQUITAINE	245.700	213.400	112.000	82.830	59.100	< 2000	53*	2*	5*	1*	7.660	111.714	88.269	23.445	119.374	52%	3%	6%	74%	20%
						2-10000	17	7	10	-										
						> 10000	18	6	11	1										
						TOTAL	88*	15*	26*	2*										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR															
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975								
		tri et condition- nement (m <sup>2</sup> )	exposition, vente, transit (m <sup>2</sup> )	22	en local ventilé (m <sup>3</sup> )	23	en local frigori- fique (m <sup>3</sup> )	24	en atmosphère contrôlée (m <sup>3</sup> )	25	Total (m <sup>3</sup> )	26	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
CORREZE	< 2 000	1.500	-	-	-	8.000	-	-	8.000	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	750	-	-	-	3.600	-	-	3.600	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	4.280	-	-	-	11.600	-	-	11.600	-	-	-	20.000	50.000	10.000	-	-
CREUSE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HAUTE-VIENNE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	7.500	-	-	7.500	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	7.500	-	-	7.500	-	-	-	-	-	-	-	-
10 REGION LIMOUSIN	< 2 000	1.500	-	-	-	8.000	-	-	8.000	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	750	-	-	-	11.100	-	-	11.100	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	4.280	-	-	-	19.100	-	-	19.100	-	-	-	20.000	50.000	10.000	-	-
DORDOGNE	< 2000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10000	.	.	.	.	43.600	.	.	43.600	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10000	.	.	.	.	108.600	.	.	108.600	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	(7.800)	.	.	.	152.200	.	.	152.200	.	.	.	.	.	.	.	.
GIRONDE	< 2 000	1.800	-	-	-	28.890	-	-	28.890	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	3.500	-	-	-	15.520	-	-	15.520	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	6.625	-	-	-	55.310	10.000	-	65.310	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	11.925	-	-	-	99.720	10.000	-	109.720	-	-	-	10.000	-	-	-	-
LANDES	< 2000	-	-	-	-	5.000	-	-	5.000	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	2.500	-	-	-	10.000	-	-	10.000	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	1.500	-	-	-	10.000	-	-	10.000	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	4.000	-	-	-	25.000	-	-	25.000	-	-	-	6.800	35.000	7.000	-	-
LOT-et- GARONNE	< 2 000	7.200	-	-	-	18.730	-	-	18.730	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	8.000	-	-	-	33.800	-	-	33.800	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	14.750	-	-	-	196.872	5.484	-	202.356	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	29.950	-	-	-	249.402	5.484	-	254.886	-	-	-	10.000	50.000	130.000	26.000	-
BASSES- PYRENEES	< 2 000	1.450	-	-	-	1.776	-	-	1.776	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1.450	-	-	-	1.776	-	-	1.776	-	-	-	500	1.500	300	-	-
11 REGION AQUITAINE	< 2 000	10.450	.	.	.	54.396	.	.	54.396	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10000	14.000	.	.	.	102.920	.	.	102.920	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10000	22.875	.	.	.	370.782	15.484	-	386.266	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	55.125	.	.	.	528.098	15.484	-	543.582	.	.	.	67.300	166.500	33.300	-	-

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA CITE (m²)	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits (t)	legumes (t)	legumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupé- ments de pro- ducteurs	Négo- ciant		total (t)	dont:							
	1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
ARIEGE	2.800	3.450	3.300	150	6.250	< 2000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
						2>10000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
						>10000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
						TOTAL	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
AVEYRON	5.000	2.300	700	1.600	7.300	< 2000	3*	.	3*	.										
						2>10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	3*	-	3*	-	(5.000)	1.300	500	800	6.300	56%	(100)%	79%	8%	13%
HAUTE- GARONNE	57.900	33.200	17.500	15.700	91.100	< 2000	10*	.	.	.										
						2>10000	10	5	5	-										
						>10000	3	1	2	-										
						TOTAL	23*	6*	7*	-	-	50.000	40.000	10.000	50.000	151%	-	-	80%	20%
GERS	8.400	7.200	5.400	1.800	15.600	< 2000	10	.	3*	.										
						2>10000	3	1	2	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	13	1*	5*	-	8.500	7.200	5.400	1.800	15.700	100%	101%	54%	34%	12%
LOT	23.300	10.500	2.300	8.200	33.800	< 2000	5*	.	5	.										
						2>10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	5*	.	5	.										
HAUTES- PYRENEES	5.700	1.100	800	300	6.800	< 2000	.	.	.	.										
						2>10000	.	.	.	.										
						>10000	.	.	.	.										
						TOTAL	.	.	.	.										
TARN	38.900	11.600	9.000	2.600	50.500	< 2000	.	.	.	.										
						2>10000	1	.	-	1										
						>10000	2	.	2	-										
						TOTAL	3*	.	2	1*										
TARN-ET- GARONNE	44.200	129.800	38.000	91.800	174.000	< 2000	53	.	1*	.										
						2>10000	16	11	3	2										
						>10000	7	5	2	-										
						TOTAL	76	16*	6*	2*										
12 REGION MIDI- PYRENEES	186.200	199.150	77.000	122.150	385.350	< 2000	81*	.	12*	.										
						2>10000	30*	17*	10*	3*										
						>10000	12*	6*	6*	3*										
						TOTAL	123*	23*	28*	3*	(13500)*	58.500*	45.900*	12.600*	72.000*	.	.	.	.	.

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS  (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR												
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A		VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975						
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR				
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)			
		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
ARIEGE	< 2 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
AVEYRON	< 2 000	.	700 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	.	700 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
HAUTE- GARONNE	< 2 000	5.000	.	.	35.000	.	35.000	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	7.000	.	.	59.000	.	59.000	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	3.000	.	.	66.000	2.100 <sup>R</sup>	68.100 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	15.000	.	.	160.000	30.000	190.000	.	50.000	110.000	22.000	.	.	.
GERS	< 2 000	3.900	.	2.000	4.500	9.100	15.600	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	1.300	.	.	7.000	20.900	27.900	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	5.200	.	2.000	11.500	30.000	43.500	.	4.300	6.500	1.300	.	.	.
LOT	< 2 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
HAUTES- PYRENEES	< 2 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
TARN	< 2 000	.	.	.	6.000 <sup>R</sup>	.	6.000 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	3.000	.	3.000	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	3.800	.	.	51.000	13.000	64.000	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	(5.000)	.	.	63.000	13.000	76.000	3.000	35.000	78.000	15.600	.	.	.
TARN-ET- GARONNE	< 2 000	.	.	.	38.233	.	38.233	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	.	.	.	93.467	12.350	105.817	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	.	.	.	118.300	11.400	129.700	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	37.500	.	.	250.000	23.750	273.750	5.000	140.000	370.000	74.000	.	.	.
REGION 12 MIDI- PYRENEES	< 2 000	8.900 <sup>R</sup>	700 <sup>R</sup>	2.000 <sup>R</sup>	83.733 <sup>R</sup>	9.100 <sup>R</sup>	94.833 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.
	2 à 10 000	8.300 <sup>R</sup>	.	.	162.467 <sup>R</sup>	33.250 <sup>R</sup>	195.717 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.
	> 10 000	6.800 <sup>R</sup>	.	.	235.300 <sup>R</sup>	26.500 <sup>R</sup>	261.800 <sup>R</sup>	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAL	62.700 <sup>R</sup>	700 <sup>R</sup>	2.000 <sup>R</sup>	484.500 <sup>R</sup>	96.750 <sup>R</sup>	583.250 <sup>R</sup>	8.000 <sup>R</sup>	229.300	564.500	112.900	.	.	.

## FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA CITE (m <sup>2</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	%	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont :					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupes ments de pro- ducteurs	Négo- cians		Total (t)	dont :							
			fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)									fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)						
1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
ARDENNES	1.400	2.300	1.900	430	3.700	< 2000	11	11	-	-	-	900	800	100	900	39%	-	-	89%	11%
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	11	11	-	-										
AUBE	22.100	1.200	1.000	180	23.300	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
MARNE	25.900	1.500	1.100	400	27.400	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
HAUTE- MARNE	10.200	100	100	-	10.300	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
REGION CHAMPAGNE	59.600	5.100	4.100	1.010	64.700	< 2000	11*	11*	-	-	-	900	800	100	900	18%	-	-	89%	11%
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	11	11*	-	-										
MEURTHE - ET- MOSELLE	24.000	8.600	2.200	1.930	32.600	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1*	-	1*	-										
MEUSE	6.100	6.500	800	3.750	12.600	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
MOSELLE	18.100	7.800	1.500	1.040	25.900	< 2000	1*	*	*	1*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1*	-	-	1*										
VOSGES	6.500	600	100	200	7.100	< 2000	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
REGION LORRAINE	54.700	23.500	4.600	6.920	78.200	< 2000	1*	-	-	1*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	2*	-	1*	1*										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement (m <sup>2</sup> )	exposition, vente, transit (m <sup>2</sup> )	en local ventilé (m <sup>3</sup> )	en local frigori- fique (m <sup>3</sup> )	en atmosphère contrôlée (m <sup>3</sup> )	Total (m <sup>3</sup> )	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		20	21	22	23	24	25	26	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)
ARDENNES	< 2 000	2.250	-	3.000	10.600	-	13.600	27	28	29	30	
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.250	-	3.000	10.600	-	13.600	-	-	-	-	
AUBE	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARNE	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
HAUTE-MARNE	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13 REGION CHAMPAGNE	< 2 000	2.250*	-	3.000*	10.600*	•	13.600*					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.250*	-	3.000*	10.600*	-	13.600*	-	-	-	-	
MEURTHE-et- MOSELLE	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	3.000	-	3.000					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	•	•	•	3.000*	•	3.000*	-	-	-	-	
MEUSE	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MOSELLE	< 2 000	3.200*	75*	-	150*	-	150*					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	3.200*	75*	-	150*	-	150*	-	-	-	-	
VOSGES	< 2 000	•	•	•	•	•	•					
	2 à 10000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14 REGION LORRAINE	< 2 000	3.200*	75*	•	150*	•	150*					
	2 à 10000	-	-	-	3.000	-	3.000					
	> 10000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	3.200*	75*	-	3.150*	-	3.150*	-	-	-	-	

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																					
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS					
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA CITE (m <sup>3</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	légumes	fruits à pépins	fruits à noyau		
		Total (t)	dont :					Produc teurs inde pend <sup>ts</sup>	Coope ratives autres group ements de pro ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont :									
1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3	4	5	6				7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
BAS-RHIN	70.700	29.100	17.500	11.300	99.800	< 2000	11	.	.	.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	11	.	.	.												
HAUT-RHIN	43.800	7.300	4.600	2.650	51.100	< 2000	2*	.	2*	.	-	5.400	(4.500)	(900)	5.400	74%	-	-	83%	17%	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	1	-	1	-												
						TOTAL	14	.	3*	.												
15 REGION ALSACE	114.500	36.400	22.100	13.950	150.900	< 2000	13*	.	2*	.	-	5.400	(4.500)	(900)	5.400	15 %	-	-	83%	17%	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	1	.	1	-												
						TOTAL	25	.	3*	.												
DOUBS	3.100	400	200	200	3.500	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	-	-	-	-												
JURA	-	700	500	200	700	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	-	-	-	-												
HAUTE- SAONE	3.600	800	200	390	4.400	< 2000	3	.	.	.	-	250	250	-	250	31%	-	-	100%	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	3	.	.	.												
TERRITOIRE - DE - BELFORT	5.500	100	100	-	5.600	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	-	-	-	-												
16 REGION FRANCHE- COMTE	12.200	2.000	1.000	790	14.200	< 2000	3	.	.	.	-	250	250	-	250	12%	-	-	100%	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-												
						> 10000	-	-	-	-												
						TOTAL	3	.	.	.												

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS  (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS RECLAMES POUR L'ANNEE 1976			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
BAS-RHIN	< 2 000	2.350	970	120	600	150	870					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.350	970	120	600	150	870	-	-	-	-	
HAUT-RHIN	< 2 000	760	-	-	1.200	-	1.200					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	1.800	-	-	12.000	-	12.000					
	TOTAL	2.560	-	-	13.200	-	13.200	-	-	14.800	3.000	
REGION 15 ALSACE	< 2 000	3.110	970	120	1.800	150	2.070					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	1.800	-	-	12.000	-	12.000					
	TOTAL	4.910	970	120	13.800	150	14.070	-	-	14.800	3.000	
DOUBS	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
JURA	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
HAUTE-SAONE	< 2 000	120	80	1.400	-	-	1.400					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	120	80	1.400	-	-	1.400	-	200	1.000	200	
TERRITOIRE DE BELFORT	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
REGION 16 FRANCHE- COMTE	< 2 000	120	80	1.400	-	-	1.400					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	120	80	1.400	-	-	1.400	-	200	1.000	200	

## FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m <sup>3</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont:							
	1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3	4	5				6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
COTE-D'OR	58.400	3.200	1.200	440	61.600	< 2000	2 <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	2	-	-	-										
NIEVRE	4.600	0	-	0	4.600	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
SAONE - ET-LOIRE	36.600	2.300	1.800	150	38.900	< 2000	6	-	4	2	19.400	-	-	-	19.400	-	53%	100%	-	-
						2-10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	7	-	5	2										
YONNE	19.100	13.100	9.900	3.100	32.200	< 2000	5	4	1	-	-	10.050 <sup>m</sup>	9.970 <sup>m</sup>	80 <sup>m</sup>	10.050 <sup>m</sup>	77% <sup>m</sup>	-	-	99% <sup>m</sup>	1% <sup>m</sup>
						2-10000	4	3	1	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	10	7	3	-										
REGION BOURGOGNE	118.700	18.600	12.900	3.690	137.300	< 2000	13	4 <sup>m</sup>	5 <sup>m</sup>	2 <sup>m</sup>	19.400 <sup>m</sup>	10.050 <sup>m</sup>	9.970 <sup>m</sup>	80 <sup>m</sup>	29.450 <sup>m</sup>	54% <sup>m</sup>	16% <sup>m</sup>	66% <sup>m</sup>	34% <sup>m</sup>	1% <sup>m</sup>
						2-10000	5	3	2	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	19	7 <sup>m</sup>	8 <sup>m</sup>	2 <sup>m</sup>										
ALLIER	5.700	3.300	2.600	520	9.000	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	1	1	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	1	1	-	-										
CANTAL	1.200	-	-	-	1.200	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
HAUTE-LOIRE	6.300	400	100	30	6.700	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
PEY-DE-DOME	15.800	38.000	30.300	340	53.800	< 2000	13	12	1	-	3.600	7.500	6.900	600	11.100	20%	23%	32%	62%	6%
						2-10000	4	-	2	2										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	17	12	3	2										
REGION AUVERGNE	29.000	41.700	33.000	890	70.700	< 2000	13	12	1	-	3.600 <sup>m</sup>	7.500 <sup>m</sup>	6.900 <sup>m</sup>	600 <sup>m</sup>	11.100 <sup>m</sup>	18% <sup>m</sup>	12% <sup>m</sup>	32% <sup>m</sup>	62% <sup>m</sup>	6% <sup>m</sup>
						2-10000	5	1	2	2										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	18	13	3	2										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS RECLAMES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigorif- ique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
COTE-D'OR	< 2 000	2.000	-	1.000	150	-	1.150					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.000	-	1.000	150	-	1.150	-	-	-	-	
NIEVRE	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAONE-et- LOIRE	< 2 000	5.000	-	150	1.073	-	1.223					
	2 à 10 000	700	-	-	2.200	-	2.200					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	5.700	-	150	3.273	-	3.423	-	-	5.607	1.121	
YONNE	< 2 000	1.390	-	550	3.100	-	3.650					
	2 à 10 000	1.100	-	4.500	15.300	4.200	24.000					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	2.490	-	5.050	18.400	4.200	27.650	-	-	32.350	6.470	
17 REGION BOURGOGNE	< 2 000	8.390	-	1.700	4.323	-	6.023					
	2 à 10 000	1.800	-	4.500	17.500	4.200	26.200					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	10.190	-	6.200	21.823	4.200	32.223	-	-	37.957	7.591	
ALLIER	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	3.000	-	3.000					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	3.000	-	3.000	-	-	-	-	
CANTAL	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
HAUTE-LOIRE	< 2 000	-	-	-	-	-	-					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PUY-de-DOME	< 2 000	4.500	100	2.500	10.900	-	13.400					
	2 à 10 000	3.200	200	9.000	2.400	1.500	12.900					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	7.700	300	11.500	13.300	1.500	26.300	.	.	21.200	4.240	
18 REGION AUVERGNE	< 2 000	4.500	100	2.500	10.900	-	13.400					
	2 à 10 000	3.200	200	9.000	5.400	1.500	15.900					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	7.700	300	11.500	16.300	1.500	29.300	.	.	21.200	4.240	

## FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES				TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS			
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m <sup>3</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits (t)	légumes (t)	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont :					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coopé- ratives autres groupé- ments de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont :							
	1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3	4	5				6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
AIN	42.700	800	400	240	43.500	< 2000	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2+10000	•	•	•	•										
						>10000	•	•	•	•										
						TOTAL	•	•	•	•										
ARDECHE	13.700	92.500	20.500	63.630	106.200	< 2000	24	•	2*	3*	6.500	56.000	23.000	33.000	62.500	60 %	47 %	10 %	37 %	53 %
						2+10000	3	-	3	-										
						>10000	3	-	3	-										
						TOTAL	30	•	8*	3*										
DROME	55.700	158.600	48.500	104.550	214.300	< 2000	108	•	1*	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
						2+10000	11	-	8	3										
						>10000	3	-	1	2										
						TOTAL	122	•	10*	5*										
ISERE	64.600	31.900	12.600	18.170	96.500	< 2000	14	•	5	1*	-	13.670	9.550	4.120	13.670	43 %	-	-	70 %	30 %
						2+10000	4	-	3	1										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	18	•	8	2*										
LOIRE	8.300	11.900	6.200	5.660	20.200	< 2000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2+10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	-	-	-										
RHÔNE	20.100	30.000	19.000	8.850	50.100	< 2000	(42)	•	2	•	138.000	91.500	50.500	41.000	229.500	305 %	686 %	60 %	22 %	18 %
						2+10000	2*	-	2	•										
						>10000	3*	-	-	3*										
						TOTAL	47	•	4	3*										
SAVOIE	10.600	5.300	4.600	410	15.900	< 2000	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2+10000	•	•	•	•										
						>10000	•	•	•	•										
						TOTAL	•	•	•	•										
Hte-SAVOIE	9.900	9.600	8.300	120	19.500	< 2000	8	•	5	•	2.000	4.430	3.450	980	6.430	46 %	20 %	31 %	54 %	15 %
						2+10000	-	-	-	-										
						>10000	-	-	-	-										
						TOTAL	8	•	5	•										
19 REGION RHONE- ALPES	225.600	340.600	120.100	201.630	566.200	< 2000	196*	•	15*	4*	146.500	165.600	86.500	79.100	312.100	49*	65*	47*	28*	25*
						2+10000	20*	•	16*	4*										
						>10000	9*	•	4*	5*										
						TOTAL	225*	•	30*	13*										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS  (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR											
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A		VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES					BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975				
		tri et condition- nement	exposition, vente, transit	en local ventilé	en local frigori- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR			
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)		
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
AIN	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ARDECHE	< 2 000	2.575*	-	-	8.853 *	-	8.853 *	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	4.650	-	-	12.450	-	12.450	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	9.900	-	-	48.600	4.000	52.600	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	18.900	-	-	70.000	4.000	74.000	-	-	36.000	7.200	-	-
DROME	< 2 000	•	•	-	57.350 *	-	57.350 *	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	•	•	-	59.320	-	59.320	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	•	•	-	77.500	-	77.500	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	•	•	-	194.200	-	194.200	-	-	59.760	12.000	-	-
ISERE	< 2 000	4.250	-	-	9.200	-	9.200	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	3.650	-	-	16.000	-	16.000	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	7.900	-	-	25.200	-	25.200	-	-	40.000	8.000	-	-
LOIRE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RHONE	< 2 000	8.550*	-	-	36.900	-	36.900	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	1.400	-	-	8.830	-	8.830	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	•	-	-	30.000	-	30.000	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	10.000	-	-	75.730	-	75.730	-	-	30.000	6.000	-	-
SAVOIE	< 2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HAUTE-SAVOIE	< 2 000	19.36	-	5.415	8.273	-	13.688	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1.936	-	5.415	8.273	-	13.688	900	17.100	14.707	3.000	-	-
REGION 19 RHONE- ALPES	< 2 000	17.311*	-	5.415	120.576*	-	125.991*	-	-	-	-	-	-
	2 à 10 000	9.700*	-	-	96.600	-	96.600	-	-	-	-	-	-
	> 10 000	9.900*	-	-	156.100	4.000	160.100	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	38.736	-	5.415	373.403	4.000	382.818	900	17.100	180.467	36.200	-	-

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m³)	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont :					Produc- teurs indé- pendants	Coopé- ratives autres groupes de pro- ducteurs	Négo- ciant		Total (t)	dont :							
	1	2	fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)	3	4	5				6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
AUDE	25.000	23.200	15.000	2.610	48.200	< 2000	8	1*	.	.	180	12.850	12.000	850	13.030	55%	1%	1%	9%	7%
						2+10000	3	2	1	-										
						> 10000	3	1	2	-										
						TOTAL	14	4*	3*	.										
GARD	92.200	136.700	56.000	34.990	228.900	< 2000	31	1*	.	.	1.000	41.100	37.300	3.800	42.100	30%	1%	2%	89%	9%
						2+10000	10	1	9	-										
						> 10000	4	-	4	-										
						TOTAL	45	2*	13*	.										
HERAULT	44.100	117.000	70.700	5.990	161.100	< 2000	51	1*	.	.	10.000	100.400	90.000	10.400	110.400	86%	23%	9%	81%	10%
						2+10000	4	4	-	-										
						> 10000	11	-	11	-										
						TOTAL	66	5*	11*	.										
LOZERE	9.000	2.200	1.300	550	11.200	< 2000	6	.	1*	.	-	435	275	160	435	20%	-	-	63%	37%
						2+10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	6	.	1*	.										
PYRENEES - ORIENTALES	117.400	172.100	24.200	145.180	289.500	< 2000	292	.	32*	200*	130.000	130.000	23.000	107.000	260.000	76%	11%	50%	9%	41%
						2+10000	2	-	2	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	294	.	34*	200*										
REGION LANGUEDOC	287.700	451.200	167.200	189.320	738.900	< 2000	388	3*	33*	200*	141.180	284.785	162.575	122.210	425.965	63%	49%	33%	38%	29%
						2+10000	19	7	12	-										
						> 10000	18	1	17	-										
						TOTAL	425	11*	62*	200*										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS  (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR									
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A		VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement (m <sup>2</sup> )	exposition, vente, transit (m <sup>2</sup> )	en local ventilé (m <sup>3</sup> )	en local frigi- fique (m <sup>3</sup> )	en atmosphère contrôlée (m <sup>3</sup> )	Total (m <sup>3</sup> )	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR	
		20	21	22	23	24	25	26	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )
AUDE	< 2 000	5.650	-	-	14.550	-	14.550				
	2 à 10 000	2.950	480	-	18.450	-	18.450				
	> 10 000	2.100	1.000	-	37.000	-	37.000				
	TOTAL	10.700	1.480	-	70.000	-	70.000	-	5.600	38.000	7.600
GARD	< 2 000	34.000	-	-	65.250	-	65.250				
	2 à 10 000	2.650	-	-	29.000	-	29.000				
	> 10 000	9.000	-	-	80.200	-	80.200				
	TOTAL	45.650	-	-	174.450	-	174.450	-	5.000	44.000	8.800
HERAULT	< 2 000	-	-	-	49.350	-	49.350				
	2 à 10 000	-	-	-	15.800	-	15.800				
	> 10 000	28.830	7.720	-	274.475	16.200	290.675				
	TOTAL	28.830*	7.720*	-	339.625	16.200	355.825	-	50.000	245.000	49.000
LOZERE	< 2 000	450	-	500	-	-	500				
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-				
	> 10 000	-	-	-	-	-	-				
	TOTAL	450	-	500	-	-	500	-	1.400	2.500	500
PYRENEES - ORIENTALES	< 2 000	52.200	-	-	22.300	-	22.300				
	2 à 10 000	10.300	-	-	8.900	-	8.900				
	> 10 000	-	-	-	-	-	-				
	TOTAL	62.500	-	-	31.200	-	31.200	-	-	-	-
20 REGION LANGUEDOC	< 2 000	92.300*	-	500	151.450	-	151.950				
	2 à 10 000	15.900	480	-	72.150	-	72.150				
	> 10 000	39.930	8.720	-	391.675	16.200	407.875				
	TOTAL	148.130*	9.200*	500	615.275	16.200	631.975	-	62.000	329.500	65.900

FRANCE

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	PRODUCTION COMMERCIALISEE ET QUANTITE TRAITEE PAR LES STATIONS																			
	PRODUCTION COMMERCIALISEE					STATIONS EXISTANTES					TONNAGE ANNUEL DE FRUITS ET LEGUMES REÇUS DANS LES STATIONS					% DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		ASSORTIMENT DE LA PRODUCTION TRAITEE DANS LES STATIONS		
	LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	CAPA- CITE (m <sup>2</sup> )	NOMBRE	FORME JURIDIQUE			LEGUMES (t)	FRUITS			TOTAL FRUITS ET LEGUMES (t)	fruits	légumes	légumes %	fruits à pépins %	fruits à noyau %
		Total (t)	dont:					Produc- teurs indé- pend <sup>ts</sup>	Coope- ratives, autres groupe- ments de pro- ducteurs	Négo- cians		Total (t)	dont:							
			fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)									fruits à pépins (t)	fruits à noyau (t)						
1	2	3	3a	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
BASSES-ALPES	17.800	37.400	31.000	4.450	55.200	< 2000	25	.	0	0	137	27.524	26.680	844	27.661	74 %	1 %	0	96 %	4 %
						2-10000	2	-	2	-										
						> 10000	3	-	3	-										
						TOTAL	30	0	5*	0										
HAUTES-ALPES	800	37.100	35.500	1.290	37.900	< 2000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
						2-10000	3	2	-	1										
						> 10000	2	1	1	-										
						TOTAL	5*	3*	1*	1*										
ALPES - MARITIMES	71.300	9.700	3.000	4.760	81.000	< 2000	17	.	1*	1*	2.500	2.500	1.200	1.300	5.000	26 %	4 %	50 %	24 %	26 %
						2-10000	1	-	1	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	18	.	2*	1*										
BOUCHES-DU- RHONE	231.600	191.400	108.000	54.200	423.000	< 2000	34	1*	3*	2*	100.000	232.000	142.000	90.000	332.000	121 %	43 %	30 %	43 %	27 %
						2-10000	7	-	7*	-										
						> 10000	6	1	5*	-										
						TOTAL	47	2*	15*	2*										
CORSE	11.100	4.500	2.000	1.630	15.600	< 2000	.	.	.	.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						2-10000	-	-	-	-										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	-	.	.	.										
V A R	31.000	49.600	15.700	13.900	80.600	< 2000	13	.	2*	1*	9.000	11.000	7.000	4.000	20.000	22 %	29 %	45 %	35 %	20 %
						2-10000	6	3	2	1										
						> 10000	-	-	-	-										
						TOTAL	19	3*	4*	2*										
VAUCLUSE	227.900	188.300	57.500	22.570	416.200	< 2000	3*	.	3*	.	180.000	178.000	160.000	18.000	358.000	95 %	79 %	50 %	45 %	5 %
						2-10000	6	-	6	-										
						> 10000	1	-	1	-										
						TOTAL	(110)	.	10*	.										
21 REGION PROVENCE COTE D'AZUR	591.400	518.000	252.700	102.800	1.109.800	< 2000	92*	1*	9*	2*	291.637	451.024	336.880	114.144	742.661	87 %	49 %	39 %	45 %	16 %
						2-10000	25	5	18*	2										
						> 10000	12	2	10*	-										
						TOTAL	(229)	8*	37*	4*										

DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME	CAPACITE DES STATIONS (m <sup>3</sup> )	EQUIPEMENTS ACTUELS ET A PREVOIR										
		SURFACE TOTALE COUVERTE DESTINEE A			VOLUMES DESTINES AU STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES				BESOINS ADDITIONNELS DECLARES POUR L'ANNEE 1975			
		tri et condition- nement	exposition, vente transit	en local ventilé	en local frigeri- fique	en atmosphère contrôlée	Total	CONDITIONNEMENT A PREVOIR		STOCKAGE DE PLUS DE 4 SEMAINES A PREVOIR		
		(m <sup>2</sup> )	(m <sup>2</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	(m <sup>3</sup> )	surface (m <sup>2</sup> )	tonnage (t)	volume (m <sup>3</sup> )	tonnage (t)	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
BASSES-ALPES	< 2 000	500	-	-	23.660	-	23.660					
	2 à 10 000	1.575	-	-	7.800	-	7.800					
	> 10 000	400	-	-	66.000	5.000	71.000					
	TOTAL	2.475*	-	-	97.460	5.000	102.460	1.200	15.540	53.570	10.714	
HAUTES-ALPES	< 2 000	.	.	.	.	.	.					
	2 à 10 000	.	.	.	23.940*	.	23.940*					
	> 10 000	.	.	.	13.420	.	13.420*					
	TOTAL	.	.	.	53.000*	.	53.000*	-	-	27.000	5.400	
ALPES-MARITIMES	< 2 000	2.798*	380*	-	1.710*	-	1.710*					
	2 à 10 000	-	-	-	-	-	-					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	3.000*	380*	-	1.710*	-	1.710*	-	-	-	-	
BOUCHES-du- RHÔNE	< 2 000	5.000*	-	-	50.000*	6.500*	56.500*					
	2 à 10 000	10.065*	-	-	23.720	560	24.280					
	> 10 000	10.250	100	-	66.215	11.610	77.825					
	TOTAL	30.000	100	-	220.000	30.000	250.000	-	-	210.000 <sup>(1)</sup>	42.000	
CORSE	< 2 000	.	.	.	.	.	.					
	2 à 10 000	.	.	.	.	.	.					
	> 10 000	.	.	.	.	.	.					
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VAR	< 2 000	2.350*	140*	-	2.500*	-	2.500*					
	2 à 10 000	3.325	750	-	18.000	350	18.350					
	> 10 000	-	-	-	-	-	-					
	TOTAL	6.000	1.000	-	21.000	350	21.350	-	-	13.650	2.730	
VAUCLUSE	< 2 000	4.700	-	-	119.000*	3.000	122.000*					
	2 à 10 000	5.300	-	-	36.100*	-	36.100*					
	> 10 000	-	-	-	12.000*	-	12.000*					
	TOTAL	10.000	-	-	190.000	3.000	193.000	-	45.000	110.000	22.000	
21 REGION PROVENCE CÔTE-D'AZUR	< 2 000	15.348*	520*	.	196.870*	9.500*	206.370*					
	2 à 10 000	20.265*	750*	.	109.560*	910*	110.470*					
	> 10 000	10.650*	100*	.	157.635*	16.610*	174.245*					
	TOTAL	51.475*	1.480*	.	583.170*	38.350*	621.520*	1.200	60.540	414.220	82.844	

(1) chiffre retenu pour 1970 par les autorités administratives

## CHAPITRE II : APPRECIATION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS

### P R E S E N T A T I O N

Ce chapitre comprend les appréciations portées sur la situation des besoins en équipements des départements français.

Pour les départements non mentionnés dans ces appréciations, aucun besoin en équipements n'a été retenu pour les raisons suivantes :

- importance minime des productions de fruits à pépins
- absence d'équipement
- assurance d'absence de besoins d'ici à 1975.

Pour les départements mentionnés, les appréciations sont présentées selon le plan suivant :

- Utilisation des capacités de stockage
- Utilisation des surfaces de conditionnement
- Prévisions de production en 1975
- Besoins déclarés
- Appréciations portées sur les besoins.

Les normes utilisées pour les calculs correspondants figurent en lère partie, pages 180 et 181.

Ce plan est respecté pour les départements où la production fruitière et légumière est importante.

Les départements sont analysés dans l'ordre officiel des circonscriptions d'action régionale (I à XXI).

REGION II : PICARDIEL'OISE

Les besoins du département se limitent aux projets de la Coopérative du Plessis-Belleville qui envisage une construction de 6.000 m<sup>3</sup> en 1971.

Pour ce qui est de la surface de conditionnement, seuls les producteurs indépendants ont des projets d'extension, d'ailleurs peu importants.

REGION IV : CENTREA. CHER1. Utilisation des volumes de stockage

40 % du tonnage de fruits à pépins reçu dans les stations passe dans les chambres froides.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes récoltés dans le département, on dispose de 300 m<sup>2</sup>. Les surfaces disponibles sont donc nettement supérieures à la norme.

3. Prévisions de production 1975

Les autorités administratives prévoient 50.000 tonnes en 1975 de fruits à pépins passant par les stations, soit un doublement de la production. Ceci résulte surtout des plantations des vergers effectuées de 1960 à 1966; ce chiffre semble une limite supérieure.

4. Besoins exprimés

Avec 175.000 m<sup>3</sup> (+ 125.000 m<sup>3</sup>) pour une production de 50.000 tonnes, ils correspondent au stockage de 70 % de la production.

5. Appréciation

Les programmes des stations importantes, réputés audacieux par les interlocuteurs, ne dépassent pas 120.000 m<sup>3</sup> (+ 80.000 m<sup>3</sup>). Les équipements disséminés passeraient donc de 7.650 m<sup>3</sup> à 55.000 m<sup>3</sup> (+ 45.350 m<sup>3</sup>), ce qui est peu plausible. On peut admettre qu'une cible de 130 à 140.000 m<sup>3</sup> (à réaliser toutefois assez rapidement) serait suffisante, avec développement des équipements en atmosphère contrôlée.

B. LOIR-ET-CHER1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker :

- 40 % de la récolte départementale de fruits à pépins
- 83 % des tonnages reçus dans les stations.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes, on dispose de 60 m<sup>2</sup>

Pour 1.000 t/an de fruits seuls produits dans le département, on dispose de 210 m<sup>2</sup>

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes reçus dans les stations, on dispose de 1.000 m<sup>2</sup>

3. Prévisions de production 1975

Il n'y a pas d'augmentation prévisible en fruits à pépins.

4. Besoins exprimés

Les professionnels font état de projets importants d'ici 1975, mais l'équipement actuel du département semble encore sous-employé.

5. Appréciation

Pas de besoin notable.

C. INDRE1. Utilisation des volumes de stockage

Le volume disponible permet de stocker :

- 163 % de la production de fruits du département (statistique agricole);
- 80 % du tonnage de fruits à pépins reçu dans les stations.

Remarque

La statistique agricole sousestime la production actuelle, mais la station la plus importante draine la production de l'Indre-et-Loire.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Le taux d'utilisation des surfaces de conditionnement ressort à :

- 170 m<sup>2</sup> par 1.000 t. (fruits et légumes du département);
- 400 m<sup>2</sup> par 1.000 t. (tonnage passant par les stations).

3. Utilisation de production 1975

Elle serait de 12.000 tonnes; il s'agit pour 8.000 tonnes de fruits venant en partie de l'Indre-et-Loire, et pour 4.000 tonnes, d'une augmentation de la production du département.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives estiment à 30.000 m<sup>3</sup> (+ 21.000 m<sup>3</sup>) les besoins de la station la plus importante (SICA) et à 12.000 m<sup>3</sup> (+ 7.700 m<sup>3</sup>) les besoins des autres stations, soit un besoin total de 28.700 m<sup>3</sup> nouveaux.

5. Appréciation

Le besoin exprimé permettrait de stocker 75 % de la récolte prévue. En respectant la norme de 60 %, le besoin réel tombe à 20.000 m<sup>3</sup>. Cette évaluation doit être considérée comme un maximum.

On tient compte ici des tonnages drainés d'Indre-et-Loire. Il conviendra donc de veiller à ce qu'il n'y ait pas double emploi.

Un besoin supplémentaire peut accessoirement découler de la transformation des locaux utilisés en frigorifiques.

Il n'y a pas de besoin de surface de conditionnement.

D. INDRE-ET-LOIR1. Utilisation des volumes de stockage

Le volume de chambres froides disponibles permet de stocker :

- 39 % des fruits à pépins du département (production selon la statistique agricole);
- 27 % des fruits à pépins du département (production 1967 estimée par les autorités);
- 65 % des fruits à pépins passant par les stations.

Remarque

Un drainage non négligeable est opéré par la principale station de l'Indre.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

On ne retire pas d'indications notables au sujet de l'utilisation des surfaces de conditionnement.

3. Prévisions de production 1975

Il n'y a pas d'augmentation importante à attendre, mais la production 1967 atteindrait 75.000 tonnes de fruits à pépins (contre 50.500 t. de la statistique agricole).

4. Besoins exprimés

Les autorités visent un doublement du volume disponible (+ 100.000 m<sup>3</sup>) qui permettrait essentiellement de stocker la production des petits producteurs, qui actuellement vendent aux négociants à la récolte.

Ces "isolés" fourniraient à peu près 54 % de la production de fruits à pépins (évaluée à 75.000 t.) du département. Un besoin de surface de conditionnement apparaît en même temps.

Les stations existantes, privées ou coopératives, ont des plans de développement relativement modestes (en atmosphère contrôlée notamment) actuellement différés.

## 5. Appréciation

La création d'organisation de collecte-groupe-commercialisation (coopérative ou groupement de producteurs) doit aller de pair avec la création de chambres froides destinées aux petits producteurs isolés.

Les coopératives existantes (écoulant 14 % de la production) n'ont pas de besoin critique de volume de stockage pour leurs adhérents actuels.

En l'absence de modification des structures de commercialisation, les besoins doivent être considérés comme limités aux plans de développement des stations existantes, soit 25.000 m<sup>3</sup>, dont une partie notable en atmosphère contrôlée.

## E. LOIRET

### 1. Utilisation des volumes de stockage

Le volume disponible permet de stocker :

- 73 % de la production de fruits du département (statistique agricole 1965);
- 23 % de la production de fruits du département (production récoltée en 1967 : 35.000 t.);
- 26 % de la production de fruits à pépins passant par les stations (31.000 t.).

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

On dispose de :

- 80 m<sup>2</sup> par 1.000 t. (fruits et légumes du département);
- 400 m<sup>2</sup> par 1.000 t. (fruits et légumes passant par les stations).

### 3. Prévisions de production 1975

Par accroissement des surfaces (+ 20 % par rapport à 1968) et augmentation des rendements, les autorités administratives estiment à 60.000 tonnes la production 1973 de fruits (+ 72 %).

#### 4. Besoins exprimés

Les autorités administratives calculent que pour stocker à 80 % la production de 1973, il faudrait multiplier par 6 le volume actuel (200.000 m<sup>3</sup>, soit + 160.000 m<sup>3</sup>). Cependant, elle ne retient que 90.000 m<sup>3</sup>, soit + 50.000 m<sup>3</sup>, dont une partie en atmosphère contrôlée.

La plus grosse station estime que ses équipements frigorifiques sont "trop petits, mais non rentables parce que trop chers".

Un besoin de surface de conditionnement de 1.000 m<sup>2</sup> est exprimé.

#### 5. Appréciation

D'après les prévisions des autorités administratives, le besoin exprimé en volume de stockage permettrait d'entreposer 30 % de la récolte de fruits à pépins. Cela semble, a priori, faible. Toutefois, on doit tenir compte :

- de l'incertitude des prévisions qui reposent sur une hypothèse maximale;
- de la proximité de la région parisienne et de la structure commerciale de Rungis, qui ne doit naturellement pas faciliter la mise sur pied d'une organisation commerciale départementale des producteurs.

On doit donc être très prudent, voire attentif. Nous estimons que le besoin justifiable immédiatement pour le département est de l'ordre de 30.000 m<sup>3</sup>.

REGION VII : BRETAGNEA. FINISTERE1. Utilisation du volume de stockage

Les équipements sont utilisés pour les plants de pommes de terre et le stockage à court terme de légumes.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

350 m2 disponibles par 1.000 t. de légumes (département)

340 m2 disponibles par 1.000 t. de légumes (passant par les stations).

3. Production 1975

Pourrait passer de 320.000 t. actuellement à 400.000 t. de légumes en 1975.

4. Besoins exprimés

Equipement suffisant en volumes et surfaces, à compléter en fonction de l'accroissement éventuel de la production de légumes.

Besoin d'un marché portuaire à Roscoff pour exportation.

5. Appréciation

Les équipements sont utilisés en grande partie par le stockage de pommes de terre (primeurs).

B. ILE-ET-VILAINE1. Utilisation du volume de stockage

Les équipements sont utilisés en grande partie par le stockage de pommes de terre (primeurs).

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

48 m2 disponibles par 1.000 t. de fruits et légumes passant par les stations.

### 3. Production 1975

La production prévue pour l'année 1975 devrait se situer au niveau actuel.

### 4. Besoins exprimés

6.500 m<sup>2</sup> de surfaces de conditionnement-exposition

4.000 m<sup>3</sup> de chambres.

### 5. Appréciation

Les besoins exprimés semblent normaux.

## C. MORBIHAN

### 1. Utilisation des volumes de stockage

Les équipements permettent de stocker 114 % de la production de fruits du département (statistique agricole). Il convient de remarquer que le tonnage reçu dans les stations correspond à la production du Morbihan.

Un tiers de ce stockage seulement se fait en chambres froides.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

800 m<sup>2</sup> disponibles pour 1.000 t. de fruits.

### 3. Production 1975

Doublement de la production.

### 4. Besoins exprimés

10.000 m<sup>3</sup> (de chambres froides essentiellement).

### 5. Appréciation

10.000 m<sup>3</sup> de chambres froides supplémentaires permettraient de stocker sous froid 40 % de la production de 1975 et 40 % en locaux ventilés, ce qui semble raisonnable.

REGION VIII : PAYS DE LA LOIREA. LOIRE ATLANTIQUE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet d'entreposer 21 % des fruits à pépins produits par le département et 45 % (2.700/6.000) des quantités contrôlées par les stations.

Elles sont donc relativement faibles.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t./an de fruits et légumes, on dispose de 48 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t./an de fruits seuls, on dispose de 600 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t./an de fruits et légumes passant par les stations de 220 m<sup>2</sup> (8.600/39).

On voit ici l'effet d'une production maraîchère dispersée entre de nombreuses petites exploitations, le plus souvent jalouses de leur indépendance et assurant elles-mêmes le conditionnement.

3. Prévisions de production 1975

En ce qui concerne les fruits à pépins, on attend un certain développement. La récolte à traiter par les stations devrait atteindre 18.000 tonnes (pommes à 80 %).

Pour les légumes, l'ordre de grandeur actuel devrait se maintenir.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives considèrent comme probablement nécessaire la création de 64.000 m<sup>3</sup> sous froid pour le stockage de fruits à pépins et de 5 stations de conditionnement de légumes de 1.000 m<sup>2</sup>.

Il a été par ailleurs estimé qu'il faudra une dizaine de stations de 2.000 m<sup>2</sup> chacune.

## 5. Appréciation

Le besoin en frigorifiques prévu par les autorités administratives permettrait de stocker 85 % de la récolte à traiter par les stations. Il est donc excessif. La norme générale fait dégager un besoin total de 54.000 m<sup>3</sup> dont il resterait à équiper 40.600 m<sup>2</sup> pour 1975. Ce chiffre est considéré comme un grand maximum.

Le besoin en stations de conditionnement en légumes dépend en réalité d'une évolution dans les usages et l'organisation des producteurs. L'estimation prudente des autorités administratives peut être considérée comme une enveloppe raisonnable.

### B. MAINE-ET-LOIRE

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

Les volumes actuels permettent de stocker 51 % (47.000/92.700 t) du tonnage de fruits commercialisés dans le département et 85 % (47.000/55.100 t) du tonnage de fruits reçu dans les stations.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t. de fruits et légumes du département, on dispose de 160 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t. de fruits du département, de 220 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t. de fruits et légumes passant par les stations, on dispose de 270 m<sup>2</sup>.

On doit donc noter une aisance certaine.

#### 3. Prévisions de production

Les autorités administratives prévoient environ 120.000 t. de fruits à pépins, lorsque la production se stabilisera (1970 environ).

#### 4. Besoins exprimés

En matière de stockage, on exprime le besoin d'environ 200.000 m<sup>3</sup> supplémentaires pour 1975 en s'appuyant sur la nécessité de stocker certaines variétés fruitières, dont la production prévue est de 80.000 t. Elles seront donc stockées à 100 % de la récolte.

## 5. Appréciation

Les remarques des professionnels incitent à la prudence. Les grandes organisations peuvent tirer un meilleur parti des équipements que les producteurs dispersés. Il n'y a donc pas grand intérêt pour eux tant qu'ils ne sont pas groupés.

La mise à disposition de 440.000 m<sup>3</sup> permettrait de stocker plus de 75 % de la production totale, ce qui est excessif.

Si l'on envisage de stocker 65.000 tonnes, ce qui semble actuellement justifiable (60 % de la récolte des variétés intéressées), les besoins se réduisent à un total de 325.000 m<sup>3</sup>, dont environ 100.000 seront à construire, les volumes paraissent encore excessifs. En l'état actuel de la structure et de la conjoncture, on devrait adopter un maximum de l'ordre de 70.000 m<sup>3</sup>.

## C. SARTHE

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 40 % de la production départementale et 100 % de ce qui passe par les stations. Des quantités importantes sont rendues à la commission par les producteurs, soit à Paris, soit dans d'autres places extérieures, au département. Il semble donc y avoir, selon les circuits, à la fois suréquipement et sous-équipement.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t. de fruits et légumes produits dans le département, on dispose de 300 m<sup>2</sup>; pour 1.000 t. de fruits, on dispose de 640 m<sup>2</sup> et pour les fruits et légumes passant par les stations, de 570 m<sup>2</sup>. Les équipements disponibles sont donc larges.

### 3. Prévisions de production

Il y a encore des vergers jeunes. Certains arrachages ont eu lieu. On pense que la production devrait se stabiliser bientôt et on devrait encore dépasser 10 % d'accroissement par rapport à 1967.

En 1967, on annonçait 48.000 t. de fruits à pépins, soit exactement le double de ce qui apparaît à la statistique de 1965.

#### 4. Besoins exprimés

Les autorités administratives évaluent à 14.000 t. le tonnage supplémentaire conditionné par les stations en 1975.

Pour le stockage, les autorités administratives considèrent qu'il convient de créer environ 50.000 m<sup>3</sup>, afin de faire place aux quantités nouvelles et de rétablir le taux de stockage du département.

Les stations ont des projets actuellement en suspens, correspondant dans l'ensemble à 34.000 m<sup>3</sup>.

#### 5. Appréciation

Les projets sont en suspens à cause de la conjoncture et des perspectives d'avenir : les investissements spontanés sont donc arrêtés. Par ailleurs, les investissements avaient jusqu'à présent un taux de stockage particulièrement élevé : ils ont donc une marge de manoeuvre importante.

Les besoins exprimés par les autorités administratives correspondent à un taux moyen de stockage de 60 % de la récolte.

Ceci peut paraître élevé, compte tenu de l'importance des tonnages non commercialisés - un quart de la production commercialisable - et des circuits hors stations. Aussi, sauf révolution dans les circuits de distribution, on ne doit pas retenir cette hypothèse.

Un besoin additionnel de 20.000 tonnes devrait être considéré comme un maximum.

REGION IX : POITOU-CHARENTEA. CHARENTE MARITIME1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet d'entreposer la totalité de la production commercialisée de fruits à pépins (2.800 t.) et des apports aux stations (2.670 t.).

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes commercialisés dans le département, on dispose de 115 m<sup>2</sup>; pour 1.000 t/an de fruits commercialisés, on dispose de 570 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits et légumes reçus dans les stations, de 1.000 m<sup>2</sup>.

Les disponibilités sont donc très importantes.

3. Prévisions de production

On prévoit que le tonnage à traiter en fruits atteindra 4.500 t. en 1975, dont 90 % de fruits à pépins.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives font état d'un volume total nécessaire de 19.000 m<sup>3</sup>, dont 13.000 existent déjà. Il reste donc 6.000 m<sup>3</sup> à construire.

5. Appréciation

La réalisation de ce besoin permettrait de stocker entre 90 et 100 % de la récolte attendue en fruits à pépins. On doit le considérer comme excessif. Si l'on retient la norme extrême de 60 % de la récolte, le besoin total est de 12.000 m<sup>3</sup>. Or, ceux-ci sont déjà réalisés.

Sauf besoin de transformation de halls ventilés en chambre froide, on considérera que le département est suffisamment équipé.

## B. DEUX-SEVRES

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 25 % de la production départementale de fruits à pépins et 84 % du tonnage correspondant passant par les stations.

Cette situation est à mettre en relation avec la diversité qualitative de la production du département (part importante de produits traditionnels).

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes commercialisés, on dispose de 235 m<sup>2</sup>; pour 1.000 t/ de fruits commercialisés, de 255 m<sup>2</sup>; pour 1.000 t. de fruits et légumes passant par les stations, de 770 m<sup>2</sup>.

Les disponibilités sont donc larges.

### 3. Prévisions de production pour 1975

Il n'y a pas de prévisions disponibles pour le département. Par contre, on prévoit le doublement des apports aux stations.

### 4. Besoins exprimés

En conséquence, les autorités administratives font état d'une demande de volumes supplémentaires d'environ 14.400 m<sup>3</sup>.

### 5. Appréciation

Cette réalisation porterait à 50.000 m<sup>3</sup> le volume des chambres froides et permettrait de stocker 10.000 t., soit 40 % de la production commercialisée. Un ordre de grandeur d'environ 10.000 m<sup>3</sup> supplémentaires pourrait donc être envisagé.

REGION XI : AQUITAINE

A. DORDOGNE

1. Part de la production pouvant rester en chambre froide

La production départementale montre une prédominance de la production fruitière (62.300 t.), parmi laquelle la production de pommes et poires s'élève à 50.500 t.

Les équipements actuels (152.000 m<sup>3</sup>) permettent de stocker 30.000 t. de fruits. Le volume peut être comparé aux 50.000 t. de pommes commercialisées en 1965.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Si l'on convient de retenir la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes, on peut évaluer comme suit la surface totale couverte nécessaire pour traiter :

les fruits seuls	12.400 m <sup>2</sup> (62.300)
les fruits et légumes	19.000 m <sup>2</sup> (95.400)

La surface totale de conditionnement est estimée à 7.800 m<sup>2</sup> (voir annexe ci-après, p. 316) et semble insuffisante par rapport aux besoins.

3. Production 1975

La production légumière devrait se stabiliser au niveau actuel.

En revanche, la production fruitière 1970-72 est fixée en légère expansion.

La production commercialisée en frais serait de 72.000 t pour les fruits, dont 52.000 pour les pommes.

L'augmentation de la production commercialisée serait de 20.260 t. réparties comme suit :

Pommes	17.600 tonnes
Poires	350 tonnes
Pêches	2.710 tonnes

#### 4. Besoins exprimés

Une analyse détaillée ayant été conduite en 1967 dans la Dordogne, l'enquête n'a pas été reprise en 1968. Les conclusions de cette analyse sont reprises ci-dessous.

#### 5. Appréciation des besoins

##### 1. Surface de conditionnement

La surface des halls jugée nécessaire pour traiter la production, 115.000 tonnes en 1972, serait de 23.000 m<sup>2</sup>.

La surface totale de conditionnement devrait donc être portée de 7.300 à 23.000 m<sup>2</sup> d'ici à 1975.

##### 2. Volumes de stockage

Les équipements actuels (152.000 m<sup>3</sup>) permettent de stocker 30.000 t. de pommes et correspondraient à un apport de 50.000 t. aux stations.

Faute de connaître l'apport aux stations du département et l'importance du "drainage" des régions voisines, il est difficile d'apprécier l'importance des apports en 1970-1972.

Dans ces conditions, si l'on admet que la capacité actuelle correspond aux besoins, les volumes à construire d'ici à 1975 devraient permettre de stocker 60 % de l'accroissement de production de pommes, soit 50.000 m<sup>3</sup> pour 10.000 tonnes (10.000 t. = 17.600 t. x 60 %).

On peut donc estimer à 50.000 m<sup>3</sup> le besoin additionnel en capacité de stockage sous froid.

### B. GIRONDE

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

Si l'on excepte les équipements disséminés (environ 27.000 m<sup>3</sup>) pour lesquels aucune estimation de la production reçue par les stations n'a été faite, l'utilisation des volumes de stockage apparaît peu satisfaisante. En effet :

capacité de stockage:	82.000 m <sup>3</sup>
quantité susceptible d'être stockée :	16.400 t.
quantités de fruits à pépins reçus dans les stations :	13.140 t.

Ceci correspond à un taux d'utilisation de :

$$\frac{82.000 \text{ m}^3}{13.140} = 6,25 \text{ m}^3/\text{t.}$$

## 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

a. Surface totale couverte rapportée à la production du département :

$$\frac{11.925 \text{ m}^2}{62.900 \text{ t}} = 190 \text{ m}^2/1.000 \text{ t. par an}$$

b. Surface totale couverte rapportée à la production de fruits du département :

$$\frac{11.925 \text{ m}^2}{21.500} = 550 \text{ m}^2/1.000 \text{ t. par an}$$

c. Surface totale couverte rapportée au tonnage des fruits et légumes reçus dans les stations :

$$\frac{11.925 \text{ m}^2}{19.220} = 620 \text{ m}^2/1.000 \text{ t. par an}$$

## 3. Prévisions de production pour 1975

On note une forte expansion de la production, dont l'accroissement prévu est de : (voir Annexe ci-après, page 301)

pommes	29.450 tonnes
poires	4.900 tonnes
pêches	3.730 tonnes

## 4. Besoins exprimés

### a. Conditionnement

Le besoin déclaré en accroissement des tonnages à conditionner s'élève à 10.000 tonnes, soit 2.000 m<sup>2</sup>.

### b. Stockage

Aucun besoin n'a été déclaré pour accroître la capacité de stockage de longue durée.

## 5. Appréciation

La production de pommes commercialisée en 1970-72 s'élèverait à 34.500 t.

Si l'on convient de stocker 60 % de cette production, soit 21.000 t., la capacité de stockage de longue durée devrait être de : 105.000 m<sup>3</sup>.

On peut donc estimer qu'il n'y a pas lieu d'accroître la capacité existante et qu'une meilleure utilisation des volumes actuels permettra d'absorber l'augmentation de la production.

On peut évaluer les besoins en surface de conditionnement. Ils correspondent directement à l'accroissement du tonnage à traiter, soit 2.000 m<sup>2</sup> si l'on retient la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 t.

## C. LANDES

La part des apports de fruits à pépins pouvant être stockée est de :

$$\frac{25.000 \text{ m}^3}{5 \text{ m}^3/\text{t.} \times 9.200 \text{ t.}} = 55 \%$$

Le besoin déclaré en équipements est de 35.000 m<sup>3</sup>.

L'accroissement du tonnage à conditionner en 1975 est de 6.800 t., soit 4.100 t. à stocker (6.800 t. x 60 %).

Le besoin de chambres froides apprécié correspond à cet accroissement de tonnage, soit : 20.000 m<sup>3</sup>.

Les surfaces de conditionnement, estimées à 4.000 m<sup>2</sup>, permettent de traiter :

$$\frac{4.000 \text{ m}^2}{200 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}} = 20.000 \text{ t.}$$

Elles apparaissent largement suffisantes.

D. LOT-ET-GARONNE1. Part de la production pouvant rester en chambre froide

La production départementale est également répartie entre fruits et légumes (120.000 t. en 1965). Il faut noter la prédominance des fruits à noyaux (65.000 tonnes) sur les fruits à pépins (40.000 t.).

La part de la production traitée par les stations est :

- très faible pour les légumes ( 5 %)
- très moyenne pour les fruits à noyaux ( 25 %)
- très importante pour les fruits à pépins ( 165 %)

taux qui traduit un apport des régions voisines vers les équipements du Lot-et-Garonne.

Les équipements actuels (250.000 m<sup>3</sup>) permettent de stocker 50.000 t. de fruits à pépins, soit :

$$\frac{50.000}{65.000} = 77 \% \text{ du tonnage de fruits à pépins apportés aux stations.}$$

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Si l'on convient de retenir la norme de 200 m<sup>2</sup> nécessaires pour conditionner 1.000 t. par an, on peut évaluer comme suit la surface totale couverte nécessaire pour traiter :

les fruits seuls	16.000 m <sup>2</sup> (80.000 t.)
les fruits et légumes	17.200 m <sup>2</sup> (86.000 t.)

La surface totale de conditionnement est estimée actuellement à 30.000 m<sup>2</sup>, ce qui paraît largement suffisant.

3. Production 1975

Pour les légumes, on admet une stabilisation de la production au niveau actuel.

Pour les pommes et les poires, la production commercialisée en frais atteindrait 80.000 t. en 1970-72, c'est-à-dire deux fois supérieure à la production commercialisée en 1965.

La production de pêches commercialisée en frais serait de 67.000 t. en 1970-72 contre 37.500 t. en 1965.

La production de fruits serait stabilisée vers les années 1970-72.

L'augmentation de la production commercialisée serait de 85.000 t. réparties comme suit :

pommes	30.000 tonnes
poires	15.000 tonnes
pêches	40.000 tonnes

#### 4. Installations réclamées

Les besoins déclarés lors de l'enquête concernent :

- les surfaces de tri et de conditionnement pour traiter 50.000 t. supplémentaires, soit 10.000 m<sup>2</sup> en retenant la norme ci-dessus.
- les volumes de stockage pour entreposer 26.000 t. supplémentaires, soit 130.000 m<sup>3</sup>

La justification de ces compléments d'équipements se trouve dans l'accroissement de la production jusqu'en 1970-72.

#### 5. Appréciation

Les besoins complémentaires immédiats certains pour la région (voir annexe ci-après, page 321) sont évalués à :

25.000 m<sup>2</sup> : surfaces de conditionnement  
141.000 m<sup>3</sup> : volumes de stockage

Si l'on tient compte du fait que la part du département du Lot-et-Garonne (82.000 t.) dans l'augmentation de la région (290.000 t.) est de 28 %, les besoins complémentaires en halls pour le département du Lot-et-Garonne sont de :

$25.000 \times 28 \% = 7.000 \text{ m}^2$  pour les surfaces de conditionnement.

Les équipements actuels (255.000 m<sup>3</sup>) permettraient de stocker 51.000 t. et correspondraient à un apport de fruits à pépins de 85.000 t. aux stations.

Les apports prévus en 1970-1972 seraient de :

Apports actuels	65.000 tonnes
Augmentation de production de pommes dans le Lot-et-Garonne	28.000 "
Drainage des autres départements	10.000 "
	<hr/>
	103.000 "

Les équipements frigorifiques correspondant à un apport de 103.000 t. et par suite à un stockage de 62.000 t., s'élèveraient à 310.000 m<sup>3</sup>.

Le complément de stockage frigorifique peut donc être apprécié à :

310.000 m<sup>3</sup> - 225.000 m<sup>3</sup>, soit : 55.000 m<sup>3</sup>

#### E. BASSES-PYRENEES

Production moyenne en fruits et en légumes.

L'accroissement du tonnage à conditionner est à répartir également entre pommes (250 t.) et légumes (250 t.).

Les projets d'équipements prévus correspondant aux extensions en cours de deux stations de petite taille.

Besoin apprécié en stockage complémentaire : 1.500 m<sup>3</sup> correspond au besoin déclaré.

REGION XII : MIDI-PYRENEESA. HAUTE-GARONNE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité existante permet de stocker le double de la production départementale de fruits à pépins et la totalité pratiquement des apports aux stations.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Les disponibilités existantes s'élèvent à :

- 170 m<sup>2</sup>/1.000 t/an de fruits et légumes commercialisés
- 460 m<sup>2</sup>/1.000 t/an de fruits commercialisés
- 300 m<sup>2</sup>/1.000 t/an de fruits passant par les stations.

3. Prévisions de production

On prévoit, pour 1972, 49.600 t. de fruits commercialisés en frais, sur 74.000 t. récoltées dont 33.100 de fruits à pépins (récolte totale 48.000 t.). On attend donc plus qu'un doublement de la production, tant dans les fruits stockables que dans les fruits très périssables.

(cf. annexe ci-après, page 298).

4. Besoins exprimés

Les besoins en surfaces de conditionnement ne sont pas exprimées ou pas solvables.

En revanche, les autorités administratives considèrent comme nécessaire un accroissement des volumes de stockage de 110.000 m<sup>3</sup> d'ici 1975.

5. Appréciation

Elle est difficile à porter du fait de l'interpénétration des départements. Le volume demandé pourrait permettre de stocker au total un volume de 60.000 t., soit 120 % de la récolte brute et 180 % des quantités à commercialiser.

L'annexe ci-après fait le point des besoins pour l'ensemble organique constitué par six départements. On s'y reportera pour apprécier justement les besoins.

S'il était vraiment nécessaire de construire 110.000 m<sup>3</sup> en Haute-Garonne, cela serait au détriment du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne spécialement, le besoin maximum étant de 142.000 m<sup>3</sup> pour la région.

Il est certain que chaque département tient compte à la fois de sa production et des apports des départements voisins pour définir ses besoins.

Il semble donc que le besoin exprimé par les autorités administratives soit élevé en regard de la norme théorique de 60 % des quantités à vendre et que les besoins complémentaires réels n'excèdent guère 20.000 m<sup>3</sup>.

## B. GERS

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle excède de 60 % les besoins de la production commercialisée dans le département. Ceci résulte :

- de la nouveauté des plantations : l'équipement peut être réalisé avec une légère avance,
- des quantités provenant de départements voisins, Lot-et-Garonne notamment.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes, on dispose de 330 m<sup>2</sup>. et pour 1.000 t/an de fruits, on dispose de 730 m<sup>2</sup>.

Les disponibilités sont donc très largement au-delà des besoins immédiats.

### 3. Prévisions de production pour 1975

On prévoit que la production de fruits devrait se stabiliser autour de 25.000 t/an, soit pour les fruits à pépins 23.000 t. Pour l'ensemble des fruits et légumes, la production brute devrait s'élever à 32-35.000 t, soit un accroissement d'environ 120 %.

### 4. Besoins exprimés

Les autorités représentant particulièrement bien les usagers futurs font état d'un besoin de 50.000 m<sup>3</sup> au total, soit d'un accroissement de norme de 7.000 m<sup>3</sup>.

### 5. Appréciation

On trouvera dans les pages relatives à la Vallée de la Garonne, l'enveloppe régionale des besoins. Il est dangereux d'apprécier les besoins en regard de la seule production du département.

La capacité prévue permettrait de stocker 43 % de la production brute, mais les 2/3 de la production commercialisée prévue.

On peut considérer ce besoin comme justifié.

En matière de conditionnement, les surfaces actuelles seront encore suffisantes lorsque les prévisions seront réalisées.

On peut considérer qu'il n'y a pas de besoin.

## C. TARN

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de rentrer 130 % de la production actuelle de fruits. Cela s'explique par :

- une relative avance des équipements,
- un drainage important de produits du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

## 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes, on dispose de	100 m <sup>2</sup> .
Pour 1.000 t/an de fruits du département, on dispose de	450 m <sup>2</sup> .
Pour 1.000 t/an de fruits passant par les stations, on dispose de	270 m <sup>2</sup> .

## 3. Prévisions de production

Le Ministère de l'Agriculture (D.G.P.M., Service de l'Orientalion) prévoyait en 1966 que la production de fruits devait atteindre 47.800 t. vers 1972, dont 42.000 t. de fruits à pépins. L'ensemble de fruits et légumes devrait donc atteindre 87.000 t.

## 4. Besoins exprimés

La même étude prévoyait les besoins totaux suivants :

- conditionnement : 8.000 m<sup>2</sup>,
- stockage : 154.000 m<sup>3</sup>,

ce qui correspondrait aux besoins additionnels de 3.000 m<sup>2</sup> et de 78.000 m<sup>3</sup>.

Les projets d'extension des deux principales stations, cités et approuvés par la D.D.A., représentent 1.700 m<sup>2</sup> et 37.000 m<sup>3</sup>.

La D.D.A. considère un besoin additionnel global de l'ordre de 45.000 m<sup>3</sup>, ce qui porterait la capacité totale à plus de 120.000 m<sup>3</sup>.

## 5. Appréciation

Les prévisions des principales stations leur permettraient un stockage de 90 % de la récolte.

Les prévisions de la D.D.A. permettraient de stocker à peu près 60 % de la récolte prévue. Elles devraient être considérées comme un maximum, sous réserve que le Département ne draine pas de quantités croissantes du Tarn-et-Garonne.

En matière de conditionnement, les surfaces estimées par la D.G.P.M. conduiraient à maintenir l'équilibre actuel, qui semble satisfaisant. Il ne conviendrait pas de dépasser ce chiffre.

## D. TARN-ET-GARONNE

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de rentrer 141 % de la récolte 1966 de fruits à pépins. Mais ces quantités sont en accroissement très rapide : en fait, la capacité des stations de groupement de producteurs couvre 100 % des apports actuels.

L'équipement a donc une réelle avance sur la production de fruits à pépins.

La part sous-employée pour les besoins du Tarn-et-Garonne sert à traiter des produits venant des départements avoisinants.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

On dispose de 215 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits et légumes et de 290 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits.

### 3. Prévisions de production pour 1975

On laisse entendre un accroissement de production de 150 % par rapport à 1965, soit 159.000 t. de fruits supplémentaires, dont 121.000 t. de stockables. Pour ces derniers articles, le Tarn-et-Garonne doit produire 34 % de la récolte des six départements constituant le bassin de production.

### 4. Besoins exprimés

La D.G.P.M. du Ministère de l'Agriculture jugeait en 1966 qu'il fallait prévoir, pour 1970, la mise à disposition d'une capacité totale de 643.500 m<sup>3</sup>.

Actuellement, 273.750 m<sup>3</sup> sont disponibles. Il resterait à construire environ 370.000 m<sup>3</sup>.

Elle considérait également comme nécessaire la construction de 12.000 m<sup>2</sup> de halls de conditionnement, dont 7.500 sont actuellement construits.

## 5. Appréciation

Ces besoins sont considérables. Ils sont directement déduits de l'hypothèse maximale des prévisions de récolte, ce qui conduit à les reprendre avec prudence (voir annexe).

Il faut remarquer qu'actuellement, en dépit d'une croissance rapide de la production et de la relative lenteur de la réalisation d'équipements, les capacités du département sont excédentaires.

On doit donc pratiquer de sérieux abattements dans les besoins exprimés; sans changer l'hypothèse de prévision, on doit tenir compte :

- des écarts entre production commercialisée et récolte (30 % environ),
- du taux de stockage, qui ne devrait pas dépasser 60 % de la récolte commercialisable.

Dans ces conditions :

- les besoins en surfaces de conditionnement pour les seuls fruits peuvent être considérés comme couverts dès à présent. Toutefois, il est possible que des besoins spécifiques aux légumes se développent du fait des modifications de structure. Dans ce cas seulement, il faudrait prévoir un besoin supplémentaire de l'ordre de 4.000 m<sup>2</sup>;
- les besoins en volume de stockage se réduisent à un ordre de grandeur de 45.000 m<sup>3</sup> afin d'atteindre une capacité totale d'environ 320.000 m<sup>3</sup>.

REGION XV : ALSACEA. BAS-RHIN1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de stockage correspond à 1 % de la récolte de fruits à pépins.

A noter que ceux-ci sont produits par des vergers traditionnels dans des variétés locales.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Le département dispose de 24 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an de fruits et légumes, de 80 m<sup>2</sup> par 1.000 tonnes de fruits seuls.

3. Prévisions de production

On ne doit surement pas attendre d'accroissement, tout au plus de problématiques modifications qualitatives.

4. Besoins exprimés

Aucun besoin appréciable n'est exprimé.

5. Appréciation

En l'absence d'évolution qualitative du produit, ou d'une modification des stratégies commerciales d'un département qui consomme ou transforme lui-même ses fruits et légumes et en expédie fort peu, on doit considérer qu'il n'y a pas de besoin d'équipement, en dépit du sous-équipement apparent mis en lumière ci-dessus.

B. HAUT-RHIN1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 57 % de la récolte de fruits à pépins du département, et près de 58 % du tonnage reçu dans les stations.

## 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Par 1.000 t. de fruits et légumes, on dispose de 50 m<sup>2</sup>.

Par 1.000 t. de fruits seuls, on dispose de 350 m<sup>2</sup>.

Par 1.000 t. de fruits reçus dans les stations, on dispose de 480 m<sup>2</sup>.

## 3. Prévisions de production pour 1975

On prévoit que les tonnages reçus dans les stations (très largement dominés par les fruits) s'accroîtront de près de 60 %.

## 4. Besoins exprimés

Les stations prévoient plus que le doublement de la capacité existante en frigorifique, soit un besoin de 14.800 m<sup>3</sup>.

## 5. Appréciation

L'essentiel de ce besoin, 12.000 m<sup>3</sup>, correspond au programme d'un groupement de producteurs. Sa réalisation est vraisemblablement liée à la réalisation des perspectives de production du groupement. Le taux de stockage ne semble pas devoir changer : 50 % environ pour la récolte traitée en station. Le taux moyen du département devrait en être par contre amélioré et dépasser 45 %. Le besoin exprimé est donc justifiable.

En matière de conditionnement, tenant compte des faibles exigences des produits maraîchers, on peut penser que les stations sont sur-équipées et pourront absorber l'accroissement du tonnage du département.

REGION XVI : FRANCHE-COMTEHAUTE-SAONE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle des trois stations permet d'entreposer 35 % de la production fruitière commercialisée du département et la totalité de la production actuelle reçue dans les stations.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Dans les trois stations, on dispose de 33 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an de fruits et légumes produits dans le département, de 150 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an de seuls fruits et de 480 m<sup>2</sup> pour les seuls fruits transitant par la station.

3. Prévisions de production

Il n'y a pas de prévision pour l'ensemble du département. Deux des trois stations vont doubler leur production de fruits.

4. Besoins exprimés

Pour les trois stations, on exprime le besoin de 1.000 m<sup>3</sup> supplémentaires d'ici 1975.

5. Appréciation

Le besoin est d'autant plus justifiable que les actuels locaux de stockage sont simplement ventilés.

On notera, néanmoins, la taille très faible des unités de traitement.

En matière de surfaces de conditionnement, on doit considérer qu'il n'y a pas de besoins.

REGION XIX : RHONE-ALPESA. ARDECHE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle de fruits à pépins permet de stocker 72 % de la production départementale (1965) et 65 % du tonnage de fruits à pépins ayant transité en 1967 par les stations.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Le rapport entre surfaces de conditionnement et quantités totales de fruits à conditionner est actuellement de

$$\frac{18.900}{92,5} = 210 \text{ m}^2/1.000 \text{ t}$$

soit très proche de la norme théorique généralement admise.

3. Prévisions de production

On prévoit un accroissement de production, de 1967 à 1975, de l'ordre de 15 %. Les opinions sont contradictoires : les plantations se sont arrêtées, certains arrachages se produisent. Certains vergers jeunes viennent en production. Donc, on pourra retenir ces prévisions comme un maximum.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives prévoient une réduction du tonnage total à conditionner : il n'y a donc pas de besoin. En revanche, elles évaluent à 7.200 t. le tonnage supplémentaire à stocker, soit 36.000 m<sup>3</sup>.

Certains cadres agricoles réclament un accroissement des installations de 70 %, soit environ 50.000 m<sup>3</sup> et 14.000 m<sup>2</sup> de surfaces de conditionnement.

D'autres pensent que les équipements actuels sont suffisants.

Le chiffre de l'Administration semble englober, et largement, tous les projets individualisés des organismes de commercialisation existants.

La définition des besoins semble dépendre :

- essentiellement de l'accroissement escompté de la production,
- de l'accroissement du besoin du renouvellement et de modernisation d'équipements dont la plupart ont plus de 15 ans.

## 5. Appréciation

Si l'on retient :

- les prévisions de production,
- les besoins formulés par les autorités administratives,

on pourra stocker environ 80 % de la récolte du département en fruits à pépins.

Ce taux est nettement supérieur à la norme moyenne admise (60 % de la récolte).

Certains professionnels font dépendre l'estimation des besoins réels de la conjoncture. D'autres parlent de suréquipement.

En dépit de la double utilisation des frigorifiques, qui servent pendant l'été à la prérefrigération des fruits non stockables, il semble donc que les besoins exprimés soient élevés, voire excessifs.

L'application simple de la norme ci-dessus limiterait les besoins à environ 10.000 m<sup>3</sup> supplémentaires.

## B. DROME

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker plus de 80 % de la production commercialisée de fruits à pépins. Il est probable que le département draine quelques quantités des départements voisins. L'enquête ne permet pas de les chiffrer avec précision. Ce phénomène ne suffit certainement pas à changer l'ordre de grandeur du rapport tonnage volume.

## 2. Prévisions 1975

La production de fruits à pépins doit dépasser, en 1975, 90.000 tonnes, soit un accroissement de production de l'ordre de 90 %.

## 3. Besoins exprimés

Les autorités administratives considèrent comme nécessaire une capacité de stockage de 250.000 m<sup>3</sup> pour le département, y compris les 50.000 m<sup>3</sup> d'entrepôt public polyvalent. Autrement dit, elle juge souhaitable et suffisante la capacité d'entreposer 50.000 t. de fruits à pépins.

## 4. Appréciation

On doit souligner que le taux d'utilisation prévu est en nette diminution : de 80 %, il doit passer à 56 % de la récolte, soit au-dessous de la norme théorique, même si tout le frigorifique polyvalent est utilisé au stockage de fruits. Si les fruits ne l'utilisent qu'à moitié, le taux tombe à 50 %. Les autorités administratives soulignent que les problèmes de commercialisation ne seront pas réglés par la simple construction d'équipements. Ces traits sont importants à noter pour un département qui est à présent bien équipé ou suréquipé.

On peut considérer que le besoin exprimé en stockage correspond à un maximum, mais est justifiable.

## C. ISERE

### 1. Utilisation des volumes de stockage

Le volume de stockage permet d'entreposer 40 % de la production de fruits à pépins produits dans le département et 53 % du tonnage traité dans les équipements du département.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Si l'on tient compte des légumes, le taux d'utilisation atteint 82 m<sup>2</sup> par 1.000 t/an. En ne retenant que les fruits, il atteint 250 m<sup>2</sup>, ce qui est supérieur à la norme de 200 m<sup>2</sup>.

### 3. Prévisions de production pour 1975

L'accroissement de production de fruits est important : + 150 %; pour les fruits à pépins on prévoit près de 30.000 t. de production, soit + 135 %.

(Source : Etude Centre d'Etudes Techniques et de Recherches Technologiques pour l'Agriculture en Forêts et l'Equipement Rural du Ministère de l'Agriculture - CERAFER).

### 4. Besoins exprimés

D'après l'étude du CERAFER, le besoin en équipements frigorifiques s'élèverait au total à 65.000 m<sup>3</sup>, représentant un accroissement d'environ 40.000 m<sup>3</sup>.

### 5. Appréciation

La réalisation des 40.000 m<sup>3</sup> demandés conduirait à permettre le stockage de près de 45 % de la récolte prévue en fruits à pépins.

Les stations elles-mêmes ne prévoient que des extensions de l'ordre de 14.000 m<sup>3</sup>, ce qui conduirait à une capacité de stockage inférieure à 30 % de la récolte.

On doit souligner que les tonnages traités et expédiés par des stations extérieures au département ne doivent pas se réduire et l'on peut penser que la proportion de la récolte dépendant du département restera stationnaire.

Le besoin de 40.000 m<sup>3</sup> doit donc être considéré comme un maximum permettant pratiquement d'atteindre à 60 % du tonnage passant par les stations.

En matière de conditionnement, il ne convient pas d'attacher de l'importance au taux d'utilisation des surfaces, qui paraît élevé pour les fruits et légumes. La proximité du marché de Lyon et la prédominance des circuits courts dans l'écoulement de la production maraîchère conduisent à affirmer qu'il n'y a pas de besoin réel de conditionnement des légumes.

Si l'on ne retient que les fruits, les surfaces actuelles sont largement comprises. Les prévisions de production conduisent à envisager un besoin additionnel de 9.000 m<sup>2</sup> sur la base de la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes-an. Ce chiffre doit également être considéré comme un maximum.

D. RHONE1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité de la région permet de stocker 80 % de la récolte de fruits à pépins. Un tiers de cette capacité provient d'entrepôts publics. Des tonnages non négligeables venant de départements voisins sont entreposés dans le département du Rhône.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

En tenant compte des légumes, on parvient à la norme de 200 m<sup>2</sup>/1.000 tonnes. Pour les seuls fruits, le taux atteint 333 m<sup>2</sup>, soit une utilisation assez faible.

3. Prévisions de production pour 1975

Elles sont en accroissement de 40 % par rapport à 1965 pour les fruits et légumes. Pour les fruits seuls, de 68 % et pour les seuls fruits à pépins de 74 %.

4. Besoins exprimés

L'étude du CERAFER ne prévoit rien. Par contre, des professionnels considèrent que la création d'une unité d'environ 30.000 m<sup>3</sup> à proximité de Lyon pourrait présenter des intérêts. (Regroupement de coopératives peu ou mal équipées). Les avis sont sur ce point très partagés.

Aucun besoin en surface de conditionnement n'est manifesté.

5. Appréciation

Par conséquent, on doit penser que la création de l'équipement demandé ne saurait se justifier qu'en cas de modification fondamentale des structures de commercialisation, en s'appuyant sur une forte étude préalable.

La réalisation de l'équipement demandé permettrait de stocker 64 % de la récolte actuellement prévue. Sinon, la capacité descendrait à 46 % de la récolte prévue. Ce chiffre est excessivement pessimiste, puisque la part des poires d'été - fruits peu stockés - est importante dans le département.

En ce qui concerne le conditionnement, il n'y a pas de besoin manifeste. S'il apparaissait, le plafond à ne pas dépasser serait de 4.000 m<sup>2</sup>.

## E. HAUTE-SAVOIE

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker :

- 32,5 % de la production de fruits à pépins commercialisée,
- 78 % du tonnage traité par les stations.

Les départements voisins (Rhône notamment) effectuent une ponction importante à la source de la production.

### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

En tenant compte des légumes, le nombre de m<sup>2</sup> par 1.000 t/an s'élève à 100. (Les légumes sont en fait conditionnés par les maraîchers à l'exploitation avant livraison à la Coopérative).

Pour les seuls fruits, le chiffre s'élève à 200; pour les fruits reçus dans les stations à 440.

### 3. Prévisions de production pour 1975

On prévoit que la récolte de fruits à pépins s'accroîtra de 60 % et la récolte totale de fruits de 50 %. Les légumes resteraient stationnaires (CERAFER).

### 4. Besoins exprimés

On fait état de 900 m<sup>2</sup> de surface de conditionnement pour une station.

Par ailleurs, une Coopérative à créer (projet en cours) et l'extension de deux autres, notamment, font prévoir un besoin de 14.700 m<sup>3</sup> d'ici 1975. L'étude du CERAFER n'en prend que 8.000 en compte.

## 5. Appréciation

Le besoin de conditionnement reste un peu en deçà de la norme générale : un tonnage prévu de 17.000 tonnes autoriserait 3.400 m<sup>2</sup> au plus, soit quelque 600 m<sup>2</sup> de plus que ce qui est demandé.

Toutefois, on considérera le chiffre de 900 m<sup>2</sup> (projet en cours), comme un maximum. Ce projet, une fois réalisé et compte tenu du mode de conditionnement des légumes (5.000 t/17.000 t), le département sera largement équipé.

En ce qui concerne le stockage, la réalisation de 14.700 m<sup>3</sup> demandés permettrait de stocker 43 % de la production prévue. Ce chiffre faible s'explique par le ramassage qui continuera de s'opérer dans le département. Donc, dans la mesure où chaque projet sera étudié et économiquement fondé, il peut être considéré comme justifiable.

REGION XX : LANGUEDOC

A. L'AUDE

1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permettrait de stocker :

$$\frac{70.000}{5} = 14.000 \text{ tonnes.}$$

Ce volume est légèrement supérieur à la production de fruits à pépins reçus dans les stations (12.000 tonnes). Il est du même ordre que la production commercialisée dans le département (15.000 tonnes).

2. Utilisation des surfaces de stockage

- Surface totale couverte pour traiter les fruits et légumes du département :

$$\frac{10.700 \text{ m}^2}{48.000 \text{ t.}} = 223 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- Surface totale couverte pour traiter les fruits du département :

$$\frac{10.700 \text{ m}^2}{23.200} = 465 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- Surface totale couverte pour traiter les fruits reçus dans les stations :

$$\frac{10.700 \text{ m}^2}{12.850} = 824 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

3. Prévisions de production pour l'année 1975

Les prévisions de production pour le département de l'Aude ne mettent pas en évidence une forte expansion de la production de pommes.

4. Besoins exprimés

- Surfaces de conditionnement : 1.200 m<sup>2</sup>

- Volume de stockage : 38.000 m<sup>3</sup>

## 5. Appréciation des besoins

La capacité de stockage permet de stocker 14.000 tonnes et paraît largement excédentaire par rapport à la production de pommes commercialisée en 1965 (11.000 tonnes).

Si l'on admet que 60 % de la récolte commercialisée est susceptible d'être entreposée en chambre froide, la capacité actuelle doit être comparée à une récolte de 23.000 tonnes en pommes.

Par suite, il ne semble pas nécessaire d'accroître la capacité de stockage existant actuellement dans l'Aude.

### B. GARD

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

Le taux d'occupation des chambres froides par les fruits à pépins est par rapport à :

$$\text{- la production commercialisée } \frac{56.000 \text{ t}}{174.450 \text{ m}^3} = 320 \text{ Kg/m}^3$$

$$\text{- la production reçue dans les stations } \frac{37.000 \text{ t}}{174.450 \text{ m}^3} = 210 \text{ kg/m}^3$$

ce qui correspond à la norme retenue de 200 kg/m<sup>3</sup>.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Surface totale couverte pour traiter :

- les fruits et légumes commercialisés du département :

$$\frac{45.650 \text{ m}^2}{228.900 \text{ t}} = 200 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- les fruits commercialisés du département :

$$\frac{45.650}{136.700} = 330 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

- les fruits reçus dans les stations :

$$\frac{45.650}{41.100} = 1.100 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

Ces valeurs traduisent l'excédent des surfaces de conditionnement par rapport aux besoins correspondant à la production actuellement reçue par les stations.

### 3. Prévisions de production 1975 (Source : Chambre d'Agriculture)

Les prévisions de production sont les suivantes :

	<u>1970</u>	<u>1975</u>
Pommes	120.000 t.	150.000 t.
Poires	25.000 t.	35.000 t.
Pêches	80.000 t.	120.000 t.
Cerises	15.000 t.	15.000 t.
Abricots	10.000 t.	16.000 t.
Prunes	4.000 t.	5.000 t.

Pour l'ensemble des fruits, la production passerait de 205.000 t. en 1967 à 320.000 t. en 1970.

Les productions de légumes lourds (choux-fleurs, carottes, navets) sont stabilisées, ainsi que celles de tomates (70.000 t.) et de melons. Seule, la production d'asperges est appelée à croître.

### 4. Besoins exprimés

1. Conditionnement supplémentaire : 5.000 t.
2. Volume de stockage supplémentaire déclaré : 45.000 m<sup>3</sup>

### 5. Appréciation

La capacité actuelle (175.000 m<sup>3</sup>) correspond à une possibilité de stockage de 35.000 tonnes, soit 50 % de la production de pommes de table (70.000 t. en 1967).

Il faut constater que la part de la production traitée dans les départements voisins est importante. Les activités du commerce d'expédition du Gard portent sur 50.000 t. environ de fruits et de légumes, alors que 80 % de la production sont consommés hors du département.

De plus, la présence de trois conserveries, dont le potentiel de chacune est compris entre 35.000 et 50.000 t. par an, laisse penser qu'une part importante de la production n'est pas commercialisée en frais.

Les deux considérations expliquent le fait que les besoins additionnels pour le stockage sont peu importants par rapport à la croissance de la production. Les projets en cours d'achèvement d'ici à fin 1969 s'élèvent à 35.000 m<sup>3</sup>.

Cette capacité additionnelle portera le total des disponibilités en chambre froide à 210.000 m<sup>3</sup>, pour stocker au froid 42.000 t. de pommes, soit 35 % de la récolte de pommes prévue en 1970.

Le besoin complémentaire peut donc être apprécié aux alentours de 35.000 m<sup>3</sup>; il devrait être réalisé dans les années 1969-1970.

### C. L'HERAULT

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle des chambres froides (355.000 m<sup>3</sup>) permet de stocker 71.000 tonnes. Ce tonnage correspond à la production commercialisée de fruits à pépins du département en 1965.

Le tonnage de fruits à pépins reçus dans les stations en 1967 s'élève à 90.000 tonnes.

Pour ces mêmes fruits, l'écart entre la production commercialisée du département et la production reçue dans les stations traduit le drainage vers l'Hérault à partir des départements voisins, et plus précisément du Gard.

La capacité actuelle de chambres froides permet donc d'entreposer 79 % de la production reçue dans les stations.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

##### a. Surface totale couverte pour traiter les fruits et légumes du département

Il ne sera tenu compte que des seules surfaces destinées au tri et au conditionnement (29.000 m<sup>2</sup>), sans inclure les surfaces destinées à l'exposition, à la vente et au transit des marchandises (7.700 m<sup>2</sup>).

Pour le département, le rapport de la surface de conditionnement comparée à la production est de :

$$\frac{29.000 \text{ m}^2}{161.000 \text{ t.}} = 180 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$$

b. Surface totale couverte pour traiter les fruits produits dans l'Hérault

Le rapport est de :  $\frac{29.000 \text{ m}^2}{117.000 \text{ t.}} = 250 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

c. Surface totale couverte pour traiter les fruits reçus dans les stations

Le rapport est de :  $\frac{29.000 \text{ m}^2}{90.000 \text{ t.}} = 320 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

3. Prévisions de production en 1975

(Source : chambres d'agriculture du Gard)

Les prévisions de production pour le Languedoc sont les suivantes :

	<u>1967</u>	<u>1970</u>
Fruits à pépins	184.000 t.	285.000 t.
- pommes	153.000 t.	250.000 t.
- poires	31.000 t.	35.000 t.
Fruits à noyaux	205.000 t.	285.000 t.
Raisins de table	95.000 t.	100.000 t.

Il est prévu que la production de pommes passera de 153.000 à 250.000 t. ce qui représente un accroissement de 97.000 t. d'ici à 1970. Parmi les deux principaux départements producteurs de pommes, l'Hérault et le Gard, il est prévu que le Gard augmentera de 54.000 t. sa production actuelle. On peut évaluer à 40.000 t. l'augmentation de la production de pommes dans l'Hérault.

La production de légumes restera stable.

4. Besoins exprimés

- Les besoins exprimés en surface de conditionnement correspondent à un accroissement du tonnage à conditionner de 50.000 tonnes, ce qui représente une surface de 10.000 m<sup>2</sup>.
- Les besoins exprimés en volume de stockage s'élèvent à 245.000 m<sup>3</sup> pour un tonnage additionnel de 49.000 tonnes.

## 5. Appréciation

On peut admettre que la production commercialisée de fruits à pépins s'élèvera à 110.000 tonnes en 1970, à laquelle il convient d'ajouter la part de production drainée des départements, soit 20.000 t.

La production totale serait de 130.000 t.

Dans l'hypothèse où 60 % de la production est stockée pendant plus de quatre semaines, le tonnage à traiter s'élèverait à  $130.000 \times 60 \% = 78.000$  t.

L'accroissement du volume de chambres froides devrait permettre de stocker environ 10.000 tonnes supplémentaires (78.000 t - 71.000 t).

On peut donc évaluer le besoin supplémentaire en capacité frigorifique à 50.000 m<sup>3</sup>.

La surface de conditionnement actuelle (29.000 m<sup>2</sup>) permet de traiter 145.000 tonnes par an, volume qui peut être admis pour les années 1970-72.

### D. PYRENEES ORIENTALES

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle de stockage (31.200 m<sup>3</sup>) permet d'entreposer 6.200 tonnes. Cette quantité représente environ le quart du tonnage de fruits à pépins reçus dans les stations en 1967 (23.000 t.).

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

- Surface totale couverte pour traiter les fruits et légumes du département :

le rapport est de  $\frac{62.500 \text{ m}^2}{289.500 \text{ t.}} = 215 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

- Surface totale couverte pour traiter les fruits commercialisés dans le département :

le rapport est de  $\frac{62.500 \text{ m}^2}{172.100 \text{ t.}} = 360 \text{ m}^2/1.000 \text{ t.}$

- Surface totale couverte pour traiter les produits reçus dans les stations :

fruits	$\frac{62.500 \text{ m}^2}{130.000 \text{ t.}}$	= 480 m <sup>2</sup> /1.000 t.
légumes	$\frac{62.500 \text{ m}^2}{130.000 \text{ t.}}$	= 480 m <sup>2</sup> /1.000 t.
tous produits	$\frac{62.500 \text{ m}^2}{260.000 \text{ t.}}$	= 240 m <sup>2</sup> /1.000 t.

### 3. Prévisions de productions en 1975

On constate :

- un léger déclin de la production de pommes et de poires,
- une production d'abricots en légère expansion,
- une production stagnante de légumes,
- une orientation des productions sur les primeurs.

### 4. Besoins exprimés

Les besoins exprimés sont différents suivant les sources.

- Les autorités administratives estiment que les besoins à réaliser d'ici à 1975 s'élèvent à 10.000 m<sup>3</sup>.

Ces besoins sont justifiés par l'accroissement du pourcentage de la production stockée.

- Certaines autorités professionnelles envisagent la création de 15 stations nouvelles équipées de 2.000 m<sup>2</sup> pour le conditionnement et de 500 m<sup>3</sup> de chambres de pré-réfrigération pour les stations. Les besoins exprimés s'élèvent à :

- 30.000 m<sup>2</sup> pour les salles de conditionnement
- 7.500 m<sup>3</sup> pour les chambres froides

### 5. Appréciation des besoins

- Les productions de fruits dominantes sont :

- les pêches 55 à 60.000 t.
- les abricots 50 à 55.000 t.

Elles correspondent aux produits dont le tonnage récolté est en légère expansion.

- La répartition des équipements dans les Pyrénées-Orientales est particulière : on constate une grande répartition d'équipements de petite taille, groupés en coopératives. Ces équipements sont assez anciens : plus de la moitié ont plus de 25 ans.

Les équipements sont utilisés pour entreposer les fruits pendant quelques jours avant leur expédition (pré-réfrigération).

La demande de création de 7.500 m<sup>3</sup> de chambres froides paraît judicieuse dans la mesure où ces équipements sont répartis auprès des lieux de production, puisque cette dispersion correspond à une exigence de commercialisation.

En revanche, il semble que la création d'une surface de 30.000 m<sup>2</sup> de halls de conditionnement paraisse excessive, compte tenu des rapports indiqués plus haut. Seule une mauvaise répartition des équipements actuels justifierait cette création.

REGION XXI : PROVENCE, COTE D'AZURA. BASSES-ALPES1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 67 % de la récolte départementale de fruits à pépins et 78 % du tonnage reçu dans les stations.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

On dispose de :

45 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits et légumes,

66 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits produits dans le département et

90 m<sup>2</sup> pour 1.000 t/an de fruits et légumes reçus dans les stations.

Cette situation s'explique en partie par les circuits commerciaux: des quantités importantes sont soit ramassées par des acheteurs du Vaucluse, du Var ou des Bouches-du-Rhône, soit portées sur les marchés des départements voisins.

3. Prévisions de production

Les autorités professionnelles prévoient un accroissement de tonnage de fruits de 36 %, soit 13.300 tonnes, dont 11.500 de fruits à pépins. La production légumes ne devrait connaître qu'un faible accroissement.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives considèrent un besoin global de 156.030 m<sup>3</sup> soit un besoin additionnel de 53.570 m<sup>3</sup> d'ici 1975.

Elles prévoient un accroissement du tonnage à conditionner en stations de 60 %, ce qui pourrait représenter un besoin de surfaces s'élevant à 1.200 m<sup>2</sup> au régime actuel d'utilisation.

5. Appréciation

Le besoin de volumes exprimé conduirait à permettre le stockage de 66 % de la récolte prévue. Si l'on se réfère à la norme maximale de 60 %, le besoin s'élèverait à la limite à 38.000 m<sup>3</sup>.

Les autorités administratives sont d'ailleurs les premières à faire des réserves sur la rentabilité de nouveaux équipements, pour autant que les structures de commercialisation et de conjoncture ne se modifient pas.

Pour les surfaces de conditionnement et si l'on s'en tient aux fruits s'orientant vers les stations du département, le besoin limite admissible serait de 1.000 m<sup>2</sup>.

## B. HAUTES-ALPES

### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 25 % des quantités de fruits et légumes commercialisées en 1967. Ceci est assez faible.

Toutefois, il faut savoir que des quantités importantes sont ramassées par des négociants de départements voisins. Il est donc normal que la capacité apparaisse faible.

### 2. Prévisions de production pour 1975

Elles s'élèvent à 55.000 t. de fruits à pépins dont environ 45.000 commercialisables.

### 3. Besoins exprimés

Les autorités administratives évaluent le besoin total des équipements à 80.000 m<sup>3</sup>, soit pour 1975 un complément de 27.000 m<sup>3</sup> par rapport à la situation actuelle.

### 4. Appréciation

Cet équipement permettrait de stocker 36 % de la récolte prévue. Il paraît donc justifiable.

C. BOUCHES-DU-RHONE1. Utilisation des volumes de stockage

Les volumes actuels permettent d'entreposer 50.000 tonnes de fruits à pépins, soit 35 % du tonnage reçu dans les stations, qui excèdent le tonnage récolté dans le département du fait du drainage.

2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes, on dispose de 71 m<sup>2</sup>

Pour 1.000 t/an de fruits produits dans le département, de 158 m<sup>2</sup>

Pour 1.000 t/an de fruits passant dans les stations, de 130 m<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces données est inférieur à la norme.

3. Prévisions de production

Les autorités administratives font état d'une production de fruits à pépins en 1970 de 183.000 t. dont 63.000 de poires.

Sur ces produits, au moins 72.000 t. sont des produits d'été non stockables.

4. Besoins exprimés

Les autorités administratives ne font pas allusion aux surfaces de conditionnement mais prévoient un besoin complémentaire de 210.000 m<sup>3</sup> de stockage du fait :

- de l'accroissement de la récolte,
- de l'élévation du taux de stockage.

Les autorités professionnelles réclament 300.000 m<sup>3</sup> nouveaux sous froid.

Les expéditeurs sont très sceptiques sur l'utilité et la rentabilité d'équipements.

5. Appréciation

La demande des autorités administratives permettait de stocker 50 % de la récolte prévue dans l'ensemble (60 % des pommes, 32 % des poires). La demande paraît justifiable en regard de la norme générale.

Toutefois, de même que dans les autres départements gros producteurs, on est conduit à mettre en cause l'adéquation de cette norme aux perspectives du marché.

Si l'on escompte dès à présent une sélection plus sévère et si l'on apprécie le besoin de façon très restrictive (60 % de la production commercialisable de produits d'automne et d'hiver), les besoins certains se réduisent à un ordre de grandeur de 110.000 m<sup>3</sup>.

#### D. VAR

##### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 27 % de la récolte de fruits à pépins du département et 61 % du tonnage traité par les stations. Cela s'explique en grande partie par des circuits commandés d'autres départements, tel les Bouches-du-Rhône.

##### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes commercialisés dans le département, on dispose de 74 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t/an de fruits seuls, de 120 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes passant par les stations, de 300 m<sup>2</sup>.

Les stations sont suréquipées alors que le département semble sous-équipé.

Cela s'explique à la fois par le rôle du département voisin et par l'importance de produits maraîchers en partie écoulee au marché de gros de Toulon.

##### 3. Prévision de production

Le CERAFER prévoit que le Var pourra produire 58.850 tonnes de fruits en 1970 dont 25.500 tonnes de fruits à pépins. On ne dispose pas de prévisions concernant les légumes qui ne devraient pas connaître de variation importante.

A priori, la production ne devrait pas se développer au-delà de 90.000 tonnes entre 1970 et 1975.

#### 4. Besoins exprimés

Les autorités administratives du Var prévoient un accroissement de 50 % du tonnage à conditionner en stations.

Elle fait également état d'un besoin additionnel de volumes de stockage de 13.650 m<sup>3</sup> portant la capacité totale à 35.000 t.

#### 5. Appréciation

La capacité actuelle de conditionnement permet d'absorber un accroissement de 50 %. Il n'y a donc pas de besoin.

La réalisation des 13.650 m<sup>3</sup> permettrait de stocker 27 % de la récolte du département et environ 60 % du tonnage de fruits à pépins attendus dans les stations.

Elle reconduirait donc la situation actuelle. Sauf modification de la structure de commercialisation, on doit considérer ce besoin comme un maximum à ne pas dépasser.

### E. VAUCLUSE

#### 1. Utilisation des volumes de stockage

La capacité actuelle permet de stocker 72 % de la production de fruits à pépins du département et 25 % des quantités passant par les stations. Le département draine des tonnages très importants de circonscriptions limitrophes.

On soulignera la faiblesse du stockage, liée à l'importance relative de variétés d'été notamment pour les poires.

#### 2. Utilisation des surfaces de conditionnement

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes, on dispose de 24 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t/an de fruits du département, de 54 m<sup>2</sup>.

Pour 1.000 t/an de fruits et légumes passant par les stations, de 28 m<sup>2</sup>.

On remarquera que ces chiffres sont faibles certes mais aussi que la durée de commercialisation des produits de la région est fort longue. Par conséquent, la norme moyenne générale est certainement inadaptée ici.

### 3. Prévisions de production

Selon une étude de la CERAFER, la production de fruits attendue en 1970 dépasserait de 70 % la production de 1965. La production de légumes restera stable à 200.000 t. La part des fruits à pépins doit s'élever à environ 118.000 t. dont environ 80.000 de variétés stockables.

### 4. Besoins exprimés

Les autorités administratives cherchant à stocker 60 % de la récolte de pommes évaluée à 100.000 t. (soit 15.000 t. de plus que CERAFER), font état d'un besoin global de 300.000 m<sup>3</sup> au maximum. Le minimum serait de 240.000 m<sup>3</sup>.

Le CERAFER prévoyant 275.000 m<sup>3</sup>, une autre estimation juge nécessaire 335.000 m<sup>3</sup>, soit à construire 145.000 m<sup>3</sup>.

Le besoin additionnel oscille donc entre 50.000 et 110.000 m<sup>3</sup>.

Il n'est pas mesuré de besoin en surfaces de conditionnement. Toutefois, on attend 461.000 t. à conditionner en stations, ce qui - avec la capacité actuelle - conduirait à une disponibilité de 22 m<sup>2</sup> pour 1.000 t. de fruits et légumes par an.

L'accroissement de production tenant essentiellement à des produits récoltés et conditionnés dans une période assez courte, il est probable qu'un besoin puisse s'exprimer.

### 5. Appréciation

Pour le conditionnement, on peut prévoir comme un maximum, un besoin de 8.000 m<sup>2</sup> correspondant à l'accroissement de commercialisation de pommes et poires.

Pour le stockage, le besoin exprimé par les autorités administratives doit être pris en compte, d'autant plus que les équipements de la région sont très chargés de produits extérieurs.

La capacité prévue permettrait de stocker 60 % de la production de pommes produites dans le département, mais à peine 30 % des quantités drainées par les stations.

Les réserves faites par les professionnels eux-mêmes sur l'utilité et la rentabilité des équipements à venir incitent à la prudence.

A N N E X E S

A. ETUDE DES DONNEES DU PROBLEME DE  
L'EQUIPEMENT DANS LE SECTEUR DE LA COMMERCIALISATION  
DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS DANS  
LA VALLEE DE LA GARONNE

## I. DELIMITATION DE LA REGION DE PRODUCTION

### A. GENERALITES ET DONNES METHODOLOGIQUES

#### 1. Critères

On cherche à définir une région approximativement homogène sur les plans :

- climat
- assortiment de variétés en production
- structures de production
- calendrier de production

#### 2. Difficultés

Les zones de production des différents produits ne se recouvrent pas exactement; on trouvera ci-dessous les cartes définissant les zones de production des pommes, poires, pêches et légumes.

Il résulte de leur superposition une carte globale de production Fruits et Légumes. La signification de celle-ci appelle quelques réserves :

- si l'on retient une espèce de pommes ou de poires ou de pêches, on doit considérer que les conditions de production sont comparables dans les six départements intéressés, mais la part de chaque variété, l'assortiment des produits et le calendrier d'expédition qui en résulte varient d'un département à l'autre ou à l'intérieur du département;
- en ce qui concerne les légumes, l'hétérogénéité est d'ailleurs plus marquée puisque l'on trouve une localisation beaucoup plus précise de la culture de certains produits : par exemple : tomates de Marmande, melons du Gers. On rencontre aussi des ceintures maraîchères actives : Toulouse, Bordeaux notamment.

Autrement dit, l'observation de la physionomie particulière des zones fait apparaître une assez grande diversité alors que, pour les cultures dominantes, les conditions de l'ensemble de la région peuvent être considérées comme comparables. C'est sur cette base que l'on retient la définition la plus extensive de la "région".

## B. DELIMITATION

La région de production est définie par les vallées moyennes et basses de la Garonne, du Lot, du Tarn et de la Dordogne, et les coteaux avoisinants. Centrée essentiellement sur deux départements très homogènes : Lot et Garonne, Tarn-et-Garonne, elle inclut une partie des départements suivants :

- . Dordogne, zone sud, bordée au nord par Nontron-le-Bugue.
- . Gironde, limitée aux vallées de la Garonne et de la Dordogne.
- . Gers, pour sa zone nord 30 km au plus, à partir de la frontière le séparant du Lot-et-Garonne.

La zone de Beaumarches est plus proche de celle des Landes vers laquelle elle oriente ses courants.

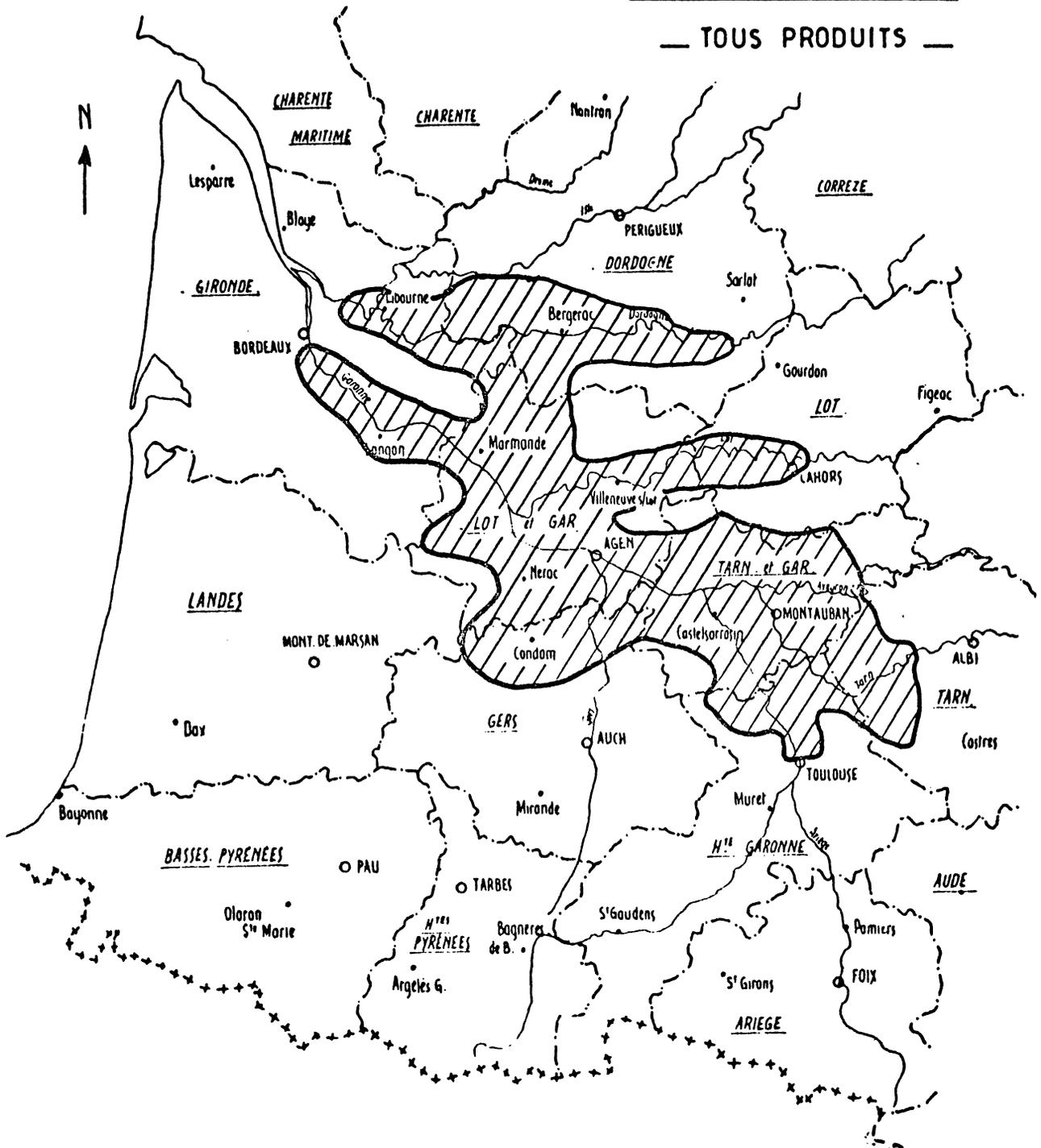
- . Haute Garonne, pour sa zone nord allant jusqu'à la ceinture maraîchère de Toulouse.

La zone sud (Comminges notamment) se rapproche des plantations de l'Ariège plus diffuses et dispersées. On pourrait les dissocier, en toute rigueur. Cette zone appelle donc la même remarque que la zone sud du Gers.

## C. CARTES

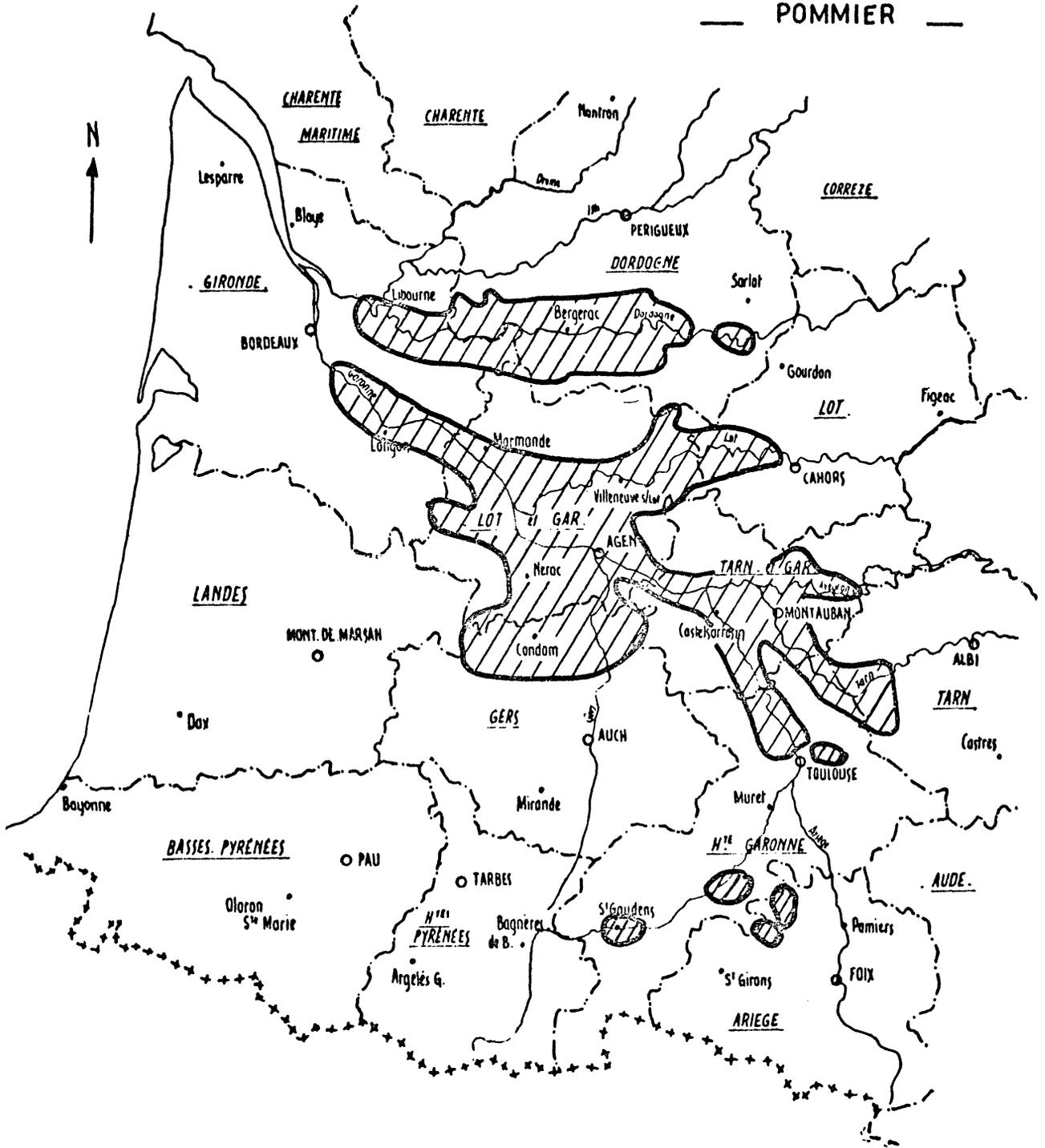
# DÉLIMITATION DE LA ZONE DE PRODUCTION

— TOUS PRODUITS —



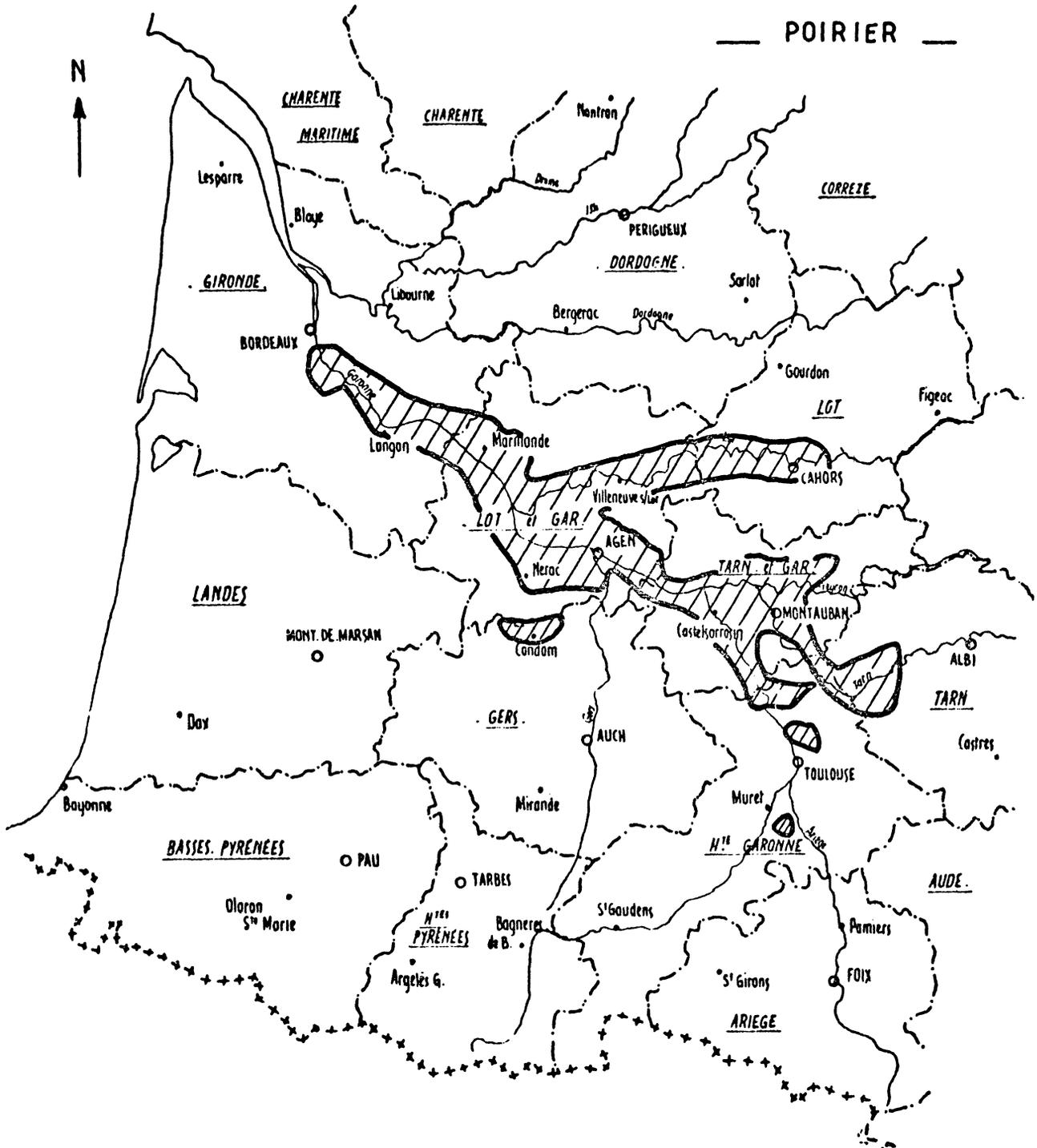
Echelle approximative 1:2.000.000<sup>e</sup>

— POMMIER —



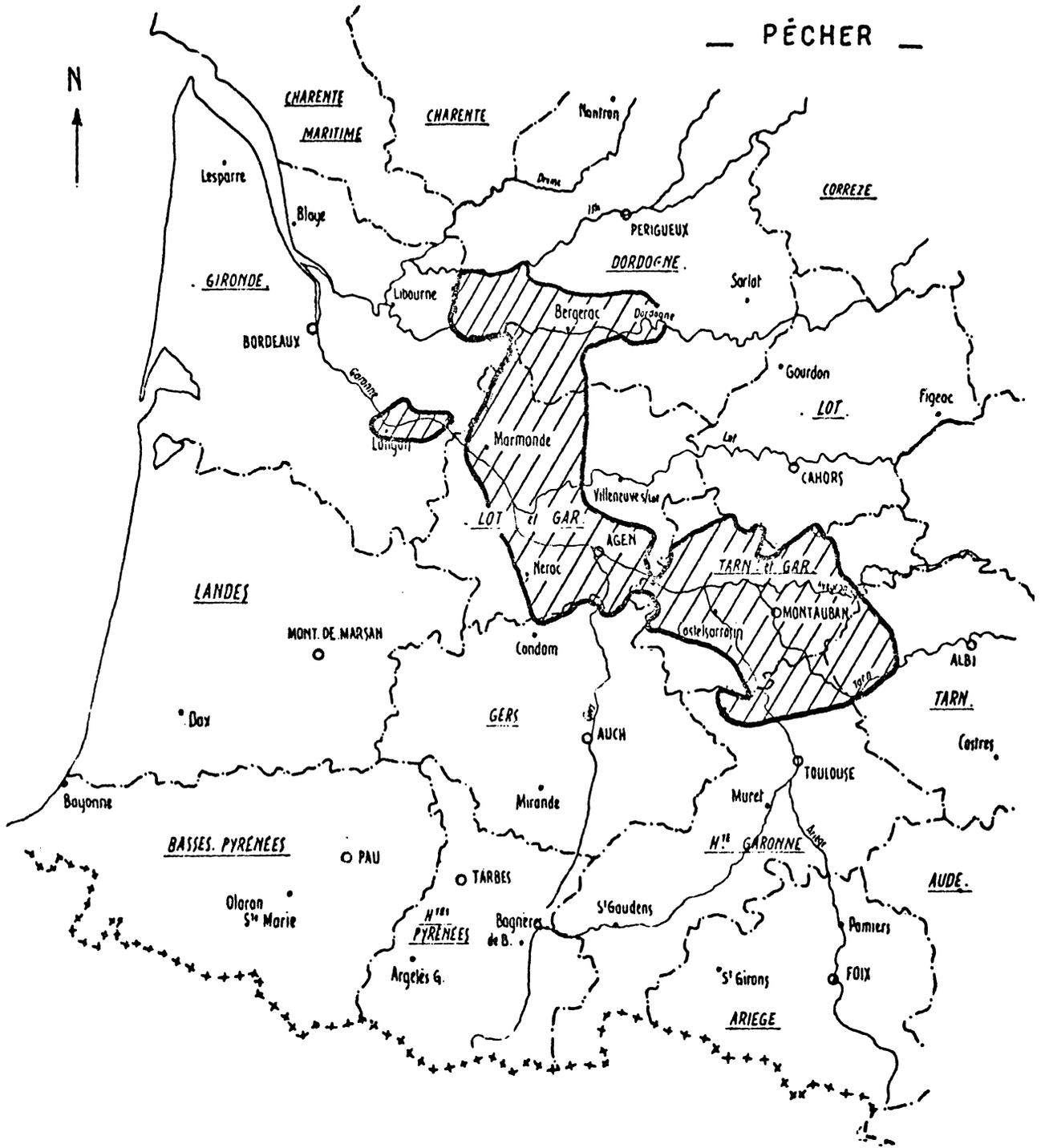
Echelle approximative 1 : 2.000.000 e

— POIRIER —



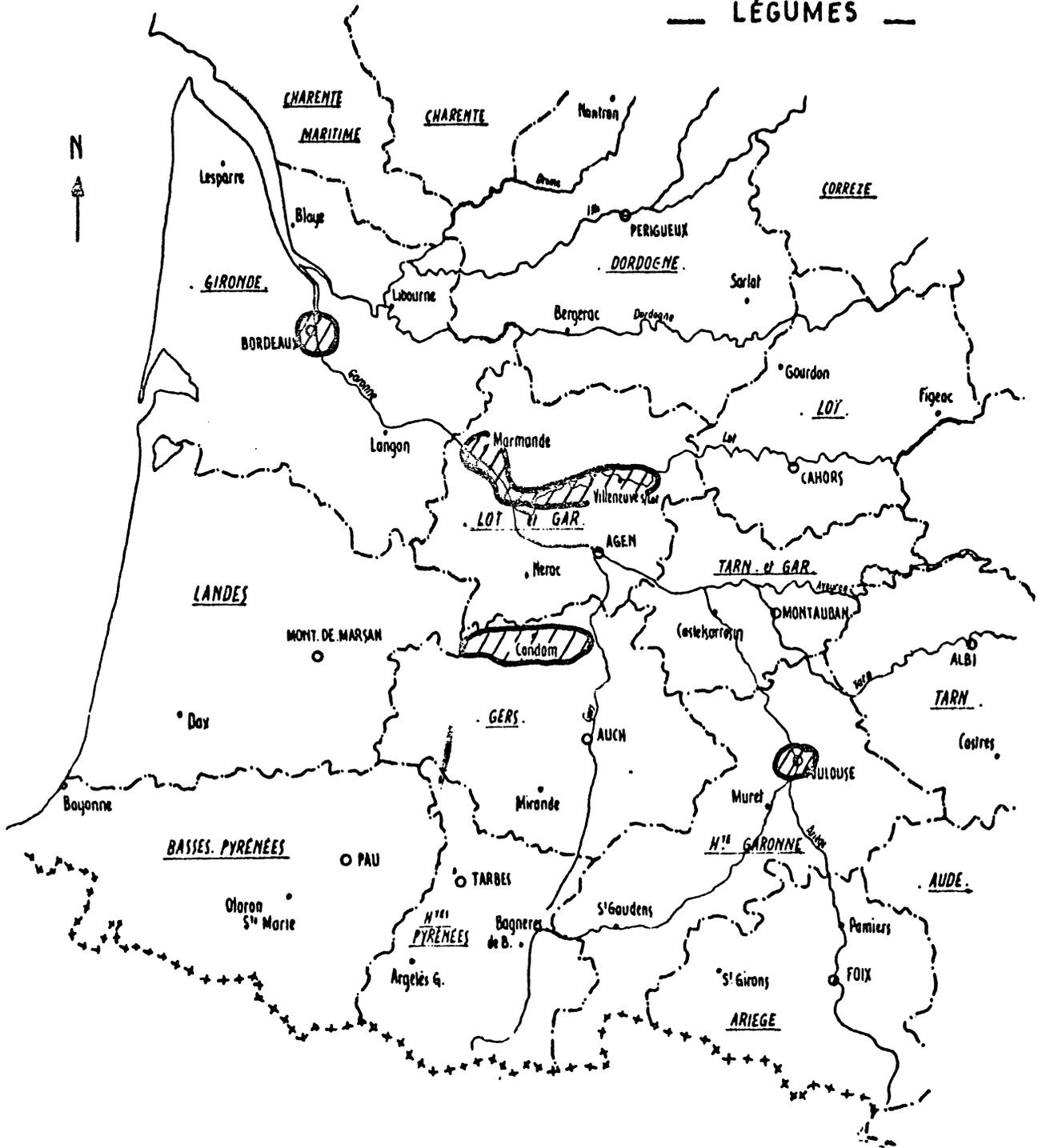
Echelle approximative 1 : 2.000.000<sup>e</sup>

— PÉCHER —



Echelle approximative 1 : 2.000.000<sup>e</sup>

— LÉGUMES —



Echelle approximative 1 : 2.000.000 e

## II. STRUCTURE DE LA PRODUCTION

### A. TAILLE DES EXPLOITATIONS

#### 1. Fruits

Le tableau ci-après donne des éléments sur la structure de la production fruitière. A sa lecture, on peut faire les remarques suivantes :

- a. les vergers de moins de 1 ha, liés le plus souvent à des exploitations polyvalentes, représentent à peine plus de 15 % de la production; en outre, leur importance varie sensiblement d'un département à l'autre.
- b. les vergers de 1 à 10 ha fournissent la plus grande partie de la récolte; notamment, dans les départements de forte production, où la majorité d'entre eux dépassent 5 ha.
- c. les vergers de 10 ha. et plus occupent 25 % des surfaces plantées.

#### 2. Légumes

Dans ce secteur, les exploitations sont réellement plus petites, dépassant rarement 2 ha.

### B. CARACTERISTIQUES DU MILIEU PRODUCTEUR

La Vallée de la Garonne est une zone de cultures fruitières et maraîchères traditionnelles. Implantées depuis fort longtemps, ces cultures sont généralement le fait d'exploitations familiales de dimensions modestes.

#### 1. Fruits

Les petites et moyennes exploitations de type traditionnel se rencontrent plus fréquemment sur les côteaux et les terrasses de la Vallée. Leur production composée en majorité de fruits périssables non stockables, généralement de qualité, se commercialise aisément.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS ARBORICOLES ET DES SURFACES PLANTEES  
PAR TAILLE D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT ET PART DE CHAQUE CLASSE  
DANS LA SUPERFICIE TOTALE PLANTEE

-o-

Source : Ministère de l'Agriculture - Annuaire Statistique 1961

DEPARTEMENTS		classes de taille d'exploitation					TOTAL
		< 1 ha	1-2 ha	2-5 ha	5-20 ha	> 20 ha	
DORDOGNE	Nb	9.925	568	1.063	183	66	11.805
	ha	971	722	2.432	1.846	1.794	7.765
	%S	1,9	1,47	4,83	3,8	3,6	15,6
GIRONDE	Nb	17.164	1.472	688	159	7	19.490
	ha	3.244	1.878	1.800	1.036	350	8.308
	%S	6,4	3,84	3,64	2,01	0,76	16,7
LOT-et-GARONNE	Nb	5.450	1.900	976	85	85	8.496
	ha	1.510	2.330	2.600	4.500	2.703	13.643
	%S	3,05	4,7	5,22	9,1	5,45	27,5
HAUTE-GARONNE	Nb	3.247	225	230	64	16	3.782
	ha	1.110	560	1.220	783	1.420	5.093
	%S	2,24	1,1	2,45	1,57	2,86	10,2
GERS	Nb	29	21	38	19	53	160
	ha						2.015
	%S						4,04
TARN-et-GARONNE	Nb	3.190	1.352	793	318	64	5.717
	ha	1.310	2.330	3.100	3.350	2.817	12.907
	%S	2,63	4,70	6,25	6,75	5,7	26,0
TOTAL	Nb	39.005	5.538	3.788	828	291	49.450
	ha						49.731 = 100

Abréviations : Nb = Nombre d'exploitations  
ha = Superficie plantée  
%S = % de la surface totale

De l'autre côté, les exploitations modernes, de 10 à 100 ha. ou plus, sont généralement de véritables entreprises quasi industrielles, spécialisées presque toujours dans la production des fruits stockables, pommes et poires, et de pêches. Outre le souci de la production, elles ont également celui de la rentabilité et de la commercialisation. Les plus importantes, sont souvent aux mains de sociétés civiles.

L'apparition de ces vergers industriels, l'intérêt manifesté pour l'arboriculture par certaines sociétés, l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord, ont provoqué un changement de comportement chez les exploitants traditionnels.

A la vue de ces exemples, certains - moyens propriétaires surtout - se sont intéressés à la culture des fruits stockables, et aux méthodes d'exploitations modernes, qu'il s'agisse du traitement des cultures, ou des moyens de stockage et de commercialisation. Beaucoup se sont, peu à peu tournés vers ce nouveau mode d'exploitation, soit en se groupant entre eux, soit en coopérant plus ou moins étroitement avec les vergers industriels voisins.

Il faut donc souligner le côté évolutif de ce milieu producteur, et le caractère peut-être provisoire de sa physionomie actuelle.

## 2. Légumes

Traditionnelles, les petites exploitations légumières, souvent associées à une activité de polyculture, représentent la quasi-totalité de la production régionale.

Il s'agit généralement, soit de cultures maraîchères en ceinture des grandes villes, Toulouse, Bordeaux, soit d'une monoculture maraîchère, centrée sur une spécialité régionale : melons, pois, haricots, tomates. Ces dernières sont rassemblées en petits noyaux spécialisés très localisés : Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Côteaux du Gers.

Ce milieu "légumier" semble ne pas suivre l'évolution qui se manifeste actuellement dans le milieu fruitier.

### C. INCIDENCE DE CETTE STRUCTURE SUR LE PROBLEME D'EQUIPEMENT

La grande diversité dans les dimensions des vergers explique la diversité des attitudes de leurs exploitants face au problème de l'équipement.

1. Les petits exploitants en fruits ou légumes, pratiquant souvent d'autres cultures, n'ont pas d'intérêt à avoir une politique d'équipement. Ayant d'une part d'autres soucis, et d'autre part une production de qualité et des débouchés faciles sur place :  
- négoce, marchés, vente directe - ils s'en remettent aux équipements collectifs : marchés publics, station de négociant, ou station collective de groupements à large assise (grand nombre d'adhérents).
2. Dans les exploitations moyennes de 1 à 30 ha, le revenu fruitier est souvent prépondérant pour l'exploitant; les lots sont déjà tels qu'il peut y avoir intérêt à se préoccuper de leur conservation et à obtenir des garanties d'écoulement. Ces exploitations constituent, surtout pour les plus grosses, une clientèle de groupements (à effectifs moyens : 10 - 50).
3. Au-delà de 30 ou 50 ha au moins, l'entreprise spécialisée le plus souvent, doit se préoccuper de la conservation et du conditionnement (sauf quelques exceptions notables où de gros exploitants tirent parti auprès du commerce d'expédition d'un comportement exceptionnel dans la région).

Les tonnages produits justifient le plus souvent des investissements individuels. C'est le cas des Sociétés civiles de plus de 100 ha. parfois moins, 20 ha., implantant un équipement à portée des vergers.

Dans d'autres cas, des groupes à effectifs limités : une dizaine d'exploitants, se constituent spontanément pour traiter et stocker. Ces groupes sont favorisés par les systèmes de financement et les encouragements publics.

### III. VOLUMES GLOBAUX ET PREVISIONS

#### A. GENERALITES

La Vallée de la Garonne est une des premières régions productives de France, tant au point de vue des fruits que des légumes.

En 1965, les chiffres atteints sont 315.400 t. pour les légumes, et 371.200 t. pour les fruits, représentant respectivement 8 % et 16 % des totaux correspondants pour la France. La région joue un rôle prépondérant notamment pour les légumes du groupe III : 12,5 % de la production nationale, et pour les fruits du groupe III : 24 %.

Cet équilibre tend toutefois à disparaître, la production étant en nette évolution : stabilisation du tonnage légumes d'une part; augmentation rapide de la production des vergers d'autre part, surtout pour les pommes, poires et pêches.

#### B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La répartition des volumes souligne l'importance des deux départements centraux : plus de 26 % du tonnage et par contre le rôle très secondaire du Gers.

Si l'on observe la seule répartition des fruits, les deux départements centraux dépassent 66 % et avec la Dordogne ils produisent près de 83 % du total fruits.

Le rôle des légumes est important dans la production de la Gironde et de la Haute-Garonne. Or ces légumes sont, on le verra, directement liés à la consommation des agglomérations (22 % du total).

Le Gers et surtout le Lot-et-Garonne (45 %), présentent en légumes des tonnages du même ordre qu'en fruits.

Par contre, Dordogne et Tarn-et-Garonne sont plus spécialisés en fruits.

#### C. ASSORTIMENT

Le tableau ci-après souligne l'extrême diversité des produits offerts d'un département à l'autre.

PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES PAR GROUPE ET PAR DEPARTEMENT  
ET PROPORTION DE CHAQUE GROUPE DANS L'ASSORTIMENT DEPARTEMENTAL EN 1965

PRODUITS (en tonnes)	Dordogne	Gironde	Lot et Garonne	Haute Garonne	Gers	Tarn et Garonne	Total Région.
TOTAL LEGUMES - % F.L.D.	33.100 34,7	41.400 65,8	132.800 53,0	56.100 62,9	7.800 52,4	44.200 25,4	315.400
Légumes Groupe I - % F.L.D.	22.900 24,0	23.700 37,7	60.400 24,1	30.200 33,9	2.000 13,4	13.300 7,6	152.500
Légumes Groupe II - % F.L.D.	8.400 8,8	7.500 11,9	26.700 10,3	17.600 19,7	2.800 18,8	11.700 6,7	73.700
Légumes Groupe III - % F.L.D.	1.200 1,3	5.500 8,7	30.400 12,1	1.800 2,0	900 6,1	10.700 6,2	50.500
Légumes Groupe IV - % F.L.D.	600 0,6	4.700 7,5	16.300 6,5	6.500 7,3	2.100 14,1	8.500 4,9	38.700
TOTAL FRUITS - % F.L.D.	62.300 65,3	21.500 34,2	117.300 47,0	33.200 37,1	7.100 47,6	129.800 74,6	371.200
Fruits Groupe I - % F.L.D.	3.600 3,8	3.000 4,8	13.800 5,6	4.400 4,9	200 1,3	31.800 18,4	56.800
Fruits Groupe II - % F.L.D.	50.500 52,9	11.300 18,0	39.400 15,8	17.500 19,6	5.400 36,2	38.000 21,8	162.100
Fruits Groupe III - % F.L.D.	8.200 8,6	7.200 11,4	64.100 25,6	11.300 12,6	1.500 10,1	60.000	152.400
TOTAL FRUITS ET LEGUMES - % F.L.D.	95.400 100	62.900 100	250.100 100	89.300 100	14.900 100	174.000	686.600
Production totale du département Production totale de la région %	13,9	9,2	36,4	13,0	2,2	25,3	100

Source : Statistique Agricole 1965.

Remarques :

Ce tableau porte :

1. Les quantités produites en tonnes pour chaque département (Pour les pois et les tomates, les quantités destinées à la transformation sont exclues).
2. La part de chaque groupe de fruits ou légumes exprimée en pourcentage de la production totale fruits et légumes du département : (% F.L.D.)
3. La dernière ligne du tableau indique la part de chaque département dans la production totale de la région.

1. Fruits

- . En Dordogne, dans le Gers principalement, en Gironde et Haute-Garonne accessoirement, on notera la prédominance des fruits de type II (stockable). Il s'agit des départements limites de la région retenue.
- . Les deux départements centraux gardent une prédominance de fruits de catégorie III.

Autrement dit, les problèmes d'équipement, de stockage et de conditionnement ne se posent pas dans l'ensemble de la région dans des termes équivalents.

2. Légumes

Chaque département présente une structure d'assortiment spécifique. A noter que pour les produits des groupes III et IV (du moins en partie pour le groupe IV puisqu'il s'agit essentiellement de melons), les problèmes d'équipement peuvent être traités en même temps que ceux des fruits. Les cas des ceintures maraîchères mis à part, le problème d'équipement pour les légumes est secondaire partout, sauf en Lot-et-Garonne.

D. QUANTITES COMMERCIALISEES EN FRAIS1. Produits transformésa. Légumes

La transformation ne concerne pour des quantités notables, que trois produits :

Produits	Taux de transformation	Quantités transformées en tonnes						Total Région
		Dordogne	Gironde	Lot et Garonne	Haute Garonne	Gers	Tarn et Garonne	
tomates	39 %	3.000	300	24.000	-	-	-	27.300
pois	24 %	900	110	800	-	-	-	1.810
har.verts	50 %	3.550	380	8.830	130	40	300	13.230

Sources : Statistique Agricole 1965 pour les chiffres de production.  
C.T.I.F.L. pour les taux de transformation.

La dernière colonne du tableau fait apparaître un total de 42.340 tonnes de légumes destinés à la transformation (13 % du tonnage tous légumes).

Remarque : La Dordogne, pour l'ensemble de ces produits, est orientée spécifiquement vers la transformation; par contre, le Lot-et-Garonne en dépit des tonnages considérables transformés, laisse la première place à la commercialisation en frais.

b. Fruits

La transformation intéresse pratiquement tous les fruits, mais dans des proportions très variables. Les taux de transformation vont de 2,5 % pour les poires, à 30 % pour les prunes (pourcentage de la production totale).

Quantités transformées	Taux de transformation	Total Région en tonnes
Abricots	20,0 %	74
Prunes	30,0 %	15.342
Cerises	28,0 %	1.635
Fraises	13,5 %	651
Pêches	3,0 %	3.091
Pommes	3,5 %	4.900
Poires	2,5 %	553

Sources : Production : Statistique Agricole 1965.

Taux : C.T.I.F.L.

soit un total de 26.246 tonnes de fruits destinés à la transformation (7 % du total).

On note à ce propos qu'en dehors des cas de production sous contrats, les produits suivent souvent les mêmes circuits techniques : telle SICA ou tel négociant reçoit tous ses apports, arbitre entre ses différents débouchés et livre à la conserverie ce qui ne peut être mieux commercialisé. Pour une part mineure des tonnages transformés, les produits transitent donc par les stations des produits frais.

2. Autoconsommationa. Légumes

Légumes	Taux d'autoconsommation	Quantités autoconsommées (en tonnes)
Carottes	31,0 %	11.631
Choux-fleurs	7,8 %	1.580
Choux de Bruxelles	26,0 %	627
Autres choux	35,5 %	9.198
Tomates	13,0 %	6.005
Haricots verts	33,3 %	4.410
Pois	35,5 %	2.016
Epinards	26,0 %	679
Salades	28,5 %	2.945
Oignons, échalottes	28,5 %	8.199
Melons	13,0 %	2.235
autres ...	26,0 %	23.722
Moyenne :	24,0 %	73.247

Sources : Taux d'autoconsommation : C.T.I.F.L.  
Quantités : Statistique Agricole 1965.

b. Fruits

Fruits	Taux d'autoconsommation	Quantités autoconsommées (en tonnes)
Pommes	15,3 %	21.420
Poires	16,7 %	3.691
Pêches	10,0 %	10.303
Abricots	10,7 %	40
Prunes	28,5 %	13.959
Cerises	20,0 %	1.168
Raisins	6,5 %	2.969
Fraises	35,5 %	1.715
autres ...	26,0 %	104
Moyenne :	15,0 %	55.369

Sources : Production : Statistique Agricole 1965.  
C.T.I.F.L. : taux d'autoconsommation.

Cette moyenne est sensiblement plus forte que le taux d'autoconsommation moyen national pour tous produits : 15 % au lieu de 11,2 %; cela est dû à la part très importante qu'occupent, dans la région, les petits vergers traditionnels qui produisent encore essentiellement des fruits d'été périssables, alors que dans les vergers industriels, le pourcentage d'autoconsommation est voisin de zéro.

+

+ +

Dans les tableaux ci-après relatifs aux quantités commercialisées en frais de fruits et légumes, les écarts pris en compte peuvent avoir des origines diverses (quantités non récoltées ou éliminées et jetées avant passage à la station). Ils peuvent aussi n'avoir aucune existence réelle. Il s'agit alors d'un écart statistique qui traduit le raccordement des statistiques de production aux statistiques de consommation. Une part indéterminée de ces écarts n'est donc que la traduction d'erreurs d'évolutions statistiques.

Éléments du calcul des quantités commercialisées  
en frais par article pour l'ensemble de la région

(en tonnes)

Légumes	Production	Transformation	Autoconsommation	Ecart	Commercialisation en frais	
					quantités	% prod.
Carottes	37.520		11.631	10.356	15.533	41,5
Choux-fleurs	20.250		1.580	7.468	11.202	55,0
Choux Bruxelles	2.410		627	713	1.070	44,5
Autres choux	25.910		9.198	6.685	10.027	38,5
Tomates	73.490	27.300	6.005	16.074	24.111	32,5
Har.verts	26.550	13.230	4.410	3.564	5.346	20,0
Pois	7.490	1.810	2.016	1.466	2.198	28,0
Epinards	2.610		679	772	1.159	44,5
Salades	10.440		2.945	2.998	4.497	43,0
Oignons, échalottes	28.770		8.199	8.228	12.343	43,0
Melons	17.910		2.235	6.270	9.405	52,5
autres ...	91.160		23.722	26.975	40.463	44,5
Total	344.510	42.340	73.247	91.569	137.354	40,0

Sources : Statistique agricole 1965 pour la production.  
C.T.I.F.L. pour les coefficients de transformation  
d'auto-consommation et écarts.

La méthode de calcul consistant à imputer des coefficients moyens nationaux d'utilisation de la récolte, les chiffres de production de départ doivent être ceux de la production brute. Or, nous avons exclu jusqu'à présent des statistiques de production des pois et tomates, les quantités destinées à la transformation (contrats essentiellement). C'est pourquoi le total de la production de 344.510 t. présente un écart avec celui de 315.400 t. figurant à la page 289.

Eléments du calcul des quantités commercialisées  
en frais par article pour l'ensemble de la région

(en tonnes)

Fruits	Production	Transformation	Auto-consommation	Ecart	Commercialisation en frais	
					quantités	% prod.
Pommes	140.000	4.900	21.420	16.143	97.537	69,0
Poires	22.100	553	3.691	2.536	15.320	69,5
Pêches	103.130	3.091	10.303	12.728	77.008	74,5
Abricots	370	74	40	36	220	59,5
Prunes	48.980	15.342	13.959	2.794	16.885	34,5
Cerises	5.840	1.635	1.168	431	2.606	44,5
Raisins de table	45.680	-	2.969	6.065	36.646	80,0
Fraises	4.830	651	1.715	350	2.114	48,0
Autres	370	-	104	38	228	62,0
Total	371.300	26.246	55.369	41.121	248.564	67

Sources : Statistique Agricole 1965 pour la production.

C.T.I.F.L. pour les coefficients de transformation, d'auto-consommation et d'écarts.

Il faut donc retenir particulièrement les taux de commercialisation des fruits stockables, puisqu'ils ont une influence directe sur les besoins en équipements : pour les pommes, poires et pêches, le taux moyen est de 71,5 %.

## E. PREVISIONS

### 1. Fruits

Les prévisions officielles sont effectuées sur la base des surfaces plantées. A la suite d'un recensement des vergers, fait en 1963, mais jamais mis à jour, puis d'une enquête statistique les services officiels sont parvenus à une connaissance approximative des surfaces et des variétés. L'expérience des premiers vergers venus en production permet d'asseoir des hypothèses de tonnages. A ces approximations viennent s'ajouter deux facteurs d'incertitude :

- les régressions dues aux dégâts du fait du gel ou d'asphyxie;
- les plantations nouvelles, dispersées et incontrôlées qui semblent actuellement de plus en plus rares, mais existent.

Dans ces conditions, compte tenu de diverses hypothèses sur les rythmes de plantation, on trouve deux prévisions différentes :

- l'une retenue pour le Vème plan est la moins optimiste;
- l'autre, établie par le service d'orientation économique du Ministère de l'Agriculture, fournit l'hypothèse maximale.

Pour l'ensemble des six départements intéressés, on a les prévisions suivantes :

PREVISIONS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION EN FRAIS DES PRINCIPAUX  
PAR DEPARTEMENT ET PAR REGION POUR 1970-1972 EN TONNES

Départements	Prévisions de production 1970/1972 - en Tonnes												
	HYPOTHESE MAXIMALE *				HYPOTHESE II **								
	Pommes	Poires	Pêches	tous fruits	Pommes	Poires	Pêches						
<u>DORDOGNE</u>	75.500	1.000	6.100	107.600	}								
dont commercialisé en frais :	52.100	695	4.545	72.000									
<u>GIRONDE</u>	50.000	11.000	8.000	78.500				210.000	30.000	105.000			
dont commercialisé en frais :	34.500	7.645	5.960	52.000				144.900	20.850	78.225			
<u>LOT-et-GARONNE</u>	71.000	30.200	90.500	254.900				}					
dont commercialisé en frais :	49.000	20.990	67.420	170.000									
<u>HAUTE-GARONNE</u>	40.000	8.000	25.000	74.000									
dont commercialisé en frais :	27.600	5.560	18.625	49.600				}					
<u>GERS</u>	20.000	3.000	2.000	25.150							160.000	25.000	70.800
dont commercialisé en frais :	13.800	2.085	1.490	16.850							110.400	17.395	52.745
<u>TARN-et-GARONNE</u>	139.000	20.000	80.000	270.700	}								
dont commercialisé en frais :	95.900	13.900	59.600	181.000									
<b>ENSEMBLE REGION :</b>	395.500	73.200	211.600	810.850	370.000	55.000	175.800						
dont commercialisé en frais :	272.900	50.875	157.640	541.450	255.300	38.225	130.970						

\* Source : Ministère Agriculture

\*\* Source : Ve Plan

Dans l'ensemble, les cadres du Ministère de l'Agriculture admettent comme vraisemblables, les ordres de grandeur prévus dans l'hypothèse maximale en la considérant comme telle.

On remarque néanmoins quelques nuances :

En Gironde, on considère que les plantations sont désormais arrêtées. Par contre, en Lot-et-Garonne et surtout en Tarn-et-Garonne, on considère que les nouvelles plantations doivent se poursuivre à un rythme ralenti. Les variétés plantées désormais viennent le plus souvent compléter la gamme (périodes de récolte où les stations sont moins chargées).

En tout cas, sauf pour le Gers où l'objectif est plus lointain, on s'attend à une relative stabilisation des quantités à partir de 1970 autour du niveau prévu. Pour prévoir les besoins au-delà de 1972, on peut donc sans doute s'appuyer sur les prévisions de commercialisation en frais pour la région entière, à l'exception du Gers.

L'importance de la croissance ultérieure de ce département ne peut être prévue; elle ne devrait pas être considérable par rapport à l'ensemble de la région. Aussi, faute de prévisions dépassant 1972, nous proposons de retenir l'estimation globale de production (maximale) pour 1970-1972 telle qu'elle apparaît au tableau.

## 2. Légumes

Dans l'ensemble, les prévisions officielles concernant les légumes consistent à reconduire les quantités actuelles :

- . on ne note pas d'extension de surface plantée en légumes;
- . dans les régions de ceinture maraîchère, on constate un certain recul (urbanisation croissante);
- . on note des augmentations très sensibles de certains articles : melons de coteaux par exemple, ou aubergines du Villeneuvois ... Ces extensions s'accompagnent d'un recul sur d'autres articles.
- . toute extension des surfaces légumineuses est freinée
  - par le manque relatif de main-d'oeuvre permanente,
  - par le caractère relativement étroit du marché des produits.

- . On ne trouve guère de prévisions article par article. Toutefois, pour les grands produits d'expédition : pois, haricots, tomates (hors conserverie) l'opinion professionnelle est qu'en dépit de fluctuations incontrôlées d'une campagne à l'autre, les quantités globales restent stables.

## F. INCIDENCE SUR LE PROBLEME DE L'EQUIPEMENT

### 1. Généralités

On peut tabler, pour 1970/1972, sur une production stabilisée.

De même, on peut estimer que les taux d'écart, d'autoconsommation et de transformation évolueront peu. Ces principes valent tant pour les fruits que pour les légumes.

### 2. Augmentation du tonnage à stocker

Si l'ensemble de la production fruits de la région était multiplié par un peu plus de 2, d'ici 1970-1972, l'augmentation serait beaucoup plus sensible pour les fruits stockables. Les coefficients multiplicateurs seraient à peu près :

pour les pêches	: 2,0
pour les pommes	: 2,5
pour les poires	: 3,0

En outre, comme le montre le tableau ci-après (colonne : % d'augmentation), les tonnages fournis par chaque département évolueront d'une manière assez différente :

- les chiffres donnés sont ceux de la production commercialisée en frais, c'est-à-dire :

Production - (transformation + autoconsommation + écarts).

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX FRUITS  
DE 1965 à 1970-1972 EN TONNES PAR DEPARTEMENT

Départements	Augmentation de la production commercialisée en frais			
	Pommes Tonnes	Poires Tonnes	Pêches Tonnes	TOTAL en Tonnes
Dordogne	17.600	350	2.310	20.260
Gironde	29.450	4.900	3.730	38.080
Lot-et-Garonne	27.950	14.800	39.480	82.230
Haute-Garonne	17.250	3.820	10.430	31.500
Gers	10.360	1.950	1.110	13.410
Tarn-et-Garonne	73.850	9.800	23.840	107.490
TOTAL région	176.450	35.620	80.900	292.970

On peut noter sur ce tableau :

- deux fortes augmentations en tonnage dans les deux départements de forte production, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne
- une expansion très brutale dans deux départements de faible production, la Gironde, et, à un moindre degré, le Gers, les tonnages respectifs étant multipliés par 8 et 4.

#### IV. CIRCUIT DE COMMERCIALISATION

##### A. FONCTIONS REMPLIES

On trouve, au niveau des fonctions de commercialisation : collecte, allotissement, tri calibrage, conditionnement, stockage (au froid ou non) et acheminement, plusieurs qualités caractéristiques de la région :

##### - Ensemble des opérations

L'ensemble des opérations du circuit sera différent selon qu'il s'agit de produits périssables traditionnels - collecte et acheminement rapides, pas de stockage, transactions successives par petits lots de nature variée - ou bien des produits stockables actuellement en expansion qui impliquent un tri et un calibrage sévères, un stockage prolongé au froid.

##### - Acheminement

La production de la région, si l'on excepte les cultures maraîchères entièrement absorbées par les métropoles régionales, trouve deux débouchés :

- . le marché national - la Vallée de la Garonne est une région d'expédition,
- . ou le marché régional, avec les deux grands centres Toulouse et Bordeaux.

Les modes d'expédition varieront en conséquence :

- . constitution de gros lots (wagons ou camions complets) à destination des centres de consommation éloignés : fonction d'allotissement ou de groupage;
- . transports de lots moyens sur courtes distances, pour les circuits régionaux.

##### - Conditionnement

Il est légèrement plus sommaire dans les circuits régionaux. On y verra plutôt des nuances, en regard du conditionnement des produits expédiés, qu'une réelle différence.

## B. OPERATEURS

### 1. Types d'opérateurs

On peut en distinguer cinq groupes :

#### - Exploitants traditionnels

Installés dans les vieilles régions de cultures et sur les coteaux, ils conditionnent eux-mêmes les produits périssables de cultures traditionnelles, les commercialisent parfois eux-mêmes sur les marchés de production ou les apportent à des négociants.

#### - Gros producteurs

A l'inverse des premiers, ils sont implantés dans les Vallées et les zones périphériques, exploitent des vergers industriels, orientés vers les produits stockables. Ils possèdent parfois leur propre station, pour le stockage et le conditionnement. Parfois, mais plus rarement, ils expédient eux-mêmes.

#### - Groupements de producteurs

Pour le compte de leurs adhérents, ils prennent en charge la commercialisation des produits. Ils disposent, dans des stations collectives, des moyens de conditionnement et de stockage. Ils jouent un rôle important dans le traitement et la commercialisation des produits de développement récent et massif.

#### - Groupements de commercialisation

Ces groupements ne s'occupent pas des opérations matérielles de l'exploitation, leur rôle consiste à commercialiser la production des stations qu'ils coiffent. Les plus importants sont actuellement :

A.S.O. . . . . .	Agén-Montauban
S.Y.A.G. . . . . .	Ouest-d'Agén
Pyrénées-Fruits	} Haute Garonne
Unicofruit	

### - Négoce

Les négociants sont nombreux et bien implantés dans la région : 80 en Lot-et-Garonne, 110 ou 120 en Tarn-et-Garonne (moins que dans d'autres régions - une minorité est équipée). Présents dans toutes les zones, ils s'occupent essentiellement des fruits d'été et des légumes, en traitant avec les petits ou moyens exploitants. Une petite minorité traite des tonnages importants de pommes et poires de stockage. Tendance d'association avec les producteurs sur modèle des groupements.

## 2. Fonctions et Opérateurs

La répartition des fonctions techniques tenant au conditionnement du produit, est variable selon :

- la zone et même la microrégion
- le produit. C'est le facteur essentiel.

Il n'est pas possible de faire une analyse générale pour la région. Par contre, le Lot-et-Garonne qui rassemble des types d'organisation très divers, et l'assortiment le plus large, peut fournir un bon exemple.

On distingue trois types principaux de conditionneurs : les stations modernes individuelles ou collectives de producteurs, les producteurs isolés conditionnant artisanalement et les négociants. Selon les produits, les uns et les autres prennent une part plus ou moins importante au traitement. Le tableau ci-après indique la part approximative, en pourcentage, du total commercialisé que chaque type conditionne.

Ce tableau destiné à être rapidement périmé indique à la fois les données structurelles et les tendances. Les points saillants sont les suivants :

- . Les fruits du groupe I sont voués à un conditionnement artisanal par le producteur, de par la nature et la fragilité du produit. Pour le chou-fleur, assez peu important en tonnage, c'est la simplicité du tri, conditionnement, qui explique le taux élevé assumé par les producteurs.

Le tableau ci-dessous indique qui fait le conditionnement, le tri et le calibrage, indépendamment des circuits de commercialisation.

LOT-ET-GARONNE	Conditionnement par		
PRODUITS	Stations modernes individuelles ou collectives de producteurs.	Producteurs traditionnels Conditionnement artisanal	Négociants
Pommes	85 %	7 %	8 %
Poires	50 %	40 %	10 %
Pêches	35 %	60 %	5 %
Prunes fraîches	-	10 %	90 %
Raisin, Cerises, Fraises	-	100 %	-
Melons	60 %	20 %	20 %
Tomates	33 %	33 %	33 %
Aubergines Poivrons	35 %	55 %	10 %
Pois, haricots	15 %	5 %	80 %
Choux-fleurs	10 %	90 %	-
Salades	100 %	-	-
TOTAL pondéré en fonction des prévisions sans modification de structure.	26 %	38 %	36 %

- . Le négoce a un rôle prépondérant dans le conditionnement des prunes, des pois, et des haricots, anciens produits pilotes de la région.  
Ces articles se prêtent plus ou moins à une mécanisation, il n'est pas certain que l'évolution fasse croître rapidement la part des stations collectives.
- . Les pommes et les poires de stockage sont presque intégralement traitées en stations individuelles et collectives. Le conditionnement est en effet directement lié au stockage.
- . Pour l'ensemble des autres articles, les parts de chaque type d'opérateurs sont variables. On doit attendre une évolution lente qui dessaisira le producteur artisanal (notamment pour les légumes et les pêches) au profit essentiellement des stations collectives, et aussi des négociants dans la mesure où ils feront preuve de dynamisme.

Les trois critères d'attribution de la fonction d'assortiment, sont donc :

- la fragilité du produit,
- son caractère stockable ou non,
- le circuit commercial pour l'écoulement à distance : les produits traditionnels en ont un, les nouveaux doivent s'en constituer.  
Ce dernier facteur crée donc une incertitude pour toute prévision de répartition future des fonctions.

### C. CIRCUITS

L'importance du rôle des différents opérateurs varie notablement selon les produits et les départements :

#### 1. Dans la zone centrale de production

- a. Les articles traditionnels et les articles qui doivent être conditionnés par le producteur sont essentiellement écoulés par l'intermédiaire des expéditeurs ou des grossistes régionaux achetant sur les marchés locaux;
- b. Les pommes et poires sont traitées en stations privées ou collectives. Par ailleurs, les stations tendent à élargir leur assortiment.

L'exemple du Tarn-et-Garonne illustre cette répartition des fonctions commerciales entre les différents types d'opérateurs selon les types de produits (chiffres 1967 en pourcentage du tonnage commercialisé par groupe de produits).

TARN-ET-GARONNE	Commercialisation		
	par groupements	Directe par Producteurs et Domaines	par Négociants Expéditeurs
Pommes d'hiver Poires d'hiver	40 %	13 %	47 %
Pêches	17 %	5 %	78 %
Raisins	11 %	-	89 %
Légumes et Fruits d'été	30 %	10 %	60 %

Source : DDA du Tarn-et-Garonne

On re

On remarquera que la fonction commerciale est distincte des fonctions techniques et que le négoce rend le service commercial à des produits traités en stations de producteurs.

## 2. Dans les zones périphériques

où les plantations sont plus récentes et limitées aux pommes, poires et pêches (Gers, partiellement Dordogne, Gironde, Haute-Garonne), toutes les fonctions distributives et commerciales d'expédition sont plus nettement regroupées entre les mains de stations privées ou collectives, il n'y a pas ou peu de négoce propre à ces départements.

Certains produits y sont enlevés en revanche, par les négociants des départements voisins. Par exemple, près de la moitié de la production du Gers est prise en charge par des négociants du Lot-et-Garonne et des grossistes bordelais (phénomène comparable à celui observé en Campanie).

Remarque

Hors de ces circuits dominants, on doit retenir qu'il existe des courants importants drainant les produits vers les marchés de Bordeaux et Toulouse, groupements de vente ou commissionnaires. Ces circuits régionaux concernent globalement près de 80.000 t. de produits conditionnés et partiellement normalisés.

**D. TENDANCES**

La situation actuelle, très différenciée selon les produits et les départements, évolue rapidement.

**1. Dans le secteur traditionnel**

des fruits et légumes périssables, le négoce et la vente directe semblent devoir garder leur prédominance. Cela tient au fait que ces produits ne posent pas de problème d'équipement, mais seulement des problèmes d'écoulement. Et les négociants, même les plus petits, remplissent parfaitement ce rôle.

**2. Pour les produits stockables**

l'évolution récente se poursuit tant par le fait de l'initiative privée, que sous l'encouragement de la puissance publique.

**a. initiatives privées**

Les plantations de grandes surfaces en vergers et la production de fruits d'hiver, ne s'accroissent pas d'un conditionnement à l'exploitation par l'arboriculteur. Il fallait des stations spécialisées équipées de frigos. Les nouveaux propriétaires de vergers, parfois même de tailles moyennes, ont prévu les investissements nécessaires et :

- . certains ont construit des stations privées à proximité des vergers (moyennes ou très grandes).
- . d'autres ont constitué des groupements pour réaliser les investissements et effectuer, en commun, les travaux de conditionnement et de stockage.

Dans la plupart des cas, le problème technique des moyens de calibrage et de stockage était à résoudre et non le problème commercial. C'est notamment le cas des petites stations : les circuits commerciaux traditionnels pouvaient absorber les tonnages qu'elles traitent.

b. encouragement public

- orientation technique

Les pouvoirs publics ont orienté les investissements vers les réalisations importantes et collectives pour des raisons de coût des stations et de rentabilité. Aujourd'hui, les petites stations privées (moins de 3.000 t.) sont systématiquement découragées; elles ne peuvent être réalisées que si elles sont totalement autofinancées. Officiellement, de ce point de vue, on encourage les stations de 5.000 et 10.000 t.

Par ailleurs, on sent parfois percer le souci d'assurer des groupements viables, c'est-à-dire ne groupant pas un nombre trop élevé d'adhérents. Ce souci conduit à limiter la taille des stations collectives.

Les pouvoirs publics en conséquence, semblent maintenant s'orienter vers des unités de 3.000 à 5.000 t. pour les groupements de petits et moyens arboriculteurs.

- organisation commerciale

Cette orientation vers la construction d'équipements rentables et viables, s'est complétée d'une politique de concentration de l'offre, et d'incitation à la prise de contrôle du marché par les groupements de producteurs.

On encourage donc des groupements de commercialisation qui viennent coiffer les stations de base privées ou collectives, et qui auraient vocation à couvrir la majorité de la production (cf. Supra).

Ces groupements pourraient commercialiser plus de 50.000 t. chacun. C'est évidemment le point "sensible" de l'évolution au cours des prochaines campagnes.

Avec un certain retard, une petite élite de négociants, très peu nombreux, ont commencé à traiter la pomme, parfois sont entrés en association avec des producteurs sans constituer officiellement des groupements. Ils ont acquis un minimum d'équipements (sur M.I.N. notamment) et développent leur activité de conditionnement. Les courants concernés restent

très limités (moins de 20.000 tonnes au total). Une incertitude totale entoure les lendemains de telles initiatives. Le négoce d'expédition peut s'adapter et retrouver un nouveau dynamisme. Au contraire, les phénomènes d'adaptation peuvent rester le fait d'une petite élite destinée à plafonner rapidement.

Finalement, selon l'objectif des Directions de l'Agriculture, en pleine production en 1970, la part des stations privées et collectives dans les zones de production traditionnelle devra passer à 60 %. Un secteur témoin du négoce doit subsister avec un maximum de 40 %.

## E. INCIDENCE SUR LE PROBLEME D'EQUIPEMENT

### 1. Produits stockés

La Vallée de la Garonne possédant déjà une armature solide en stations, l'augmentation de la récolte entraînera tout autant l'extension des stations existantes, que la création de nouvelles unités.

Pour ces nouvelles unités, se posera le problème des groupements. Il faudra en effet qu'un groupement prenne en charge la station à créer puisqu'ils sont les seuls à pouvoir le faire avec de réelles facilités financières.

Il semble donc, à moins d'un changement de politique des pouvoirs publics, que le problème des stations restera lié à celui des groupements, c'est-à-dire aux possibilités financières des petits et moyens producteurs, qu'ils soient déjà groupés, ou simplement décidés à le faire. Si les négociants envisagent de stocker, ils sont conduits irrévocablement à s'associer avec leurs fournisseurs pour s'équiper de manière compétitive.

### 2. Produits périssables

La prise en charge du conditionnement de certains légumes et de pêches par une station ou un négociant venant relayer le travail artisanal du producteur, est de nature à créer de nouveaux besoins en surfaces de conditionnement.

Les facteurs déterminants d'une évolution en ce sens seraient :

- . des problèmes de main-d'oeuvre à l'exploitation
- . l'exigence d'un conditionnement et d'un tri très soignés : si les producteurs ont fait de très sensibles progrès au cours des dernières années, la normalisation et le conditionnement d'une station sont réputés plus parfaits et plus homogènes.

## V. EQUIPEMENT DE LA REGION

La région comporte trois types d'équipements, en principe :

- les anciens locaux d'expéditeurs,
- les stations récentes,
- les équipements publics.

La visite des anciennes installations d'expéditeurs permet de confirmer qu'il ne s'agit que de halls de conditionnement d'appoint sans, ou avec peu, d'équipements frigorifiques.

On trouve sur chaque place une exception notable, rarement suffisante pour permettre une extension d'activité (Marmande, Montauban notamment). La plupart des anciens locaux ne doivent donc pas être pris utilement en considération.

On trouvera, page 316, la carte des implantations de stations, entrepôts et marchés. Préalablement, on analysera les types d'équipements et la structure de leur implantation.

### A. TYPES D'EQUIPEMENTS

On doit distinguer les équipements collectifs des équipements particuliers.

#### I. Equipements collectifs

Il s'agit essentiellement de marchés et d'entrepôts frigorifiques.

##### a. Marchés

On en distingue trois types :

1. Les marchés d'intérêt national de consommation (M.I.N.)  
Bordeaux - Toulouse.

Grands complexes orientés vers l'approvisionnement des agglomérations et la redistribution régionale d'un large assortiment.

On peut considérer qu'outre les légumes maraîchers des ceintures, ces deux marchés sont susceptibles d'absorber et d'écouler environ 40.000 tonnes de fruits de la région.

A Bordeaux un important frigorifique et un hall de conditionnement ont été prévus pour les producteurs de la région. Ils sont utilisés par un groupement. Pour l'essentiel, cet entrepôt frigorifique est donc utilisé comme une station particulière en location.

Les producteurs adhérents - comme d'ailleurs les expéditeurs vendant par l'intermédiaire des grossistes du marché - sont assez dispersés dans l'ensemble des six départements.

A Toulouse, le frigorifique est d'utilisation plus banale. Dans chacun des marchés, est prévue une salle de vente au cadran.

## 2. Les M.I.N. de production

Complexes prévus en régions de production et devant comprendre :

- . des carreaux d'exposition-vente,
- . des magasins de conditionnement,
- . un embranchement ferroviaire,
- . un entrepôt frigorifique,
- . une salle de vente.

Leur implantation correspond à celle des plus importants marchés traditionnels :

Montauban, Agen, Villeneuve.

Le développement de ces marchés s'est fait selon les axes suivants :

- . développement des entrepôts frigorifiques;
- . maintien ou légère régression des ventes producteurs à expéditeurs;
- . développement des ventes de producteurs et grossistes à grossistes-distributeurs de régions plus éloignées : Massif Central;
- . développement de stations sur le M.I.N., soit pour le compte des groupements, soit pour des négociants les prenant en location.

L'activité banalisée du marché tend à régresser relativement à son activité particularisée. Autrement dit, les équipements ou installations ouvertes à des usagers tendent à diminuer par rapport aux stations ou équipements privées conçus pour être pris en charge par un groupement de producteurs, à l'usage exclusif de ses membres.

Dans ces cas, la très grande utilité des M.I.N. aura été de permettre des conditions de financement avantageuses sans apport de capital initial pour les négociants et groupements neufs.

Tous les M.I.N. sont ouverts au plus depuis 1962 : les installations sont donc modernes et en très bon état.

### 3. Marchés non classés

Des marchés assez importants n'ont pas été portés sur la liste des M.I.N. et, notamment, des marchés spécialisés comme Moissac et Marmande. Les municipalités de ces deux dernières villes ont d'ailleurs entrepris de susciter un centre ou complexe réunissant, à l'extérieur des murs, l'aire et le hall du marché ainsi que les stations particulières de négociants ou groupements. Ces travaux sont en cours.

#### b. Entrepôts frigorifiques

En principe, les entrepôts frigorifiques sont polyvalents, l'on tendait à réserver les fruits aux frigorifiques des M.I.N.

Or, on note que la C.E.G.F. à Bordeaux-Bassens et à Agen, a entreposé des quantités importantes de fruits et créé, pour subvenir aux besoins de ses clients, des capacités supplémentaires et des aires de conditionnement. A Bassens, les utilisateurs se sont constitués en SICA.

Ceci revient à dire que les fruits s'accomodent toujours mal d'entrepôts banalisés, mais que des entrepositaires ont pris, dans certains cas, l'initiative de l'investissement.

Les entrepôts comme ceux des M.I.N. sont ensuite utilisés en location dans des conditions d'exploitation comparables à celles de stations particulières. Dans le recensement ci-dessous, les entrepôts frigorifiques utilisés de cette manière sont considérés comme des stations particulières.

## II. Equipements particuliers

Les stations sont de types divers :

- Stations privées de négociants, construites par chacun selon son gré et à ses frais, généralement à un coût faible et pour un volume d'activité limité. Elles sont très peu nombreuses;
- Stations privées de domaines fruitiers, généralement localisées à proximité du verger. On en trouve de très importantes construites par tranches successives à mesure de la croissance du verger. Subventionnées à 35 ou 40 %, selon le statut de la société (SCA ou SICA). D'autres sont de petites dimensions. Parfois même, elles sont construites sans appui de l'Etat qui, on l'a vu, décourage les petites unités. Elles comportent un hall de conditionnement de 300 à 3.000 m<sup>2</sup>, des chambres de pré-réfrigération et de conservation;
- Stations de groupements fruitiers : unités moyennes ou importantes, comparables aux précédentes sur le plan des procédés de construction et d'aménagement. Extensions prévues ou en cours;
- Groupements légumiers : peu nombreux (moins de 10). Stations très sommaires, bâtiments réaménagés ou hangars progressivement clos et aménagés de 500 à 1.000 m<sup>2</sup>.

Une station prévoit de s'équiper de 300 m<sup>3</sup> de frigos de transit.

Ces stations sont localisées généralement en pleine zone de production légumière et au centre des exploitations adhérentes.

Sur le plan commercial, la plupart doivent être rattachées à un organisme de commercialisation plus important (problème de continuité et d'assortiment).

Toutes les stations de la région sont de construction très récente (postérieure à 1960) à l'exclusion de 3 stations légumières de groupements.

## B. LOCALISATION

Les stations sont généralement localisées :

- sur les axes de communication importants. Les plus grosses stations sont d'ailleurs embranchées. Au cours des dernières années, la nécessité de l'embranchement ferroviaire paraît moins contraignante aux maîtres d'oeuvre;
- au coeur de la région, elles se regroupent autour de certains pôles qui sont : Montauban, Moissac, Agen, Villeneuve, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Marmande.

En amont, Haute-Garonne, ou en aval : Vallée de la Dordogne et Gironde, les stations sont régulièrement réparties le long de la vallée.

Cette localisation souligne l'équilibre qui résulte des deux contraintes d'implantation :

- limitation du transport après cueillette (néanmoins, dans certaines stations, les apports viennent d'une trentaine de kilomètres), plus aux Vergers de Guyenne
- proximité de centres d'accès commode.

## C. INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS

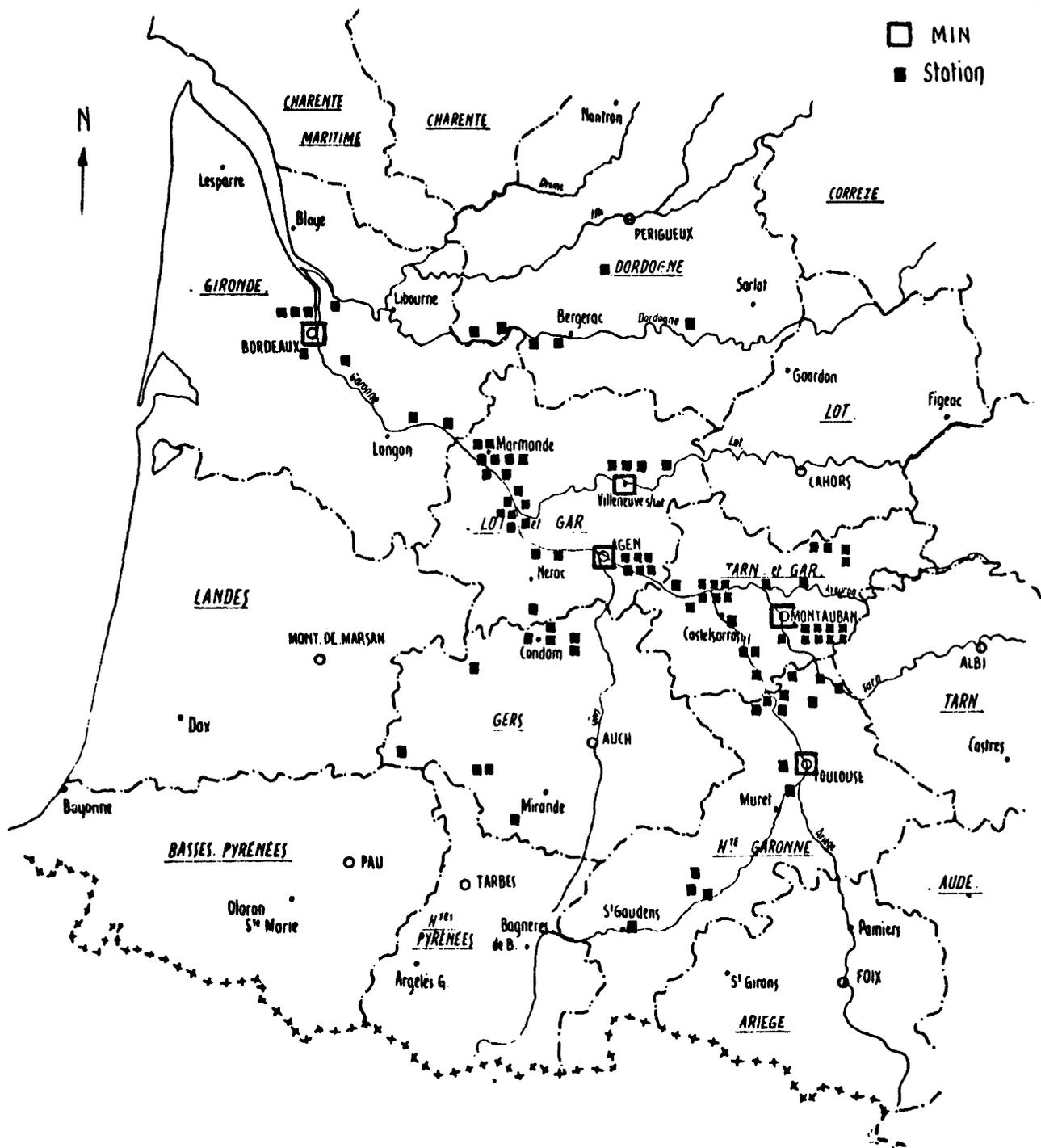
Le tableau de la page récapitule les données du problème d'équipement de la région. On y trouvera par département les surfaces plantées en fruits (total et Groupe II), les objectifs de production pour tous les fruits et légumes dans une perspective de stabilisation à partir de 1972 (cf. supra prévisions, page ).

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données relatives au bassin de production proprement dit, lorsque le département se partage entre deux ou plusieurs bassins. Par exemple, le Gers se partage entre le bassin de la Garonne dans sa partie Nord et le bassin de l'Adour et des Landes dans sa partie Sud-Ouest. Pour mémoire, on a porté les données départementales (sans signe particulier).

La situation étant en évolution permanente, on a considéré ici comme construits les équipements en cours de construction dont l'achèvement est prévu pour la prochaine campagne fruitière.

**IMPLANTATION  
DES STATIONS**

- MIN
- Station



Echelle approximative 1 : 2.000.000<sup>e</sup>

Récapitulation des données du problème d'équipement régional :  
superficies, production attendue, équipements par département (1)

Départements	Superficies totales de vergers en ha. Source : Min.Agr.		Objectifs de commercialisation en frais stabilisée à partir de 1972 (t)			Equipements Source : CTIFL - COFROR					
	Total vergers	dont Pommes Poires	Tous fruits	Fruits Groupe II	Fruits & Légumes	Stations	Halls de conditionnement en m <sup>2</sup>			Capacité de stockage sous froid en m <sup>3</sup>	
							recensés	estimés	TOTAL	TOTAL	dont atmosphère contr.
DORDOGNE	5.620	3.600	72.000	52.795		10	4.700	7.800	12.500	125.000	
GIRONDE	4.210	1.900	52.000	42.145		10	7.300	1.000	8.300	99.600	11.500
LOT-et-GARONNE	17.700	3.625	170.000	69.990		32	40.558	-	40.558	188.942	
HAUTE-GARONNE	5.093	2.900	49.600	33.160		19 (15)	3.700	1.800	<del>5.500</del> (4.500)	<del>149.300</del> (120.600)	2.600
GERS	2.500 (2.300)	1.330	16.850	15.885		11 (7)	3.700	1.500	<del>5.200</del> (4.200)	<del>51.500</del> (28.000)	
TARN-et-GARONNE	12.907	5.570	181.000	109.800		28	8.360	29.000	37.360	224.360	10.000
TOTAL	48.030 (47.830)	18.925	541.450	323.775		110 (102)	68.318	41.100	109.418 (107.418)	828.702 (786.502)	24.100

(1) Ce tableau indique les équipements recensés par le CTIFL et les évaluations rectifiées au cours de l'enquête sur place effectuée par la COFROR en 1967.

## VI. DIAGNOSTIC SUR L'EQUIPEMENT

(cf. note méthodologique)

### A. DEFINITION DES BESOINS INDICATIFS

#### 1. Besoin indicatif en surfaces de conditionnement

##### a. Production stabilisée commercialisée en frais.

. Légumes	137.354 t.
. Fruits	541.450 t.
TOTAL	<u>678.804 t.</u>

##### b. Normes de surface.

La part de produits stockables est importante, mais non dominante, donc la norme qui s'impose est 240 m<sup>2</sup> par millier de tonnes/an.

##### c. Besoin indicatif global :

$$240 \text{ m}^2 \times 681 \text{ milliers de t.} = 164.000 \text{ m}^2$$

##### d. Surfaces existantes = 109.400 m<sup>2</sup>

##### e. Besoin indicatif net = 54.600 m<sup>2</sup>

#### 2. Besoin indicatif en volume de chambres frigorifiques

##### 21. Volume de stockage de longue durée

a. Production stabilisée de fruits du groupe II. Tonnage commercialisé en frais :	323.800 t.
b. Taux de stockage ; norme provisoire :	60 %
c. Besoin indicatif total pour :	
$\frac{60 \times 323.800}{100}$	194.000 t.
à 5 m <sup>3</sup> par tonne	<u>          x 5</u>
un besoin de :	970.000 m <sup>3</sup>

d. Volumes existants :	828.700 m <sup>3</sup>
e. Besoin indicatif net :	<u>141.300 m<sup>3</sup></u>

## 22. Frigorifique pour stockage de report

a. Tonnage à commercialiser dans une journée de pointe; maximum prévisible :	5.000 t.
b. Taux forfaitaire de stockage report : tonnage d'une 1/2 journée de pointe	2.500 t.
c. Besoin indicatif total : 2.500 x 7 m <sup>3</sup> :	<u>17.500 m<sup>3</sup></u>
d. Volumes existants :	828.700 m <sup>3</sup>
e. c - d	0
Le besoin indicatif net est de $\frac{c}{4}$ :	4.375 m <sup>3</sup>

## 23. Frigorifique pour préréfrigération

a. Tonnage de fruits à préréfrigérer dans une journée maximale du mois de pointe :	<u>3.000 t.</u>
b. La capacité existante fixe, en termes très approximatifs, serait capable de préréfrigérer plusieurs dizaines de milliers de t.	
c. Le besoin est donc largement négatif.	

## B. BESOIN INDICATIF CORRIGE

### 1. Estimations des administrations

#### - Volumes de stockages réfrigérés

Au niveau de l'ensemble des deux régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, le Génie Rural (G.R.) estime le besoin total à : 1.550.000 m<sup>3</sup>, dont environ 1.350.000 pour les six départements.

Selon une estimation théorique fondée sur les prévisions de récoltes, la D.G.P.M. (Ministère de l'Agriculture) avance le chiffre de 2.316.000 m<sup>3</sup>, dont environ 1.950.000 pour les six départements.

Retenant l'appréciation du Génie Rural, on remarque que le besoin excède de près de 380.000 m<sup>3</sup> l'estimation du besoin indicatif calculé selon la méthode commune à l'ensemble des régions.

L'explication tient au fait que les besoins sont calculés sur les chiffres de production sans hypothèse d'écarts et d'auto-consommation, que le taux de récolte stockée, retenu et appliqué, est des deux tiers au lieu de 60 %.

Enfin, on remarquera que les besoins prévisionnels publiés gardent un caractère théorique et maximal; les responsables locaux divergent d'opinion sur leur réalité; dans la Gironde notamment, on considère les besoins comme couverts.

Certains craignent un suréquipement et ne se prononcent qu'avec réserve sur l'importance des réalisations à effectuer.

- Halls de conditionnement

La D.G.P.M. fait une estimation limitée aux seuls fruits, s'élevant à environ 140.000 m<sup>2</sup> pour 1970. Ce chiffre est directement déduit du tonnage produit.

2. Appréciation et correction du besoin

- Volumes de stockages réfrigérés

Il n'y a pas actuellement de déficit par rapport aux besoins actuels, du moins sur un plan global. Le besoin d'équipements complémentaires ne doit se manifester qu'à mesure de l'accroissement de production.

On note que, dans la région, le besoin d'équipement de stockage est perçu et manifesté par les intéressés généralement dans des délais suffisants, l'Administration du Génie Rural les appuyant et les orientant. Dans ces conditions, on a maintenu le besoin indicatif net calculé selon la norme commune, en notant que la région peut, éventuellement, s'orienter vers une stratégie commerciale de stockage ou vers un suréquipement.

- Stations de conditionnement

Le besoin de halls de conditionnement pour les fruits d'été, notamment traditionnels, et surtout pour les légumes, commence seulement à être perçu et n'est souvent pas solvable.

- . La répartition traditionnelle des fonctions de conditionnement, en ce qu'elle laisse des quantités importantes aux soins des producteurs, rend peu utile un hall collectif. D'autre part, l'administration du Génie Rural, absorbée par les problèmes majeurs posés par les équipements de stockage, n'a pas accordé aux problèmes des légumes un intérêt particulier. Par conséquent, ni les professionnels, ni l'administration n'ont perçu et formulé de besoins dans ce domaine.
- . Récemment, la pénurie de main-d'oeuvre, la difficulté de mécaniser le tri et le calibrage au niveau de l'exploitation agricole ont conduit à réaliser des stations légumières et à drainer des fruits et des légumes de productions traditionnelles vers des stations existantes. Les premières expériences de stations légumières, pour sommaires que soient les équipements, incitent à la prudence : leur rentabilité s'avère délicate.

En bref, on doit considérer que la déficience réelle en surfaces de conditionnement est très largement inférieure au besoin indicatif calculé plus haut.

- dans l'ensemble, le besoin n'est pas perçu
- les premières manifestations d'une évolution de structures laissent prévoir la manifestation de besoins d'équipements dans les prochaines années.
- les problèmes de rentabilité sont de nature à imposer une certaine lenteur à cette évolution ou à la bloquer.

Dans ces conditions, il est impossible :

- d'établir rigoureusement un abattement sur le besoin indicatif et de définir un besoin corrigé. On se contentera d'une estimation maximale :

25.000 m<sup>2</sup>

- d'assigner un terme à la réalisation des installations complémentaires.

### 3. Récapitulation des estimations

	B.I.G.N.	B.E.C.	B.I.C.
Surfaces des halls	54.600 m <sup>2</sup>	30.000 m <sup>2</sup> (D.G.P.M.)	25.000 m <sup>2</sup>
Volumes de stockage frigorifiques	141.000 m <sup>3</sup>	520.000 m <sup>3</sup> (G.R.)	141.000 m <sup>3</sup>

### C. REMARQUES

#### 1. Aspects particuliers

Les estimations de ce tableau se situent au niveau global de la région. En fait, il convient de nuancer au niveau du projet :

- le besoin est fonction de la localisation géographique précise.
- le besoin est fonction de l'opérateur.

L'ensemble des négociants a peu investi. La plupart sont conscients d'une évolution profonde des structures et des méthodes de commercialisation. Dans la crainte d'une disparition de leur profession au profit des Groupements de producteurs, beaucoup ont différé tout investissement. Gardant ou augmentant leur volume d'affaires, ils sont conscients d'un besoin d'extension et de modernisation de leurs équipements.

Ce besoin est donc perçu, souvent solvable mais les réalisations sont progressives et de petites dimensions. Il semblerait qu'au cours des années prochaines, l'équipement des négociants doive s'étendre et se moderniser, à mesure qu'ils s'adaptent aux nouvelles structures de la région.

#### 2. Calendriers

Les besoins en volumes de stockage apparaîtront à mesure de l'accroissement de la production; ils sont donc à réaliser au cours des prochaines années.

Aucun terme ne peut être donné, par contre, pour la réalisation des halls de conditionnement.

### 3. Renouvellement et amélioration des équipements existants

On a fait état, dans le présent rapport, des installations spécialisées. On n'a pas recensé toutes les remises ou hangars qui servent plus ou moins occasionnellement au conditionnement, tant chez les producteurs que chez les négociants.

Or, les stations spécialisées sont toutes de construction récente, postérieure à 1960 et répondent aux canons de la rationalité technique à des nuances près. Dans ces conditions, le problème de la modernisation des équipements ne se pose pas et celui du remplacement ne se posera pas avant 1985 ou 1990.

Même si les fonctions techniques ou commerciales se transfèrent d'un opérateur à l'autre, même si les conditionneurs artisanaux travaillant dans des conditions sommaires manifestaient le besoin d'installations sommaires et modernes, ce besoin est calculé ci-dessus.

Il n'y a donc pas à prévoir de modifications du besoin global du fait du renouvellement ou de l'amélioration des équipements existants.

### 4. Les investisseurs

En dépit d'exceptions sur lesquelles nous reviendrons, la règle est que l'investissement est essentiellement financé par :

- les subventions,
- un crédit spécialement favorable.

La région ne fait pas exception à la règle générale en France. On pourra se référer au tableau de la page        pour noter le taux d'autofinancement. Ce taux traduit bien le degré d'autonomie du maître de l'ouvrage : il est faible. L'ordonnancement des investissements est donc fait par le service qui instruit les dossiers : le Génie Rural.

L'appel aux fonds extérieurs est essentiel et l'on peut même dire que si les groupements devaient effectivement rassembler les sommes nécessaires à l'autofinancement sur les fonds propres disponibles des membres, bien des équipements n'auraient pas vu le jour : un crédit personnel des adhérents vient à l'aide de l'autofinancement défaillant.

Les stations de certains grands domaines ont été financées dans le cadre d'investissements importants : des capitaux privés ou prêtés dans des conditions spéciales aux rapatriés constituaient la base de plans de financement bien construits; le maximum de crédit a été utilisé , les subventions n'ayant pas dépassé 20 %. Le problème de financement des extensions peut être plus délicat, l'exploitation actuelle ne produisant pas en général un cash flow suffisant, tandis que tous les capitaux privés sont déjà investis (plantation et tranches antérieures des stations de conditionnement)

On note quelques exceptions à cette règle générale :

- d'une part chez les producteurs envisageant une réalisation qui leur soit propre on relève certains comportements indépendants rejetant la tutelle du Génie Rural : soit que celui-ci soit hostile au type de réalisation, à son implantation, soit qu'il soit réservé sur la rentabilité, soit enfin que l'investisseur considère qu'il n'a pas besoin ni d'assistance technique ni d'appui financier.

De tels cas se rencontrent parfois, notamment dans les vergers de moyenne importance où l'on a aménagé d'anciens bâtiments d'exploitation, ou bien chez des investisseurs pressés voulant éviter les "lenteurs" administratives;

- d'autre part chez les rares négociants qui investissent en dehors du M.I.N. ou sur ces marchés. Faire construire une station par le marché puis la louer est le seul moyen de bénéficier d'un crédit à long terme à 5,50 % environ, donc plus onéreux que celui de la C.N.C.A., mais avantageux par rapport au circuit bancaire. Mais toutes les places n'ont pas leur M.I.N. Là les négociants entrepreneurs construisent à leurs frais et à leurs risques avec de l'argent plus cher. Les négociants construisent donc en fonction d'une appréciation "courte" de leurs besoins : hall de conditionnement fonction de leur tonnage et de leur assortiment et frigorifiques de taille moyenne (1.000 à 2.000 m<sup>3</sup>) permettant de stocker des pommes et des poires qu'ils peuvent traiter dans le cadre de l'assortiment que leur clientèle d'autres produits peut enlever. Ces quantités achetées en début de saison sont relativement faibles. Les frigorifiques servant à d'autres usages en été, ne posent guère de problèmes de rentabilité.

Il leur paraît, par contre, inconcevable de faire des frigorifiques importants, spécialisés pour le stockage. D'une part les différences de loyer de l'argent sont importantes et d'autre part les surfaces sur marchés sont toujours d'un coût plus élevé qu'ailleurs. Pour faire du stockage systématique, il paraît aux négociants que l'investissement ne peut être fait que par les groupements de producteurs. Tel d'entre eux qui assure la commercialisation de la production d'une vingtaine de producteurs moyens, considère que le problème de stockage des produits des jeunes plantations - qui deviendra urgent en 1969 en ce qui le concerne (besoin de l'ordre de 15.000 à 20.000 m<sup>3</sup>) - ne pourra être résolu que par la constitution d'un groupement de producteurs à seule fin d'obtenir subvention et Crédit Agricole.

En bref, il nous semble essentiel de retenir que les gros investissements ne peuvent être actuellement le fait que :

- des groupements de producteurs;
- assistés du Génie Rural;
- financés pour les deux tiers au moins par une assistance publique (prêts et subventions).

En outre, la part d'autofinancement semble devoir être plus difficile à rassembler qu'au début de l'ère de construction des stations.

B. RECAPITULATIF DE LA  
PRODUCTION FRANCAISE

Production brute de légumes du groupe I par  
produit et par département en France en 1965

-0-  
source statistique agricole 1965

LEGMES en (1.000 tonnes)	(NOUX NOUQUROUTE)	(NOUX BRUXELLES)	(NOUX FLEURS)	AUTRES (NOUX)	BETTERAVE POTAGERE	(SCOR SALSIFIS)	CELERI RAVE	CELERI BRANCHE	POIREAUX	EPINARDS	PETITS POIS	MARICOTS VERTS	FEVES	ASPERGES	ARTICHAUTS	TOTAL
Nord	-	10,60	28,00	3,98	2,55	2,00	12,50	0,30	52,00	14,25	1,39	3,76	0,23	0,08	0,20	131,8
Pas-de-Calais	-	0,35	15,00	5,20	0,40	-	2,10	0,15	15,00	1,13	0,53	5,70	-	0,03	0,04	45,6
Aisne	-	0,24	0,09	2,30	0,47	0,72	0,20	0,20	2,10	1,09	0,35	2,10	0,08	0,90	0,20	11,0
Oise	-	1,14	0,16	9,20	1,10	0,09	3,42	3,55	11,15	2,45	1,65	9,20	-	0,26	0,19	43,6
Somme	0,07	0,11	4,49	1,11	0,63	0,08	0,42	0,34	2,12	0,50	0,24	5,30	-	0,02	0,14	15,6
Seine	-	0,17	1,01	2,30	0,32	0,12	1,23	1,38	3,60	0,33	0,05	0,04	-	-	0,20	10,8
Seine-et-Marne	0,40	1,60	0,90	2,44	0,50	-	6,25	1,16	5,40	1,15	3,05	0,21	-	0,05	-	23,1
Seine-et-Oise	13,50	9,48	10,00	24,00	19,35	-	7,00	0,30	66,00	21,00	3,13	6,65	-	0,15	0,32	180,9
Cher	-	-	2,05	0,15	-	-	0,20	-	0,24	-	0,08	0,52	-	0,20	0,02	3,5
Eure-et-Loir	-	0,09	0,06	0,69	0,15	-	0,35	0,15	1,15	0,12	0,04	0,04	-	0,02	-	2,9
Indre	-	-	0,21	1,79	0,06	-	-	0,10	0,96	0,12	0,15	0,22	-	0,15	0,02	3,8
Indre-et-Loire	-	0,13	2,01	7,40	0,26	0,18	1,60	6,00	1,95	0,70	0,32	2,81	-	2,50	0,04	25,9
Loir-et-Cher	-	0,55	0,35	1,65	1,10	0,15	0,78	0,50	2,18	0,16	0,50	1,68	0,05	16,20	0,10	26,0
Loiret	-	0,08	0,28	7,59	10,45	-	3,50	0,50	17,75	2,80	0,07	0,77	-	3,60	-	47,4
Eure	-	1,59	0,68	1,25	-	-	-	0,46	9,00	0,17	0,15	0,15	-	-	-	13,5
Seine-Maritime	-	0,28	0,84	0,91	2,00	0,30	0,60	-	3,08	0,68	0,36	0,55	0,04	-	0,04	9,7
Calvados	-	0,35	0,50	4,14	0,88	-	0,16	0,04	4,38	0,30	0,03	0,15	-	-	0,04	10,7
Manche	-	1,61	6,16	8,28	0,70	2,20	0,32	-	3,78	0,27	0,54	1,11	-	0,06	0,13	25,4
Orne	-	0,16	0,03	2,91	0,07	-	0,12	0,08	0,19	0,08	0,24	0,16	-	-	-	4,0
Côtes-du-Nord	-	0,10	11,00	1,00	0,20	-	-	-	1,35	0,08	0,13	0,99	-	-	5,85	20,7
Finistère	-	0,54	125,00	6,00	0,70	0,40	0,60	-	4,60	1,34	2,00	34,60	-	0,02	88,00	263,8
Ille-et-Vilaine	-	0,83	11,08	2,61	0,25	0,05	0,09	0,08	4,85	0,13	0,10	0,47	-	0,02	0,80	21,4
Morbihan	-	0,06	0,12	6,09	0,76	-	0,03	-	3,70	-	0,46	7,98	-	-	-	19,2
Loire-Atlantique	-	0,40	2,82	7,55	1,10	0,63	1,34	20,16	34,60	1,91	1,43	3,13	-	0,08	-	85,2
Maine-et-Loire	-	0,67	3,00	7,00	0,75	0,75	1,55	20,40	4,48	0,95	0,74	6,55	-	2,60	1,62	48,7
Mayenne	-	0,04	-	4,03	0,66	0,02	0,05	0,04	0,14	0,02	0,01	0,32	-	-	-	5,3
Sarthe	2,00	-	0,43	4,95	0,85	0,14	1,05	0,45	3,15	0,60	0,36	0,49	-	0,28	-	14,8
Vendée	-	0,05	0,83	5,47	0,58	0,28	0,88	1,16	4,12	0,05	0,03	0,20	-	0,10	1,25	15,0
Charente	-	0,22	0,74	2,60	0,14	0,06	0,78	0,60	2,16	0,07	0,09	0,31	0,02	0,24	0,24	8,1
Charente-Maritime	-	0,12	0,75	1,11	0,44	0,02	1,33	0,16	2,06	0,23	0,45	0,50	0,16	0,60	2,10	9,4
Deux-Sèvres	-	0,19	2,07	9,31	0,41	-	0,16	0,09	3,16	0,08	0,53	0,64	0,06	0,35	0,25	17,3
Vienne	-	0,14	3,69	5,28	1,97	-	5,74	1,15	5,24	0,52	0,35	0,88	0,04	1,60	0,08	26,7
Corrèze	-	0,15	0,30	4,95	0,10	0,45	0,22	0,15	2,30	0,12	0,68	0,66	-	0,12	-	10,2
Creuse	-	-	0,08	3,12	0,14	-	0,05	0,06	0,50	0,05	0,04	0,29	-	-	-	4,3
Haute-Vienne	-	0,38	0,22	3,16	0,40	0,30	0,75	0,30	4,05	0,08	1,17	1,18	-	-	-	12,0
Dordogne	-	0,16	0,27	7,95	0,08	-	0,45	2,40	2,44	0,04	0,58	7,09	0,06	1,24	0,14	22,9
Gironde	-	0,32	2,26	3,60	0,99	-	0,50	1,18	6,92	0,80	0,95	0,77	0,20	0,98	4,26	23,7
Landes	-	-	0,40	1,70	0,05	-	0,08	0,18	0,75	0,08	0,14	0,24	0,08	0,60	0,15	4,5
Lot-et-Garonne	-	1,44	6,16	5,30	2,91	2,34	3,59	5,89	11,43	0,76	1,15	18,00	0,08	0,83	1,35	63,2
Basses-Pyrénées	-	0,16	0,40	5,10	1,05	-	0,27	0,17	5,35	0,12	0,26	0,66	0,20	0,01	0,11	13,9
Ariège	-	0,07	0,20	0,28	0,03	0,02	0,02	0,09	0,32	0,02	0,05	0,05	-	0,01	-	1,2
Aveyron	-	0,12	0,75	0,48	0,15	-	0,06	0,20	0,36	0,08	0,14	0,14	0,06	0,01	0,02	2,6
Haute-Garonne	-	0,44	7,10	7,05	2,30	0,20	1,50	3,90	6,75	0,85	0,53	0,27	0,60	0,33	0,15	32,0
Gers	-	0,01	0,26	0,58	0,46	-	0,06	0,12	0,30	0,02	0,07	0,07	0,13	0,02	0,32	2,4
Lot	-	0,03	0,70	2,65	0,40	0,68	3,00	5,10	2,15	0,47	0,08	1,18	-	0,74	0,08	17,3
Hautes-Pyrénées	-	0,03	0,67	0,82	0,17	-	0,06	0,06	1,35	0,07	0,05	0,06	0,25	-	-	3,6
Tarn	-	0,02	0,18	7,50	0,62	-	0,08	0,30	0,80	0,05	0,47	1,32	-	0,15	0,07	11,5
Tarn-et-Garonne	-	0,04	4,20	1,43	0,96	0,56	6,18	0,30	1,65	0,14	0,40	0,63	-	0,66	2,22	13,3
Ardenne	-	0,08	0,04	0,28	0,02	-	0,05	-	0,30	0,02	0,02	0,04	-	-	-	0,8
Aube	15,00	0,47	0,12	1,01	0,39	-	0,35	-	0,68	0,19	0,06	0,04	-	0,05	0,01	18,4
Marne	-	0,20	0,07	7,50	0,23	-	1,49	0,13	2,03	0,68	0,18	0,13	-	0,06	0,01	12,7
Haute-Marne	0,84	0,26	-	3,16	0,10	-	0,13	0,04	1,34	0,15	0,10	0,16	-	-	-	6,5
Meurthe-et-Moselle	0,60	0,22	1,47	1,61	0,43	-	2,09	-	4,45	1,20	0,09	0,37	-	0,12	-	12,7
Meuse	-	0,05	-	2,53	0,01	-	0,18	-	0,19	0,09	0,15	0,22	-	-	0,01	3,4
Moselle	0,18	0,08	0,44	3,60	1,01	-	1,28	-	1,65	0,44	0,21	0,12	-	0,12	-	9,1
Vosges	1,20	0,08	-	1,25	-	-	0,10	-	0,50	0,04	0,22	0,24	-	-	-	3,6
Bas-Rhin	41,25	0,74	0,40	5,59	0,66	-	4,10	-	1,35	1,64	0,14	0,77	-	0,75	-	57,4
Haut-Rhin	13,20	0,98	1,08	6,75	0,60	-	1,35	-	2,85	3,15	0,46	1,13	-	0,08	-	31,6
Doubs	0,65	0,04	0,09	0,49	0,12	-	0,14	-	0,29	0,21	0,04	0,10	-	-	-	2,2
Jura	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute-Saône	3,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,11	0,24	-	-	-	3,4
BelFORT	4,20	0,02	0,08	0,38	0,02	-	0,01	0,01	0,37	0,01	0,02	0,04	-	-	-	5,2
Côte-d'Or	4,80	0,81	2,40	6,02	1,68	0,38	1,78	0,15	7,85	0,40	0,22	0,21	-	0,40	-	27,1
Nièvre	-	0,03	0,21	0,86	0,20	-	0,15	0,18	0,50	0,30	0,26	0,18	-	0,01	-	2,9
Saône-et-Loire	0,18	0,78	10,19	2,54	0,30	-	1,27	1,97	1,60	2,54	0,04	0,17	-	0,22	-	21,8
Yonne	-	0,12	1,00	0,30	0,89	-	0,79	0,06	1,87	0,05	0,03	0,13	-	0,14	-	5,4
Allier	-	0,36	0,20	1,80	0,12	-	0,25	-	0,32	0,15	0,12	0,17	-	0,08	-	3,6
Cantal	-	-	-	0,43	-	-	-	-	-	-	0,03	0,06	-	-	-	0,5
Haute-Loire	0,66	0,15	0,07	2,52	0,10	-	0,02	0,36	0,36	0,15	0,03	0,08	-	0,11	-	4,6
Puy-de-Dôme	0,45	0,18	0,76	0,50	0,50	-	0,20	0,34	0,44	0,15	0,10	0,14	-	0,18	0,06	4,0
Ain	11,88	0,10	2,08	1,22	1,49	0,80	0,27	0,25	7,60	0,61	0,06	0,11	-	0,10	-	26,6
Ardèche	-	0,15	0,83	2,42	0,35	-	0,22	0,14	0,40	0,23	1,05	0,77	-	0,73	0,12	7,4
Drôme	-	0,04	0,89	2,30	0,25	0,72	0,25	0,50	9,10	0,81	2,15	3,06	-	3,96	-	24,0
Isère	-	0,22	0,54	17,60	2,10	-	0,06	0,30	19,50	0,52	1,20	1,60	0,10	0,84	0,40	45,0
Loire	-	0,19	0,33	1,93	0,15	0,36	0,44	0,78	0,30	0,13	0,43	-	-	0,01	-	5,1
Rhône	0,75	0,40	3,95	2,53	0,93	0,07	0,18	0,03	6,26	0,34	0,64	0,24	-	0,25	-	16,6
Savoie	-	-	0,20	1,23	0,22	-	1,05	0,24	2,05	0,06	0,05	0,14	-	-	-	5,4
Haute-Savoie	-	0,06	0,62	0,48	0,45	0,04	1,54	0,26	1,58	0,24	0,01	0,16	-	-	-	5,2
Aude	-	0,20	1,69	0,20	0,15	-	0,15	0,38	3,34	0,30	0,50	0,80	0,35	0,95	2,24	11,3
Gard	-	0,40	20,48	6,78	0,64	-	-	0,60	5,40	2,67	0,73	2,54	0,10	4,81	1,63	46,8
Hérault	-	-	2,30	3,16	0,56	-	-	0,91	2,67	0,65	1,02	0,97	0,39	1,51	1,00	15,1
Lozère	-	0,01	0,16	7,77	0,03	-	-	-	0,22	0,01	0,07	0,16	-	0,04	-	8,5
Pyrénées-Orientales	-	-	4,67	1,65	-	-	-	3,92	0,72	0,36	1,50	6,51	1,93	0,72	3,85	25,8
Basses-Alpes	-	-	0,17	0,30	0,78	-	-	-	0,02	3,75	0,07	0,40	-	0,25	0,02	6,2
Hautes-Alpes	-	-	0,03	0,07	0,04	-	-	-								

Production brute de légumes des groupes II, III, IV, par produit et par département en France en 1965

source statistique agricole 1965

LÉGUMES (en 1.000 tonnes)	GROUPE II				GROUPE III				GROUPE IV				
	(CAROTTES)	AIL	OIGNONS	TOTAL Groupe II	TOMATES	CONCOMBRES	CORNICHONS	TOTAL Groupe III	LAITUE	CHICORÉE	MELONS	DIVERS	TOTAL Groupe IV
Nord	4,15	0,18	3,04	7,37	1,67	0,75	0,01	2,43	6,00	3,20	-	1,75	10,95
Pas-de-Calais	14,75	0,14	1,25	16,14	0,11	0,16	-	0,27	10,00	3,00	-	-	13,00
Aisne	9,38	0,01	3,00	12,39	1,68	2,10	0,02	3,80	6,41	1,36	-	-	7,77
Oise	5,40	0,01	0,70	6,11	0,80	0,48	0,17	1,45	2,40	2,10	-	-	4,50
Somme	4,38	-	0,13	4,51	0,30	1,00	-	1,30	3,53	4,40	-	-	7,93
Seine	2,50	0,03	0,95	3,48	0,15	0,48	0,05	0,68	5,11	15,40	-	-	20,51
Seine-et-Marne	5,71	0,02	2,47	8,20	4,59	0,25	0,01	4,85	7,08	5,21	-	-	12,29
Seine-et-Oise	64,00	0,20	21,60	85,80	6,40	0,75	0,33	7,48	34,00	19,58	-	-	53,58
Cher	1,60	0,04	0,45	2,09	0,15	-	0,08	0,23	0,09	0,18	-	-	0,27
Eure-et-Loir	0,65	0,01	0,26	0,92	0,10	0,10	-	0,20	0,50	0,70	0,01	-	1,25
Indre	2,50	0,01	0,52	3,03	0,14	-	0,01	0,15	0,40	0,56	-	-	0,96
Indre-et-Loire	6,90	0,07	1,71	8,68	0,98	0,12	0,05	1,15	1,40	1,40	0,07	-	2,87
Loir-et-Cher	3,60	0,44	2,94	6,98	0,19	0,04	0,47	0,70	0,63	0,45	0,04	-	1,12
Loiret	10,70	0,01	2,03	12,74	0,75	15,90	0,13	16,78	33,50	4,00	0,15	-	37,65
Eure	1,12	-	0,32	1,44	0,40	-	-	0,40	0,28	0,27	-	-	0,55
Seine-Maritime	0,90	-	0,82	1,72	0,60	0,30	-	0,90	2,10	0,83	-	-	2,93
Cavados	5,46	-	1,56	7,02	0,20	-	-	0,20	1,50	3,00	-	-	4,50
Manche	70,51	0,14	2,29	72,94	0,64	-	-	0,64	2,33	1,32	-	3,65	7,30
Orne	0,80	0,02	0,27	1,09	0,05	-	0,01	0,06	0,16	0,09	-	-	0,25
Côtes-du-Nord	2,75	0,23	6,90	9,88	3,00	-	-	0,30	0,35	0,10	-	-	0,45
Finistère	18,75	1,00	21,96	41,71	1,80	0,38	-	2,18	5,74	3,10	-	-	8,84
Ille-et-Vilain.	27,13	0,05	0,18	27,36	3,50	2,45	-	5,95	11,70	0,69	0,60	0,80	13,79
Morbihan	9,17	0,12	1,53	10,82	0,46	0,09	-	0,55	1,95	0,03	0,08	0,30	2,36
Loire-Atlanti.	38,37	0,14	2,52	41,03	6,32	8,63	-	14,95	15,37	3,64	2,01	-	21,02
Maine-et-Loire	9,75	0,12	3,91	13,78	2,54	6,16	0,55	9,26	2,00	2,00	0,59	-	4,59
Mayenne	4,60	-	0,02	4,62	0,13	0,01	0,01	0,15	0,17	0,13	-	-	0,30
Sarthe	6,63	-	1,27	7,90	0,30	2,07	0,33	2,70	0,97	1,01	0,26	-	2,24
Vendée	4,36	1,40	1,01	6,77	0,20	0,08	0,60	0,88	1,26	0,36	0,51	-	2,13
Charente	4,36	0,87	1,93	7,16	1,08	0,12	0,03	1,23	0,65	0,70	0,66	-	2,01
Charente-Marit.	2,07	1,08	0,54	3,69	1,88	0,09	0,03	2,00	1,81	1,78	0,55	-	4,14
Deux-Sèvres	6,49	0,99	1,01	8,49	0,24	0,05	0,10	0,39	1,00	0,66	0,07	-	1,73
Vienne	12,84	0,89	5,88	19,61	1,92	0,64	0,16	2,72	1,83	2,34	2,57	-	6,74
Corrèze	8,66	0,46	2,13	11,25	0,57	0,34	0,08	0,99	0,88	0,78	0,11	-	1,77
Creuse	1,25	0,01	0,11	1,37	-	-	0,01	0,01	0,14	0,14	-	-	0,28
Haute-Vienne	4,88	0,06	0,15	5,09	0,30	0,04	Σ	0,34	0,72	1,00	-	-	1,72
Dordogne	6,07	1,04	1,32	8,43	0,85	0,06	0,29	1,20	0,14	0,16	0,31	-	0,61
Gironde	6,70	0,09	0,67	7,46	5,05	0,20	0,21	5,46	2,21	2,19	0,34	-	4,74
Landes	1,16	0,01	0,30	1,47	0,47	0,05	0,02	0,54	0,80	0,38	0,06	-	1,24
Lot-et-Garonne	8,50	0,93	16,24	25,67	29,49	0,60	0,35	30,44	4,79	3,56	7,90	-	16,25
Basses-Pyrénées	3,18	0,01	0,92	4,11	1,67	0,45	-	2,12	4,64	3,11	0,06	-	7,81
Ariège	0,25	0,01	0,25	0,51	0,15	0,03	0,05	0,24	0,32	0,58	0,02	-	0,92
Aveyron	0,60	0,04	0,40	1,04	0,40	-	-	0,40	0,30	0,60	0,10	-	1,00
Haute-Garonne	9,50	0,50	7,60	17,60	1,05	0,40	0,30	1,75	2,50	3,60	0,40	-	6,50
Gers	0,70	1,25	0,80	2,75	0,70	0,05	0,18	0,93	0,20	0,20	2,02	-	2,42
Lot	2,18	0,03	0,99	3,20	0,64	0,10	0,09	0,83	1,10	0,23	0,47	0,20	2,00
Hautes-Pyrénées	0,49	0,01	0,34	0,84	0,22	0,03	0,01	0,26	0,50	0,50	0,03	-	1,03
Tarn	5,50	3,50	9,75	18,75	3,20	-	1,20	4,40	0,60	0,60	3,00	-	4,20
Tarn-et-Garonne	6,05	3,51	2,14	11,70	9,05	0,09	1,60	10,74	0,60	0,65	7,26	-	8,51
Ardennes	0,08	0,01	0,06	0,15	-	0,01	-	0,01	0,26	0,18	-	-	0,44
Aube	0,46	0,10	0,15	0,71	0,05	2,08	0,01	2,14	0,56	0,37	Σ	-	0,92
Marne	10,95	Σ	0,15	11,10	0,15	0,88	Σ	10,03	0,72	0,35	Σ	-	1,07
Haute-Marne	2,26	0,01	0,45	2,72	0,16	0,34	0,01	0,51	0,36	0,18	-	-	0,54
Meurthe-et-Mos.	5,25	0,02	1,03	6,30	0,42	0,80	-	1,22	1,93	1,75	0,06	-	3,74
Meuse	1,65	0,01	0,13	1,79	0,16	0,28	-	0,44	0,32	0,13	-	-	0,45
Moselle	3,33	0,03	2,52	5,88	0,65	0,14	-	0,79	1,50	0,75	-	-	2,25
Vosges	2,26	-	0,04	2,30	-	0,06	0,01	0,07	0,15	0,30	-	-	0,45
Bas-Rhin	4,83	-	3,26	8,19	0,9	0,22	0,40	0,81	2,86	1,43	-	-	4,29
Haut-Rhin	4,36	0,01	2,02	6,39	0,43	0,19	0,01	0,63	3,61	1,62	-	-	5,23
Doubs	0,45	Σ	0,05	0,50	0,06	-	Σ	0,06	0,12	0,03	-	-	0,15
Jura	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute-Saône	0,22	-	-	0,22	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belfort	0,17	Σ	0,02	0,19	0,01	0,02	Σ	0,03	0,06	0,06	0,01	-	0,13
Côte-d'Or	13,50	0,03	10,60	24,13	0,55	0,18	0,16	0,89	5,25	1,00	-	-	6,25
Nièvre	0,74	0,01	0,02	0,77	0,12	0,12	0,01	0,13	0,50	0,24	0,02	-	0,76
Saône-et-Loire	2,39	0,01	0,30	2,70	0,08	1,11	0,16	1,35	7,54	2,96	0,23	-	10,73
Yonne	2,00	0,02	0,20	2,22	1,71	7,00	0,24	8,95	2,10	0,40	0,02	-	2,52
Allier	1,23	-	0,12	1,35	0,09	-	-	0,09	0,25	0,40	-	-	0,65
Cantal	0,53	-	0,15	0,68	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute-Loire	0,85	0,07	0,23	1,15	0,02	-	-	0,02	0,25	0,20	-	-	0,45
Puy-de-Dôme	3,66	6,00	0,43	10,09	0,55	-	0,01	0,56	0,44	0,72	-	-	1,16
Ain	8,49	0,01	1,43	9,93	0,45	0,40	0,04	0,89	3,49	1,55	0,04	-	5,08
Ardèche	0,58	0,30	1,56	2,44	2,40	0,09	0,04	2,53	-	1,10	0,20	-	1,30
Drôme	4,44	3,88	1,90	10,22	16,00	0,68	0,18	16,86	1,15	0,60	2,91	-	4,66
Isère	7,70	0,96	0,88	9,54	0,09	0,37	0,08	0,54	4,75	4,75	-	-	9,50
Loire	1,26	-	0,34	1,60	0,36	-	-	0,36	0,72	0,50	-	-	1,22
Rhône	6,06	0,05	3,06	9,17	0,36	0,15	0,01	0,52	1,92	0,76	-	0,12	2,80
Savoie	1,09	0,04	0,22	1,35	0,30	0,03	-	0,03	1,60	2,40	-	-	4,00
Haute-Savoie	0,96	-	0,59	1,55	0,06	-	-	0,06	2,16	0,70	-	-	2,86
Aude	1,57	0,55	0,95	3,07	3,99	0,02	0,02	4,03	2,70	1,80	2,10	-	6,60
Gard	6,40	0,47	2,38	9,25	15,45	-	-	15,45	5,57	3,09	12,03	-	20,69
Hérault	2,95	0,09	3,88	6,92	11,72	0,08	-	12,00	0,63	2,57	6,85	0,04	10,05
Lozère	0,06	-	0,03	0,09	0,06	-	-	0,06	0,13	0,13	-	-	0,26
Pyrénées-Orient.	0,48	0,24	0,35	1,07	41,00	0,20	-	41,20	21,05	17,83	1,12	9,33	49,33
Basses-Alpes	6,00	0,16	1,40	7,56	0,35	-	-	0,35	0,46	0,50	2,25	0,50	3,71
Hautes-Alpes	0,10	0,02	0,06	0,18	0,12	-	-	0,12	0,02	-	0,08	-	0,10
Alpes-Maritimes	1,59	0,06	1,74	3,39	12,08	-	-	12,08	10,80	10,00	0,16	1,50	22,46
Bouches-du-Rhône	17,95	4,41	9,20	31,56	39,90	2,70	0,19	42,79	9,00	15,39	28,25	-	52,64
Corse	1,60	0,03	0,22	1,85	3,00	0,10	-	3,10	0,80	0,20	0,32	-	1,32
Var	0,20	0,32	0,68	1,20	4,87	0,10	-	4,97	1,10	0,17	6,87	0,02	8,16
Vaucluse	24,31	3,28	6,79	34,38	75,91	2,40	0,05	78,36	4,20	3,95	44,55	-	52,70
<b>Total</b>	<b>582,90</b>	<b>40,90</b>	<b>198,70</b>	<b>822,50</b>	<b>331,40</b>	<b>66,30</b>	<b>9,20</b>	<b>406,90</b>	<b>283,70</b>	<b>182,90</b>	<b>138,30</b>	<b>18,20</b>	<b>623,10</b>

Production brute de fruits par produit, par groupe et par département en France en 1965  
source statistique agricole 1965

FRUITS (en 1.000 Tonnes)	GROUPE I PRODUITS TRÈS FRAGILES À TRAITEMENT MANUEL SIMPLE ET PRÉREFRIGÉRATION						GROUPE II TRAITEMENT MÉCANIQUE ET STOCKAGE AU FROID DE LONGUE PÉRIODE			GROUPE III TRAITEMENT MANUEL OU MÉCANIQUE SIMPLE ET PRÉREFRIGÉRATION							
	CERISES	CASSIS + GROSSELES	FRAMBOISES	FRAISES	RAISIN	TOTAL GROUPE I	POMMES	POIRES	TOTAL GROUPE II	MIRABELLES	REINES CLAUDE	PRUNE PRUNEAU	AUTRES PRUNES	TOTAL PRUNES	ABRIOTS	PÊCHES	TOTAL GROUPE III
Nord	0,20	-	-	0,09	-	0,29	14,00	3,00	17,00	-	-	-	0,05	0,05	-	-	0,05
Pas-de-Calais	-	-	-	0,34	-	0,34	2,00	0,10	2,10	-	-	-	-	-	-	-	-
Aisne	0,30	0,05	0,02	0,42	-	0,79	26,00	1,40	27,40	0,02	0,02	-	0,04	0,08	-	M	0,08
Oise	0,06	0,21	0,01	0,35	-	0,63	6,00	1,20	7,20	-	0,01	-	0,05	0,06	-	-	0,06
Somme	0,06	0,30	0,04	0,23	-	0,63	9,00	0,40	9,40	0,02	0,01	-	-	0,03	-	-	0,03
Seine	0,01	-	-	0,04	-	0,05	1,00	0,80	1,80	-	0,01	-	-	0,01	-	-	0,01
Seine-et-Marne	0,01	-	-	0,17	0,01	0,19	4,00	1,10	5,10	0,02	0,01	-	0,02	0,05	-	0,02	0,07
Seine-et-Oise	3,00	-	0,40	1,35	-	4,75	12,00	6,00	18,00	-	2,50	-	2,50	5,00	-	-	5,00
Cher	-	-	-	-	-	-	17,00	2,00	19,00	-	-	-	-	-	0,01	-	0,01
Eure-et-Loir	-	-	-	0,02	-	0,02	3,50	1,80	5,30	-	-	-	-	-	-	-	-
Indre	0,18	-	-	0,05	-	0,23	1,60	0,30	1,90	-	-	-	-	-	-	-	-
Indre-et-Loire	0,20	0,08	-	0,25	-	0,53	45,00	5,50	50,50	0,03	0,20	-	0,10	0,33	0,01	0,23	0,57
Loir-et-Cher	0,12	0,25	0,04	3,03	-	3,44	7,00	1,40	8,40	-	0,07	-	-	0,07	-	-	0,07
Loiret	0,40	0,05	0,06	0,30	-	0,81	7,20	2,90	10,10	-	-	-	0,03	0,03	-	0,30	0,33
Eure	0,56	-	-	-	-	0,56	4,00	0,80	4,80	0,10	0,09	-	0,03	0,22	-	-	0,22
Seine-et-Marne	0,65	0,05	-	0,12	-	0,82	9,00	0,80	9,80	-	0,40	-	0,50	0,90	-	-	0,90
Calvados	-	0,09	-	-	-	0,09	2,50	1,00	3,50	-	-	-	-	-	-	-	-
Manche	-	0,09	0,01	2,26	-	0,36	0,40	0,10	0,50	-	-	-	-	-	-	-	-
Orne	-	0,02	-	-	-	0,02	2,50	1,00	3,50	-	-	-	-	-	-	-	-
Côtes-du-Nord	-	-	-	0,17	-	0,17	0,60	0,10	0,70	-	-	-	-	-	-	-	-
Finistère	0,15	-	0,04	4,55	-	4,74	0,50	0,50	1,00	-	-	-	-	-	0,02	0,02	0,02
Ille-et-Vilaine	0,02	0,03	0,04	0,02	-	0,11	10,50	0,20	10,70	-	-	-	0,04	0,04	-	-	0,04
Morbihan	£	-	-	-	-	£	2,50	£	2,50	-	-	-	-	-	-	-	-
Loire-Atlantique	0,02	-	0,68	0,34	-	1,04	11,50	1,60	13,10	-	0,01	-	0,02	0,03	-	0,15	0,18
Maine-et-Loire	0,28	0,09	-	2,13	-	2,50	77,00	13,00	90,00	-	0,10	-	0,02	0,12	-	0,10	0,22
Mayenne	0,06	0,01	-	0,02	-	0,09	5,50	1,50	7,00	-	£	-	0,02	0,02	-	£	0,02
Sarthe	0,05	0,01	-	0,07	-	0,13	21,00	2,90	23,90	-	-	-	0,05	0,05	-	0,03	0,08
Vendée	0,02	-	0,02	0,03	-	0,07	7,00	0,80	7,80	-	-	-	£	£	-	0,30	0,30
Charente	0,06	-	0,02	0,61	-	0,69	0,50	£	0,50	-	-	-	0,02	0,02	£	0,05	0,07
Charente-Marit.	0,08	-	0,03	1,61	0,07	1,79	2,70	0,10	2,80	-	-	-	0,10	0,10	-	0,15	0,25
Deux-Sèvres	0,02	-	-	0,01	0,01	0,04	25,00	0,40	25,40	-	-	-	0,02	0,02	-	0,01	0,03
Vienna	0,06	-	-	0,16	-	0,22	1,20	0,40	1,60	-	-	-	-	-	-	-	-
Corrèze	0,80	0,05	0,03	1,21	-	2,09	9,00	0,40	9,40	-	0,20	-	0,08	0,28	-	0,25	0,53
Creuse	0,02	-	-	-	-	0,02	0,20	£	0,20	-	£	-	0,01	0,01	-	-	0,01
Haute-Vienne	0,06	-	-	0,14	-	0,20	5,00	£	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Dordogne	0,30	0,10	0,27	2,82	0,12	3,61	50,00	0,50	50,50	-	0,50	4,50	0,20	5,20	0,01	3,00	8,21
Gironde	0,40	0,04	0,02	0,95	1,54	2,95	7,30	4,00	11,30	-	1,00	1,44	1,60	4,04	0,18	3,00	7,22
Landes	0,03	-	0,01	-	0,08	0,12	4,00	2,50	6,50	-	-	-	0,05	0,05	-	0,30	0,35
Lot-et-Garonne	1,70	-	-	0,23	11,90	13,83	30,50	8,90	39,40	-	1,50	24,00	1,00	26,50	0,14	37,50	64,14
Pyrénées Basses	0,16	0,02	-	0,12	0,09	0,39	3,50	0,80	4,30	-	0,03	-	0,03	0,03	-	0,60	0,63
Ariège	0,03	-	-	£	-	0,03	3,00	0,30	3,30	-	-	-	0,02	0,02	-	0,10	0,12
Aveyron	1,00	0,01	0,02	0,40	-	1,43	0,50	0,20	0,70	-	0,09	-	0,04	0,13	-	0,06	0,19
Hte-Garonne	0,30	-	0,01	0,12	4,00	4,43	15,00	2,50	17,50	0,01	0,15	-	0,08	0,24	0,03	11,00	11,27
Gers	0,14	-	-	0,04	0,03	0,21	5,20	0,20	5,40	-	0,06	0,91	0,04	1,01	0,01	0,53	1,55
Lot	0,04	-	-	1,46	4,58	6,08	2,20	0,10	2,30	-	0,78	0,21	£	£	-	1,10	2,09
Pyrénées-Hautes	0,01	-	-	0,02	-	0,03	0,70	0,10	0,80	-	£	-	£	£	-	0,20	0,20
Tarn	0,06	-	-	0,19	1,05	1,30	8,00	1,00	9,00	-	£	-	0,05	0,05	-	1,20	1,25
Tarn-et-Garonne	3,00	-	-	0,67	28,08	31,75	32,00	6,00	38,00	-	5,50	3,00	3,50	12,00	-	48,00	60,00
Ardennes	0,30	-	-	-	-	0,30	1,80	0,10	1,90	0,02	0,02	-	0,07	0,11	-	-	0,11
Aube	0,08	-	-	£	-	0,08	0,80	0,20	1,00	0,02	0,02	-	0,04	0,08	-	0,01	0,09
Marne	0,35	-	-	0,03	-	0,38	0,90	0,20	1,10	0,01	-	-	-	0,01	-	-	0,01
Haute-Marne	£	-	-	-	-	£	0,10	£	0,10	0,01	-	-	£	0,01	-	-	0,01
Meurthe-et-Mosel.	0,80	0,18	0,08	0,20	-	1,26	1,00	1,20	2,20	4,00	0,02	0,10	1,00	5,12	-	-	5,12
Moselle	0,35	0,18	0,08	4,16	-	4,76	1,00	0,50	1,50	0,75	0,03	-	0,65	1,43	-	0,04	1,47
Meuse	0,15	-	-	0,01	-	0,16	0,80	£	0,80	2,50	0,75	-	2,30	5,55	-	-	5,55
Vosges	0,10	-	-	-	-	0,10	0,10	-	0,10	0,30	-	-	0,05	0,35	-	-	0,35
Bas-Rhin	3,50	0,15	0,08	0,09	-	3,82	16,00	1,50	17,50	1,80	1,00	-	5,00	7,80	-	-	7,80
Haut-Rhin	1,00	-	0,01	-	-	1,01	4,00	0,60	4,60	0,45	-	-	1,20	1,65	-	-	1,65
Doubs	0,06	-	-	0,01	-	0,07	0,10	0,10	0,20	0,04	-	-	0,10	0,14	-	-	0,14
Jura	0,10	-	-	-	-	0,10	0,30	0,20	0,50	-	0,10	-	-	0,10	-	-	0,10
Haute-Saône	0,35	-	0,02	-	-	0,37	0,20	£	0,20	0,02	-	-	0,18	0,20	-	-	0,20
Belfort	-	-	-	0,01	-	0,01	0,10	£	0,10	0,01	-	-	-	0,01	-	-	0,01
Côte-d'Or	0,25	0,95	0,39	0,24	-	1,83	1,00	0,20	1,20	0,05	0,02	-	0,02	0,09	0,02	0,08	0,19
Nièvre	0,01	-	-	-	-	0,01	£	£	£	£	-	-	-	£	-	-	£
Saône-et-Loire	0,06	0,14	-	0,20	-	0,40	0,80	1,00	1,80	0,02	£	-	0,01	0,03	-	0,06	0,09
Yonne	3,10	0,01	0,05	0,03	-	3,19	9,00	0,90	9,90	-	-	-	0,01	0,01	-	0,02	0,03
Allier	0,35	0,02	0,03	0,14	-	0,54	2,40	0,20	2,60	-	0,02	-	-	0,02	-	0,15	0,17
Cantal	-	-	-	-	-	-	£	£	£	-	-	-	-	£	-	-	£
Haute-Loire	0,02	-	-	0,27	-	0,29	0,10	£	0,10	-	£	-	0,01	0,01	-	£	0,01
Puy-de-Dôme	0,20	0,12	-	7,20	-	7,52	30,00	0,30	30,30	-	0,01	-	£	0,01	0,03	0,10	0,14
Ain	0,08	-	-	0,02	0,11	0,21	0,20	0,20	0,40	0,03	0,07	-	0,02	0,12	-	0,04	0,16
Ardèche	6,50	-	0,15	1,69	6,60	14,94	10,50	10,20	20,50	-	0,18	-	0,15	0,33	2,80	54,00	57,13
Drôme	6,20	0,25	0,03	2,29	3,60	12,37	24,00	24,50	48,50	0,01	0,45	-	0,30	0,76	9,60	88,00	98,36
Isère	0,60	0,01	0,04	0,94	0,12	1,71	7,70	4,90	12,60	0,02	0,02	-	0,08	0,12	0,45	17,00	17,57
Loire	1,00	-	-	0,04	-	1,04	3,50	2,70	6,20	-	0,25	-	0,04	0,29	0,37	4,08	4,66
Rhône	1,40	1,02	0,09	1,18	-	3,69	9,80	9,20	19,00	0,04	0,66	-	0,10	0,80	1,35	5,30	7,45
Savoie	0,03	-	-	0,26	-	0,29	4,00	0,60	4,60	-	0,05	-	-	0,05	-	0,33	0,38
Haute-Savoie	0,02	0,43	0,60	0,15	-	1,20	5,70	2,60	8,30	0,04	0,01	-	0,05	0,10	-	-	0,10
Aude	0,35	-	-	0,20	5,40	5,95	11,00	4,00	15,00	-	0,30	0,01	0,20	0,51	0,15	4,60	2,26
Gard	8,50	0,03	0,07	0,66	44,90	54,16	43,20	12,80	56,00	-	0,14	-	0,15	0,29	6,20	20,00	26,49
Hérault	1,10	0,03	0,03	0,22	40,00	41,38	70,00	0,70	70,70	-	0,19	-	0,02	0,21	0,18	4,50	4,89
Lozère	0,50	-	-	0,26	0,02	0,78	1,00	0,30	1,30	-	-	-	-	£	-	0,05	0,05
Pyrénées-Orient.	6,50	-	-	0,21	2,50	9,21	13,60	10,60	24,20	-	0,40	-	0,28	0,68	72,00	66,00	138,68
Basses-Alpes	0,15	-	-	0,78	1,12	2,05	27,50	3,50	31,00	-	0,30	-	0,05	0,35	0,45	3,50	4,30

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>LES EQUIPEMENTS POUR LA COMMERCIALISATION DES FRUITS ET LEGUMES</u>	
<u>FRAIS DANS LA C.E.E. (1ère partie)</u>	
Préface . . . . .	III
<u>Vue d'ensemble et conclusions générales de l'étude au niveau de</u> <u>la Communauté</u> . . . . .	1
I. Vue d'ensemble sur la production et l'équipement pour la commercialisation dans la C.E.E. . . . .	1
II. Appréciation par pays	
. R.F. d'Allemagne . . . . .	7
. Belgique . . . . .	8
. France . . . . .	9
. Italie . . . . .	14
. Pays-Bas . . . . .	15
III. Appréciation au niveau de la Communauté . . . . .	17
<u>Introduction méthodologique</u> . . . . .	20
1. Les objectifs et les méthodes de la présente étude . . . . .	20
2. Définition et calcul des besoins au niveau des régions . . . . .	24
3. Appréciation des "besoins" au niveau du projet . . . . .	34
<u>Annexe A</u> : Lexique méthodologique . . . . .	36
<u>Annexe B</u> : Liste des sigles et abréviations . . . . .	39
<u>Annexe C</u> : Unités et signes employés pour la présentation des résultats chiffrés . . . . .	41
<u>Annexe D</u> . . . . .	42

BELGIQUE - GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

<u>1ère partie</u> : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	43
<u>Chapitre I - Productions actuelle et future</u> . . . . .	43
A. Production actuelle . . . . .	43
B. Production commercialisée en frais . . . . .	44
C. Prévisions . . . . .	49
D. Classification des régions de production . . . . .	51
<u>Chapitre II - Circuits de commercialisation</u> . . . . .	55
A. Diagramme de commercialisation . . . . .	55
B. Principales caractéristiques et évolution . . . . .	55
1. Fonctions remplies . . . . .	55
2. Rôle des groupements de producteurs . . . . .	59
3. Rôle des marchés de gros . . . . .	60
4. Rôle du commerce de détail . . . . .	62
5. Tendances . . . . .	62
<u>Chapitre III - Equipements</u> . . . . .	63
A. Normes d'équipement . . . . .	63
1. Taille des stations . . . . .	63
2. Normes de surface de conditionnement . . . . .	63
3. Normes de stockage frigorifique . . . . .	63
B. Modalités actuelles de financement . . . . .	55
C. Normes de coût . . . . .	66
D. Consistance actuelle des équipements . . . . .	67
1. Entrepôts, types et propriétaires . . . . .	67
2. Volume et production stockable par zones . . . . .	68
E. Prévision des besoins . . . . .	68
1. Evolution liée à l'adaptation technique . . . . .	69
2. Evolution liée aux modes de commercialisation . . . . .	70
<u>2ème partie</u> : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	72
<u>Chapitre I - Note méthodologique et résultats</u> . . . . .	72
A. Note méthodologique . . . . .	72
I. Production récoltée . . . . .	72
II. Nombre de stations . . . . .	73
III. Tonnages annuels de fruits et légumes reçus dans les stations . . . . .	74
IV. Pourcentage de la production traitée dans les stations . . . . .	75
V. Assortiment de la production traitée dans les stations . . . . .	75
VI. Surface totale couverte des stations . . . . .	76
VII. Volumes destinés au stockage de plus de quatre semaines . . . . .	76
VIII. Prévisions relatives aux équipements . . . . .	77
B. Résultats . . . . .	79

<u>Chapitre II - Appréciation des besoins en équipements</u> . . . . .	82
Présentation . . . . .	82
A. Belgique . . . . .	83
I. Province d'Anvers . . . . .	83
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	83
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	83
3. Prévisions de production pour l'année 1975 . . . . .	83
4. Besoins exprimés . . . . .	84
5. Appréciation des besoins . . . . .	84
II. Province de Brabant . . . . .	85
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	85
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	85
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	85
4. Besoins exprimés . . . . .	85
5. Appréciation des besoins . . . . .	86
III. Flandre Occidentale . . . . .	87
1. Utilisation de la capacité frigorifique . . . . .	87
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	87
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	87
4. Besoins exprimés . . . . .	87
5. Appréciation des besoins . . . . .	87
IV. Flandre Orientale . . . . .	88
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	88
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	88
3. Prévisions de production . . . . .	88
4. Besoins exprimés . . . . .	88
5. Appréciation des besoins . . . . .	88
V. Province de Liège . . . . .	89
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	89
2. Utilisation de la surface de conditionnement . . . . .	89
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	89
4. Besoins exprimés . . . . .	89
5. Appréciation des besoins exprimés . . . . .	89
VI. Province du Limbourg . . . . .	90
1. Utilisation des capacités de stockage . . . . .	90
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	90
3. Besoins déclarés . . . . .	90
4. Evolution de la production jusqu'en 1975 . . . . .	90
5. Appréciation des besoins . . . . .	91
B. Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	92
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	92
2. Surfaces de conditionnement . . . . .	92
3. Prévisions . . . . .	92
4. Besoins déclarés et appréciation . . . . .	92

PAYS-BAS

<u>1ère partie</u> : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	95
<u>Chapitre I - Productions actuelle et future</u> . . . . .	95
A. Production actuelle . . . . .	95
B. Production commercialisée en frais . . . . .	99
C. Prévisions . . . . .	101
D. Classification des régions de production . . . . .	104
<u>Chapitre II - Circuits de commercialisation</u> . . . . .	106
A. Diagramme de commercialisation . . . . .	106
B. Principales caractéristiques et évolution . . . . .	106
1. Fonctions remplies et opérateurs . . . . .	106
2. Rôle des groupements de producteurs . . . . .	109
3. Rôle des marchés . . . . .	110
4. Rôle du commerce de détail organisé . . . . .	110
5. Tendances . . . . .	110
C. Eléments sur la valorisation du produit . . . . .	111
<u>Chapitre III - Equipements</u> . . . . .	112
A. Normes d'équipement . . . . .	112
1. Taille des stations . . . . .	112
2. Normes de surfaces de conditionnement . . . . .	112
3. Normes de stockage frigorifique . . . . .	113
B. Modalités actuelles de financement . . . . .	114
C. Normes de coût . . . . .	114
D. Consistance actuelle des équipements . . . . .	115
1. Entrepôts - Types et propriétaires . . . . .	115
2. Volume et production stockable par zones . . . . .	115
3. Equipements collectifs . . . . .	115
E. Prévision des besoins . . . . .	118
<u>2ème partie</u> : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes . . . . .	119
<u>Chapitre I - Note méthodologique et résultats</u> . . . . .	119
A. Note méthodologique . . . . .	119
I. Production commercialisée . . . . .	119
II. Nombre de stations . . . . .	120
III. Tonnages de fruits et de légumes reçus par les stations . . . . .	121
IV. Pourcentage de la production traitée dans les stations . . . . .	121
V. Assortiment de la production traitée dans les stations . . . . .	121
VI. Surface totale couverte des stations . . . . .	122
VII. Volumes des locaux ventilés . . . . .	123
VIII. Prévisions relatives aux équipements . . . . .	123
B. Résultats . . . . .	124

<u>Chapitre II - Appréciation des besoins en équipements</u> . . . . .	126
A. Province Groningen . . . . .	126
1. Utilisation des capacités de stockage . . . . .	126
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	126
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	126
4. Besoins déclarés . . . . .	126
5. Appréciation des besoins . . . . .	126
B. Province Friesland . . . . .	128
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	128
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	128
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	128
4. Besoins déclarés . . . . .	128
5. Appréciation des besoins . . . . .	128
C. Province Overijssel . . . . .	129
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	129
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	129
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	129
4. Besoins déclarés pour l'année 1975 . . . . .	129
5. Appréciation des besoins . . . . .	129
D. Province Gelderland . . . . .	131
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	131
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	131
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	131
4. Besoins exprimés . . . . .	131
5. Appréciation des besoins . . . . .	131
E. Province d'Utrecht . . . . .	133
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	133
2. Utilisation de la surface de conditionnement . . . . .	133
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	133
4. Besoins déclarés . . . . .	133
5. Appréciation des besoins . . . . .	133
F. Province Noord-Holland . . . . .	134
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	134
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	134
3. Prévisions de production pour 1975 . . . . .	134
4. Besoins déclarés . . . . .	134
5. Appréciation des besoins . . . . .	134
G. Province Zuid-Holland . . . . .	135
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	135
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	135
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	135
4. Besoins déclarés . . . . .	135
5. Appréciation des besoins . . . . .	135
H. Province Zeeland . . . . .	136
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	136
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	136
3. Prévisions de production en 1975 . . . . .	136
4. Besoins déclarés . . . . .	136
5. Appréciation des besoins . . . . .	136

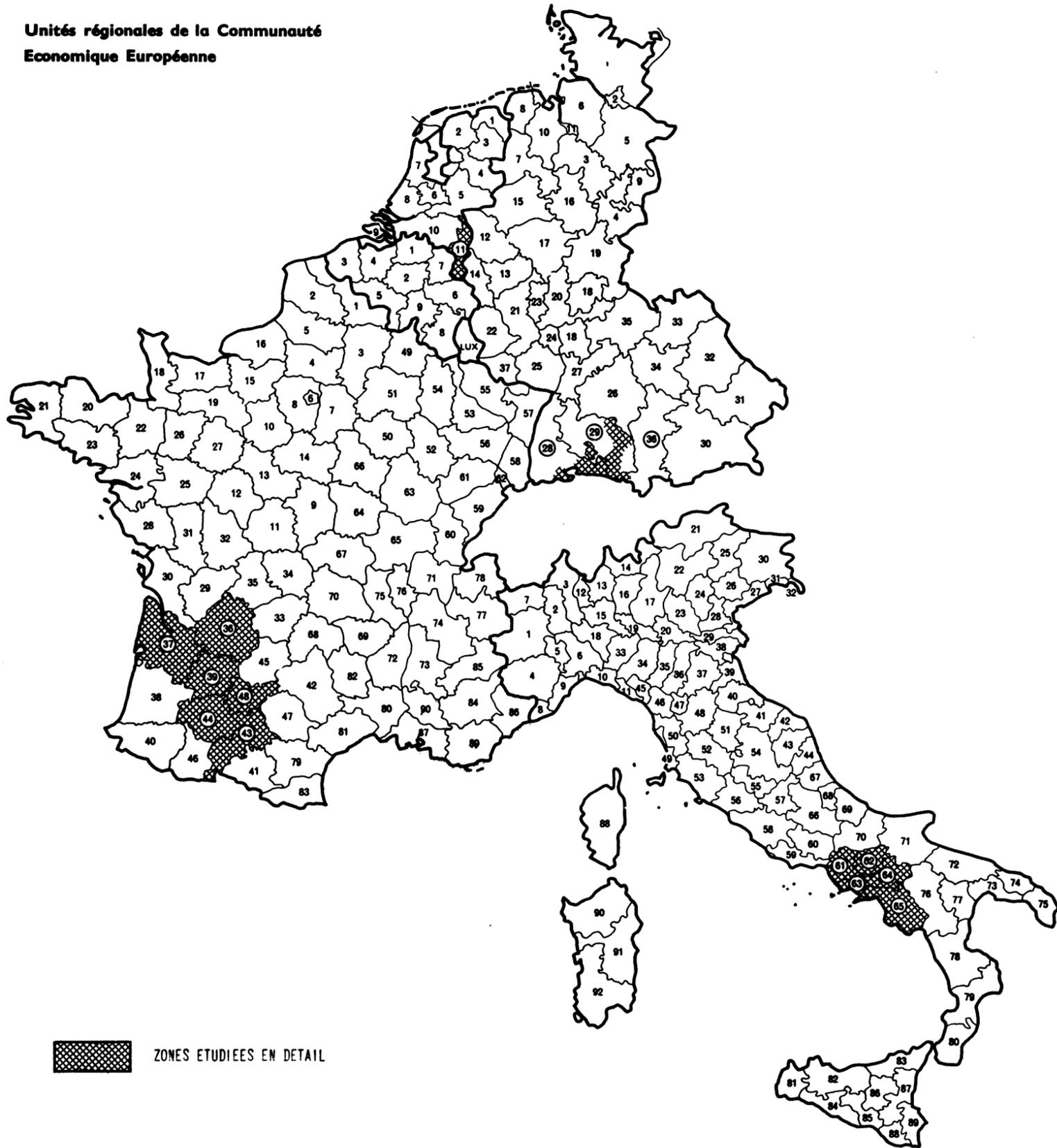
I. Province du Noord-Brabant . . . . .	137
1. Utilisation des volumes de stockage . . . . .	137
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	137
3. Prévisions de production . . . . .	137
4. Besoins déclarés . . . . .	137
5. Appréciation des besoins . . . . .	137
J. Province Limburg . . . . .	138
1. Utilisation de la capacité de stockage . . . . .	138
2. Utilisation des surfaces de conditionnement . . . . .	138
3. Prévisions de production pour l'année 1975 . . . . .	138
4. Besoins déclarés . . . . .	138
5. Appréciation des besoins . . . . .	138
<u>Annexe</u> : Etude des données du problème de l'équipement dans le secteur de la commercialisation des fruits et légumes frais dans le Limburg néerlandais . . . . .	139
I. Délimitation de la région de production . . . . .	140
A. Généralités et données méthodologiques . . . . .	140
B. Délimitation . . . . .	140
II. Structures de la production . . . . .	142
A. Taille des exploitations . . . . .	142
B. Caractéristiques du milieu de la production . . . . .	144
C. Incidence de la structure sur les problèmes d'équipement .	144
III. Volumes globaux et prévisions . . . . .	145
A. Généralités . . . . .	145
B. Répartition géographique . . . . .	145
C. Assortiment . . . . .	147
D. Quantités commercialisées en frais . . . . .	147
E. Prévisions . . . . .	148
IV. Circuit de commercialisation . . . . .	149
A. Fonctions remplies . . . . .	149
B. Opérateurs . . . . .	149
C. Circuits . . . . .	150
D. Tendances . . . . .	151
E. Incidences sur le problème d'équipement . . . . .	151
V. Equipement de la région . . . . .	152
A. Type d'équipement . . . . .	152
B. Localisation des équipements . . . . .	153
C. Inventaire des équipements existants . . . . .	153
D. Prévisions d'évolution . . . . .	154
VI. Diagnostic sur l'équipement de la région . . . . .	156
A. Calcul du besoin indicatif global . . . . .	156
B. Besoin indicatif corrigé . . . . .	157

FRANCE

<u>1ère partie</u> : Données élémentaires de la commercialisation des fruits et légumes frais . . . . .	160
<u>Chapitre I - Productions actuelle et prévue</u> . . . . .	160
A. Production commercialisée en frais . . . . .	160
B. Prévisions . . . . .	169
C. Classification des régions de production . . . . .	171
<u>Chapitre II - Circuits de commercialisation</u> . . . . .	173
A. Diagramme de commercialisation . . . . .	173
B. Principales caractéristiques et évolutions . . . . .	173
1. Répartition des fonctions distributives et commerciales entre les opérateurs . . . . .	173
2. Rôle des groupements de producteurs . . . . .	176
3. Rôle des marchés . . . . .	177
4. Rôle du commerce organisé . . . . .	178
5. Evolution générale . . . . .	178
C. Eléments sur la valorisation des produits . . . . .	178
<u>Chapitre III - Equipements</u> . . . . .	180
A. Normes d'équipement . . . . .	180
1. Taille des stations . . . . .	180
2. Normes de surfaces de conditionnement . . . . .	180
3. Normes de stockage frigorifique . . . . .	181
B. Modalités actuelles de financement . . . . .	182
C. Normes de coût . . . . .	185
D. Consistance actuelle des équipements . . . . .	187
E. Prévisions des besoins . . . . .	187
<u>2ème partie</u> : Résultats de l'enquête sur les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes . . . . .	193
<u>Chapitre I - Note méthodologique et résultats</u> . . . . .	193
A. Note méthodologique . . . . .	193
I. Production commercialisée . . . . .	193
II. Nombre de stations . . . . .	194
III. Tonnages annuels de fruits et de légumes reçus dans les stations	195
IV. Pourcentage de la production traitée dans les stations . . . .	196
V. Assortiment de la production traitée dans les stations . . . .	197
VI. Surface totale couverte des stations . . . . .	198
VII. Volumes destinés au stockage de plus de quatre semaines . . . .	198
VIII. Prévisions relatives aux équipements . . . . .	199
B. Résultats . . . . .	201

<u>Chapitre II - Appréciation des besoins en équipements</u> . . . . .	224
Présentation . . . . .	224
Région II : Picardie . . . . .	226
Région IV : Centre . . . . .	227
Région VII : Bretagne . . . . .	233
Région VIII : Pays de la Loire . . . . .	235
Région IX : Poitou-Charente . . . . .	239
Région XI : Aquitaine . . . . .	241
Région XII : Midi-Pyrénées . . . . .	248
Région XV : Alsace . . . . .	254
Région XVI : Franche-Comté . . . . .	256
Région XIX : Rhône-Alpes . . . . .	257
Région XX : Languedoc . . . . .	264
Région XXI : Provence, Côte d'Azur . . . . .	272
<u>Annexe A</u> : Etude des données du problème de l'équipement dans le secteur de la commercialisation des fruits et légumes frais dans la Vallée de la Garonne . . . . .	278
I. Délimitation de la région de production . . . . .	278
A. Généralités et données méthodologiques . . . . .	278
B. Délimitation . . . . .	279
C. Cartes . . . . .	280
II. Structures de la production . . . . .	285
A. Taille des exploitations . . . . .	285
B. Caractéristiques du milieu producteur . . . . .	285
C. Incidence de cette structure sur le problème d'équipement . . . . .	288
III. Volumes globaux et prévisions . . . . .	289
A. Généralités . . . . .	289
B. Répartition géographique . . . . .	289
C. Assortiment . . . . .	289
D. Quantités commercialisées en frais . . . . .	292
E. Prévisions . . . . .	297
F. Incidence sur le problème de l'équipement . . . . .	300
IV. Circuit de commercialisation . . . . .	302
A. Fonctions remplies . . . . .	302
B. Opérateurs . . . . .	303
C. Circuits . . . . .	306
D. Tendances . . . . .	308
E. Incidence sur le problème d'équipement . . . . .	310
V. Equipement de la région . . . . .	312
A. Types d'équipements . . . . .	312
B. Localisation . . . . .	315
C. Inventaire des équipements existants . . . . .	315
VI. Diagnostic sur l'équipement . . . . .	317
A. Définition des besoins indicatifs . . . . .	317
B. Besoin indicatif corrigé . . . . .	318
<u>Annexe B</u> : Récapitulatif de la production française . . . . .	325

**Unités régionales de la Communauté  
Economique Européenne**



<b>Deutschland (B R)</b> „Regierungsbezirke“	32 Oberpfalz 33 Oberfranken 34 Mittelfranken 35 Unterfranken * 36 Schwaben <sup>4)</sup> 37 Saarland <sup>4)</sup>	23 Morbihan 24 Loire-Atlantique 25 Maine-et-Loire 26 Mayenne 27 Sarthe 28 Vendée 29 Charente 30 Charente-Maritime 31 Sèvres (Deux) 32 Vienne 33 Corrèze 34 Creuse 35 Vienne (Haute-) * 36 Dordogne * 37 Gironde 38 Landes * 39 Lot-et-Garonne 40 Pyrénées (Basses-) 41 Ariège * 42 Aveyron * 43 Garonne (Haute-) * 44 Gers 45 Lot 46 Pyrénées (Hautes-) 47 Tarn * 48 Tarn-et-Garonne 49 Ardennes 50 Aube 51 Marne 52 Marne (Haute-) 53 Meurthe-et-Moselle 54 Meuse 55 Moselle 56 Vosges	57 Rhin (Bas-) 58 Rhin (Haut-) 59 Doubs 60 Jura 61 Saône (Haute-) 62 Territoire de Belfort 63 Côte-d'Or 64 Nièvre 65 Saône-et-Loire 66 Yonne 67 Allier 68 Cantal 69 Loire (Haute-) 70 Puy-de-Dôme 71 Ain 72 Ardèche 73 Drôme 74 Isère 75 Loire 76 Rhône 77 Savoie 78 Savoie (Haute-) 79 Aude 80 Gard 81 Hérault 82 Lozère 83 Pyrénées-Orientales 84 Basses-Alpes 85 Alpes (Hautes-) 86 Alpes-Maritimes 87 Bouches-du-Rhône 88 Corse 89 Var 90 Vaucluse	<b>Italia</b> „Province“	34 Parma 35 Reggio nell'Emilia 36 Modena 37 Bologna 38 Ferrara 39 Ravenna 40 Forlì 41 Pesaro e Urbino 42 Ancona 43 Macerata 44 Ascoli Piceno 45 Massa Carrara 46 Lucca 47 Pistoia 48 Firenze 49 Livorno 50 Pisa 51 Arezzo 52 Siena 53 Grosseto 54 Perugia 55 Terni 56 Viterbo 57 Rieti 58 Roma 59 Latina 60 Frosinone * 61 Caserta * 62 Benevento * 63 Napoli * 64 Avellino * 65 Salerno 66 L'Aquila 67 Teramo 68 Pescara	69 Chieti 70 Campobasso (Molise) 71 Foggia 72 Bari 73 Taranto 74 Brindisi 75 Lecce 76 Potenza 77 Matera 78 Cosenza 79 Catanzaro 80 Reggio di Calabria 81 Trapani 82 Palermo 83 Messina 84 Agrigento 85 Caltanissetta 86 Enna 87 Catania 88 Ragusa 89 Siracusa 90 Sassari 91 Nuoro 92 Cagliari	6 Utrecht 7 Noord-Holland 8 Zuid-Holland 9 Zeeland 10 Noord-Brabant * 11 Limburg Nog niet ingedeeld : • Noordoost-Polder • Oostelijk Flevoland	<b>Belgique/België</b> „Provincies“	1 Anvers 2 Brabant 3 Flandre Occidentale 4 Flandre Orientale 5 Hainaut 6 Liège 7 Limbourg 8 Luxembourg 9 Namur	<b>Luxembourg</b> sans répartition régionale 1 Luxembourg
---	---	--	---	-----------------------------	---	--	--	--	--	---

1) Bundesland . 2) seulement les "Landkreise" : Stockach, Überlingen, Konstanz et Waldshut . 3) seulement les "Landkreise" : Ravensburg, Tettnang, Biberach, Münsingen et Ehingen . 4) seulement le "Landkreis" : Lindau .  
\* Ce signe indique les zones étudiées en détail .

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

	Date	Langues
N° 1 Le boisement des terres marginales	juin 1964	F D(1)
N° 2 Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F(1) D(1)
N° 3 Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F(1) D(1)
N° 4 Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F(1) D(1)
N° 5 Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6 Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F(1) D(2)
N° 7 Comparaison entre les «trends» actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F(1) D
N° 8 Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F D
N° 9 La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10 Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F(1) D(1)
N° 11 Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F(1) D
N° 12 Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F(1) D
N° 13 Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «bovins – viande bovine»	août 1966	F D
N° 15 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «sucre»	février 1967	F D(1)
N° 16 Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F(1) D(3)

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « produits laitiers »	octobre 1967	F D(1)
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles - Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D en prép.
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen - Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE - Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D en prép.
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D en prép.
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D en prép.
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux - Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(1) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remboursement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F en prép. D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F D en prép.
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D en prép.
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I(4)
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – RF d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D en prép.
N° 48	Prévisions agricoles I Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F en prép. D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D en prép.
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F D en prép.
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F D en prép.

(\*) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

